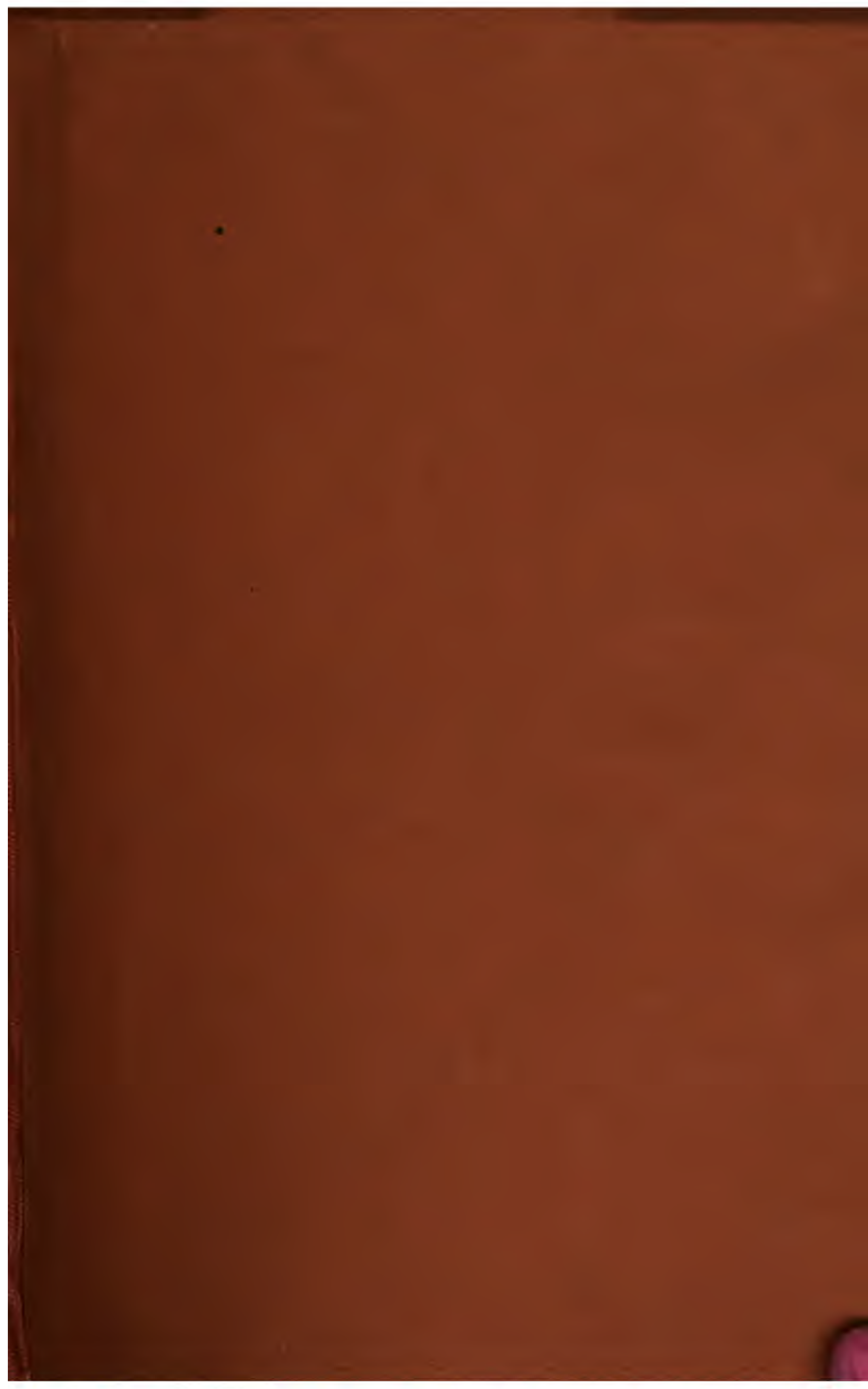

DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



Le 2. vol. n'a pas été publ.

LES VIES

DE

QUATRE GRANDS CHRÉTIENS

FRANÇAIS

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES VIES

DE

QUATRE GRANDS CHRÉTIENS

FRANÇAIS

PAR

M. F. GUIZOT

I. SAINT LOUIS — II. CALVIN

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1873


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
19 NOV. 1931
OF OXFORD

LES VIES

DE

QUATRE GRANDS CHRÉTIENS

FRANÇAIS

PRÉFACE

« Allez et instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.[1] »

L'*universalité* a donc été, dès son origine et dans la pensée de son divin fondateur, le caractère et le but du christianisme. Il est appelé à devenir, dans ses croyances essentielles, la religion du genre humain.

[1] *Évang. selon saint Matthieu*, chap. XXVIII, v. 19.

A l'*universalité* du christianisme dans ses croyances essentielles a dû nécessairement se joindre et s'est jointe en effet la *variété* dans ses moyens de propagation et dans ses établissements locaux. Cette variété est le résultat inévitable de la diversité des lieux, des temps et des événements qui font la destinée des divers peuples.

En même temps qu'ils recevaient la mission « d'instruire toutes les nations au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, » les apôtres recevaient aussi, dit l'Évangile, le don des langues. Nécessité et témoignage de la *variété* de leurs procédés d'enseignement dans l'*unité* et l'*universalité* de leur mission.

Toute l'histoire du christianisme atteste ces deux faits. La *variété* a été grande dans les moyens et les formes de sa propagation sur la face de la terre, et elle a souvent entraîné des luttes déplorables entre les acteurs dévoués à cette grande œuvre. L'*unité* chrétienne n'en a pas moins persisté au fond de ces développements si divers, et l'*universalité* est

restée le but permanent du christianisme, quelle qu'ait pu être la diversité des routes qu'il a suivies en se répandant. A quelque époque que l'on porte ses regards sur les missions chrétiennes actives dans le monde entier, en même temps qu'on sera frappé de la variété dans leurs modes d'action, on ne pourra méconnaître qu'au fond c'est toujours la religion chrétienne qu'elles propagent, et que, selon la parole de Jésus-Christ à ses apôtres, elles travaillent en effet à en amener l'universalité dans le genre humain.

En Europe et au sein des États qui se sont formés ou transformés dans le monde par l'influence européenne, le Catholicisme et le Protestantisme sont les deux grandes branches issues du tronc chrétien. Ces deux Églises se sont fait longtemps une guerre oppressive et sanglante. Elles ont triomphé ou succombé sur des théâtres divers. Mais là où le Catholicisme a triomphé, comme en France, le Protestantisme n'a point disparu ; là où le Protestantisme a vaincu, comme en Angleterre, le Catholicisme a survécu. Après s'être condamnées à tant d'épreu-

ves et de souffrances mutuelles, ces deux Églises ont appris, par leur propre expérience, qu'elles ne peuvent se détruire l'une l'autre, et qu'il est dans leur destinée de vivre ensemble sur la face du globe. Je ne m'arrête pas à rechercher les causes de leur vitalité commune; je ne veux que signaler le fait qui ne saurait être contesté.

Par les mêmes leçons, celles de l'expérience, le Catholicisme et le Protestantisme commencent à comprendre qu'ils peuvent vivre en paix, au nom et au sein de la liberté religieuse. Dans les États où la liberté civile et politique a prévalu, la liberté religieuse s'est levée comme le droit le plus sacré de l'âme humaine; et la paix religieuse, je ne dis pas l'harmonie mais la paix, est venue à la suite de la liberté comme sa conséquence naturelle. Dans quelques-uns des pays déjà engagés dans les voies de la liberté civile et politique, il arrive pourtant encore que la liberté religieuse est incomplète et quelquefois compromise; en revanche, les exemples ne manquent pas de grands et de petits pays libres où la liberté est générale et entière, dans la vie reli-

gieuse plus encore que dans les affaires mondaines ; il y a lieu d'espérer que, malgré les mauvaises traditions et les mauvaises passions qui l'entravent encore quelquefois, elle finira par faire partout reconnaître et respecter pleinement son droit et ses manifestations.

Un autre fait, le plus grave, appelle la profonde et commune sollicitude de tous les chrétiens, catholiques ou protestants. Le Christianisme est maintenant et ouvertement attaqué dans son propre et suprême caractère, dans son origine divine et son histoire surnaturelle. Soit qu'ils admettent, soit qu'ils contestent sa valeur morale, ses adversaires n'y voient aujourd'hui qu'un fait humain, qui est né et s'est développé, comme tout autre fait, en vertu de la seule activité humaine et selon les lois naturelles et fatales qui régissent notre monde. C'est là évidemment la négation formelle du christianisme et l'abolition de la foi chrétienne telle qu'elle s'est manifestée et maintenue depuis dix-neuf siècles, à travers les orages politiques et moraux des sociétés humaines. Je ne dis rien de plus sur un tel fait;

je ne veux ici ni le combattre directement, ni en signaler toute la portée ; il est plus clair et il parle plus haut que tout commentaire ; il attaque également toutes les croyances, toutes les Églises chrétiennes; catholiques et protestants reçoivent les mêmes coups et encourent le même péril. C'est là, maintenant, pour eux tous, la question vitale. La verront-ils tous d'un œil ferme, et s'uniront-ils tous, sans se confondre, pour la défense de leur cause commune? C'est la question pratique que toutes les consciences chrétiennes ont maintenant à résoudre.

Je suis né protestant, et l'expérience de la vie comme l'étude de l'histoire m'ont affermi dans la foi de mes pères. Mais elles m'ont appris aussi à reconnaître et à honorer la foi et la vie chrétiennes, sous quelque forme et quelque nom que je les rencontre. Quand la sympathie religieuse part du fond de l'âme et y va, les dissentiments, même graves, en fait de doctrine ou de discipline spéciale, ne sauraient l'interdire, ni la détruire.

J'ai cherché, dans le Catholicisme et le Protestan-

tisme, aux plus belles époques de leur histoire, quelques-uns de leurs plus sincères et plus glorieux représentants, des hommes en qui nul homme sensé et bien informé ne puisse aujourd'hui se refuser à reconnaître des chrétiens. Le treizième et le dix-septième siècles sont les deux plus grandes et plus belles époques du catholicisme français. Le seizième siècle et le commencement du dix-septième sont les deux plus grandes et plus belles époques du protestantisme français. Dans le catholicisme français, saint Louis au treizième siècle et saint Vincent de Paul au dix-septième sont deux vrais et grands chrétiens, deux sincères et glorieux représentants de la foi et de la vie chrétiennes selon les idées les plus élevées et les plus vertueuses mœurs de leur temps. Calvin et Duplessis-Mornay ont déployé, dans le protestantisme français du seizième siècle, la même sincérité dans leur foi, le même dévouement à leur cause, et ils ont mérité la même gloire. Ces quatre hommes, le roi, le réformateur, le guerrier politique et le prêtre, ont été chrétiens avant tout, dans leur pensée et dans leur vie. La foi et les mœurs

chrétiennes ont dominé en eux, malgré les profonds dissentiments et les rudes combats de leurs Églises. C'est pourquoi je les ai choisis et j'ai essayé de les peindre comme de nobles et salutaires exemples du Christianisme sympathique, et de son unité persistante au sein même de ses plus éclatantes variétés.

GUIZOT.

Janvier 1873.

LES VIES

DE

QUATRE GRANDS CHRÉTIENS FRANÇAIS

SAINT LOUIS

ROI DE FRANCE

(NÉ A POISSY, PRÈS DE PARIS, LE 25 AVRIL 1215, MORT DEVANT TUNIS LE 25 AOUT 1270)

C'était une des gloires des rois de France d'être appelés *le roi très-chrétien*. Titre d'honneur traditionnel plutôt que témoignage religieux et personnel, car la plupart de ces princes ont été, à vrai dire, de très-médiocres chrétiens; c'est l'état de l'âme et de la vie, non pas le nom ou la profession extérieure, qui fait le chrétien. Par une rencontre choquante, c'est sous le règne de l'un des plus méchants et des plus fourbes en même temps que des plus habiles rois de France, Louis XI, que le titre de *roi très-chrétien* est devenu l'attribut

officiel et permanent de la royauté française. Avant le milieu du quatorzième siècle, on rencontre quelquefois ce titre dans la correspondance des papes avec les rois de France, mais rarement et passagèrement, ou dans des documents d'une authenticité douteuse. En 1286, le pape Honorius IV, en écrivant à Philippe le Bel, l'appelait *roi catholique*, « nom spécial, disait-il, de tout roi de France, » et encore en 1456, le pape Calixte III adressait un bref à Charles VII sous cette seule qualification : « Illustre roi des Francs. » Ce fut douze ans après, en 1468, que le pape Paul II, en répondant au compliment que venait de lui adresser Guillaume de Montreuil, envoyé de Louis XI, rappela ce que, depuis Pépin le Bref et Charlemagne, les rois de France avaient fait pour le saint-siége, et déclara que, si ses prédécesseurs ne leur avaient pas toujours donné le titre de *très-chrétiens*, il avait commencé, lui, à les appeler ainsi, et qu'il avait dessein de continuer. Depuis lors en effet, les rois de France, au dehors et au dedans de leur royaume, ont reçu et pris eux-mêmes ce titre auguste.

Dans la longue série de ces souverains, deux seulement, Charlemagne et Louis IX, ont eu l'honneur de recevoir un titre plus auguste encore, celui de *saints*. Quant à Charlemagne, il ne faut pas être trop exigeant en fait de preuves pour le reconnaître en possession légale de ce titre dans l'Église catholique. Il ne fut canonisé, en 1165 ou 1166, que par l'antipape Pas-

cal III, sous l'influence de l'empereur Frédéric Barberousse; et depuis cette époque, la canonisation de Charlemagne n'a été officiellement admise et proclamée par aucun des papes reconnus comme légitimes; ils l'ont tolérée et tacitement acceptée, sans doute à cause des services que Charlemagne avait rendus à la papauté. Mais Charlemagne avait d'ardents et puissants admirateurs en dehors des empereurs et des papes; il était le grand homme et le héros populaire de la race germanique; sa sainteté fut accueillie avec empressement dans une grande partie de l'Allemagne, où elle a toujours été religieusement célébrée, et dès les temps anciens de l'Université de Paris, il y fut le patron des étudiants de la nation allemande. En France pourtant sa situation comme saint restait obscure et incertaine lorsque, vers la fin du quinzième siècle, par quelque motif maintenant difficile à découvrir, peut-être pour enlever à son ennemi le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, possesseur des plus belles provinces allemandes de l'empire de Charlemagne, le privilége exclusif de cette grande mémoire, Louis XI ordonna de rendre à l'illustre empereur les honneurs dus aux saints, et indiqua le 28 janvier pour le jour de sa fête, menaçant de la peine de mort ceux qui refuseraient d'admettre ce nouveau culte. Ni l'ordre ni la menace de Louis XI n'eurent grand effet; il ne paraît pas que, dans l'Église de France, la sainteté de Charlemagne en ait été plus

généralement admise et célébrée; mais l'Université de Paris maintint fidèlement ses traditions, et deux siècles environ après Louis XI, en 1661, sans donner expressément à Charlemagne le titre de saint, elle le proclama hautement son patron, et fit de sa fête une institution annuelle et solennelle qui, malgré quelques hésitations du Parlement de Paris et les révolutions de notre siècle, subsiste encore avec éclat comme le grand jour de fête de nos écoles classiques. L'Université de France a rendu à Charlemagne le service qu'elle avait reçu de lui; elle a protégé sa sainteté comme il avait protégé ses études et ses étudiants.

La sainteté de Louis IX n'a pas éprouvé de telles incertitudes, ni un tel besoin d'une protection savante et obstinée. Réclamée dès le lendemain de sa mort, non-seulement par son fils Philippe le Hardi et par les barons et les prélats de son royaume, mais par la voix publique de la France et de l'Europe, elle devint aussitôt l'objet des enquêtes et des délibérations du saint-siége. Pendant vingt-quatre ans, neuf papes [1], passagers successifs et rapides dans la chaire de Saint-Pierre, poursuivirent les informations d'usage sur la foi et la vie, les vertus et les miracles du feu roi; et ce fut Boniface VIII, le pape destiné à soutenir contre le petit-fils de saint Louis, Philippe le Bel, la lutte la plus

[1] Grégoire X, Innocent V, Jean XXI, Nicolas III, Martin IV, Honoré IV, Nicolas IV, Célestin et Boniface VIII.

violente, qui décréta, le 11 août 1297, la canonisation du plus chrétien des rois de France, de l'un des plus vrais chrétiens de France et d'Europe, rois ou peuples.

Né sur le trône, roi puissant, vaillant guerrier, brillant chevalier, objet de l'affection et du dévouement de tous ceux qui l'approchaient, du respect et de l'admiration de ses contemporains, alliés ou ennemis, Louis IX ne fut ni entraîné ni enivré par aucune de ces splendeurs et de ces joies de la vie; ni dans sa pensée, ni dans sa conduite, elles ne tinrent jamais la première place; avant tout, par-dessus tout, il voulut être, il fut en effet un chrétien, un vrai chrétien, conduit et dominé par l'idée et la résolution de garder la foi, d'accomplir la loi chrétienne. Fût-il né dans la condition la plus humble selon le monde ou la plus impérieuse selon la religion, eût-il été obscur, pauvre, prêtre, moine, ermite, il n'eût pas été plus constamment, plus passionnément préoccupé du désir de vivre en fidèle serviteur de Jésus-Christ, et d'assurer, par sa pieuse obéissance sur la terre, son salut dans l'éternité. C'est là le propre et original caractère de saint Louis, le fait rare, unique peut-être dans l'histoire des rois, que je voudrais mettre en lumière.

On a cherché les causes de ce fait dans les faits généraux ou particuliers au milieu desquels saint Louis a vécu et dans leur influence. Le treizième siècle était un siècle de foi et de pratiques religieuses; les croyan-

ces et les règles chrétiennes exerçaient dans toutes les classes de la société un grand empire. La mère de saint Louis, la reine Blanche de Castille était une femme supérieure, par l'esprit comme par le caractère, et pieuse en même temps que supérieure ; elle donna à son fils, dans sa jeunesse, une forte éducation chrétienne, et, dans tout le cours de sa vie, de sages conseils et un utile appui. On a cru pouvoir rendre ainsi raison du développement de l'âme et de la vie de saint Louis. Vue superficielle, tentative vaine. Ni l'état religieux du treizième siècle, ni la reine Blanche et son action sur son fils n'étaient capables de produire une telle personne morale et ne suffisent pour l'expliquer.

Le treizième siècle était, il est vrai, un siècle de foi et de mœurs chrétiennes; mais il s'en fallait beaucoup qu'elles fussent aussi générales et aussi puissantes que, pour en faire honte au temps présent, on se plaît souvent à le proclamer. Les croisades, ce public et glorieux élan d'enthousiasme chrétien, avaient amené dans les diverses classes de la société, grands et petits, des goûts, des passions, des habitudes de grande licence. Je trouve, dans une savante et judicieuse *Histoire de saint Louis* que l'Académie française vient de couronner, ce résumé fidèle et authentique des désordres moraux de cette époque : « On va à ces saintes expéditions pour se sanctifier, dit le poëte contemporain Rutebeuf, et ceux qui en reviennent ne sont plus que

des vauriens. » Leur foi recevait une fâcheuse atteinte de la fréquentation des musulmans; leurs mœurs de la pratique des usages de l'Orient. La corruption n'avait pas épargné le clergé..... Les prêtres étaient si méprisés des laïques qu'on employait leur nom en jurement, comme s'ils eussent été juifs; on disait : « J'aimerais mieux être prêtre que de faire ceci ou cela. » Les clercs, quand ils paraissaient en public, cachaient la petite tonsure qu'ils portent près du front avec les cheveux du derrière de la tête. Les nobles ne faisaient plus entrer leurs fils dans les ordres; ils avaient trouvé plus commode de faire placer, à la tête des églises, des fils de vassaux qui leur tenaient compte du profit des dîmes. Les évêques n'avaient plus la possibilité de choisir leurs prêtres; ils étaient réduits à accepter ceux qui voulaient bien embrasser « un état si décrié. » En même temps le luxe du haut clergé était un sujet de scandale : les conciles avaient souvent tenté d'y mettre un frein; en 1179, le troisième concile de Latran présente comme une réforme ceci : « Les archevêques, dans leurs visites, auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens et leurs inférieurs deux. Le passage des légats du saint-siége était justement redouté comme une cause de ruine; partout où ils passaient, dit l'abbé Fleury, ils se faisaient défrayer magnifiquement par

les évêques et les abbés; jusque-là que les monastères étaient quelquefois réduits à vendre les vases sacrés de leurs églises pour fournir à de telles dépenses[1]. »

Un tel clergé, ajoute l'historien, n'était capable d'opposer aux mauvaises tendances de la société ni les exemples d'une vie austère, ni les enseignements d'une religion éclairée. Un tel spectacle n'était pas propre non plus à former de saints rois, et l'histoire du treizième siècle lui-même en donne une éclatante preuve; le grand-père et le petit-fils de saint Louis, Philippe Auguste et Philippe le Bel, étaient des princes habiles et énergiques, qui rendirent à la nation et à la royauté française d'éminents services; mais la politique mondaine, et dans la politique l'intérêt personnel tenaient, dans leur âme et dans leur conduite, bien plus de place que la foi et la loi chrétienne; Philippe Auguste n'a pas plus préparé saint Louis que Philippe le Bel ne l'a imité.

L'éducation que reçut saint Louis de sa mère et l'influence qu'elle exerça sur lui, soit pendant une régence de dix années, soit même après que son fils, devenu majeur, eut pris en main le pouvoir, ne suffisent pas non plus à rendre raison du caractère si profondément chrétien de l'âme et de la vie de ce prince. Que la reine Blanche fût croyante et pieuse, et sérieusement préoccupée de l'état moral et religieux de son fils,

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. I, p. 38-45, 1866.

des faits nombreux, les documents contemporains et le témoignage de saint Louis lui-même ne laissent aucun doute à cet égard. Le 25 avril 1215, pendant ses couches, au moment où son fils venait de naître, Blanche remarqua que les cloches de l'église de Poissy ne sonnaient pas comme de coutume; elle en demanda la raison; on lui dit qu'on ne voulait pas troubler son repos; elle exigea qu'on la transportât un peu plus loin et que les cloches reprissent leur appel à la prière. Elle dirigea elle-même l'éducation première du jeune roi « comme de celui qui devait gouverner un si grand royaume, et qu'elle aimait devant tous ses autres enfants. » Dès que Louis entra dans sa quatorzième année, elle lui donna un précepteur sévère et exigeant « qui le suivait partout, même dans ses divertissements, lorsqu'il s'allait promener dans les bois ou sur les rivières, pour lui apprendre toujours quelque chose, et qui le battait même quelquefois, ce qu'il souffrait avec patience, » disent les chroniques contemporaines. Et lorsque plus tard le saint roi racontait dans son intimité ses souvenirs de sa mère : « Madame disait de moi, répétait-il souvent, que, si j'étais malade jusqu'à la mort et que je ne pusse être guéri qu'en faisant telle chose que je péchasse mortellement, elle me laisserait mourir plutôt que de vouloir que je courrouçasse damnablement mon Créateur[1]. »

[1] *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 64–65. —

De tels soins, une surveillance si ferme et si vertueuse, joints à une rare habileté dans le difficile gouvernement de la France pendant une longue minorité, ne pouvaient manquer d'assurer à la reine Blanche, sur le caractère comme dans les affaires de son fils, une grande influence; et cette influence fut en effet si grande et si durable qu'on est quelquefois tenté de s'en étonner et de trouver saint Louis, devenu roi et grand roi, peu indépendant et trop faible dans ses rapports avec sa mère. Il avait pour elle un profond respect, une grande confiance dans son savoir-faire politique, et une vive reconnaissance pour son dévouement maternel et son efficace activité. Mais, par leur nature originaire et instinctive, ces deux personnes étaient trop différentes pour qu'il y eût, entre elles, cette intimité spontanée et facile qui unit vraiment les âmes et qui, à la puissance de l'affection, ajoute le charme de l'harmonie. La reine Blanche était ambitieuse, orgueilleuse et impérieuse. Ces dispositions avaient paru en elle dès sa jeunesse, dans ses rapports avec son mari Louis VIII et son beau-père Philippe Auguste; en 1216, elle avait vivement excité son mari à accepter la couronné d'Angleterre que lui avaient offerte les barons anglais en lutte avec leur roi Jean sans Terre, au nom de la grande charte; et lorsque

Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, t. I, p. 485. — *Histoire de saint Louis,* par M. Félix Faure, t. I, p. 3.

Philippe Auguste se refusa, par prudence, à soutenir ouvertement son fils dans cette hasardeuse entreprise, la princesse Blanche se mit à la tête d'un recrutement chevaleresque en France pour aller, au delà de la Manche, servir la cause du prince français, et elle présida elle-même à leur rassemblement et à leur départ. Dix ans plus tard, devenue régente de France à la mort de Louis VIII, elle fut pendant dix ans, jusqu'à la majorité du roi son fils, aux prises avec les intrigues, les complots, les insurrections, les guerres déclarées, et ce qui peut-être était, pour elle, pis encore, aux prises avec les calomnies et les insultes des grands vassaux de la couronne ardents à ressaisir, sous le gouvernement d'une femme, l'indépendance et la puissance que leur avait efficacement contestées celui de Philippe Auguste. Blanche résista à leurs entreprises, tantôt ouvertement et avec une énergie persévérante, tantôt adroitement, avec les ménagements, les finesses et les séductions d'une femme. Quoique déjà âgée de quarante ans quand elle devint régente, elle était belle, élégante, attrayante, pleine de ressources dans la conversation comme dans la conduite, douée de tous les moyens de plaire et habile à s'en servir avec une coquetterie plus active peut-être que prudente. Les mécontents répandaient contre elle les accusations les plus odieuses : l'un des plus importants parmi les grands vassaux de France, Thibaut IV,

comte de Champagne, poëte ingénieux et fécond, chevalier brillant et léger, s'était épris de passion pour elle; on affirma, non-seulement que pour l'enchaîner à son service, elle avait cédé à ses désirs, mais qu'elle avait jadis, de concert avec lui, assassiné le roi son mari. En 1230, quelques-uns des plus grands barons du royaume, le comte de Bretagne, le comte de Boulogne, le comte de Saint-Pol se coalisèrent pour attaquer le comte Thibaut, et envahirent la Champagne; la régente, amenant avec elle le jeune roi son fils, vint à son secours, et en arrivant près de Troyes, elle fit, au nom du roi, signifier aux barons l'ordre de se retirer : « Si vous avez à vous plaindre du comte de Champagne, disait-elle, présentez-moi votre requête, et je vous rendrai justice. — Nous ne plaiderons pas devant vous, répondirent-ils, car la coutume des femmes est de fixer leur choix, de préférence à tout autre homme, sur celui qui a tué leur mari. » Malgré leur insultante bravade, les barons se retirèrent. Cinq ans plus tard, en 1235, le comte de Champagne était, à son tour, insurgé contre le roi, et obligé, pour échapper à une défaite imminente, d'accepter un traité sévère; une entrevue eut lieu entre la régente et lui : « Par Dieu, comte Thibaut, lui dit Blanche, vous ne deviez pas nous être contraire; vous deviez bien vous ressouvenir de la bonté que vous fit le roi mon fils qui vint à votre aide pour secourir votre terre contre tous

les barons de France qui la voulaient toute brûler et mettre en charbon. » Le comte regarda la reine, qui était si sage et si belle, que de sa grande beauté il fut tout ébahi, et il lui répondit : « Par ma foi, madame, mon cœur et mon corps et toute ma terre est en votre commandement, et n'est rien qui vous pût plaire que je ne fisse volontiers; ni jamais, s'il plaît à Dieu, contre vous ni contre les vôtres je n'irai. » — De là il partit tout pensif, et lui venait souvent en remembrance le doux regard de la reine et sa belle contenance; lors son cœur entrait en une pensée douce et amoureuse. Mais quand il lui souvenait qu'elle était si haute dame, de si bonne vie et si nette qu'il n'en pourrait jamais jouir, sa douce pensée amoureuse se changeait en grande tristesse. Et parce que profondes pensées engendrent mélancolie, il lui fut conseillé par quelques sages hommes qu'il s'étudiât en chansons de vielle et en doux chants délectables; si fit les plus belles chansons, et les plus délectables et mélodieuses qui oncques fussent ouïes[1]. »

Je ne trouve rien dans l'histoire qui autorise les accusations des ennemis de la reine Blanche, et je ne sais si son cœur fut jamais un peu touché des chansons du comte Thibaut; ce qui est certain, c'est qu'elles

[1] *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 249, 280. — *Chroniques de saint Denis* dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 111-112.

ne changèrent rien aux résolutions et à la conduite de la reine; elle continua de résister aux prétentions et aux menées des grands vassaux de la couronne, ennemis ou amoureux, et à poursuivre, envers et contre tous, l'extension des domaines et de la puissance de la royauté. Croyante et honnête, mère sage et dévouée, elle était pourtant de la race des politiques, essentiellement préoccupée de son pouvoir, des intérêts de sa situation et de son succès temporel. Je ne découvre en elle aucune trace d'enthousiasme, de sympathie, ni de scrupule, c'est-à-dire des grands élans moraux qui caractérisent la piété chrétienne, et qui dominaient dans l'âme de saint Louis. Ce n'était ni dans les leçons, ni dans les exemples de sa mère qu'il avait puisé ces instincts sublimes; et pour les expliquer en lui, il faut se résigner à admettre le mystère de la création des âmes, de leur personnalité native et de la profonde diversité de leurs dispositions distribuées, par leur Créateur, selon d'inconnus et impénétrables desseins.

L'enthousiasme, la sympathie et le scrupule, c'est là, en effet, l'état d'âme que fait à l'homme la foi chrétienne quand elle le pénètre et le possède tout entier. Par la confiance et l'espérance en Dieu « seul bon et seul maître[1], » elle l'élève au-dessus des intérêts et des destinées de la vie terrestre, propre et essentiel caractère de l'enthousiasme. Par la charité envers ses

[1] *Évangile selon saint Matthieu*, chap. XIX, v. 16-17.

semblables, elle l'anime de cet instinct tendre, prompt et universel qui s'appelle, à juste titre, la sympathie. Par le profond sentiment qu'elle lui inspire de son infirmité morale, elle éveille et entretient en lui le scrupule sur ses actions et le doute sur ses mérites comparés à ses devoirs. Tel est l'homme, grand ou petit, riche ou pauvre, quand il est vraiment chrétien : tel a été Louis IX roi. Ni l'esprit général de ses contemporains, ni l'influence personnelle de sa mère ne pouvaient suffire à le faire tel, car ils en étaient eux-mêmes bien loin.

Ce que saint Louis dut réellement à sa mère, et c'était beaucoup, ce fut le triomphe soutenu que, pendant la régence, soit par les armes, soit par les négociations, elle remporta sur les grands vassaux, et la prépondérance qu'au milieu des luttes du régime féodal, elle assura à la royauté. Elle avait un instinct profond des forces et des alliances qui pouvaient servir le pouvoir royal contre ses rivaux. Quand trois semaines seulement après la mort de son mari Louis VIII, le 29 novembre 1226, elle fit sacrer son fils à Reims, elle convoqua à cette cérémonie, non-seulement les prélats et les grands du royaume, mais les habitants des communes environnantes; elle voulut montrer aux grands seigneurs le peuple autour de l'enfant royal. Deux ans après, en 1228, au milieu de l'insurrection des barons assemblés à Corbeil et qui

méditaient de se saisir de la personne du jeune roi arrêté à Montlhéry dans sa marche vers Paris, la reine régente appela auprès d'elle, avec les chevaliers fidèles du pays, les bourgeois de Paris et des environs, qui répondirent vivement à son appel : « Ils sortirent tous en armes et prirent le chemin de Montlhéry, où ayant trouvé le roi, ils l'amenèrent à Paris, tous serrés et rangés en bataille. Depuis Montlhéry jusqu'à Paris, le chemin était plein et serré, des deux côtés, de gens d'armes et autres qui priaient à haute voix Notre-Seigneur de donner au jeune roi bonne vie et prospérité, et de le vouloir garder contre tous ses ennemis. Dès qu'ils partirent de Paris, les seigneurs, en ayant appris la nouvelle et ne se trouvant pas en état de combattre un si grand peuple, se retirèrent chacun chez soi; et par l'ordre de Dieu, qui dispose, comme il lui plaît, des temps et des actions des hommes, ils n'osèrent rien entreprendre contre le roi durant tout le reste de cette année[1]. »

Huit ans plus tard, en 1236, Louis IX était majeur, et la régente sa mère lui remettait un pouvoir respecté, redouté, entouré de vassaux toujours turbulents, souvent encore agressifs, mais désunis, affaiblis, intimidés ou décriés, et toujours déjoués depuis dix ans dans leurs complots.

Quand elle eut assuré la situation politique du roi

[1] *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. I, p. 429, 478.

son fils, et au moment où il approchait de sa majorité, la reine Blanche se préoccupa aussi vivement de sa vie domestique. Elle était de ceux qui aspirent à jouer, pour les objets de leur affection, le rôle de la Providence, et à tout préparer, tout régler dans leur destinée. Louis avait dix-neuf ans; il était beau, d'une beauté fine et douce qui révélait la valeur morale sans grande apparence de force physique; il avait des traits délicats et purs, un teint éclatant et les cheveux blonds, abondants et brillants que, par Isabelle sa grand'mère, il tenait de la race des comtes de Hainaut. Il montrait des goûts vifs et élégants; il aimait les divertissements, les jeux, les chiens et les oiseaux de chasse, les beaux habits, les meubles magnifiques. Un religieux, dit-on, reprocha même un jour à la régente sa mère d'avoir toléré, de sa part, quelques velléités de relations irrégulières. Blanche résolut de le marier, et n'eut pas de peine à lui en inspirer l'honnête désir. Raymond-Bérenger, comte de Provence, avait une fille aînée, Marguerite, qu'on tenait, disent les chroniques, pour la princesse la plus noble, la plus belle et la mieux élevée qui fût alors en Europe; par le conseil de sa mère et des plus sages de son royaume, Louis la demanda en mariage. Le comte de Provence reçut cette ouverture avec une extrême joie, mais il s'inquiétait un peu de la grosse dot qu'il faudrait, lui disait-on, donner à sa fille. Il avait pour conseiller

intime un gentilhomme provençal, Romée de Villeneuve, qui lui dit : « Comte, laissez-moi faire, et que cette grande dépense ne vous cause point de peine. Si vous mariez hautement votre aînée, la seule considération de l'alliance fera mieux marier les autres, et à moins de frais. » Le comte Raymond se décida et reconnut bientôt que son conseiller avait raison ; il avait quatre filles, Marguerite, Éléonore, Sancie et Béatrix. Quand Marguerite fut reine de France, Éléonore devint reine d'Angleterre, Sancie comtesse de Cornouailles, puis reine des Romains, et Béatrix comtesse d'Anjou et de Provence, et enfin reine de Sicile. La princesse Marguerite arriva en France, amenée par une brillante ambassade, et le mariage fut célébré à Sens le 27 mai 1234, au milieu de grandes fêtes et d'abondantes charités populaires[1].

Dès qu'il fut marié et en possession d'un bonheur intime, Louis renonça spontanément aux divertissements royaux et mondains qu'il avait d'abord paru goûter ; les équipages de chasse, les jeux, les meubles et les habits magnifiques firent place à des plaisirs plus simples, à des œuvres plus chrétiennes. Les devoirs actifs de la royauté, les pratiques ferventes et minutieuses de la piété, les soins vigilants et affectueux de la charité, les joies pures et passionnées de la

[1] *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. II, p. 192-207.— *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. p. 221-227.

vie conjugale, les glorieux projets du chevalier soldat de la croix remplirent seuls l'âme et le temps de ce jeune roi qui travaillait modestement à devenir un saint et un héros.

Un vif déplaisir dérangeait et troublait quelquefois les plus doux moments de sa vie. Quand elle eut marié son fils, la reine Blanche fut jalouse de la femme et du bonheur qu'elle lui avait donnés; jalouse comme mère et comme reine, par rivalité d'affection et d'empire. Ce triste et haineux sentiment la portait à des actes sans dignité comme sans justice et sans bonté : « Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite furent telles, dit Joinville, que la reine Blanche ne voulait pas souffrir, autant qu'elle le pouvait, que son fils fût en compagnie de sa femme, si ce n'est le soir quand il allait coucher avec elle. Les logis là où il plaisait le plus de demeurer, pour le roi et la reine, c'était à Pontoise, parce que la chambre du roi était au-dessus et la chambre de la reine au-dessous. Et ils avaient si bien accordé leurs affaires qu'ils tenaient leur parlement dans un escalier tournant qui descendait d'une chambre dans l'autre; et ils avaient leurs affaires si bien arrangées que, quand les huissiers voyaient venir la reine mère dans la chambre du roi son fils, ils frappaient la porte de leurs verges, et le roi s'en venait courant dans sa chambre pour que sa mère l'y trouvât; et ainsi faisaient à leur tour les huissiers de la chambre de la reine Mar-

guerite, quand la reine Blanche y venait, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois le roi était auprès de la reine sa femme, et elle était en très-grand péril de mort parce qu'elle était blessée d'un enfant qu'elle avait eu ; la reine Blanche vint là et prit son fils par la main, et lui dit : « Venez-vous-en ; vous ne « faites rien ici. » Quand la reine Marguerite vit que la mère emmenait le roi, elle s'écria : « Hélas! vous ne me laisserez voir mon seigneur, ni morte ni vive. » Alors elle se pâma et l'on crut qu'elle était morte, et le roi, qui crut qu'elle se mourait, revint, et à grand'peine on la remit en état[1]. »

Louis consolait sa femme et supportait sa mère. Entre les plus nobles âmes et dans les plus heureuses vies, il y a des plaies qu'on ne peut pas guérir et des tristesses qu'il faut accepter silencieusement.

L'entrée de Louis dans l'exercice officiel du pouvoir ne changea rien à la politique royale et à la conduite des affaires publiques ; point d'innovation vaniteusement cherchée ; point de réaction ni dans les actes et les paroles du souverain ni dans le choix et le traitement des conseillers ; la royauté du fils continua la régence de la mère. Louis persista à lutter, pour la répondérance de la couronne, contre la puissance des grands vassaux ; il acheva de dompter le turbulent comte de Bre-

[1] Joinville, chap. CXIX ; édition de M. de Wailly, 1867, p. 405.

tagne, Pierre Mauclerc; il acquit du comte de Champagne, Thibaut IV, les droits de suzeraineté dans les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre et la vicomté de Châteaudun; il acheta de son possesseur le fertile comté de Mâcon. Ce fut presque toujours par des procédés pacifiques, par des négociations habilement conduites, et des conventions fidèlement exécutées qu'il accomplit ces extensions du domaine royal. La reine Blanche avait pratiqué, pendant sa régence, une prévoyante économie, et préparé ainsi à son fils un grand moyen d'influence; Louis fut, à son exemple, économe dans le cours ordinaire de sa vie, libéral quand la politique l'y provoquait. Les biens et les droits qu'il acheta du comte de Champagne lui coutèrent 2,000 livres tournois de rente en fonds de terre et 40,000 livres tournois une fois payées, ce qui équivaut aujourd'hui, d'après les calculs les plus probables, à 180,000 francs de rente et à un capital de 3,600,000 francs. Le savant langage économique de notre temps, les termes de *bon système d'impôts, comptabilité financière, équilibre entre les recettes et les dépenses*, ne sauraient être appliqués au treizième siècle et à la royauté féodale; ce qu'on peut dire, c'est que saint Louis, exempt de fantaisies frivoles et touché du bien-être de ses sujets, maintenait de l'ordre dans son trésor royal, et savait tantôt le ménager, tantôt l'employer largement pour le succès de ses desseins.

Je rencontre ici un fait qui caractérise et le treizième siècle et saint Louis lui-même. Plusieurs de ces transactions pacifiques entre le roi et ses grands vassaux furent presque immédiatement suivies du départ de ces derniers pour une nouvelle croisade en Palestine. Le monde chrétien n'avait pas renoncé à l'espoir d'affranchir Jérusalem et le saint sépulcre du joug des musulmans. Le désir de faire un acte éclatant et le goût des grandes aventures fermentaient encore dans les hautes comme dans les populaires régions de la société féodale. Le pape Grégoire IX continuait de prêcher la croisade, une double croisade, l'une vers Jérusalem pour la délivrance du saint sépulcre, l'autre vers Constantinople, au secours de l'empire latin, naguère fondé et déjà chancelant. Le roi de France trouvait sans doute un grand avantage à étendre ainsi, sans guerre, son domaine aux dépens de ses vassaux et à éloigner leurs turbulentes personnes; mais à ces causes générales ou intéressées s'ajoutait certainement l'influence personnelle de Louis, déjà passionnément préoccupé de la gloire et du salut qu'il se promettait pour lui-même dans quelqu'une de ces expéditions chrétiennes. Dès 1239, quelques-uns de ses principaux vassaux, ceux là même avec qui il venait de conclure de favorables traités, les comtes de Champagne, de Bretagne et de Mâcon, se mirent à la tête d'une armée de croisés pour la Palestine qui comptait, dit-on, quinze cents chevaliers et quarante mille écuyers. Louis ne se contenta pas

d'encourager et de faciliter leur entreprise : « Il voulut qu'Amaury de Montfort, son connétable, servît Jésus-Christ en son nom dans cette guerre. C'est pourquoi il lui donna ses armes, et lui assigna par jour une somme d'argent dont Amaury le remercia à genoux, c'est-à-dire qu'il lui en fit hommage selon l'usage de ce temps-là. Les croisés furent fort aises d'avoir ce seigneur avec eux[1]. »

On attribue en général à la grave maladie qu'éprouva saint Louis cinq ans plus tard, en 1244, et à sa pieuse reconnaissance pour sa guérison, sa résolution de prendre la croix ; c'est une méprise morale : dès 1239, à la vue de ses grands vassaux partant pour la Palestine, avec la croix brodée sur leur manteau, l'âme de saint Louis s'envolait déjà vers Jérusalem.

En attendant qu'il pût satisfaire sa pieuse espérance, Louis se donna et donna à la France féodale le plaisir des fêtes royales et chevaleresques. Il avait assigné pour apanage, à son second frère Alphonse, le comté de Poitiers ; mais le jeune prince n'était pas encore armé chevalier, ni mis en possession de son domaine. Pour accomplir ces deux cérémonies, le roi convoqua à Saumur sa cour plénière, où se réunit tout son noble vasselage, laïque et ecclésiastique. La politique n'était pas étrangère à la réunion ni au choix du lieu ; c'était sur

[1] *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. II, p. 354.

Je rencontre ici un fait qui caractérise et le treizième siècle et saint Louis lui-même. Plusieurs de ces transactions pacifiques entre le roi et ses grands vassaux furent presque immédiatement suivies du départ de ces derniers pour une nouvelle croisade en Palestine. Le monde chrétien n'avait pas renoncé à l'espoir d'affranchir Jérusalem et le saint sépulcre du joug des musulmans. Le désir de faire un acte éclatant et le goût des grandes aventures fermentaient encore dans les hautes comme dans les populaires régions de la société féodale. Le pape Grégoire IX continuait de prêcher la croisade, une double croisade, l'une vers Jérusalem pour la délivrance du saint sépulcre, l'autre vers Constantinople, au secours de l'empire latin, naguère fondé et déjà chancelant. Le roi de France trouvait sans doute un grand avantage à étendre ainsi, sans guerre, son domaine aux dépens de ses vassaux et à éloigner leurs turbulentes personnes; mais à ces causes générales ou intéressées s'ajoutait certainement l'influence personnelle de Louis, déjà passionnément préoccupé de la gloire et du salut qu'il se promettait pour lui-même dans quelqu'une de ces expéditions chrétiennes. Dès 1239, quelques-uns de ses principaux vassaux, ceux là même avec qui il venait de conclure de favorables traités, les comtes de Champagne, de Bretagne et de Mâcon, se mirent à la tête d'une armée de croisés pour la Palestine qui comptait, dit-on, quinze cents chevaliers et quarante mille écuyers. Louis ne se contenta pas

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

les confins du comté de Poitiers et au centre d'un pays naguère possédé par les rois d'Angleterre que Louis venait déployer sa puissance et sa magnificence. « Le roy, dit Joinville qui y assistait, donna cette fête dans les halles de Saumur, que le grand roi Henri d'Angleterre[1] avait fait construire, disait-on, pour donner ses grandes fêtes. Ces halles sont faites à la guise des cloîtres des moines blancs[2]; mais je crois qu'à beaucoup près il n'en est aucun de si grand. Et je vous dirai pourquoi cela me semble : à la paroi du cloître où mangeait le roi, qui était environné de chevaliers et de sergents qui tenaient grand espace, mangeaient à une table vingt évêques ou archevêques, et encore, après les évêques et les archevêques, mangeait à côté de cette table la reine Blanche sa mère, au bout du cloître, du côté où le roi ne mangeait pas. Et pour servir la reine, il y avait le comte de Boulogne, qui depuis fut roi de Portugal, et le bon comte de Saint-Pol, et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, que l'on disait fils de sainte Élisabeth de Thuringe ; à cause de quoi l'on disait que la reine Blanche le baisait au front par dévotion, parce qu'elle pensait que sa mère l'y avait maintes fois baisé. Au bout du cloître, d'autre part, étaient les cuisines, les bouteilleries, les paneteries et les dépenses; de ce bout, on servait, devant le roi et la reine, la viande, le vin et le pain. Et dans

[1] Henri II, fils de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou.
[2] Moines de l'ordre de Cîteaux.

toutes les autres ailes et dans le préau du milieu mangeait une si grande foison de chevaliers que je ne sus pas les compter ; et bien des gens dirent qu'ils n'avaient jamais vu autant de surcots ni d'autres vêtements de drap d'or à une fête qu'il y en eut là ; et on dit qu'il y eut bien trois mille chevaliers[1]. »

Après les fêtes de Saumur, Louis se rendit à Poitiers, où le nouveau comte, son frère Alphonse, devait recevoir en sa présence l'hommage des seigneurs voisins devenus ses vassaux. Mais là une fâcheuse nouvelle vint troubler la satisfaction des fêtes ; une lettre confidentielle arriva, adressée non pas à Louis lui-même, mais à sa mère, que beaucoup de fidèles sujets continuaient de regarder comme la vraie régente du royaume, et qui probablement continuait aussi à avoir ses propres et intimes agents. Un habitant de la Rochelle informait la reine Blanche qu'un grand complot se tramait parmi de puissants seigneurs de la Marche, de la Saintonge, de l'Angoumois, et plus loin encore peut-être, pour refuser l'hommage au nouveau comte de Poitiers, et entrer ainsi en rébellion contre le roi lui-même. La nouvelle était vraie et donnée avec des détails circonstanciés. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, le plus considérable des vassaux du nouveau comte de Poitiers, était, sinon le premier auteur, du moins le principal acteur

[1] *Histoire de saint Louis*, par Joinville. Édit. de M. de Wailly, p. 67-69.

du complot. Sa femme, Isabelle d'Angoulême, veuve du feu roi d'Angleterre, Jean sans Terre, et mère du roi régnant à Londres, Henri III, s'indignait à l'idée de devenir vassale d'un prince vassal lui-même du roi de France, et de se voir ainsi, elle jadis reine, maintenant veuve et mère de roi, placée dans un rang inférieur à celui de la comtesse de Poitiers. Quand son mari, le comte de la Marche, alla la rejoindre à Angoulême, il la trouva passant tour à tour de la colère aux larmes et des larmes à la colère : « N'avez-vous pas vu, lui dit-elle, à Poitiers, où j'avais attendu trois jours pour satisfaire à votre roi et à sa reine, que lorsque j'ai passé devant eux, dans leur chambre, le roi était assis d'un côté du lit, et la reine, avec la comtesse de Chartres et sa sœur l'abbesse, de l'autre côté; ils ne m'ont pas appelée ni fait asseoir avec eux; et cela à dessein, pour m'avilir devant tant de gens. Et ni à mon entrée, ni à ma sortie, ils ne se sont seulement un peu levés de leur siége, me vilipendant comme vous l'avez vu vous-même. Je ne puis parler, tant j'ai de douleur et de honte. Et j'en mourrai, bien plus encore que de la perte de notre terre, qu'ils nous ont indignement ravie; à moins que, par la grâce de Dieu, ils ne se repentent, ou que je ne les voie désolés à leur tour, et perdant quelque chose de leur propre terre. Pour moi, ou j'y perdrai tout ce que j'ai, ou j'en mourrai à la peine. » Le correspondant de la reine Blanche ajoutait : « Le comte, qui est bon comme vous

le savez, voyant la comtesse en larmes, et vivement ému à cet aspect, lui dit : « Madame, ordonnez ; je ferai tout « ce que je pourrai ; sachez cela. — Autrement, lui dit- « elle, vous n'approcherez plus jamais de ma personne, « et je ne vous verrai plus. » Et le comte a déclaré avec force anathèmes, qu'il ferait ce que voulait sa femme[1]. »

Il le fit comme il l'avait dit. Dans cette même année 1241, à la fin de l'automne, « le nouveau comte de Poitiers, qui tenait sa cour pour la première fois, ne manqua pas de convoquer à ses fêtes toute la noblesse de son apanage, et en première ligne le comte et la comtesse de la Marche. Ils se rendirent à Poitiers. Mais quatre jours avant Noël, lorsque la cour du comte Alphonse avait reçu tous ses hôtes, on vit le comte de la Marche monté sur son cheval de combat, sa femme en croupe derrière lui, escorté de ses hommes d'armes également à cheval, l'arbalète au poing et comme prêts à la bataille, s'avancer en la présence du prince. Tout le monde était attentif à ce qui allait se passer. Alors le comte de la Marche s'adressant d'une voix forte au comte de Poitiers : « J'ai pu, dans un moment d'oubli et de « faiblesse, lui dit-il, songer à te rendre hommage ; « mais je te jure maintenant, d'un cœur résolu, que « jamais je ne serai ton homme lige ; tu te dis injuste-

[1] Cette lettre, dont l'original existe à la Bibliothèque impériale de Paris, a été découverte et publiée par M. Léopold Delisle, avec un savant commentaire, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1855-1856, t. II, de la IV[e] série, p. 512-555.

« ment mon seigneur, tu as indécemment dérobé ce « comté à mon beau-fils le comte Richard, tandis qu'il « combattait fidèlement pour Dieu en terre sainte, et « qu'il délivrait nos captifs par sa prudence et sa misé- « ricorde. » Après cette insolente déclaration, le comte de la Marche fit violemment écarter, par ses hommes d'armes, ceux qui lui barraient le passage, courut, par une dernière insulte, mettre le feu au logis que le comte Alphonse lui avait assigné, et, suivi de ses gens, il sortit de Poitiers au galop[1]. »

C'était la guerre, et elle éclata dès les premiers jours du printemps suivant[2]. Elle trouva Louis aussi bien préparé que fermement résolu à la soutenir; mais la justice et la prudence ne lui manquèrent pas plus que la résolution; il respectait le sentiment public, et voulait être approuvé de ceux qu'il appelait à se compromettre pour lui et avec lui. Il convoqua à un parlement les vassaux de la couronne : « Que pensez-vous, leur demanda-t-il, que l'on doive faire d'un vassal qui veut tenir terre sans seigneur, et qui va contre la foi et contre l'hommage auquel il est tenu, lui et ses devanciers? » On lui répondit que le seigneur devait alors reprendre le fief comme son propre bien : « Par mon nom, dit le roi, le comte de la Marche prétend tenir terre de cette façon, une terre qui est fief de France depuis le temps du fort

[1] *Histoire de saint Louis*, p. M. Félix Faure, t. I, p. 347.
[2] En avril 1242.

roi Clovis, qui conquit toute l'Aquitaine sur le roi Alaric, païen sans foi ni croyance, et tout le pays jusqu'au mont de Pyrénée. » Les barons promirent au roi leur énergique concours.

Le comte de la Marche engagea la lutte. Il ne manquait pas de puissants alliés; mais les principaux, son beau-fils Henri III, roi d'Angleterre, et son voisin Raymond VII, comte de Toulouse, se faisaient attendre. Provoqué par les dévastations brusquement exercées sur ses terres, Louis entra soudain en campagne; il avait fait de grands préparatifs, des approvisionnements considérables, des moyens de transport et de campement, des machines de siége; quatre mille chevaliers et vingt mille hommes d'armes le suivaient; des milices communales s'y étaient jointes; l'armée du roi grossissait à mesure qu'elle avançait dans le pays ennemi, disent les chroniques, « comme les fleuves qui se jettent dans la mer. » Plusieurs château forts de la Saintonge et de l'Angoumois furent emportés d'assaut. Furieuse et désolée, la comtesse Isabelle de la Marche tenta un autre genre de guerre; elle remit à deux pauvres serfs de ses domaines un poison qu'ils s'engagèrent à jeter dans le vin ou dans les mets du roi de France et de ses frères; arrivés dans le camp royal, ils furent découverts, pris et pendus. Le roi d'Angleterre débarqua enfin à Royan, à l'embouchure de la Gironde; son parlement peu favorable à cette guerre, lui avait refusé tout subside; mais

il amenait sept de ses principaux vassaux, trois cents chevaliers, et surtout il apportait un trésor qu'il était parvenu à amasser, « trente muids des esterlings tant désirés, » dit Matthieu Paris, assez pour payer une armée de Poitevins et de Gascons. Une trêve existait depuis quelque temps entre la France et l'Angleterre ; Henri III envoya à Louis des messagers chargés de lui déclarer qu'il rompait la trêve, regardant comme son devoir, envers son beau-père le comte de la Marche, de le défendre par les armes. Louis répondit que, pour lui, il avait scrupuleusement respecté la trêve et ne songeait pas à la rompre, mais qu'il entendait pouvoir librement punir un vassal rebelle. La guerre fut poussée avec ardeur de part et d'autre ; mais il y avait dans le jeune roi de France, dans ce docile fils de cette habile mère, un héros inconnu qui se déploya soudain. Près de deux villes de la Saintonge, Taillebourg et Saintes, sur un pont qui couvrait les approches de l'une et devant les murs de l'autre, Louis livra deux batailles où l'éclat de sa valeur personnelle et l'enthousiasme affectueux qu'il inspirait à ses troupes décidèrent la victoire et la reddition des deux places : « A la vue des nombreuses bannières que surmontait l'oriflamme auprès de Taillebourg et de cette multitude de tentes serrées les unes contre les autres qui formaient comme une grande et populeuse cité, Henri III se tourna vivement vers le comte de la Marche : « Mon père, s'écria-t-il, est-ce là ce que vous

m'aviez promis ? est-ce là cette nombreuse chevalerie que vous vous engagiez à lever pour moi quand vous m'écriviez que mon seul souci devait être d'amasser de l'argent? — Je n'ai jamais dit cela, répondit le comte. — Si vraiment, reprit le comte Richard[1], j'ai là, dans mes bagages, un écrit authentique de vous à ce sujet. » Et comme le comte de la Marche niait énergiquement avoir jamais signé ni envoyé un semblable écrit, Henri III lui rappela avec aigreur ses messages en Angleterre et ses pressantes sollicitations : « Jamais cela n'a été fait de mon aveu, s'écria le comte de la Marche en jurant; prenez-vous-en à votre mère qui est ma femme. Par la gorge de Dieu, tout cela a été machiné à mon insu. »

Henri III n'était pas seul dégoûté de la guerre où sa mère l'avait attiré; la plupart des seigneurs anglais qui l'avaient accompagné le quittèrent et demandèrent au roi de France la permission de traverser son royaume pour retourner chez eux; quelques personnes le détournaient de cette condescendance : « Qu'on les laisse passer, dit Louis; je ne demanderais pas mieux que tous mes ennemis s'en allassent ainsi pour jamais loin de chez moi. » On se moquait beaucoup, autour de lui, de Henri III réfugié à Bordeaux, délaissé par les Anglais et pillé par les Gascons : « Cessez, cessez, dit-il; ne le tournez pas en ridicule et ne me faites pas haïr de lui par vos railleries; ses charités et sa piété l'af-

[1] Comte de Cornouailles et frère de Henri III.

franchiront de tous périls et de tout opprobre. » Le comte de la Marche lui-même s'empressa de demander la paix; Louis la lui accorda avec la fermeté d'un politique prévoyant et l'émotion sympathique d'un chrétien. Il exigea que les terres qu'il venait de conquérir sur le comte demeurassent à la couronne, et, sous la suzeraineté de la couronne, au comte de Poitiers; et que pour le reste de ses domaines, le comte de la Marche, sa femme et ses enfants vinssent en demander l'octroi de la pure volonté du roi, à qui le comte remettrait de plus, comme gage de sa fidélité à venir, trois châteaux dans lesquels une garnison royale serait entretenue à ses frais. Le comte se soumit pleinement, et, introduit devant le roi avec sa femme et ses enfants, « à pleurs et soupirs et à larmes, ils se mirent à genoux devant lui, et commencèrent à crier hautement : « Très-débonnaire sire, pardonne-nous ta colère et « ton mécontentement, et aie pitié de nous, car nous « avons méchamment et orgueilleusement agi envers « vous. Sire, selon la multitude de ta grande miséri« corde, pardonne-nous nos méfaits. » Le roi, qui vit le comte de la Marche si humblement devant lui, ne put contenir en colère sa miséricorde, mais le fit lever et lui pardonna débonnairement tout ce qu'il avait fait de mal contre lui[1]. »

Tant que dura la guerre, en même temps qu'il la

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. I, p. 371-372, 390.

poussait vigoureusement et en héros, Louis se conduisit, envers ses adversaires, en vrai et généreux chevalier, plein de respect pour le droit et l'honneur féodal. Au siége de Fontenay, son frère Alphonse avait été grièvement blessé; la place fut prise après une forte résistance; le fils du comte de la Marche était au nombre des prisonniers; on conseilla au roi de leur faire expier par de rigoureux supplices la blessure de son frère et leur longue obstination : « Non, dit-il; un fils ne peut mériter la mort pour avoir obéi à son père, ni des vassaux pour avoir servi fidèlement leur seigneur. » Un peu plus tard, Hertold, seigneur de Mirebeau, château fort en Poitou, et vassal de Henri III, voyant les rapides succès du roi de France et se sentant hors d'état de lui résister, alla trouver le roi d'Angleterre à Blaye, où il s'était réfugié : « Monseigneur roi, lui dit-il, Votre Excellence voit que la fortune nous est partout contraire. Moi malheureux, que dois-je faire? Pouvez-vous me secourir dans un si grand péril et me délivrer puissamment du siége s'il m'arrive d'être assiégé? ou serai-je, comme mes voisins, enveloppé dans un commun désastre, et misérablement forcé de subir cet intolérable joug des Français que mes aïeux ont toujours repoussé? — Hertold, lui dit le roi d'un air abattu, tu vois que mes forces suffisent à peine à me tirer de péril. Notre Seigneur et rédempteur Jésus-Christ a été trahi par son disciple Judas; qui peut être

en sûreté? Voici, le comte de la Marche que je tenais et que j'honorais comme mon père, vous a donné à tous un pernicieux exemple. Je me suis appuyé sur un roseau brisé dont les fragments m'ont blessé. Toi seul tu as agi honorablement en voulant me consulter dans cette occasion. Ce que tu tiens de moi à titre de vassal, je t'en fais don volontiers pour que tu le possèdes en toute propriété. Fais donc librement ce qui te paraîtra le plus à propos. » Hertold quitta en pleurant le roi d'Angleterre son seigneur et alla trouver le roi de France, à qui il se présenta les cheveux en désordre et les yeux rouges de larmes : « Mon seigneur roi, lui dit-il, Dieu, dans sa colère, a fait tomber sur moi tant de maux que je suis contraint, bien malgré moi, de me réfugier dans l'asile de votre miséricorde et de votre protection. Je suis abandonné à moi-même. J'ai recours en gémissant à Votre Excellence royale; recevez et acceptez mes châteaux et l'hommage de mon service. » Le roi de France lui répondit d'un air gracieux : « Ami, je sais comment tu es allé trouver ton seigneur le roi d'Angleterre et ce que tu lui as dit : toi seul t'es conduit fidèlement. Je te reçois de bon cœur en ma garde, toi et ce qui t'appartient. Des hommes tels que toi, voilà ceux que j'approuve; pour eux, le sein de la miséricorde doit toujours être ouvert. » Hertold remit donc au roi de France le noble château de Mirebeau avec tout ce qui en dépendait, et le roi de France le lui

rendit aussitôt à garder, après avoir reçu son serment. de fidélité. A cet exemple, toute cette contrée, à l'exception de Montauban et de quelques autres lieux, passa en la possession des Français[1]. »

Le prince qui savait si bien vaincre et si bien traiter les vaincus pouvait être tenté d'abuser tour à tour de la victoire et de la clémence, et de poursuivre sans mesure ses avantages, mais Louis était sérieusement chrétien; quand la guerre n'était pas pour lui une nécessité ou un devoir, ce vaillant et brillant chevalier, par équité et bonté d'âme, aimait mieux la paix que la guerre; les succès qu'il avait obtenus dans sa campagne de 1242 ne furent pas pour lui un premier pas dans une carrière indéfinie de gloire et de conquêtes; il ne s'inquiéta que de les consolider en assurant, dans l'Europe occidentale, aux États de ses adversaires comme aux siens propres, les bienfaits de la paix; il négocia successivement avec le comte de la Marche, le roi d'Angleterre, le comte de Toulouse, le roi d'Aragon, les divers princes et grands seigneurs féodaux qui s'étaient plus ou moins ouvertement engagés dans la guerre; et en janvier 1243, dit le plus récent et le plus éclairé de ses historiens, « le traité de Lorris marqua la fin des troubles féodaux pour toute la durée du règne de saint Louis; il ne tira plus l'épée que contre les ennemis de

[1] Matthieu Paris, *Histoire d'Angleterre*, édit. in-folio de 1644; p. 402.

la foi et de la civilisation chrétienne, contre les musulmans[1]. »

Les occasions ne lui manquèrent cependant pas pour intervenir puissamment chez ses voisins et pour exploiter leurs discordes au profit de son ambition, si l'ambition avait réglé sa conduite. La grande lutte entre l'empire et le sacerdoce, personnifiée dans l'empereur Frédéric II et les deux papes Grégoire IX et Innocent IV, agitait violemment la chrétienté ; les deux pouvoirs aspiraient sans mesure à se dominer l'un l'autre et à disposer du sort l'un de l'autre ; Louis IX était à peine majeur lorsqu'il reçut de Frédéric II l'invitation de venir le trouver à Vaucouleurs[2] pour s'entendre avec lui sur la conduite qu'avaient à tenir les souverains laïques quant aux prétentions du saint-siége. Le roi de France se méfia, non sans raison, de l'empereur d'Allemagne, qui venait d'épouser la sœur du roi d'Angleterre Henri III, et avait plusieurs fois manifesté son dessein d'aider son beau-frère à recouvrer ses provinces françaises. Louis ne refusa point de se rendre à Vaucouleurs ; mais, en même temps, il commanda pour l'accompagner une escorte de deux mille chevaliers. A cette nouvelle, Frédéric ajourna l'entrevue à l'année suivante, et il n'en fut plus question. Louis fit alors, auprès des deux souverains, une tentative pour les presser de rendre la paix à la chrétienté ; elle

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. I, p. 388.
[2] En 1237.

échoua et il garda entre eux une scrupuleuse neutralité. Pour le décider en sa faveur, le pape, qui venait de prononcer l'excommunication et la déchéance de l'Empereur, ouvrit au roi de France la perspective de l'élection à l'empire d'Allemagne pour son frère le comte d'Artois, en lui promettant l'appui, non-seulement de son influence, mais de son trésor. Louis consulta les barons du royaume : « Si les crimes de l'Empereur exigent qu'il soit déposé, dirent-ils, la sentence ne peut être prononcée que par un concile général. » Louis informa l'Empereur de la proposition qu'il avait reçue de Rome, de la réponse qu'il y voulait faire, et aussi des griefs religieux qu'alléguait le pape pour justifier l'excommunication : « Nous n'avons nullement, dirent à Frédéric les envoyés français, l'intention de vous attaquer sans motif légitime. Quant à l'avantage que peut procurer la couronne impériale, nous croyons que notre seigneur le roi de France, porté sur le trône par la noblesse héréditaire de son sang, est bien au-dessus d'un Empereur qui ne doit son élévation qu'à une élection qu'on pouvait lui refuser. Il suffit au comte Robert d'être le frère d'un tel roi. » L'Empereur ne réclama point contre ces paroles hautaines en même temps que rassurantes. Le pape convoqua le concile général. L'Empereur déclara qu'il s'opposerait par la force à cette réunion de ses ennemis, dont il prévoyait l'issue ; et le 3 mai 1241, sa flotte attaqua et battit complétement la flotte génoise, qui transportait à

Rome les prélats appelés au concile. Légats, archevêques, évêques, abbés, procureurs des chapitres, plus de cent des chefs de l'Église furent pris, mis à fond de cale et emmenés à Naples, où l'Empereur les retint enfermés dans le château de Saint-Sauveur. Un grand nombre d'ecclésiastiques français étaient compris dans cet acte de violence; Louis réclama vivement leur mise en liberté; Frédéric la refusa, non sans ironie : « Que votre Royale Majesté ne s'étonne pas, écrivit-il à Louis, si César tient en angoisse les prélats de France qui venaient pour mettre César en angoisse. » Louis insista avec une fierté menaçante : « Nous avons eu jusqu'ici la ferme confiance, dit-il, que, par l'effet d'une réciproque affection depuis longtemps établie, il ne pouvait naître, entre l'Empire et notre Royaume, aucun sujet de haine et de querelle. Car tous les rois, d'heureuse mémoire, nos prédécesseurs, se sont montrés jaloux de contribuer à l'honneur et à l'élévation de l'Empire; et nous qui, par la volonté de Dieu, régnons après eux, nous étions pénétré des mêmes sentiments... Cependant, voilà qu'il faut nous étonner grandement; nous sommes ému, et non sans raison. Sans qu'aucun sujet ni prétexte d'offense vous y ait invité, vous avez fait saisir sur mer les prélats de notre royaume qui se rendaient près du Siége Apostolique, auquel ils sont liés autant par la foi que par l'obéissance, dont ils ne peuvent rejeter les commandements, et vous les retenez en prison. C'est une chose

qui nous affecte plus péniblement que Votre Majesté ne le croit peut-être. Car ainsi que nous l'ont clairement appris leurs lettres, ils ne méditaient rien de contraire à la majesté impériale, à quelques démarches moins légitimes qu'eût pu d'ailleurs se porter le souverain pontife. Puis donc qu'on ne peut leur rien reprocher qui motive leur captivité, il faut que Votre Majesté rende, à la liberté à laquelle ils ont droit, les prélats de notre royaume ; ce faisant, vous ferez cesser tout ombrage de notre part, car nous considérons leur détention comme une injure faite à nous-même. Notre pouvoir royal se trouverait singulièrement atteint et abaissé si nous gardions le silence sur de tels procédés. Tournez vos yeux et vos réflexions sur ce qui s'est passé précédemment : nous avons, à la connaissance de tous, repoussé l'évêque de Palestine et les autres légats de l'Église lorsqu'ils ont voulu obtenir notre concours contre vous ; ils n'ont rien pu tirer de notre royaume contre Votre Majesté. Que votre impériale prudence y réfléchisse donc ; qu'elle pèse dans la balance de son jugement ce que nous lui écrivons, et qu'elle ne veuille pas rejeter notre demande pour n'écouter que sa puissance et sa volonté, car le royaume de France n'est pas à ce point affaibli qu'il se laisse presser par vos éperons. »

La menace de Louis ne fut pas vaine : après avoir encore un peu hésité, l'Empereur fit mettre en liberté les prélats français ; Grégoire IX mourut ; mais sous le

pontificat d'Innocent IV la lutte entre le sacerdoce et l'empire devint de plus en plus ardente; entre les deux causes et les deux adversaires la chrétienté se divisait; les violences tantôt du pape, tantôt de l'Empereur, jetaient les souverains et le peuple tour à tour dans les camps contraires; le doute et la fluctuation pénétraient au sein même du clergé; en 1245, Frédéric II fut excommunié pour la troisième fois; à Paris, le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, l'annonça dans sa paroisse en disant : « Écoutez tous : j'ai reçu l'ordre de prononcer contre l'empereur Frédéric, les cierges allumés et au son des cloches, une solennelle sentence d'excommunication. J'en ignore la cause. Je n'ignore pas la grave querelle et l'inexorable haine qui se sont élevées entre eux. Je sais que l'un des deux fait injustice à l'autre. Lequel et auquel, je ne sais. Mais autant que mon pouvoir s'étend, j'excommunie et je déclare excommunié celui des deux qui fait injustice à l'autre, et j'absous celui qui souffre d'une injustice si nuisible à toute la chrétienté[1]. » Au milieu de cette ardeur des passions et de cette perplexité des esprits, la conduite de Louis IX resta constamment la même; il ne prit parti ni pour l'un, ni pour l'autre des adversaires; entre le saint-siége et l'Empire il garda une neutralité équitablement flottante, et travailla à rétablir la paix. Les principes de droit public, spécialement celui du droit d'intervention

[1] Matthieu Paris, p. 442.

d'un gouvernement dans les luttes de ses voisins, souverains ou peuples, n'étaient pas, au treizième siècle, systématiquement débattus et définis comme ils le sont de nos jours; mais le bon sens et le sens moral de saint Louis le firent entrer, sur ce point, dans la bonne voie, et nulle tentation, pas même celle de sa fervente piété, ne l'entraîna à s'en écarter; ce fut son soin permanent de ne point engager, dans la lutte entre le sacerdoce et l'empire, l'État ni l'Église de France, et de maintenir la dignité de sa couronne et les libertés de ses sujets, en employant son influence à faire prévaloir dans la chrétienté une politique équitable et pacifique.

C'était là, au treizième siècle plus que jamais, l'intérêt pressant de la chrétienté tout entière. Elle était aux prises avec deux ennemis et deux périls très-redoutables. Par les croisades, elle avait engagé en Asie, contre les musulmans, une lutte acharnée; et dans le fort de cette lutte, du fond de cette même Asie, vers le milieu du treizième siècle, un peuple barbare et à peu près païen, les Tartares Mongols, se répandait, comme une inondation sanglante, dans l'Europe orientale, en Russie, en Pologne, en Hongrie, en Bohême, en Allemagne, ravageant et menaçant d'une complète destruction tous les États où ces hordes pénétraient. M. Abel Rémusat a étudié et décrit avec une précision savante ces invasions effroyables : « D'après les lois établies, dit-il, par Tchinggis-Khan, leur premier grand chef, les Mon-

gols avaient ordre de bien traiter les princes et les peuples qui se soumettraient, qui livreraient leurs villes et consentiraient à payer le tribut ; les autres étaient abandonnés à la fureur du soldat ; les habitants étaient massacrés sans distinction d'âge ni de sexe, et souvent les animaux mêmes n'étaient pas épargnés. Dans ces premiers moments, aucune négociation n'était possible avec les Tartares. Il fallait reconnaître leur empire ou mourir. Le danger de la résistance était attesté par les innombrables pyramides d'ossements humains qu'ils élevaient à la place des villes ruinées, et que, bien longtemps après, nos voyageurs contemplaient avec effroi en parcourant les régions devenues désertes qui leur avaient servi de passage[1]..... » « Race épouvantable, disent les chroniqueurs du treizième siècle, qui s'est élancée des montagnes du Nord ; hommes impies ne craignant rien, ne croyant à rien, n'adorant rien que leur roi, qui s'intitule le roi seigneur des rois et le souverain des souverains ; hommes inexorables, ou plutôt brutes, monstres qui n'ont rien d'humain ; altérés de sang et le buvant avec délices ; déchirant et dévorant la chair crue des animaux, des chiens et même des hommes ; ayant une tête énorme sur un corps disproportionné, une poitrine très-large, de gros bras, des cuisses courtes et fortes ; vêtus

[1] *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens et particulièrement des rois de France, avec les empereurs mongols*, par M. Abel Rémusat, dans les *Mémoires de l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VI, (1822), p. 404.

de peaux de taureaux, armés de lances de fer, guerriers infatigables et d'une bravoure étonnante, tireurs d'arcs incomparables; montant, au moyen de trois étriers superposés à cause de la petitesse de leurs jambes, sur des chevaux grands et forts, d'une extrême vitesse, qui franchissent en un jour l'espace de trois journées et se nourrissent du feuillage et de l'écorce des arbres; traversant sans retard ni difficulté les fleuves les plus larges et les plus rapides, sur des barques faites de cuir de bœuf et qu'ils portent avec eux; nageant du reste aussi bien qu'ils naviguent[1]. »

Le nom et la description de ces barbares, le bruit et la terreur de leurs dévastations se répandirent rapidement dans toute l'Europe chrétienne; les princes de l'Europe orientale, le roi de Bohême, le comte palatin de Saxe écrivirent à leurs parents et à leur alliés en Occident pour les informer de leurs maux, du péril qui les menaçait eux-mêmes, et pour réclamer leurs secours : « Que faut-il faire dans ces tristes conjonctures? dit la reine Blanche au roi son fils. — Il faut, ma mère, lui répondit Louis (« d'une voix douloureuse, mais non sans « une inspiration divine, » ajoute le chroniqueur), il faut qu'une consolation céleste nous soutienne; si ces Tartares, comme nous les appelons, arrivent ici, ou bien

[1] M. Félix Faure a bien recueilli et rapproché les traits de ce portrait des Mongols, d'après les chroniqueurs du temps, spécialement Matthieu Paris et Albéric de Trois-Fontaines, *Histoire de saint Louis*, t. I, p. 283.

nous les renverrons dans le Tartare leur patrie, d'où ils sont venus, ou bien ils nous feront monter au ciel. »

« Le jeu de mots qu'on prête ici à saint Louis, dit M. Abel Rémusat, se retrouve dans presque tous les écrits de cette époque ; et c'est peut-être là, pour le dire en passant, la véritable cause de l'altération que les Occidentaux ont apportée au nom des *Tatars*. On trouve ces peuples nommés *Tatari* dans les chroniques russes, *Tattari* dans Christophorus Manlius, et *Tatari* ou *Tattari* dans une lettre d'Yves de Narbonne à Giraud, archevêque de Bordeaux[1] ; mais, en général, on les voit désignés sous le nom de *Tartares* dès les premiers moments de leur apparition, et *Tartari*, *Tartarei*, comme les appelait l'empereur Frédéric II, est une expression qui prit faveur. En effet, l'opinion s'était assez généralement répandue que les Mongols étaient des démons envoyés pour châtier les hommes, ou du moins qu'ils avaient commerce avec les démons. »

Un autre incident, moins grave pour l'Europe et plus personnel pour saint Louis, avait déjà frappé son imagination, et porté de plus en plus vers l'Orient la pieuse et curieuse ardeur de son âme. Dans l'été de 1237, il célébrait à Compiègne le mariage de son frère Robert, qu'il venait d'armer chevalier et de doter du comté d'Artois pour son apanage. Au milieu des fêtes, on re-

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VI p. 408.

marquait avec quelque surprise quatre étrangers, d'apparence et d'origine inconnues, que le roi paraissait traiter avec faveur. C'était, disent les chroniqueurs du temps, des envoyés du *Vieux de la Montagne*, ce chef d'une secte et d'une peuplade arabe, formée au milieu de la fermentation religieuse, politique et guerrière de l'islamisme, établie dans les montagnes de l'Anti-Liban, entre Antioche et Damas, et connue depuis plus d'un siècle en Orient sous le nom d'*assassins*. Ils devaient ce nom au fanatisme aveugle avec lequel ils exécutaient les ordres de leur *cheik* (seigneur et vieillard) qui les entretenait, par toute sorte de jouissances matérielles, dans un état d'ivresse dévouée, et se servait d'eux pour se débarrasser de ses ennemis, voisins ou lointains, chrétiens ou Sarrasins. Ils avaient, en 1190, assassiné Conrad, marquis de Montferrat, près de monter sur le trône de Jérusalem, et le grand Saladin lui même, en dépit de ses victoires sur les chrétiens, avait deux fois failli tomber sous leurs coups. La renommée du jeune roi de France, de sa piété et de sa bravoure, avait pénétré en Syrie; il devait, disait-on, venir en Orient avec de nouveaux croisés et rétablir le royaume de Jérusalem. Sur ce bruit, le *Vieux de la Montagne* avait envoyé en France deux de ses fanatiques serviteurs, avec mission de tuer cet ennemi futur de leur race et de leur pays; mais, sur de nouvelles informations, il avait renoncé à son dessein et envoyé en France deux autres de ses serviteurs pour

qu'ils en prévinssent l'exécution. Ils y avaient réussi ; ils avaient non-seulement averti Louis du danger, mais rejoint et amené à Compiègne même les premiers agents de leur maître. Louis, qui avait d'abord pris des précautions contre eux, leur fit dès lors, disent les chroniqueurs, un très-bon accueil, et les renvoya au *Vieux de la Montagne* avec de riches présents.

Voltaire s'est moqué de tout ce récit avec ce bon sens prompt et léger qui lui inspirait une confiance souvent si crédule dans ses doutes, et qui le portait à rejeter comme des fables absurdes les faits qu'il ne savait pas aisément expliquer : « Le grand prince des *assassins*, dit-il, craignant que le roi de France Louis IX, dont il n'avait jamais entendu parler, ne se mît à la tête d'une croisade et ne vînt lui ravir ses États, envoya deux grands seigneurs de sa cour, des cavernes de l'Anti-Liban à Paris, pour assassiner ce roi ; mais le lendemain, ayant appris combien ce prince était généreux et aimable, il envoya en pleine mer deux autres seigneurs pour contre-mander l'assassinat[1]. » Il ne suffit pas pour démentir les récits du treizième siècle, de les travestir en langage du dix-huitième ; les témoignages des chroniqueurs sur ces premières relations du *Vieux de la Montagne* avec saint Louis sont nombreux et détaillés ; ils s'accordent tous avec les documents de ce temps sur les relations

[1] *Œuvres de Voltaire*, XXVII, p. 135-139, édit. Beuchot.

générales et continuelles de l'Occident avec l'Orient depuis les croisades; ils sont confirmés par d'autres témoignages presque contemporains qui montrent le *Vieux de la Montagne* demandant, quatre ans plus tard, le secours de saint Louis contre les Tartares Mongols, dont les invasions ravageaient également l'Asie occidentale et l'Europe orientale, toutes deux empressées, sans grand souci des religions ni des races, à chercher, dans leurs ennemis de la veille, un appui contre leurs ennemis du jour. Une telle confusion des peuples, des princes et des événements ne pouvait manquer de produire bien des faits invraisemblables ou contradictoires, et l'histoire se rencontre sous les légendes qui l'amplifient et la défigurent.

Vers la même époque, une autre inquiétude et une autre séduction vinrent s'ajouter à toutes celles qui portaient vers l'Orient les pensées et les désirs de Louis. Les périls de l'empire latin de Constantinople devenaient de jour en jour plus graves ; les Grecs, les musulmans et les Tartares le pressaient également. En 1236, le jeune empereur Baudouin II vint solliciter en personne l'appui des princes de l'Occident, surtout du jeune roi de France, dont la piété et l'ardeur chevaleresque étaient déjà partout célébrées. Baudouin possédait un trésor bien puissant sur des imaginations et des convictions chrétiennes, la couronne d'épines de Jésus-Christ durant sa passion ; il l'avait déjà mise en gage à Venise, pour un prêt considérable que lui avaient fait des Vénitiens; il offrit à

Louis de la lui céder en retour d'un secours efficace en hommes ou en argent. Louis accepta avec transport la proposition; il avait craint, peu auparavant, de perdre une autre précieuse relique déposée à l'abbaye de Saint-Denis, un des clous qui avaient, disait-on, fixé sur la croix le corps de Notre-Seigneur, et qui s'était égaré un jour de cérémonie religieuse, pendant qu'on le montrait au peuple; quand on le retrouva : « J'aurais mieux aimé, dit Louis, que la meilleure des villes de mon royaume se fût abymée sous terre. » Après avoir pris les précautions nécessaires pour éviter toute apparence d'un marché honteux, il acquit la couronne d'épines, tous frais compris, pour douze mille livres parisis, environ 1,350,000 francs de notre monnaie. Notre temps ne saurait s'associer à ces crédulités empressées que n'exige point la foi chrétienne et que ne permet pas la saine critique; mais nous pouvons et nous devons comprendre de tels sentiments dans un siècle et chez des hommes qui portaient, aux faits évangéliques, une foi poétiquement profonde, et qui ne pouvaient se croire en présence des moindres restes matériels de ces faits sans éprouver une émotion et un respect aussi profonds que leur foi. C'est à ces sentiments que nous devons l'un des plus parfaits et des plus charmants monuments du moyen âge, la *Sainte Chapelle*, que saint Louis fit construire, de 1245 à 1248, pour y déposer les précieuses reliques qu'il avait recueillies. La piété du roi fut admirablement comprise et

glorifiée par le génie de l'artiste, Pierre de Montreuil, qui sans doute, partageait aussi sa foi.

A la fin de l'année 1244, au milieu des agitations européennes et des impressions qu'elles suscitaient en lui, Louis tomba malade à Pontoise et dans un extrême danger. L'alarme et la tristesse furent au comble dans le royaume : évêques, abbés, prêtres, barons, chevaliers, bourgeois, paysans accouraient, les uns à Pontoise, les autres dans leurs églises, « pour savoir ce que Notre-Seigneur voudrait ordonner de lui. » Le roi lui-même crut sa dernière heure venue; il fit appeler tous ses familiers, les remercia de leurs bons services, leur recommanda de bien servir Dieu, « et fit tout ce qu'un bon chrétien doit faire. » Sa mère, sa femme, ses frères et tous les autres qui étaient autour de lui priaient incessamment pour lui; « sa mère sur tous les autres, disent les chroniqueurs, joignant à ses prières de grandes austérités. » Un moment, il parut sans mouvement et sans souffle; on le crut mort : « L'une des dames qui le gardaient, dit Joinville, voulait lui tirer le drap sur le visage, disant qu'il était mort; et une autre dame, qui était de l'autre côté du lit, ne le souffrit pas, disant qu'il avait encore l'âme au corps. Comme le roi entendait le débat de ces deux dames, Notre-Seigneur opéra en lui; » il commença à soupirer, étendit les bras et les jambes, et dit d'une voix creuse, comme s'il fût ressuscité du sépulcre : « Il

m'a visité par la grâce de Dieu, celui qui vient d'en haut, et il m'a rappelé d'entre les morts[1]. » A peine avait-il repris ses sens et la parole qu'il fit appeler Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, avec Pierre de Cuisy, évêque de Meaux, dans le diocèse duquel il se trouvait, et leur demanda « de lui mettre sur l'épaule la croix du voyage d'outre-mer. » Les deux évêques essayèrent de le détourner de cette idée. Les deux reines, Blanche et Marguerite, le conjurèrent à genoux d'attendre qu'il fût guéri, et qu'après cela il ferait ce qu'il lui plairait. Il persista, déclarant qu'il ne prendrait aucune nourriture qu'il n'eût reçu la croix. — L'évêque de Paris céda enfin et lui donna une croix. Le roi la reçut avec transport, « la baisant et la mettant sur sa poitrine bien doucement. » « Quand la reine sa mère sut qu'il était croisé, ainsi que lui-même le contait, dit Joinville, elle montra aussi grand deuil que si elle l'eût vu mort[2]. »

Plus de trois ans s'écoulèrent encore avant que Louis accomplît l'engagement qu'il venait de contracter ainsi envers lui-même, on pourrait dire en-

[1] *Visitavit me per Dei gratiam oriens ex alto, et a mortuis revocavit me.*

[2] Joinville, chap. XXIV, p. 74-75. *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 66-67. — *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. III, p. 59-61. — *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. I, p. 403-406.

vers lui seul, et contre le gré de presque tous ceux qui l'entouraient. Quoiqu'elles émussent encore vivement l'imagination des peuples et qu'elles restassent encore un sujet d'enthousiasme religieux et chevaleresque, les croisades étaient redoutées, politiquement décriées, et, sans oser le dire, beaucoup d'hommes considérables, laïques ou ecclésiastiques, n'avaient nulle envie d'y prendre part. Sous l'influence de ce sentiment public, timide mais sérieux, Louis continua, pendant trois ans, de s'occuper des affaires de son royaume et de celles de l'Europe, des querelles de ses voisins et de ses tentatives de conciliation entre le pape et l'Empereur, comme s'il n'eût pas eu d'autre pensée. Un moment ses plus sages conseillers et sa mère conçurent l'espérance de lui faire abandonner son dessein : « Mon seigneur roi, lui dit un jour ce même évêque de Paris qui, dans la crise de sa maladie s'était rendu à son désir, rappelez-vous que lorsque vous avez reçu la croix, lorsque vous avez fait soudainement et sans réflexion ce vœu redoutable, vous étiez faible et, pour dire vrai, d'un esprit troublé, ce qui ôtait à vos paroles le poids de la vérité et de l'autorité. Le seigneur pape, qui connaît les nécessités de votre royaume, la faiblesse de votre corps, vous accordera volontiers une dispense. Voilà, nous avons à redouter la puissance du schismatique Frédéric, les piéges du riche roi des Anglais, les trahisons naguère réprimées des Poitevins, les querelles

subtiles des albigeois; l'Allemagne est agitée; l'Italie n'a pas de repos; l'accès de la terre sainte est difficile; à peine y pourrez-vous être reçu; derrière vous resteront les haines implacables du pape et de Frédéric. A qui nous laissez-vous nous tous faibles et désolés? » — La reine Blanche invoquait d'autres considérations, les bons conseils qu'elle avait toujours donnés à son fils, le plaisir que prenait Dieu à voir n fils écouter et croire sa mère; elle promettait au sien que, s'il restait, la terre sainte n'aurait pas à en souffrir, qu'on y enverrait plus de troupes qu'il ne pourrait y en conduire lui-même. Le roi écoutait attentif et ému : « Vous dites, répondit-il, que je n'étais pas en possession de mon esprit quand j'ai pris la croix. Eh bien, comme vous le désirez, je la dépose, je vous la rends; » et portant la main sur son épaule, il en détacha la croix, disant : « La voilà, seigneur évêque, je vous remets la croix que j'avais revêtue. » Tous les assistants étaient pleins de joie et se félicitaient; mais le seigneur roi, changeant tout à coup de visage et d'avis, leur dit : « Mes amis, maintenant, à coup sûr, je ne manque pas de sens et de raison; je ne suis ni faible, ni troublé dans mon esprit; je demande qu'on me rende ma croix. Celui qui sait toutes choses sait qu'aucun aliment n'entrera dans ma bouche jusqu'à ce qu'elle soit replacée sur mon épaule. » A ces mots, tous les assistants déclarèrent qu'il y avait là le doigt de Dieu,

et personne n'osa plus élever contre le dire du roi aucune objection[1]. »

Louis proclama hautement sa résolution et pressa vivement les préparatifs de la croisade. Il annonça qu'il partirait après la Pentecôte de l'année suivante 1248. Ses frères d'abord et la plupart de ses vassaux, grands barons ou simples chevaliers, s'y engagèrent comme lui, les uns touchés d'un enthousiasme contagieux, les autres n'osant pas se séparer de leur roi et seigneur, si grand prince et si fidèle chrétien. Le vendredi 12 juin 1248, le roi se rendit à Saint-Denis, y reçut, avec l'oriflamme, l'écharpe et le bâton de pèlerin, revint à Paris pour aller nu-pieds entendre la messe à Notre-Dame, suivi d'une grande foule de peuple. La reine Marguerite, qui devait l'accompagner en Orient, s'acquitta, tantôt avec lui, tantôt après lui, des mêmes cérémonies de départ. La reine Blanche attendait son fils à Corbeil. Là, le roi la déclara régente en son absence, avec les plus larges pouvoirs, et prit congé d'elle. D'autres disent qu'elle l'accompagna jusqu'à Cluny : « Beau très-doux fils, lui dit-elle quand il prit congé d'elle, beau tendre fils, jamais je ne vous verrai plus. Le cœur me le dit bien. » Un chroniqueur ajoute que, malgré sa force d'âme, elle s'évanouit deux fois en le voyant partir. Le roi poursuivit sa route, reçut à

[1] Matthieu Paris, p. 497.

Lyon la bénédiction du pape Innocent IV, réprima sur les bords du Rhône les brigandages qu'y commettait un méchant châtelain, et arriva, selon les uns en juillet, selon les autres dans les premiers jours d'août, à Aigues-Mortes, où il devait s'embarquer, et où il avait donné rendez-vous à tous ceux des croisés qui devaient passer la mer avec lui. Il descendit dans une modeste maison à laquelle sa présence valut la dénomination de palais; mais comme elle ne pouvait contenir sa suite et celle de ses frères, des tentes furent dressées autour de la ville et dans les bourgades voisines. Un grand nombre de croisés, vassaux ou alliés du roi de France, arrivèrent successivement. Ils formèrent des camps particuliers qui se distinguaient par leurs étendards. Trente-huit gros vaisseaux étaient réunis dans le port, sans compter une multitude de bâtiments de transport. Le 20 août, les préparatifs de la flotte étaient terminés; le mardi 25, Louis se rendit à l'humble église de la ville, Notre-Dame des Sablons, pour invoquer sur son entreprise la protection de Dieu, et le même jour il monta sur son navire. « C'était aux seuls maîtres nautoniers, dit un jeune écrivain moderne qui a recueilli sur ce solennel événement des détails locaux et pleins d'intérêt, qu'était laissé le soin de décider si le vent était favorable pour le départ. Le vendredi 28 août, après s'être longuement concertés, ils l'autorisent. Ils appellent alors le pilote : « Votre besogne est-elle prête? lui

disent-ils. — Oui, maître. » — L'un d'eux s'avance alors vers le roi de France : « Sire, viennent en avant clercs « et prêtres ; le temps est bel et bon. » — Les chapelains, les moines et les évêques ayant paru sur le pont, le même maître s'écrie : « Chantez, bons pères, chantez « de par Dieu ! » — Et l'on entonne le *Veni Creator*, qui est répété d'un bout de la flotte à l'autre. Le pieux cantique achevé, les pilotes crient aux marins : « Faites « voile, de par Dieu ! » Et d'un navire à l'autre, on entend les patrons se répétant entre eux : « Levez votre ancre, car elle trop près de nous et peut nous causer dommage[1]. »

« En peu de temps le vent frappa sur les voiles et nous eut enlevé la vue de la terre, tellement que nous ne vîmes que le ciel et l'eau ; et chaque jour le vent nous éloigna des pays où nous étions nés. Et par là je vous montre que celui-là est un fou bien hardi qui s'ose mettre en tel péril avec le bien d'autrui ou en péché mortel, car l'on s'endort le soir là où on ne sait si l'on se trouvera au fond de la mer au matin[2]. » Ainsi pensait et parlait le compagnon et l'historien de saint Louis, le sire de Joinville, en s'embarquant à Marseille, quelques jours après son roi, à Aigues-Mortes, pour aller le rejoindre à l'île de Chypre, rendez-vous général des croisés.

[1] *Aigues-Mortes*, par M. Marius Topin, 1865.
[2] Joinville, *Histoire de saint Louis*, chap. XXVIII, p. 85.

Je n'ai nul dessein de raconter ici en détail l'histoire de saint Louis et de son héroïque et triste croisade ; c'est uniquement l'homme et le chrétien que j'ai à cœur de montrer dans le roi. Le monde est un théâtre plus bruyant qu'exemplaire ; les grands événements y abondent ; les grandes et vertueuses âmes y sont rares, et elles sont, en tout temps, le plus nouveau comme le plus salutaire spectacle qui puisse être offert au genre humain.

Arrivé le 12 septembre 1248 à l'île de Chypre, Louis ne comptait pas y faire un long séjour ; il s'était promis de faire promptement voile vers l'Égypte, où il voulait commencer la lutte contre les musulmans. C'était l'idée accréditée dans le monde chrétien que, pour délivrer effectivement la terre sainte, il fallait d'abord frapper l'islamisme en Égypte, siége de sa principale force. Louis n'avait assigné Chypre que comme point de ralliement aux croisés partis de lieux divers, et il n'avait dirigé sur ce point les approvisionnements de tout genre, vivres, matériaux, machines de guerre rassemblés à ses frais et par ses soins, que pour les transporter immédiatement sur les rives du Nil. Mais là commencèrent à éclater les vices de l'expédition, soit que la cause en fût dans l'état social et les mœurs du temps ou dans les fautes des hommes. Plusieurs des princes croisés, seigneurs indociles et guerriers volontaires, arrivèrent tardivement et à longs intervalles. Le roi de Chypre, Henri de Lusignan

et ses vassaux cypriotes recevaient les croisés avec sympathie et leur promettaient de se croiser avec eux; mais ils n'avaient pas été avertis à temps; ils n'étaient pas prêts; et l'armée des croisés était, pour la cour et le peuple de Chypre, une occasion de fêtes chevaleresques ou de gains inattendus que les habitants de l'île se plaisaient à prolonger. Le chef de la croisade, Louis, avait plus de persévérance dans sa passion religieuse que de fixité dans ses vues pratiques, et il inspirait à ses associés plus d'admiration qu'il n'exerçait sur eux d'autorité. Son opinion sur la convenance d'un prompt départ pour l'Égypte ne prévalut pas dans le conseil des principaux chefs de l'armée; on y décida qu'il fallait passer l'hiver dans l'île de Chypre; et pendant ce séjour oisif de sept mois, l'imprévoyance des croisés, leur ignorance des lieux, des peuples, des faits de tout genre au milieu desquels ils allaient se jeter, leur confiance étourdie, leurs rivalités obstinées, leurs désordres moraux et militaires aggravèrent de jour en jour les difficultés déjà si grandes de l'entreprise. Louis passait son temps à intervenir entre eux, à étouffer leurs querelles, à réprimer leur licence, à réconcilier les Templiers et les Hospitaliers, à recevoir les envoyés du roi d'Arménie, du khan des Tartares, de la plupart des princes d'Orient, chrétiens ou idolâtres, qui venaient lui apporter, non leur concours pour la croisade, mais leurs intrigues pour attirer les croisés dans leurs débats et au service de leurs intérêts particu-

liers. « L'impératrice de Constantinople[1] me manda, dit Joinville, qu'elle était arrivé à Baffe[2], une cité de Chypre, et que je l'allasse querir, moi et monseigneur Érard de Brienne. Quand nous vînmes là, nous trouvâmes qu'un fort vent avait rompu les cordes des ancres de son vaisseau, avait emmené le vaisseau à Acre, et qu'il ne lui était demeuré, de tout son bagage, que la chape qu'elle avait vêtue et un surcot[3] de table. Nous l'amenâmes à Limissa; là, le roi, la reine et tous les barons la reçurent très-convenablement. Le lendemain, je lui envoyai du drap pour un vêtement et du taffetas pour le doubler. Elle venait demander du secours au roi pour son seigneur, et elle négocia tant qu'elle emporta cent paires de lettres et plus, tant de moi que des autres amis qu'elle avait là; dans lesquelles lettres nous étions tenus par nos serments, si le roi ou le légat voulaient envoyer trois cents chevaliers à Constantinople après que le roi serait parti d'outre-mer, nous étions tenus, dis-je, par nos serments, d'y aller. Et moi, pour acquitter mon serment, au moment où nous partîmes, je requis le roi, par devant le comte d'Eu dont j'ai la lettre, disant que, s'il y voulait envoyer trois cents chevaliers, j'irais pour acquitter mon serment. Et le roi me répondit qu'il

[1] Marie de Brienne, femme de l'empereur latin de Constantinople, Baudouin II.

[2] L'ancienne Paphos.

[3] Vêtement que les femmes mettaient par-dessus leur justaucorps, au haut de leur jupe.

n'avait pas de quoi, et qu'il n'avait si bon trésor qu'il n'eût vidé jusqu'à la lie[1]. » Indépendamment des dépenses de l'expédition, Louis épuisait en effet son trésor à venir en aide tantôt aux chrétiens épars en Orient, tantôt aux croisés qui l'avaient accompagné; et Joinville en parlait sciemment car « lorsque j'arrivai en Chypre, dit-il, il ne m'était demeuré de reste que 240 livres tournois, mon vaisseau payé. A cause de quoi quelques-uns de mes chevaliers me mandèrent que, si je ne me pourvoyais pas de deniers, ils me laisseraient. Et Dieu, qui jamais ne me faillit, me pourvut en telle manière que le roi, qui était à Nicosie, m'envoya querir, et me mit 800 livres dans mes coffres; et alors j'eus plus de deniers qu'il ne m'en fallait[2]. »

On partit enfin de Chypre, non sans peine, car de violents coups de vent jetèrent sur la côte de Syrie cent cinquante navires. On arriva en vue de l'Égypte et de Damiette. Les chefs croisés se réunirent à bord du vaisseau du roi, *la Montjoie*. L'un des assistants, Guy, chevalier de la suite du comte de Melun, en écrivant à l'un de ses amis étudiant à Paris, lui rapporte en ces termes l'allocution du roi : « Mes amis et fidèles, nous serons invincibles si nous sommes inséparables dans la charité. Nous ne sommes pas arrivés si promptement ici sans l'assentiment de Dieu. Abordons sur cette

[1] Joinville, *Histoire de saint Louis*, chap. XXX, p. 93.
[2] *Ibid.*, chap. XXIX, p. 71.

terre et occupons-la puissamment. Je ne suis pas le roi de France. Je ne suis pas la sainte Église. C'est vous tous qui êtes le roi et la sainte Église. Je ne suis qu'un homme dont la vie s'évanouira comme celle de tout autre homme, quand il plaira à Dieu. Toute issue de notre entreprise nous est bonne : si nous sommes vaincus, nous nous envolons au ciel en martyrs; si nous sommes vainqueurs, la gloire du Seigneur sera célébrée, et celle de toute la France, bien plus, de toute la chrétienté, s'en accroîtra. Il serait insensé de croire que Dieu, qui pourvoit à tout, m'a suscité en vain; il verra en nous sa propre cause, sa grande cause. Combattons pour Christ; c'est Christ qui triomphera en nous, non pour nous, mais pour la gloire, l'honneur et la bénédiction de son nom. » Le débarquement fut décidé et commencé en effet le lendemain. Une armée de Sarrasins couvrait le rivage. La galère qui portait l'oriflamme aborda l'une des premières : « Quand le roi ouït dire que l'enseigne de saint Denis était à terre, il traversa à grands pas son vaisseau, et malgré le légat, qui était avec lui, il ne voulut la laisser et sauta dans la mer, où il fut dans l'eau jusqu'aux aisselles. Et il alla l'écu au col, le heaume en tête et la lance en main jusqu'à ses gens qui étaient sur le rivage de la mer. Quand il vint à terre et qu'il aperçut les Sarrasins, il demanda quelles gens c'était, et on lui dit que c'étaient des Sarrasins; il mit la lance sous son

aisselle et l'écu devant lui, et il eût couru sûs aux Sarrasins si ses prud'hommes, qui étaient avec lui, l'eussent souffert[1]. »

Les simples chevaliers n'étaient pas moins impétueux que le roi. Dès que le camp des croisés fut établi à terre, l'un d'eux, Gautier d'Autrèche, « fit lever les pans de son pavillon, dit Joinville, et piqua des éperons pour aller aux Turcs. Avant d'y arriver, il tomba, et son cheval lui passa sur le corps. Quatre Turcs vinrent sur lui qui gisait à terre, et en passant devant lui, ils lui donnaient de grands coups de leurs masses. Le connétable de France, et avec lui plusieurs des sergents du roi le délivrèrent et le ramenèrent sur leurs bras jusqu'à son pavillon. Le soir, très-tard, nous l'allâmes voir, car c'était un homme de grand nom et de grande valeur. Son chambellan vint à notre rencontre pour que nous allassions doucement et que nous n'éveillassions pas son maître. Nous le trouvâmes gisant sur des couvertures de menu vair, et nous approchâmes tout doucement de lui, et le trouvâmes mort. Quand on le dit au roi, il répondit qu'il n'en voudrait pas avoir mille pareils, puisqu'ils voulaient agir sans son commandement, comme avait fait celui-là[2]. »

Louis se souvenait en ce moment qu'il était roi, et

[1] Matthieu Paris, dans les *additamenta*, p. 108. — Joinville, chap. xxxv, p. 107.

[2] Joinville, chap. xxxvii, p. 115.

qu'il avait besoin d'être obéi ; mais il était le premier à donner l'exemple de ces emportements de vaillance aveugle, et sa passion pour sa cause lui faisait sans cesse oublier les difficultés et les conditions du succès. Toute la campagne des croisés en Égypte fut une série d'actions ainsi héroïques et insensées. Au premier moment l'audace de leur attaque et l'éclat de leur bravoure frappèrent d'effroi les musulmans; ils abandonnèrent Damiette, quoique la place fût aussi forte qu'importante, et les chrétiens en prirent possession sans difficulté. Quand le commandant des Turcs, Fakr-Eddin, arriva devant le sultan d'Égypte, Malek-Saleh malade et presque mourant : « Ne pouvais-tu pas tenir au moins un instant? lui dit le sultan; pas un seul d'entre vous ne s'est fait tuer. » Quand il vit les croisés établis dans Damiette, il essaya de les en faire sortir, « en proposant au roi une bataille générale, à un prochain jour, le lendemain de Saint-Jean-Baptiste, dans un lieu choisi de concert, pour tenter, entre les hommes d'Orient et les hommes d'Occident, la fortune de la guerre; de telle sorte que celui à qui le sort donnerait la victoire s'en glorifiât et que le vaincu se retirât humblement. Le seigneur notre roi répondit : « Je ne défie pas l'ennemi de Christ un jour ou l'autre ; je n'assigne pas un terme pour le repos ; mais je le défie dès maintenant et par la suite, demain et tous les jours de ma vie, jusqu'à ce qu'il ait lui même pitié de son âme et qu'il se convertisse

à Notre-Seigneur qui veut que tous soient sauvés, et qui ouvre à tous ceux qui se convertissent le sein de sa miséricorde. » Le sultan prolongea sa tentative de négociation : « Pourquoi as-tu apporté des charrues, des pioches et autres instruments pour cultiver notre terre? fit-il demander au roi; je te fournirai du blé suffisamment tant que tu seras ici, » comme pour lui dire ironiquement : « Tu es jeune et délicat; tu ne resteras pas ici longtemps. » A quoi le roi répondit : « J'ai fait vœu et juré de venir ici; et j'ai fixé un terme pour y venir, selon ce qui était en moi; mais je n'ai pas fait vœu ni juré de m'en retirer et je n'ai point fixé de terme pour mon départ. Voilà pourquoi j'ai apporté des instruments de labour et de culture. »

On s'arrêta, on perdit le temps à Damiette, comme on avait fait dans l'île de Chypre; on attendit de nouveaux croisés; en attendant, on se querella pour le partage du butin pris dans la ville; on le consomma, on le dilapida sans prévoyance; on se livra à toute sorte de désordres que Louis voyait et déplorait sans pouvoir les réprimer : « Les barons se prirent à donner de grands repas avec excès de viande, dit Joinville; les gens du commun se prirent aux mauvaises femmes; d'où il advint que, lorsque nous revînmes de captivité, le roi donna congé à tout plein de ses gens. Et je lui demandai pourquoi il avait fait cela; et il me dit qu'il avait su certainement qu'à la distance du jet d'une menue pierre autour de

son pavillon, des lieux de débauche se tenaient par ceux à qui il avait donné congé, et cela au temps des plus grandes misères où l'armée eût jamais été. [1] »

Le 20 novembre enfin, après plus de cinq mois de séjour immobile dans Damiette, l'armée se remit en marche ; elle avait reçu d'Europe d'importants renforts, entre autres l'un des frères du roi, Alphonse, comte de Poitiers, avec sa suite, et une forte troupe de croisés anglais venus de Palestine, où ils s'étaient portés d'abord. On laissa dans Damiette la reine Marguerite et beaucoup de pèlerins, sous la garde de cinq cents chevaliers d'élite. Contre l'avis des plus sages qui demandaient qu'on allât d'abord s'emparer d'Alexandrie, où l'on aurait un port qui manquait à Damiette, on résolut de marcher droit sur Babylone, ce faubourg du Caire, appelé maintenant *le Vieux-Caire*, que, dans leur ignorance, la plupart des croisés prenaient pour la vraie Babylone, et où ils se promettaient de trouver d'immenses richesses et de venger les anciennes souffrances des Hébreux captifs : « Là est la tête de tout le royaume d'Égypte, disait l'impétueux frère du roi, le comte d'Artois; celui qui veut tout d'abord tuer le serpent doit lui écraser la tête. » Mais les musulmans avaient eu le temps de revenir de leur premier effroi, de rassembler leurs forces et de préparer sur tous les points une vigoureuse résis-

[1] Joinville, *Histoire de saint Louis*, chap. XXXVI, p. 112.

tance; chaque jour, à chaque pas, les croisés étaient en butte à des attaques soudaines, à des instruments de guerre inconnus; Louis s'en inquiétait douloureusement : « Toutes les fois, dit Joinville, que notre saint roi entendait que les Sarrasins nous jetaient le feu grégeois, il se revêtait sur son lit et tendait les mains vers Notre-Seigneur, disant : « Beau sire Dieu, gardez- « moi mes gens. » Mais ses gens ne se gardaient pas bien eux-mêmes, et l'ardeur chevaleresque du comte d'Artois avait sur eux plus d'empire que les plus sages conseils. Le 8 février 1250, à vingt lieues de Damiette, à Mansourah (*la cité de la Victoire*), sur la rive droite du Nil, la bataille s'engagea; elle avait brillamment et heureusement commencé pour les chrétiens; mais un dissentiment s'éleva entre le comte d'Artois et le grand maître des Templiers, Guillaume de Sonnac, qui voulait attendre le roi et le gros de l'armée pour pousser jusqu'au bout la victoire : « En tout cas, ajoutait-il, le roi a assigné aux Templiers le premier rang dans la marche; c'est au comte Robert à se placer derrière eux. » Pendant ce débat, un vieux gouverneur du prince, Foucault de Merle, sourd et ne comprenant rien à ce qui se disait autour de lui, tenait la bride du cheval de Robert et le tirait en avant criant à tue-tête : « Or sus à eux! or sus à eux! » Robert dit au grand maître du Temple que, s'il avait peur, il pouvait demeurer : « Ni moi, ni mes frères n'avons peur, répon-

dit Guillaume de Sonnac; nous ne demeurerons pas; nous irons avec vous; mais sachez que nous doutons que nous ni vous en revenions. » Le chef des croisés anglais, Guillaume Longue épée, comte de Salisbury, adressa aussi au comte d'Artois quelques observations; Robert lui répondit par des injures : « Comte Robert, s'écria Guillaume, j'irai sans crainte à des dangers de mort, et nous serons tout à l'heure en un point où tu n'oseras pas approcher de la queue de mon cheval. » Arriva un messager du roi, qui ordonnait à son frère de l'attendre; Robert n'en tint compte, et se jeta en avant dans Mansourah; tous ceux qui l'en avaient dissuadé le suivirent; mais bientôt les Sarrasins, surtout les Mamelucks, milice formée d'esclaves turcs et principale force de l'armée égyptienne, se rallièrent, rentrèrent dans Mansourah et attaquèrent partout les chrétiens dispersés en petits groupes; en peu de moments le comte d'Artois tombait percé de coups, et plus de trois cents chevaliers de sa suite, autant d'Anglais avec leur chef Guillaume Longue épée, et deux cent quatre-vingts Templiers payaient de leur vie la fougue insensée du prince français.

Le roi arrivait en toute hâte à l'appui de son frère; mais avant de l'avoir rejoint, avant de connaître son sort, il se vit entouré lui-même d'une multitude de Sarrasins, et engagé, avec sa suite, dans une nouvelle et ardente scène de la bataille : « Jamais, dit Joinville,

je ne vis si beau chevalier, car il paraissait au-dessus de tous les siens, les dépassant à partir des épaules, un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main. » La mêlée devint si chaude, que Louis fut un moment séparé de sa troupe et sur le point d'être pris par six Sarrasins qui avaient déjà saisi les rênes de son cheval ; il se dégagea à grands coups d'épée et fut à l'instant entouré de ses chevaliers accourus avec alarme et colère : « L'on dit, dit Joinville, que nous étions tous perdus dès cette journée si le roi n'y eût été de sa personne. » Les Sarrasins commençaient à plier; un chevalier de l'ordre des Hospitaliers, Henri de Ronnay, s'approcha du roi; Louis lui demanda s'il savait quelque nouvelle du comte d'Artois son frère ; le chevalier dit qu'il en savait bien des nouvelles, car il était certain que le comte d'Artois était en paradis : « Hé, sire, ajouta-t-il, ayez-en bon reconfort, car si grand honneur n'advint jamais à roi de France que celui qui vous est advenu; pour combattre vos ennemis vous avez passé une rivière à la nage, et les avez déconfits et chassés du champ de bataille, et pris leurs engins et leurs tentes, là où vous coucherez encore cette nuit; » et le roi répondit que Dieu fût adoré pour les dons qu'il lui faisait, et les larmes lui tombaient des yeux bien grosses. »

Tous les acteurs de cette grande lutte en étaient aussi vivement émus que le roi, mais pas tous avec une si

pieuse tristesse : « Sénéchal, disait à Joinville le comte de Soissons au plus fort du tumulte, laissons huer cette canaille ; par la coiffe-Dieu (c'était son juron) nous parlerons encore de cette journée dans les chambres des dames. »

Quoique le champ de bataille fût restés aux croisés, ils ne l'occupaient pas en vainqueurs ; leurs pertes avaient été nombreuses et éclatantes ; autour d'eux, les ennemis croissaient d'heure en heure, en nombre et en audace irritée; le vendredi 11 février 1250, trois jours après la bataille de Mansourah, le camp de saint Louis fut assailli par des nuées de Sarrasins, cavaliers et fantassins : « Quand ils approchèrent de nos gens, comme c'est leur coutume, ils tirèrent si grande quantité de traits, de carreaux, brandillèrent et lancèrent tant de pierres que plusieurs de ceux qui étaient là dirent qu'ils n'avaient jamais vu plus épais grésiller[1]... Il paraissait bien qu'ils ne craignissent ni ne comptassent pour rien la mort. Quand les uns étaient las, les autres revenaient en leur place tout frais et tout nouveaux. Il ne semblait pas qu'ils fussent des hommes, mais des bêtes sauvages toutes enragées. » Les croisés se défendirent héroïquement, tantôt retranchés dans leurs palissades, tantôt en sortant impétueusement pour écarter les assaillants. Louis se por-

[1] C'est-à-dire une grêle plus épaisse.

tait de sa personne sur les points les plus menacés : « On ne le vit jamais faire mauvais semblant, ni couard, ni ébahi; il paraissait bien, à son visage, qu'il n'avait en son cœur ni crainte, ni émoi. » Les Sarrasins furent partout repoussés, et la journée finie, ses barons réunis autour de lui : « Nous devons de grandes grâces à Notre-Seigneur, leur dit le roi, de ce qu'il nous a fait, deux fois en cette semaine, un tel honneur que mardi, le jour qui précède le carême, nous les avons chassés de leur camp où nous sommes logés, et que le vendredi suivant, qui vient de passer, nous nous sommes défendus contre eux, nous à pied et eux à cheval[1]. »

Mais les plus belles vertus ne sauraient se passer de prévoyance judicieuse, et ni la bravoure ni la piété confiante en Dieu ne suffisent à surmonter les vices d'une entreprise inopportune et mal conçue. En se lançant dans sa croisade Louis n'avait bien apprécié ni sa situation et ses forces, ni les difficultés et les chances de son entreprise; il n'était ni un conquérant barbare comme Tchingis-Khan, parcourant et ravageant le monde à la tête d'une nation errante, ni un roi aventurier comme Richard Cœur de lion, uniquement préoccupé de son plaisir et de sa gloire. Au milieu du treizième siècle, les croisades n'étaient plus, comme à

[1] Joinville, chap. LV, p. 187. — *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. I, page 561-567.

la fin du onzième, la passion populaire et universelle de la chrétienté; elles n'avaient plus l'entraînement de la nouveauté ni l'illusion du succès; Louis le Jeune et Philippe Auguste y avaient échoué; à Jérusalem, le royaume chrétien avait disparu; à Constantinople, l'empire latin tombait. Louis était parti de Damiette pour conquérir l'Égypte avec une armée de trente à quarante mille hommes, chevaliers et hommes d'armes; deux mois de campagne et deux batailles avaient suffi pour la réduire à ce point qu'à partir du 11 février 1250, roi et barons ne purent plus songer qu'à se défendre. Les maladies et le défaut de vivres vinrent rapidement aggraver encore leur situation; chaque jour encombrait le camp chrétien d'affamés, de mourants et de morts; la nécessité de se retirer devint évidente. Un nouveau sultan, Malek-Moaddam, gouvernait les musulmans; Louis entra avec lui en négociation, offrant d'évacuer l'Égypte et de rendre Damiette pourvu que le royaume de Jérusalem fût restitué aux chrétiens et que l'armée pût faire librement sa retraite. Le sultan parut écouter la proposition et demanda quelles garanties on lui donnerait pour la reddition de Damiette. Louis offrit un de ses frères pour otage. Les musulmans demandèrent le roi lui-même. Un cri général s'éleva dans l'armée : « Nous aimerions mieux, dit Geoffroy de Sargines, que les Sarrasins nous eussent tous tués ou pris que de nous entendre repro-

cher d'avoir laissé le roi en gages[1]. » Le sultan rompit toute négociation. Le 5 avril 1250, les croisés se décidèrent à la retraite.

Alors se déployèrent dans le roi, avec leurs plus purs et leurs plus attrayants caractères, toutes les vertus du chrétien. Avant le départ, pendant que les maladies et la famine poursuivaient dans le camp leurs ravages, Louis se fit visiteur, infirmier, consolateur; sa présence et ses paroles exerçaient sur les plus malades et les plus abattus une influence pénétrante; il avait, un jour, envoyé son chapelain, Guillaume de Chartres, visiter un de ses serviteurs familiers, modeste homme de bien nommé Gaugelme, qui était près d'expirer; comme le chapelain se retirait : « J'attends que mon seigneur notre saint roi vienne, lui dit le mourant, je ne sortirai pas de ce monde que je ne l'aie vu et que je ne lui aie parlé; alors je mourrai. » Le roi vint et adressa à son homme d'affectueuses consolations, et quand il l'eut quitté, avant qu'il fût rentré dans sa tente, on lui annonca que Gaugelme avait expiré. Quand le 5 avril, jour fixé pour la retraite, arriva, Louis était lui-même malade et très-affaibli; on le pressa de monter sur l'un des navires qui devaient descendre doucement le Nil, emmenant les blessés et les plus atteints de la maladie; il s'y refusa absolument : « Je ne me séparerai pas de mon peuple

[1] Joinville, chap. LX, p. 201.

dans le danger. » Resté à terre, quand il fallut se mettre en mouvement, il se pâma plusieurs fois : « On nous criait, à nous qui naviguions sur le fleuve, dit Joinville, que nous attendissions le roi. » Louis persista dans sa résolution, sortit du camp l'un des derniers, se fit monter sur un petit cheval arabe, couvert d'une housse de soie, et se mit en marche avec l'arrière-garde, ayant auprès de lui Geoffroy de Sargines, qui veillait sur lui, « et me défendait contre les Sarrasins, dit Louis lui-même à Joinville, comme le bon serviteur défend contre les mouches la coupe de son seigneur[1]. »

Ni le courage du roi, ni le dévouement de ses fidèles ne purent suffire, même à la retraite. A quatre lieues du camp qu'elle venait de quitter, dans un village situé sur une hauteur où l'on pouvait encore essayer de se défendre, l'arrière-garde des croisés pressée, harcelée, entourée par des nuées de Sarrasins, fut contrainte de s'arrêter. Louis ne pouvait plus se tenir à cheval : « On le descendit dans une maison, dit Joinville, et on le coucha au giron d'une bourgeoise de Paris presque comme mort, et on croyait qu'il n'irait pas jusqu'au soir. » De son aveu, un de ses fidèles entra en pourparler avec l'un des chefs musulmans ; une trêve allait être conclue ; le musulman ôtait son anneau de son doigt

[1] Guillaume de Chartres, *de la Vie et des miracles de saint Louis*, dans *les Historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 32. — Joinville, chap. LXII, p. 205.

comme gage qu'il la tiendrait. « Mais pendant cela, dit Joinville, il advint un très-grand malheur ; un traître sergent, qui avait nom Marcel, commença à crier à nos gens : « Seigneurs chevaliers, rendez-vous, car le roi « vous le mande ; ne faites pas occire le roi. » Tous crurent que le roi le leur avait mandé et ils rendirent leurs épées aux Sarrasins. Déclarés prisonniers, le roi et toute l'arrière-garde furent ramenés à Mansourah ; le roi sur un bateau, ses deux frères, les comtes de Poitiers et d'Anjou et tous les autres croisés, réunis en troupe et garrottés, suivaient à pied sur le bord du fleuve. L'avant-garde et tout le reste de l'armée, tant ceux qui, comme Joinville, descendaient le Nil sur des bateaux que ceux qui cheminaient à terre, eurent bientôt le même sort : « Nous aimâmes mieux, dit Joinville, nous rendre aux galères du sultan, parce qu'ils nous tiendraient ensemble, que nous rendre à ceux qui étaient à terre parce qu'ils nous éparpilleraient et nous vendraient aux Bédouins. Un mien cellerier dit : « Sire, je ne me rallie pas à cet « avis. » Je lui demandai auquel il se ralliait, et il me dit : « Je suis d'avis que nous nous laissions tous tuer ; « ainsi nous irons tous en paradis. » Mais nous ne le crûmes pas. »

Tous les prisonniers furent réunis à Mansourah où, selon Joinville, ils étaient plus de dix mille. Alors commença, pour Louis, une nouvelle série d'épreuves et d'actions héroïquement chrétiennes. Prisonnier et au

premier moment chargé de chaînes, il était si malade et si faible qu'il ne pouvait se soutenir; ses dents branlaient; son visage était très-pâle et couvert de taches; son corps si maigre que les os saillaient comme des pointes aiguës; il avait perdu tous ses vêtements et n'avait qu'un seul surtout vert dont un pauvre homme de sa suite s'était dépouillé pour le lui donner; un seul de ses serviteurs, nommé Ysambert, lui était resté, faisait sa cuisine, l'habillait, le déshabillait, le portait; et jamais, dit cet homme, il ne vit le roi en colère, ni ému, ni murmurant d'aucune chose, mais supportant en toute patience ses maladies et les adversités de ses gens, et toujours en prières. Sa piété fervente et assidue frappait de respect les musulmans; un d'entre eux lui rapporta son livre d'heures qui s'était perdu dans le désastre. Louis le reçut avec une vive joie et reprit aussitôt ses exercices religieux. Le sultan Malek-Moaddam mit fin à ses chaînes, à son dénuement, et le traita même avec une certaine magnificence; mais en même temps il lui fit demander, pour prix d'une trêve et de sa liberté, la reddition immédiate de Damiette, une forte rançon et la restitution de plusieurs places que les chrétiens tenaient encore en Palestine. Les mêmes demandes furent adressées aux principaux chefs croisés avec qui le sultan aurait voulu traiter en particulier pour les désunir. Louis interdit à ses fidèles tout traité semblable, déclarant qu'à lui seul il appartenait de

conclure pour tous et qu'il payerait pour tous; et quoique le sultan fît dire aux chefs chrétiens qu'il leur ferait couper la tête s'ils repoussaient ses demandes, ils obéirent tous à l'injonction du roi qui, de son côté, répondit que les places qu'on le sommait de restituer en Palestine ne lui appartenaient point, mais bien à des princes étrangers qui pouvaient seuls en disposer, ou aux religieux chrétiens, Templiers ou Hospitaliers, qui faisaient serment de ne jamais les rendre pour la délivrance de qui que ce fût. Le sultan, surpris et irrité, fit menacer le roi de le faire mettre à la torture ou de l'envoyer au grand khalife de Bagdad, qui le retiendrait en prison pour le reste de ses jours : « Je suis votre prisonnier, dit Louis; vous pouvez faire de moi à votre volonté. » — « Nous sommes bien étonnés, lui disaient les musulmans; vous vous dites notre prisonnier, et nous vous croyions tel, et vous nous traitez comme si vous nous teniez en prison. » Le sultan comprit qu'il avait affaire à une âme indomptable, et la négociation ne porta plus que sur la reddition de Damiette et la rançon. On demandait à Louis cinq cent mille livres pour sa délivrance[1] : « Je payerai volontiers, dit-il, cinq cent mille livres pour la délivrance de mes gens, et je rendrai Damiette pour la délivrance de ma personne, car je ne

[1] Selon M. de Wailly, environ dix millions cent trente-deux mille francs de notre monnaie, en supposant, comme cela est probable, qu'il s'agit de livres tournois.

suis pas homme qui se doive racheter à prix d'argent. » « Par ma foi, dit le sultan à cette réponse, le Franc est large de n'avoir pas marchandé sur une si grande somme de deniers. Allez lui dire que je lui donne cent mille livres pour payer la rançon [1]. »

La négociation fut conclue sur ces bases; vainqueurs et vaincus quittèrent Mansourah et arrivèrent, les uns par terre, les autres par le Nil, à quelques lieues de Damiette. Là le roi et le sultan eurent pour la première fois une entrevue; le mode d'exécution des conventions fut réglé et la reddition de Damiette au sultan fixée au 7 mai. Mais, avant le terme indiqué, le 2 mai, un grand tumulte s'éleva parmi les musulmans; des mouvements précipités, des clameurs confuses indiquaient quelque chose de grave; Louis et ses barons attendaient avec anxiété, ne sachant ce qui se passait et ce qui en résulterait pour eux. Tout à coup plusieurs musulmans, émirs des Mamelucks, entrèrent dans la tente du roi, le sabre en main et l'air très-animé, mais point menaçant; ils venaient de tuer le sultan Malek-Moaddam, contre lequel ils étaient depuis quelque temps irrités et en complot : « Ne craignez rien, seigneur, dirent-ils à Louis avec déférence; soyez tous tranquilles. Vous n'avez pas à vous étonner de ce qui vient de se faire; il fallait

[1] Joinville, chap. LXVI et LXVII, p. 221-229. — Guillaume de Chartres, *Historiens de France*, t. XX, p. 30. — *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, *ibid.*, p. 104.

que cela se fît ainsi. Faites ce qui vous regarde quant aux conventions réglées et vous serez bientôt libres. » Un moment après, l'un des Mameluks conspirateurs, l'émir Faress-Eddin-Octaï, qui venait de tuer lui-même le sultan et de lui arracher le cœur, arriva aussi le sabre à la main : « Que me donneras-tu? dit-il au roi; j'ai tué ton ennemi qui t'eût fait mettre à mort s'il eût vécu; » et il demanda brusquement à Louis de le faire chevalier, titre glorieux aux yeux des Orientaux et que Saladin lui-même avait voulu recevoir de l'un de ses prisonniers chrétiens. Louis ne répondit rien; autour de lui plusieurs des croisés le pressaient de satisfaire au désir de l'émir qui pouvait décider de leur sort : « Je ne conférerai jamais la chevalerie à un infidèle, dit Louis; que l'émir devienne chrétien; alors je l'emmènerai en France, je l'enrichirai et je le ferai chevalier. » Le Mameluk se retira, sans en dire ni en faire plus. Embarrassés sur le choix d'un nouveau sultan, les conspirateurs musulmans eurent, dit-on, l'idée de prendre pour chef Louis lui-même, dont la piété et la fermeté également indomptables les frappaient d'admiration : « Croyez-vous que j'eusse pris le royaume de Babylone, au cas qu'ils me l'eussent offert? » demandait plus tard Louis à Joinville. Je lui dis, ajoute Joinville, qu'il eût agi bien en fou puisqu'ils avaient tué leur seigneur; et il me dit que vraiment il ne l'eût pas refusé. Et sachez que cela ne tint à autre chose sinon parce qu'ils disaient que le

roi était le plus ferme chrétien qu'on pût trouver[1]. »

Après trois jours de fermentation et d'incertitude soit parmi les musulmans, soit parmi les chrétiens, tantôt menacés d'un massacre, tantôt traités avec de grands égards, la négociation fut reprise et conclue à peu près aux mêmes termes convenus entre le roi et feu le sultan. Le 5 mai, Louis et ses barons d'une part, les chefs musulmans de l'autre, arrivèrent devant les murs de Damiette. Là de nouvelles incertitudes et de nouvelles alarmes s'élevèrent; des bandes de Sarrasins voulaient entrer de force dans la ville et en tentèrent sans succès l'escalade; les chevaliers croisés que Louis y avait laissés pour la défendre, et à leur tête la reine Marguerite, qui venait à peine d'accoucher d'un fils, hésitaient à la remettre aux mains des infidèles. A chaque nouvel embarras et nouveau délai, l'émir Faress-Eddin-Octaï, celui-là même que Louis avait refusé de faire chevalier, disait à leurs intermédiaires : « Dites de ma part au roi qu'il ne laisse en rien paraître que cela lui fasse peine, tant qu'il sera en nos mains, car il serait mort. » Enfin les difficultés furent levées; les conditions convenues soit pour le payement de la rançon, soit pour la mise en liberté des chrétiens prisonniers furent exécutées; le 7 mai 1250, Geoffroy de Sargines remit aux émirs les clefs de la ville; les Sarrasins y entrèrent en grand

[1] Joinville, chap. LXXII, p. 243. — Guillaume de Chartres, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 31.

tumulte et en y commettant toute sorte de violences. « Pendant que le roi attendait sur son vaisseau le payement que ses gens faisaient pour la délivrance de son frère le comte de Poitiers, un Sarrasin très-bien habillé et très-bel homme de sa personne vint au-devant de lui, et lui présenta du lait pris en pot et des fleurs de diverses espèces, de la part des enfants du *nazac*[1] de l'ancien soudan de Babylone, et lui fit ce présent en parlant le français. Le roi lui demanda où il avait appris le français; cet homme dit qu'il avait été chrétien, et le roi lui dit : « Allez-vous-en, car je ne vous parlerai « plus. » Louis vit approcher une barque dans laquelle il reconnut son frère : « Allume! allume! » cria-t-il soudain à ses matelots; c'était le signal convenu pour se mettre en route, et la flotte chrétienne, quittant aussitôt la côte d'Égypte, fit voile vers celles de la Palestine[2]. »

Indépendamment des pertes immenses qu'il avait faites pendant son séjour en Égypte, Louis en en partant vit ses forces diminuer encore beaucoup; malades ou découragés, ou ruinés, plusieurs des plus considérables parmi les chefs qui l'avaient accompagné, entre autres les comtes de Soissons et de Bretagne, renoncèrent à la croisade et reprirent la route de l'Europe. Arrivé le 14 mai à Saint-Jean-d'Acre, l'un des débris du royaume de Jérusalem qui restaient encore aux chrétiens, Louis

[1] Fermier ou inspecteur.
[2] Joinville, chap. LXXII-LXXVII, p. 245-263.

reconnut sans peine que plusieurs de ceux qui étaient venus jusque-là avec lui aspiraient à le quitter. Il avait cette vertu si rare chez les rois de prendre en sérieuse considération la pensée et le vœu de ses serviteurs, et de vouloir leur libre concours, non leur servile obéissance. Il les réunit en conseil un dimanche : « Seigneurs, leur dit-il, madame la reine ma mère m'a mandé et prié, autant qu'elle peut, que je m'en aille en France, car mon royaume est en grand péril, et je n'ai ni paix ni trêve avec le roi d'Angleterre. Ceux de cette terre-ci, à qui j'ai parlé, m'ont dit que, si je m'en vais, cette terre est perdue, car ceux qui sont en Acre s'en viendront tous après moi, parce que nul n'y osera demeurer avec si peu de gens. Aussi je vous prie que vous y pensiez ; et parce que c'est une grosse affaire, je vous donne pour me répondre ce que bon vous semblera jusques à aujourd'hui en huit jours. » Le dimanche après, dit Joinville nous revînmes devant le roi, lequel alors demanda à ses frères et aux autres barons quel conseil ils lui donneraient, ou de s'en aller ou de demeurer. Ils répondirent tous qu'ils avaient chargé monseigneur Guy de Mauvoisin de dire le conseil qu'ils voulaient donner au roi. Le roi lui commanda qu'il fît ce dont ils l'avaient chargé, et il dit ainsi : « Sire, vos frères et les riches hommes qui « sont ici ont regardé à votre état, et ont vu que vous ne « pouviez demeurer en ce pays avec honneur pour vous et « votre royaume ; car de tous les chevaliers qui vinrent en

« votre compagnie, et dont vous en amenâtes en Chypre « deux mille huit cents, il n'y en a pas en cette ville cent « de reste. Aussi vous conseillent-ils, Sire, que vous vous « en alliez en France et vous procuriez des troupes et des « deniers avec quoi vous puissiez promptement revenir en « ce pays vous venger des ennemis de Dieu qui vous ont « tenu en prison. » Le roi ne s'en voulut pas tenir à ce que monseigneur Guy de Mauvoisin avait dit; mais il interrogea le comte d'Anjou, le comte de Poitiers, et plusieurs autres riches hommes qui étaient assis après eux, et tous s'accordèrent avec monseigneur Guy de Mauvoisin... j'étais bien le quatorzième assis en face du légat, continue Joinville; il me demanda ce qu'il m'en semblait, et je lui répondis que, si le roi pouvait tant faire que de tenir la campagne pendant un an, il se ferait grand honneur s'il demeurait. Et le légat me dit tout fâché : « Comment pourrait-il se faire que le roi « pût tenir la campagne avec aussi peu de troupes qu'il « en a? » Je lui répondis aussi d'un air fâché, parce qu'il me semblait qu'il le disait pour me piquer : « Sire, je « vous le dirai, puisqu'il vous plaît. On dit, Sire (je ne « sais si c'est vrai), que le roi n'a encore rien dépensé de « ses deniers, mais seulement des deniers du clergé. Donc « que le roi dépense de ses deniers, et qu'il envoye querir « des chevaliers en Morée et outre-mer; quand on en- « tendra dire que le roi donne bien largement, les che- « valiers lui viendront de toutes parts; et par là il pourra

« tenir la campagne pendant un an, s'il plaît à Dieu. Et « en demeurant, il fera délivrer les pauvres prisonniers « qui ont été pris au service de Dieu et au sien, et qui « jamais n'en sortiront si le roi s'en va. » Il n'y en avait aucun là qui n'eût de ses proches amis en prison ; aussi nul ne me reprit; mais ils se prirent tous à pleurer. Après moi, le légat interrogea monseigneur Guillaume de Beaumont, qui était alors maréchal de France, et il dit que j'avais très-bien dit, « et je vous en dirai la raison, » ajouta-t-il. Monseigneur Jean de Beaumont, le bon chevalier, qui était son oncle et avait grande envie de retourner en France, l'apostropha fort injurieusement et lui dit: « Mauvaise langue, que voulez-vous dire? ras« seyez-vous tout coi. » Le roi lui dit : « Messire Jean, « vous faites mal; laissez-le dire. — Certes, Sire, je ne « le ferai pas. » Le maréchal dut se taire, et nul ne s'accorda depuis avec moi, excepté le sire de Châtenay. Alors le roi nous dit : « Seigneurs, je vous ai bien ouïs, « et je vous répondrai sur ce qu'il me plaira de faire, « d'aujourd'hui en huit jours. »

« Quand nous fûmes partis de là, l'assaut commença contre moi de toutes parts : « Or le roi est fou, sire de « Joinville, s'il vous croit contre le conseil de tout le « royaume de France ! » Quand les tables furent mises, le roi me fit asseoir près de lui pendant le repas, là où il me faisait toujours asseoir quand ses frères n'y étaient pas. Il ne me parla pas du tout tant que le repas dura,

ce qu'il n'avait pas coutume de faire, car il ne restait pas sans faire toujours attention à moi en mangeant. Et je croyais vraiment qu'il était fâché contre moi parce que j'avais dit qu'il n'avait encore rien dépensé de ses deniers, au lieu qu'il dépensait largement. Tandis que le roi ouït ses grâces, j'allai à une fenêtre grillée qui était en un renfoncement vers le chevet du lit du roi, et je tenais mes bras passés parmi les barreaux de la fenêtre; et je pensais que, si le roi s'en venait en France, je m'en irais vers le prince d'Antioche (qui me tenait pour parent et qui m'avait envoyé querir) jusques à tant qu'une autre croisade vînt au pays, par quoi les prisonniers fussent délivrés... Au moment où j'étais là, le roi se vint appuyer sur mes épaules et me tint ses deux mains sur la tête. Et je crus que c'était monseigneur Philippe de Nemours qui m'avait causé trop d'ennui ce jour-là pour le conseil que j'avais donné au roi, et je dis ainsi : « Laissez-moi en paix, monseigneur Philippe! » Par aventure, en faisant tourner ma tête, la main du roi me tomba au milieu du visage, et je reconnus que c'était le roi à une émeraude qu'il avait au doigt. Et il me dit : « Tenez vous tout coi ; car je vous veux demander « comment vous, qui êtes un jeune homme, vous fûtes « si hardi que vous m'osâtes conseiller de demeurer, « contre tous les grands hommes et les sages de France « qui me conseillaient de m'en aller. — Sire, fis-je, « j'aurais une mauvaise pensée dans le cœur que je ne

« vous conseillerais à aucun prix de l'exécuter. — « Dites-vous, fit-il, que je ferais une mauvaise action si « je m'en allais ? — Oui, Sire, fis-je ; que Dieu me soit « en aide ! » Et il me dit : « Si je demeure, demeurerez-« vous ? » Et je lui dis : « Oui, si je puis, ou à mes « frais, ou aux frais d'autrui. — Or soyez tout aise, me « dit-il, car je vous sais bien bon gré de ce que vous « m'avez conseillé ; mais ne le dites à personne toute « cette semaine. »

« A l'autre dimanche nous revînmes tous devant le roi, et quand il vit que nous étions tous venus : « Seigneurs, fit-il, je remercie beaucoup tous ceux qui « m'ont conseillé de m'en aller en France, et je rends « grâce aussi à ceux qui m'ont conseillé de demeurer. « Mais je me suis avisé que, si je demeure, je ne vois « point de péril que mon royaume se perde, car madame « la reine a bien des gens pour le défendre. Et j'ai re-« gardé aussi que les barons de ce pays disent que, si « je m'en vais, le royaume de Jérusalem est perdu, et « que nul n'osera y demeurer après moi. J'ai donc re-« gardé qu'à nul prix je ne laisserais le royaume de « Jérusalem, lequel je suis venu pour garder et conqué-« rir. Ainsi ma résolution est telle que je suis demeuré « quant à présent. Aussi vous dis-je, à vous riches hom-« mes qui êtes ici, et à tous autres chevaliers qui vou-« dront demeurer avec moi, que vous veniez me par-« ler hardiment ; et je vous donnerai tant que la faute

« n'en sera pas à moi si vous ne voulez demeurer. »

« Il y en eut beaucoup qui ouïrent cette parole, qui en furent ébahis, et il y en eut beaucoup qui pleurèrent[1]. »

Ainsi résolu à rester encore en Orient, Louis fit embarquer sans délai ses deux frères les comtes d'Anjou et de Poitiers, avec ceux des chefs croisés qui voulaient se retirer, et il les renvoya en France porteurs d'une longue lettre qu'il adressait « à ses chers et fidèles prélats, barons, chevaliers, citoyens, bourgeois et tous en général dans le royaume de France. » C'était un récit admirablement sincère de ce qu'il avait fait et de ce qui lui était arrivé en Égypte, depuis la prise de Damiette jusqu'à son embarquement pour Acre, et une pressante exhortation à lui envoyer les renforts dont il avait besoin pour accomplir la délivrance effective de tous les chrétiens encore prisonniers chez les musulmans, et pour garantir aux établissements, villes et domaines que les chrétiens possédaient encore en Palestine et en Syrie, une honorable sécurité. Je n'hésite pas à affirmer que, dans aucun siècle ni dans aucun pays, aucun souverain n'a exposé à son peuple ses actes, leurs motifs, ses desseins, ses revers comme ses succès, et les besoins de sa situation avec plus de ferme franchise, de dignité modeste et d'émotion

[1] Joinville, *Histoire de saint Louis*, chap. LXXXII-LXXXV, p. 279-291.

pieuse[1]. Louis poussait si loin les scrupules de sa loyauté comme les exigences de sa vertu, qu'après le départ de ses frères, « il fit venir tous les officiers de sa maison, les exhorta à vivre dans la pureté, et leur dit que, si quelqu'un craignait de manquer à ce devoir, il était prêt à lui permettre de s'en retourner en Occident. Aucun ne demanda cette permission. Mais saint Louis en ayant trouvé, quelque temps après, seize ou dix-sept qui n'avaient pas vécu comme ils devaient, il les chassa de chez lui et ne leur pardonna que trois ou quatre mois après, à Pâques de l'année suivante[2]. »

Nous n'avons point de renseignements un peu précis et certains sur les forces qui restaient à saint Louis après le départ de ses frères; mais elles étaient à coup sûr très-insuffisantes pour le double but qu'il poursuivait, la libération des chrétiens prisonniers des musulmans et la sécurité des chrétiens établis en Palestine et en Syrie. Au fond de son cœur, Louis nourrissait toujours une autre pensée qu'il ne proclamait pas, le saint sépulcre enlevé aux musulmans et le rétablissement du royaume de Jérusalem ; il était de ceux en qui la passion est si forte qu'ils espèrent contre toute espérance. Deux fois il crut toucher à l'accomplisse-

[1] C'est d'après le texte donné dans les suppléments à l'édition de Joinville, publiée par Ducange, 1668, que je cite ce remarquable document, p. 384-388.

[2] *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. III, p. 392.

ment de son intime vœu : en 1250, le sultan d'Alep et de Damas, Malek-Nasser, en guerre avec les émirs mamelucks d'Égypte, lui fit offrir la restitution du royaume de Jérusalem s'il voulait s'allier activement à lui contre ses ennemis. La tentation était forte ; mais Louis, en quittant Damiette, avait conclu une trêve de dix ans avec les émirs qui, de leur côté, s'étaient engagés à mettre en liberté tous les prisonniers chrétiens. L'arrangement était en cours d'exécution. Louis ne voulait ni manquer à sa parole envers des musulmans, ni laisser en captivité et livrer probablement à un affreux massacre des chrétiens qu'il avait promis de délivrer. Il fit dire au sultan de Damas qu'il allait sommer les émirs égyptiens d'accomplir sans délai leur engagement, et que, s'ils s'y refusaient, il leur ferait volontiers la guerre. Les émirs ne refusèrent point, ils mirent même en liberté un certain nombre de prisonniers; mais ils en retenaient encore plusieurs milliers. Louis attendit, négociant lentement et avec le sultan de Damas et avec les émirs égyptiens. En 1252, à leur tour, ces derniers vivement pressés par leur ennemi, offrirent aussi à Louis de lui rendre l'ancien royaume de Jérusalem, sauf quatre places, et de mettre en liberté tous leurs captifs chrétiens en le tenant quitte des 200,000 livres dues encore pour la rançon. Louis accepta; un traité fut conclu à Césarée; mais au moment où l'exécution en devait commencer,

les émirs égyptiens et le sultan de Damas se ravisèrent, et les musulmans de Syrie et d'Égypte, suspendant leurs discordes, s'allièrent contre les débris des croisés chrétiens.

Pas plus que les périls ne l'effrayaient ou que les revers ne le décourageaient, les mécomptes ne rebutaient Louis; il porta alors toute son ardeur sur la situation des chrétiens de Palestine et de Syrie, et fit tous ses efforts soit pour leur sécurité, soit pour ménager et préparer parmi eux des points d'appui pour les croisades futures. Il résolut d'employer aux fortifications de leurs villes les 200,000 livres qu'il ne pouvait plus consacrer à la rançon des chrétiens prisonniers en Égypte; il fit entreprendre ces travaux à Saint-Jean-d'Acre, à Jaffa, à Césarée, à Sidon, les visitant sans cesse et, au besoin, les protégeant contre les attaques des musulmans avec ce qui lui restait de forces, soit des croisés qui ne l'avaient pas quitté, soit des Templiers ou des Hospitaliers et des populations chrétiennes établies en Syrie. Il avait envoyé un grand nombre d'ouvriers pour fortifier Sidon; les Sarrasins les surprirent et les massacrèrent presque tous, deux ou trois mille, disent les chroniques; le roi résolut de les venger et de leur rendre un solennel hommage; après une expédition contre les villes et les terres des musulmans dans la contrée voisine, il arriva devant Sidon : « Les cadavres des ouvriers chrétiens étaient restés abandonnés sur le

sol et répandaient une odeur infecte. Le roi ne se borna pas à donner des ordres pour leur assurer une sépulture chrétienne, ni même à veiller à leur ensevelissement; il voulut y mettre la main lui-même; il touchait avec respect ces restes hideux et les déposait pieusement dans des sacs préparés à cet effet : « Allons, disait-il le matin aux gens de sa suite, allons ensevelir les martyrs qui ont souffert la mort pour Notre-Seigneur. Et ne vous lassez pas de le faire; ils ont plus souffert que nous ne souffrons. » Et lorsqu'il voyait ses chevaliers reculer de dégoût devant ce travail : « N'ayez pas abomination pour ces corps, leur disait-il, car ces hommes sont martyrs et en paradis[1]. »

Asiatiques ou Européens, musulmans ou chrétiens, tous les habitants de la Syrie et des pays environnants assistaient avec une surprise et une admiration respectueuse à ce spectacle continu de foi, de piété, de loyauté, de courage persévérant et de bonté sympathique. Le nom et la personne du roi étaient pour tous un objet de curiosité et de respect. « Une grande troupe de la grande Arménie qui allait en pèlerinage à Jérusalem vint à moi, dit Joinville, et ils me firent prier que je leur montrasse le saint roi. J'allai au roi là où il était, assis en un pavillon, sur le sable, sans tapis et sans nulle

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II, p. 89-90, qui a rapproché les textes épars dans Joinville, le confesseur de la reine Marguerite, Guillaume de Nangis, Guillaume de Chartres, etc.

autre chose sous lui. Je lui dis : « Sire, il y a là dehors « une grande foule de la grande Arménie ; et ils me « prient, Sire, que je leur fasse voir le saint roi ; mais je « ne désire pas encore baiser vos os. » Il rit aux éclats et me dit que je les allasse chercher, et ainsi fis-je. Et quand ils eurent vu le roi, ils le recommandèrent à Dieu, et le roi en fit autant d'eux[1]. » Les musulmans essayaient quelquefois d'être rudes et menaçants ; mais Louis savait les ramener promptement au respect ; le *Vieux de la montagne*, accoutumé à inspirer la crainte à ses voisins, lui envoya un jour des messagers chargés de s'étonner que le roi ne lui eût pas encore fait porter de riches présents « pour le retenir comme ami, ainsi que l'empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le soudan de Babylone et les autres font pour lui tous les ans. » Louis reçut froidement le messager et lui dit de revenir dans l'après-dînée. Quand il revint, il trouva le roi assis, ayant à sa droite le grand maître des Templiers et à sa gauche le grand maître des Hospitaliers, les deux ordres chevaleresques que le *Vieux de la montagne* ménageait le plus, « sachant bien, dit Joinville, que, s'il en eût fait tuer l'un par ses *assassins*, l'on en eût remis tantôt un autre aussi bon. » Le roi chargea les deux grands maîtres de sa réponse ; ils dirent au messager « que son seigneur était bien hardi d'avoir osé mander

[1] Joinville, *Histoire de saint Louis*, chap. cx, p. 377.

au roi de si dures paroles et que, si ce n'eût été pour l'amour du roi vers qui il était venu en message, ils l'eussent fait noyer dans la sale mer d'Acre, en dépit de son seigneur. Et nous vous commandons, ajoutèrent-ils, que vous retourniez vers votre seigneur, et que, dans la quinzaine, vous soyez ici de retour, et que vous apportiez au roi de la part de votre Seigneur, des lettres et des joyaux tels que le roi s'en tienne satisfait et qu'il vous en sache bon gré[1]. » Le *Vieux de la montagne* ne résista point à cette sommation, et son messager revint quinze jours après, avec des présents auxquels Louis répondit en lui renvoyant « une grande foison de joyaux, draps d'écarlate, coupes d'or et freins d'argent[2]. » Le saint roi, dans sa précaire et périlleuse situation, savait nouer et entretenir des relations avec les princes et les peuples non chrétiens qui ne lui faisaient pas la guerre; ce fut pendant son séjour en Syrie, en 1253, qu'il envoya en mission auprès de Mangon, khan des Tartares Mongols, le moine Rubruquis, dont la curieuse relation nous est restée. Aux motifs politiques se joignait toujours, pour Louis, l'espoir d'attirer ces barbares à la foi chrétienne; il recueillait avec la crédulité de la passion les moindres bruits qui lui parvenaient sur leurs dispositions à cet égard. Plus d'une fois, des musulmans d'Égypte ou de Syrie, sérieusement touchés de la piété

[1] Joinville, ch. LXXXIX, p. 301-305.
[2] *Ibid.*, p. 305.

et des vertus du roi, vinrent à lui, demandant à devenir chrétiens. « Il les recevait avec joie, dit son confesseur Geoffroy de Beaulieu, et les faisait baptiser et soigneusement instruire dans la foi de Christ. Il les soutenait en toutes choses à ses dépens ; il les emmena avec lui en France et leur assura, à eux, à leurs femmes et à leurs enfants des moyens de subsistance. » Il poussa plus loin sa chrétienne sollicitude ; en 1270, par son testament, il enjoignit à son successeur de continuer « à nos baptisés, dit-il, grands ou petits, que nous avons fait venir d'au delà des mers, les provisions que nous leur avons assignées[1]. » Cette pieuse ardeur, cette générosité royale frappaient les plus déclarés ennemis de Louis et leur arrachaient des témoignages d'une estime presque sympathique ; pendant qu'il était à Jaffa, le sultan de Damas lui fit dire que, s'il le désirait, il pouvait venir en pèlerinage à Jérusalem et qu'il y serait en pleine sûreté. « Le roi tint un grand conseil, dit Joinville, et personne ne l'engagea à y aller. On lui montra que si lui, qui était le plus grand roi des chrétiens, faisait son pèlerinage sans délivrer la cité des ennemis de Dieu, tous les autres rois et les autres pèlerins qui viendraient après lui se tiendraient pour contents de faire leur pèlerinage ainsi que le roi de France l'aurait fait, et ne s'inquiéteraient pas de la délivrance de Jérusalem. » A

[1] *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 16. — Duchesne, t. V, p. 430.

l'appui de ce conseil, on rappela à Louis un grand exemple; soixante ans auparavant, en 1192, un illustre croisé, beaucoup moins saint mais aussi brave que lui, le roi d'Angleterre Richard Cœur de lion se trouvait tout près de Jérusalem ; un de ses chevaliers lui cria : « Venez, Sire, venez jusqu'ici, et je vous montrerai « Jérusalem. » Quand Richard ouït cela, il jeta sa cotte d'armes devant ses yeux en pleurant, et dit à Notre-Seigneur : « Beau sire Dieu, je te prie que tu ne souffres « pas que je voie ta sainte cité puisque je ne la puis déli-« vrer des mains de tes ennemis[1]. »

Au commencement de l'année 1253, pendant qu'avec plus de persévérance que de succès, il se livrait en Syrie à tant d'expéditions et de travaux pour la cause chrétienne, Louis reçut à Sidon une nouvelle aussi inquiétante pour lui que douloureuse; la reine Blanche sa mère, redevenue en son absence régente de son royaume, était morte à Paris le 27 novembre 1252. Le légat du pape, l'archevêque de Tyr et le confesseur du roi, Geoffroi de Beaulieu, lui annoncèrent cette perte avec beaucoup de ménagement, en entrant avec lui dans une petite chapelle attenante à sa chambre, et assis avec lui auprès de l'autel. » Il en mena si grand deuil, dit Joinville, que de deux jours on ne put lui parler. Après cela, il m'envoya chercher par un valet de chambre. Quand je vins devant

[1] Joinville, chap. CVIII,, p. 373.

lui en sa chambre, là où il était seul, et qu'il me vit, il étendit les bras et me dit : « Ah ! sénéchal, j'ai perdu « ma mère ! » La perte était grande et pour le fils et pour le roi : Blanche était, disent les contemporains, même ceux qui lui sont le moins favorables, « la plus prudente femme de son temps ; d'un esprit singulièrement adroit et pénétrant, mêlant un cœur d'homme à son sexe et à ses pensées de femme ; personne magnanime, d'une énergie indomptable, souveraine maîtresse dans toutes les affaires du siècle, gardienne et tutrice de la France, justement comparable à Sémiramis, la plus éminente de tout son sexe. » Depuis le départ de Louis pour la croisade comme pendant sa minorité, elle lui avait donné les plus constantes marques d'un dévouement aussi habile que passionné et aussi utile que dominateur. Plusieurs chroniqueurs affirment que, de 1248 à 1252, l'absence de son fils, les inquiétudes qu'elle ressentait et les travaux auxquels elle se livrait pour lui contribuèrent à abréger sa vie. Elle mourut âgée de soixante-cinq ans, et cinq ou six jours avant sa mort elle dit au monde un complet adieu, prit le voile et fit ses vœux comme religieuse de l'abbaye de Maubuisson qu'elle avait fondée dix an sauparavant, et où elle fut ensevelie.

La reine Marguerite s'unit à la douleur du roi son mari : « Madame Marie de Vertus, dit Joinville, très-bonne dame et très-sainte femme, me vint dire que la reine montrait un très-grand deuil, et me pria que

j'allasse vers elle pour la réconforter. Et quand je vins là, je trouvai qu'elle pleurait, et je lui dis que celui-là disait vrai qui disait que l'on ne doit pas croire aux femmes, « car c'était la femme que vous haïssiez le plus, « et vous en montrez un tel deuil ! » Et elle me dit que ce n'était pas la mort de la reine Blanche qui la faisait pleurer, mais la douleur du roi et l'abandon où demeurait sa fille Isabelle, qui; restée en France sous la garde de son aïeule, tombait désormais sous celle des hommes[1]. »

L'affection de Louis pour la reine sa femme était grande et très-méritée, car, pendant toute la croisade, en Égypte, comme en Syrie, Marguerite lui avait témoigné la plus fidèle et plus courageuse tendresse; cependant lorsqu'en 1253 elle vint rejoindre le roi à Sidon, Louis, en apprenant son arrivée, demanda à son sénéchal si la reine et les enfants se portaient bien, et Joinville remarqua que « depuis cinq ans que j'avais déjà été auprès de lui, dit-il, il n'avait encore parlé de la reine et de ses enfants ni à moi, ni à d'autres. Ce n'était pas une bonne manière, ainsi qu'il me semble, d'être étranger à sa femme et à ses enfants[2]. » Quelle que fût l'intimité du ménage royal, la reine Blanche sa mère était évidemment la personne que Louis admirait le plus

[1] Joinville, chap. CXIX, p. 405.
[2] *Ibid.*, chap. CXVI, p. 397.

et à qui il portait le plus d'entière confiance et de respectueuse considération.

A la mort de la reine Blanche, toutes les lettres de France réclamèrent le prompt retour du roi. Les chrétiens de Syrie étaient eux-mêmes de cet avis. Le roi, disaient-ils, a fait ici pour nous tout ce qu'il pouvait faire; il nous sera bien plus utile en nous envoyant de France de grands secours. Louis se décida à partir et s'embarqua à Acre le 24 avril 1254 : « Il me dit qu'à pareil jour il était né, dit Joinville, et je lui dis qu'il pouvait bien dire *rené* quand il échappait à cette périlleuse terre. » Treize bâtiments, grands ou petits, formaient la flotte du roi; aux approches de l'île de Chypre, celui qu'il montait donna la nuit sur un banc de sable et parut en grand danger de sombrer. L'épouvante était grande à bord. La reine Marguerite était là, avec les trois petits enfants qu'elle avait eus en Orient : « Les nourrices vinrent à elle et lui dirent : « Madame, que ferons-nous de vos « enfants? les éveillerons-nous et les lèverons-nous? » La reine, désespérant de la vie corporelle des enfants et de la sienne, répondit : « Vous ne les éveillerez ni ne les « lèverez; mais vous les laisserez aller à Dieu dormants. » On pressait le roi de passer sur un autre navire; il fit appeler les nautoniers : « Au cas que le vaisseau fût vôtre et qu'il fût chargé de marchandises à vous, leur dit-il, je vous demande sur votre honneur si vous en descendriez. » Ils répondirent tous ensemble que non,

parce qu'ils aimeraient mieux mettre leur personne en aventure de se noyer que d'acheter un vaisseau quatre mille livres et plus. — Et pourquoi me conseillez-vous donc de descendre? dit le roi. — Parce que, firent-ils, le jeu n'est pas égal, car ni or ni argent ne peut valoir le prix de votre personne, de votre femme et de vos enfants qui sont céans; et pour cela nous ne vous conseillons pas de vous mettre, ni vous ni eux, en aventure. » Le roi dit alors : « Seigneurs, j'ai ouï votre avis et l'avis de mes gens; or je vous dirai à mon tour le mien, qui est tel. Si je descends du vaisseau, il y a céans cinq cents personnes et plus qui demeureront dans l'île de Chypre, par peur du péril de leur corps (car il n'y en a pas un qui n'aime autant sa vie que je fais la mienne) et qui jamais par aventure ne rentreront dans leur pays. C'est pourquoi j'aime mieux mettre en la main de Dieu ma personne et ma femme et mes enfants, que de causer tel dommage à un aussi grand nombre de gens qu'il y a céans. » Je ne sais s'il y a, dans l'histoire, un autre exemple d'un roi préoccupé à ce point, au milieu d'un grand danger pour lui et les siens, du sort et des intérêts des indifférents. Le vaisseau royal se releva et reprit sa route; après dix semaines encore de navigation, le roi et toute sa flotte arrivèrent le 8 juillet, devant le port d'Hyères en Provence, alors terre de l'Empire et non de France; pendant deux jours, Louis refusa de débarquer sur ce point; il avait à cœur de ne mettre le

pied que sur le sol de son royaume, à Aigues-Mortes, d'où il était parti six ans auparavant. Il céda enfin aux instances de la reine et de tous ceux qui l'entouraient, débarqua à Hyères, traversa lentement la France et arriva à Vincennes le 5 septembre 1254. Le dimanche 6, il alla à Saint-Denis remercier Dieu de l'avoir protégé pendant son long pèlerinage, et fit le lendemain 7 son entrée solenelle à Paris : « Les bourgeois et tous ceux qui étaient dans la ville furent au-devant de lui, vêtus et parés le mieux que chacun pouvait, selon sa condition. Si les autres villes l'avaient reçu avec beaucoup de joie, Paris en témoigna encore plus que les autres. On fit durant plusieurs jours des feux, des danses et d'autres réjouissances publiques qui finirent néanmoins plutôt que le peuple n'eût voulu, car saint Louis, ne pouvant voir qu'avec peine la grande dépense, les danses et les vanités qu'ils faisaient, s'en alla au bois de Vincennes pour les arrêter[1]. »

Je trouve dans Joinville, précisément à cette époque, un petit fait trop caractéristique pour être passé sous silence : « Tandis que le roi séjournait à Hyères, dit-il, afin de se procurer des chevaux pour venir en France, l'abbé de Cluny lui fit présent de deux palefrois qui vaudraient bien aujourd'hui cinq cents livres, un pour lui et

[1] Joinville, chap. CXXI–CXXIII, p. 413–421.— Le confesseur de la reine Marguerite dans *les Historiens de France*, t. XX, p. 70. — *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. IV, p. 31–45.

l'autre pour la reine. Quand l'abbé lui eut fait ce présent, il dit au roi : « Sire, je viendrai demain vous par- « ler de mes affaires. » Quand vint le lendemain, l'abbé revint ; le roi l'ouït très-attentivement et très-longuement. Quand l'abbé fut parti, je vins au roi et lui dis : « Sire, je vous veux demander, s'il vous plaît, si vous « avez ouï plus débonnairement l'abbé de Cluny parce « qu'il vous donna hier ces deux palefrois. » Le roi pensa longuement et me dit : « Vraiment oui. — Sire, dis-je, « savez-vous pourquoi je vous ai fait cette demande ? — « Pourquoi ? fit-il. — Sire, fis-je, c'est parce que je « vous donne avis et conseil que vous défendiez à tous « vos conseillers-jurés, quand vous viendrez en France, « de rien prendre de ceux qui auront affaire par-devant « vous ; car soyez certain que, s'ils prennent, ils en « écouteront plus volontiers et plus attentivement ceux « qui leur donneront, ainsi que vous avez fait pour l'abbé « de Cluny. » Alors le roi appela tout son conseil, et leur rapporta aussitôt ce que je lui avais dit ; et ils lui dirent que je lui avais donné un bon conseil[1]. »

C'était dans cet état d'âme scrupuleux, modeste, exempt d'égoïsme, prompt à la sympathie, plein non-seulement de respect, mais de goût pour la justice et la vérité, que Louis rentrait en France et reprenait le gouvernement de son royaume après six ans d'absence et

[1] Joinville, chap. cxxxi, p. 439.

d'aventures héroïques, mais vaines pour la cause de sa foi chrétienne. Ceux qui vivaient le plus près de lui et le connaissaient le mieux étaient frappés à la fois de ce qu'il était resté et de ce qu'il était devenu dans cette longue et rude épreuve : « Combien le roi, quand il fut heureusement revenu en France, se conduisit pieusement envers Dieu, justement envers ses sujets, miséricordieusement envers les affligés, humblement pour son propre compte, et avec quel zèle il s'appliqua à avancer, selon ses forces, en toute sorte de vertus, c'est ce que peuvent attester les personnes qui ont soigneusement observé sa façon de vivre, et qui ont connu la sincérité de sa conscience. C'est le jugement des plus clairvoyants et des plus sages qu'autant l'or est plus précieux que l'argent, autant la façon de vivre et d'agir que le roi rapporta de son voyage dans la terre sainte fut sainte et nouvelle et supérieure à son ancienne conduite, quoique dans sa jeunesse, il eût toujours été bon et innocent, et digne d'une grande estime. » Ainsi parle son confesseur Geoffroi de Beaulieu, chroniqueur bref et simple, presque jusqu'à la sécheresse, en même temps que bien informé[1].

Les actions et les lois, l'administration intérieure et les relations extérieures, tout le gouvernement de saint Louis pendant les quinze dernières années de son règne,

[1] *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 18.

depuis son retour de sa première croisade jusqu'à son départ pour la seconde, confirment pleinement les paroles de son confesseur. La pensée qui se manifeste et se maintient constamment dans ce gouvernement n'est point celle d'une politique préméditée et systématique, incessamment tendue vers un but spécial qu'elle poursuit avec plus ou moins de raison et de succès, et toujours avec une large part de vice dans les acteurs, d'iniquité dans les actes et de souffrance dans le pays. Telle avait été, avant saint Louis, la politique de son grand-père, Philippe Auguste; telle fut, après lui, celle de son petit-fils Philippe le Bel. Ces deux habiles rois travaillèrent sans relâche l'un et l'autre à étendre le domaine et le pouvoir de la couronne, à faire des conquêtes sur leurs voisins et sur leurs vassaux, à détruire tantôt par la violence, tantôt par la ruse, la société féodale pour mettre à sa place la monarchie pure, et pour élever l'autorité royale, tantôt par ses bienfaits, tantôt par ses usurpations, au-dessus de toutes les forces et de toutes les libertés aristocratiques ou populaires. Saint Louis ne méditait et ne tenta rien de pareil; il ne fit point à la société féodale une guerre tantôt déclarée, tantôt dissimulée; il en acceptait loyalement les principes tels qu'il les trouvait établis dans les faits et l'esprit de son temps. Tout en réprimant avec fermeté les tentatives de ses vassaux pour s'affranchir de leurs devoirs envers lui et se rendre indépendants de la couronne, il respectait

leurs droits, leur tenait scrupuleusement sa parole et n'exigeait d'eux que ce qu'ils lui devaient réellement. Il avait promis, par une charte, aux héritiers de la comtesse Mahaut de Boulogne le comté de Dammartin dont en attendant il était resté en possession; à la mort de la comtesse, l'un de ses héritiers, Renaud, seigneur de Trie, vint réclamer du roi l'exécution de cette promesse en produisant la charte qui la contenait; le sceau de cette charte, formalité qui faisait alors toute l'autorité de tels actes, était rompu, et il n'en restait que la moitié des jambes de l'image du roi et l'escabeau sur lequel le roi tenait ses pieds. Des doutes s'élevèrent sur l'authenticité du document : « Le roi nous le montra, à tous qui étions de son conseil, dit Joinville, et dit que nous l'aidassions à prendre un parti. Nous dîmes tous, sans nul désaccord, qu'il n'était tenu en rien de mettre la charte à exécution. Alors il dit à Jean Sarrasin, son chambellan, qu'il lui baillât la charte qu'il lui avait demandée, et quand il la tint, il nous dit : « Seigneurs, voici le sceau dont j'usais « avant que j'allasse outre-mer, et on voit clairement, par « ce sceau, que l'empreinte du sceau brisé est semblable « au sceau entier; c'est pourquoi je n'oserais en bonne « conscience retenir le dit comté. » Et alors il appela Mgr Renaud de Trie et lui dit : « Je vous rends le « comté[1]. » Plusieurs de ses vassaux étaient en même

[1] Joinville, chap. xiv, p. 47.

temps vassaux du roi d'Angleterre, ce qui amenait souvent des questions délicates et obscures quant à leurs obligations de service à l'un et à l'autre roi; ces embarras de droit et de conscience déplaisaient à Louis : « Au commencement de l'année 1244, il manda à Paris les seigneurs qui possédaient des fiefs sur le territoire anglais : « Comme il est impossible, leur dit-il, « que tout homme vivant dans mon royaume, et ayant « des possessions en Angleterre, puisse convenablement « servir deux seigneurs à la fois, il faut ou qu'il s'at- « tache complétement à moi, ou inséparablement au roi « d'Angleterre. » Il laissa, du reste, entière liberté à leur choix [1]. » Il s'appliquait ainsi à faire régner le droit et la paix au sein de la société féodale, au lieu d'exploiter, au profit de son pouvoir, les germes et les occasions si fréquentes de doutes et de querelles qu'elle contenait.

Il portait dans ses relations avec les princes étrangers ses voisins la même loyauté et le même soin de la paix : « Quelques-uns de son conseil lui disaient, rapporte Joinville, qu'il ne faisait pas bien de ne pas laisser ces étrangers guerroyer, car s'il les laissait bien s'appauvrir, ils ne lui courraient pas sus aussitôt que s'ils étaient bien riches. A cela le roi répondit qu'on ne parlait pas bien, « car, disait-il, si les princes

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. I, p. 401.

voisins voyaient que je les laissasse guerroyer, ils se pourraient aviser entre eux et dire : « C'est par méchan« ceté que le roi nous laisse guerroyer. » Alors il en adviendrait qu'à cause de la haine qu'ils auraient contre moi, ils me viendraient courir sus, et j'y pourrais bien perdre; sans compter que j'y gagnerais la haine de Dieu, qui dit : « Bénis soient les pacifiques[1] ! »

Sa renommée d'ami sincère de la paix et d'arbitre équitable dans les grandes contestations entre princes et peuples était si bien établie, que son intervention et ses décisions étaient invoquées ou acceptées partout où s'élevaient des questions obscures ou périlleuses. Malgré les éclatantes victoires qu'en 1242 il avait remportées, à Taillebourg et à Saintes, sur le roi d'Angleterre Henri III, il sentait, depuis son retour d'Orient, que la paix entre la France et l'Angleterre n'était pas solide, et qu'à chaque instant les conquêtes que ces victoires lui avaient values pourraient redevenir la cause de nouvelles guerres douloureuses, désastreuses peut-être, pour l'un ou l'autre des deux peuples. Il conçut le dessein de donner à une paix si désirable une base plus sûre, en la fondant sur une transaction acceptée des deux parts comme équitable; il y réussit en rendant au roi d'Angleterre quelques-unes des possessions que la guerre de 1242 avait fait perdre à ce prince, et en recevant de lui, en retour, tant en son nom qu'en celui de ses fils et de ses héritiers, une renoncia-

[1] Joinville, chap. CXXXVII, p. 461.

tion formelle à tous les droits qu'il pouvait prétendre sur le duché de Normandie, sur les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou, à l'hommage du Berri, de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche, de l'Angoumois, et généralement de tout ce que lui et ses auteurs avaient pu posséder sur le continent, n'étant exceptées que les terres que le roi de France lui rendait par le traité, et celles qui lui restaient en Gascogne. Pour toutes ces dernières, le roi d'Angleterre prenait l'engagement d'en faire hommage lige au roi de France, en qualité de pair de France et de duc d'Aquitaine, et de remplir exactement les devoirs attachés à ces fiefs. Quand Louis communiqua cette transaction à ses conseillers, « ils y furent très-contraires, dit Joinville. « Il nous semble, Sire, « dirent-ils au roi, que si vous croyez que vous n'ayez pas « droit à la conquête que vous et vos devanciers avez « faite sur le roi d'Angleterre, vous ne faites pas bonne « restitution audit roi en ne la lui rendant pas tout en« tière ; et si vous croyez que vous y ayez droit, il nous « semble que vous perdez tout ce que vous lui rendez. — « Seigneurs, leur répondit Louis, je suis certain que les « devanciers du roi d'Angleterre ont perdu tout à fait « justement la conquête que je tiens; et la terre que je « lui donne, je ne la donne pas comme chose dont je « sois tenu à lui ou à ses héritiers, mais pour mettre « amour entre mes enfants et les siens qui sont cousins « germains. Et il me semble que ce que je lui donne,

« je l'emploie bien, parce qu'il n'était pas mon homme, « et qu'il entre par là en mon hommage. » Henri III vint en effet à Paris, apportant le traité ratifié et venant accomplir la cérémonie de l'hommage. Louis le reçut comme un frère, mais sans lui rien épargner de cette cérémonie qui, dans les idées féodales, n'avait rien d'humiliant, pas plus que le nom de vassal que portaient fièrement les plus grands seigneurs. Elle eut lieu, le jeudi 4 décembre 1259, dans le verger royal qui s'étendait devant le palais, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Dauphine : « Il y avait grande affluence de prélats, de barons et d'autres personnes appartenant aux deux cours et aux deux nations. Le roi d'Angleterre, à genoux, nu-tête, sans manteau, ceinture, épée ni éperons, mit ses mains jointes dans celles du roi de France son suzerain, et lui dit : « Sire, je deviens votre homme « de bouche et de main ; et vous jure et promets foi et « loyauté de garder votre droit selon mon pouvoir, et « de faire bonne justice à votre semonce ou à la semonce « de votre bailli, à mon sens. » Le roi le baisa sur la bouche et le releva[1]. »

Trois ans après, Louis donna, non pas au seul roi d'Angleterre, mais à toute la nation anglaise, une éclatante preuve de sa judicieuse et loyale équité. Une guerre civile acharnée régnait entre le roi Henri III et ses barons ;

[1] Joinville, chap. XIV, p. 45. — *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II, p. 151-166.

ni l'un ni l'autre parti ne savait, en défendant ses propres droits, respecter les droits de ses adversaires, et l'Angleterre passait tour à tour de la tyrannie royale à la tyrannie aristocratique. Choisi comme arbitre par les deux partis, Louis rendit solennellement, le 23 janvier 1264, un arrêt favorable à la royauté anglaise, mais qui maintenait expressément la grande charte et les libertés traditionnelles de l'Angleterre, et il terminait sa décision par ces paroles d'amnistie : « Nous voulons aussi que le roi d'Angleterre et ses barons se pardonnent réciproquement, qu'ils oublient tous les ressentiments qui pourraient exister entre eux par suite des faits soumis à notre arbitrage, et que désormais ils s'abstiennent respectivement de toute offense et injure à l'occasion des mêmes faits. » Mais quand les idées, les intérêts et les passions des hommes ont été profondément soulevés et mis aux prises, les plus sages arrêts et les plus honnêtes conseils humains ne suffisent pas pour rétablir la paix; il y faut les complètes leçons de l'expérience, et les partis ne s'y résignent que lorsque l'un ou l'autre, ou tous les deux, se sont épuisés dans la lutte et sentent l'absolue nécessité d'accepter soit la défaite, soit la transaction. Malgré le pacifique arbitrage du roi de France, la guerre civile continua en Angleterre; mais Louis ne chercha nullement à en profiter pour étendre, aux dépens de ses voisins, ses possessions et son pouvoir; il se tint en dehors de leurs querelles et fit succéder une sincère neu-

tralité à un arbitrage inutile. Cinq siècles plus tard, un grand historien anglais, Hume, lui a rendu hommage en ces termes : « Toutes les fois que ce vertueux prince intervint dans les affaires de l'Angleterre, ce fut toujours dans l'intention d'accommoder les différends entre le roi et sa noblesse. Par une conduite admirable, probablement aussi politique que juste, il n'interposa ses bons offices que pour mettre fin aux discordes des Anglais; il seconda toutes les mesures qui pouvaient rendre la sécurité aux deux partis, et il s'efforça constamment, quoique sans succès, de tempérer l'ardente ambition du comte de Leicester[1]. »

Envers tous ses voisins, grands ou petits, forts ou faibles, en Flandre, en Piémont, en Provence, en Aragon, Louis tint la même conduite; partout et en toute occasion, il s'appliquait à pacifier, à maintenir l'ordre légal, le droit traditionnel, à la fois actif et mesuré, toujours prêt à exercer l'influence naturelle du roi de France, mais sans compromettre la France dans les affaires ou les querelles d'autrui, sans mettre le nom et la force de son pays au service d'aucune ambition personnelle, pas même de la sienne propre et de celle de sa famille. Il refusa expressément, pour un de ses fils, la couronne de Sicile que le pape Urbain IV, qui prétendait en disposer, lui offrait avec instance; et lorsque le frère de Louis,

[1] Hume, *History of England*, t. II, p. 465. Bâle 1789. — Félix Faure, *Histoire de saint Louis*, t. II, p. 192-202.

Charles, comte d'Anjou, l'accepta, Louis, qui ne pouvait empêcher cette acceptation, en témoigna ouvertement son blâme et ne lui prêta nul concours : « Le souverain pontife écrivit à plusieurs reprises au roi pour le prier d'aider son frère qui était déjà en Italie; il représentait le comte d'Anjou arrivant à Rome sans argent et sans chevaux ; il suppliait le roi « au nom de l'amitié fraternelle, « au nom de l'Église sa mère, ou plutôt au nom de celui « qui rend au centuple ce qu'on lui prête. » Ce fut en vain : Louis n'accorda ni son fils, ni son argent, ni ses hommes.... » Il trouvait l'entreprise injuste ; car, malgré l'excommunication et la déposition prononcées contre l'empereur Frédéric II par le pape Innocent IV[1], en présence mais non avec l'approbation du concile de Lyon, Louis regardait comme incontestables les droits de la maison de Souabe, représentée par Conradin, son dernier rejeton, à la couronne de Sicile, et il ne voulait se prêter d'aucune façon à y porter atteinte.

La prudence ne suffit pas toujours à empêcher les gouvernements, rois ou républiques, de se lancer et de lancer les peuples dans des entreprises inutiles ou funestes ; contre de telles fautes, l'honnêteté politique, le respect de la justice et du droit sont des garanties aussi nécessaires et plus sûres que la seule prudence. Par caractère et penchant naturel, Louis IX n'était pas un

[1] Le 17 juillet 1245.

prince prudent; sa conduite dans la question des croisades montre à quel point il était capable de se livrer aux entraînements et aux témérités de l'enthousiasme; mais en présence d'un droit à respecter ou d'un devoir à accomplir dans ses relations soit avec son peuple, soit avec ses voisins, il devenait prévoyant, circonspect, et sa vertu lui donnait plus de prudence que n'en eut, deux siècles plus tard, son descendant Louis XI, malgré sa célèbre et réelle habileté.

Il faut encore plus que la prudence, et plus même que la vertu pour qu'un prince, un homme chargé du gouvernement des hommes accomplisse toute sa mission et mérite vraiment le titre de très-chrétien; il faut qu'un sentiment sympathique l'anime et que, par le cœur comme par la pensée, il soit en rapport intime avec ces multitudes de créatures sur le sort desquelles il exerce tant d'influence. Plus qu'aucun autre roi peut-être, saint Louis a possédé ce généreux et humain mérite : spontanément et par le libre élan de sa nature, il aimait son peuple, il aimait les hommes et prenait à leurs destinées, à leur bonheur ou à leurs misères, un tendre et expansif intérêt. Gravement malade en 1259 et voulant donner, à son fils aîné le prince Louis, qu'il perdit l'année suivante, sa dernière et plus intime recommandation : « Beau fils, lui dit-il, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Écossais vînt d'Écosse et gouvernât le

peuple du royaume bien et loyalement que si tu le gouvernais mal. » Bien gouverner, veiller aux intérêts de de toutes les parties de son royaume, assurer à tous ses sujets une exacte et prompte justice, c'était, pour Louis IX, une continuelle sollicitude. Je trouve dans son *Histoire* par M. Félix Faure l'énumération de tous les voyages qu'il fit en France, de 1254 à 1270, pour bien connaître les faits auxquels il avait à pourvoir, et celle de tous les parlements qu'il tint, durant la même époque, pour l'administration de la justice; ce double tableau dépose d'une incessante activité[1]. On a souvent cité, et je ne puis me dispenser de reproduire ici le récit de Joinville sur la familière et bienveillante intervention de saint Louis en personne pour vider les affaires et rendre la justice : « Maintes fois, dit-il, il advint qu'en été le roi allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotait à un chêne, et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler, sans empêchement d'huissier ni d'autres gens; et alors il leur demandait de sa propre bouche : « Y a-t-il quelqu'un ici qui ait sa partie[2]? » Et ceux qui avaient leur partie se levaient, et alors il disait : « Tai-« sez-vous tous, et on vous expédiera l'un après l'autre. » Et alors il appelait monseigneur Pierre de Fontaines et

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II, p. 120 et 339.
[2] Son procès à juger, son affaire à vider.

monseigneur Geoffroy de Villette[1], et disait à l'un d'eux : « Expédiez-moi cette partie. » Et quand il voyait quelque chose à amender dans les paroles de ceux qui parlaient pour lui, ou dans les paroles de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche. Je vis quelquefois en été que, pour expédier ses gens, il venait dans le jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches[2], un manteau de taffetas noir autour de son cou, très-bien peigné et sans coiffe, et un chapeau[3] de paon blanc sur sa tête. Et il fallait étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui ; et tout le peuple qui avait affaire par-devant lui se tenait autour de lui debout, et alors il les faisait expédier de la manière que je vous ai dite avant pour le bois de Vincennes[4]. »

L'activité bienfaisante de saint Louis ne se bornait pas à ce soin paternel des intérêts privés de ceux qui l'approchaient ; il était également attentif et empressé aux mesures qu'appelaient l'état social du temps et l'intérêt général du royaume. Parmi les vingt-six ordonnances, édits ou lettres de gouvernement que contient, sur son règne, le tome Ier du *Recueil des ordonnances des rois*

[1] Deux savants jurisconsultes et conseillers de saint Louis.

[2] Le *camelot* et la *tiretaine* désignent encore aujourd'hui des étoffes de laine. La *cotte* était le principal vêtement ; le *surcot* se mettait par-dessus la cotte.

[3] En plumes de paon blanc.

[4] Joinville, chap. XII, p. 41.

de *France*[1], sept au moins sont de grands actes de législation et d'administration publique; et ces actes ont tous ce même caractère que, bien qu'ils aient souvent ce résultat, leur objet n'est point d'étendre le pouvoir de la couronne ou de servir quelque intérêt spécial de la royauté en lutte avec d'autres forces sociales; ce sont de vraies réformes d'intérêt public et moral, dirigées contre les violences, les désordres, les abus de la société féodale, et qui tendent à y faire prévaloir la justice et la paix intérieure, non à détruire ou à dominer la féodalité même, au profit soit du roi, soit de telle ou telle classe de citoyens. Beaucoup d'autres actes législatifs et administratifs de saint Louis ont été publiés soit dans les volumes suivants du *Recueil des ordonnances des rois*, soit dans des collections analogues; et M. Daunou, dans l'article sur saint Louis qu'il a rédigé pour la continuation de l'*Histoire littéraire de la France, par des membres de l'Institut*[2], en a indiqué un grand nombre qui restent encore inédits dans diverses archives. Quant au grand recueil de dispositions législatives connu sous le nom d'*Établissements de saint Louis* et qui semble une espèce de code général et confus des lois de son temps, c'est probablement une œuvre de jurisconsultes postérieure à son règne; mais là aussi domine le même caractère de réformes morales et pratiques sans aucun

[1] Tome I, p. 50-294.
[2] Tome XIX, p. 143-171.

dessein de servir tel ou tel intérêt spécial, et telle est la teinte pieuse du paragraphe qui sert de préface à ce travail qu'il semble dicté par saint Louis lui-même. Je le reproduis ici textuellement en n'en modifiant le langage que pour le rendre clair et intelligible :

« Louis, roi de France par la grâce de Dieu, à tous bons chrétiens habitant dans le royaume et dans la seigneurie de France, et à tous autres qui y sont présents et à venir, salut en Notre-Seigneur : attendu que malice et tricherie sont si répandues dans l'humaine race, que les uns font souvent tort et ennui et toute sorte de mal aux autres contre la volonté et le commandement de Dieu, et que plusieurs n'ont nulle peur ni effroi du terrible jugement de Jésus-Christ ; et comme nous voulons que le peuple qui est dessous nous puisse vivre loyalement et en paix, et que chacun se garde de mal faire à un autre, par crainte du châtiment en son corps et de la perte en son avoir ; et pour châtier et réprimer les malfaiteurs par la voie du droit et la rigueur de la justice, en appelant l'aide de Dieu qui est vrai et grand juge sur tous autres ; Nous avons ordonné ces établissements selon lesquels nous voulons que l'on agisse dans les cours laïques, pour tout le royaume et la seigneurie de France. »

Montaigne a mis en tête de ses *Essais :* « Ceci est un livre de bonne foi. » On peut dire de ces mesures et de ces prescriptions de saint Louis qu'elles étaient une

législation de bonne foi, étrangère à tout esprit d'ambition égoïste, de parti ou de système, inspirée uniquement par un respect instinctif des droits communs à tous les hommes et par l'amour du bien public.

Un autre acte, connu sous le nom de la *Pragmatique Sanction*, a pris place aussi, sous la date de mars 1268, dans le *Recueil des ordonnances des rois de France*[1], comme émané de saint Louis. Il a pour objet d'abord d'assurer les droits, les libertés et les règles canoniques de l'Église de France, puis d'interdire « les exactions et les très-pesantes charges d'argent imposées ou qui pourraient être, à l'avenir, imposées à la dite Église par la cour de Rome, et par lesquelles notre royaume a été misérablement appauvri; à moins qu'elles n'aient lieu pour une cause raisonnable, pieuse et très-urgente, par une nécessité inévitable, et avec notre spontané et exprès consentement et celui de l'Église de notre royaume.» L'authenticité de cet acte, vivement soutenue au dix-huitième siècle par Bossuet[2] et de nos jours par M. Daunou[3], a été et est encore contestée par des raisons sérieuses, que M. Félix Faure a résumées en ces termes: « Aucun écrivain, dit-on, aucun monument contemporain n'en fait mention; il n'en est pas question une seule fois dans la

[1] Tome I, p. 97.
[2] Dans la *Défense de la Déclaration du clergé de France de* 1682, ch. IX, t. XLIII, p. 26.
[3] Dans l'*Histoire littéraire de la France*, continuée par des membres de l'Institut, t. XVI, p. 75 et t. XIX, p. 169.

correspondance échangée entre le roi et les souverains pontifes, bien que des sujets analogues y fussent traités et que celui-ci dût dominer tout le reste. Ce n'est que deux cents ans plus tard, dans les remontrances présentées par le parlement de Paris à Louis XI, lorsque ce prince, à son avénement, cassa la pragmatique de son père Charles VII, que la pragmatique de saint Louis est pour la première fois signalée et invoquée. On plaçait volontiers sous l'autorité de son nom les mesures législatives auxquelles on voulait donner le caractère d'une institution antique et vénérable. Comment admettre que Philippe le Bel, son petit-fils, n'ait jamais invoqué cette pragmatique dans ses démêlés avec le pape Boniface VIII, que Charles VI, lorsqu'il tenta de mettre un terme aux exactions de la cour romaine, ne s'en soit pas prévalu, que Charles VII enfin, lorsqu'il promulgua sa pragmatique, ait négligé de s'appuyer sur l'autorité respectée et sur l'exemple de son saint aïeul[1] ? » Je n'ai nul dessein d'entrer ici dans l'examen de ce petit problème de critique historique ; mais je tiens à faire remarquer que, si l'authenticité de la *Pragmatique Sanction* de saint Louis est contestable, cet acte n'a, au fond, rien que de très-vraisemblable et de conforme à la conduite générale de ce prince. Il était, envers la papauté, profondément respectueux, affectueux et

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II, p. 271.

fidèle, mais très-attentif à maintenir soit l'indépendance de sa couronne dans l'ordre temporel, soit son droit de surveillance et quelquefois même d'intervention dans l'ordre spirituel. J'ai rappelé son attitude réservée dans la grande querelle du sacerdoce avec l'empire, et sa fermeté à repousser les mesures violentes de Grégoire IX et d'Innocent IV contre l'empereur Frédéric II. Louis IX portait ses idées quant à l'indépendance de son jugement et de son autorité fort au delà des cas où la politique était intéressée, et jusque dans des questions purement religieuses. « L'évêque d'Auxerre lui dit un jour, au nom de plusieurs prélats : « Sire, ces seigneurs qui « sont ici, archevêques et évêques, m'ont dit que je vous « disse que la chrétienté périt entre vos mains. » Le roi se signa et dit : « Or dites-moi comment cela se fait. — « Sire, dit l'évêque, c'est parce qu'on fait aujourd'hui si « peu de cas des excommunications, que les gens se « laissent mourir excommuniés sans se faire absoudre et « ne veulent pas faire satisfaction à l'Église. Ces seigneurs « vous requièrent donc, Sire, pour l'amour de Dieu et « parce que vous le devez faire, que vous commandiez à « vos prévôts et à vos baillis que tous ceux qui resteront « excommuniés un an et un jour, on les contraigne, par « la saisie de leurs biens, à ce qu'ils se fassent absoudre. » A cela le roi répondit qu'il le leur commanderait volontiers pour tous les excommuniés dont on lui donnerait la certitude qu'ils eussent tort. L'évêque dit que les

prélats ne le feraient à aucun prix, et qu'ils contestaient au roi la juridiction de leurs causes. Et le roi dit qu'il ne le ferait pas autrement, car ce serait contre Dieu et contre raison s'il contraignait les gens à se faire absoudre quand le clergé leur ferait tort : « Sur cela, dit « le roi, je vous donne l'exemple du comte de Bretagne « qui a plaidé sept ans avec les prélats de Bretagne tout « excommunié, et il a tant fait que le pape les a condam- « nés tous. Donc si j'eusse contraint le comte de Bretagne, « la première année, de se faire absoudre, j'eusse péché « contre Dieu et contre lui. » Alors les prélats se résignèrent, et jamais depuis je n'ai ouï dire qu'une demande fût faite sur les choses ci-dessus dites[1]. »

Je touche au trait peut-être le plus original, et l'un des plus remarquables du caractère de saint Louis ; sa piété, qui était sa préoccupation, je dirai sa passion souveraine, n'altérait presque jamais la rectitude et l'équité naturelle de sa pensée dans les affaires du monde et dans ses relations avec les hommes, quels qu'ils fussent ; en rien ni avec personne, il ne s'arrêtait aux formes et aux apparences ; en toute occasion il allait droit au fond des choses ou des âmes, et cherchait la vérité et la justice, abstraction faite des conditions humaines, des routines sociales et des habitudes royales. Le plus complet et le plus minutieusement exact de ses historiens,

[1] Joinville, chap. XIII, p. 43.

Le Nain de Tillemont, dit en essayant de résumer sa vie pour le peindre : « Nous le considérerons premièrement comme un simple particulier chargé seulement du soin de son âme, ensuite comme père et chef de famille chargé du soin de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques, et enfin comme roi chargé de la conduite de tout un peuple, et obligé de se conduire en prince chrétien à l'égard de ses sujets et des étrangers[1]. » C'était précisément là, j'en suis convaincu, l'ordre des pensées et des devoirs de saint Louis à ses propres yeux, et je ne ferai que me conformer à ce qui se passait dans son âme en terminant, dans cet ordre, le portrait de cette belle nature par quelques-uns des faits intimes où elle se manifeste avec le plus de spontanéité et de vérité.

« Il m'appela une fois, raconte Joinville, et me dit : « Vous êtes un homme de sens si subtil que je n'ose vous « parler de chose qui touche à Dieu, et j'ai appelé les « moines qui sont ici parce que je vous veux faire une de-« mande. » La demande fut telle : « Sénéchal, qu'est-ce « que Dieu ? » Et je lui dis : « Sire, c'est si bonne chose « que meilleure ne peut être. — Vraiment, dit-il, c'est « bien répondu, car la réponse que vous avez faite est « écrite en ce livre que je tiens à ma main. Or je vous « demande, fit-il, ce que vous aimeriez mieux, ou d'être « lépreux ou d'avoir fait un péché mortel ? » Et moi, qui

[1] *Histoire de saint Louis*, t. V, p. 235.

jamais ne lui mentis, je lui répondis que j'aimerais mieux en avoir fait trente que d'être lépreux. Quand les moines furent partis, il m'appela tout seul, me fit asseoir à ses pieds et me dit : « Comment me dites-vous « hier cela ? » Et je lui dis que je le dirais encore. Et il me dit : « Vous parlâtes en étourdi et en fou ; car il n'y « a pas de lèpre aussi laide que d'être en péché mortel ; « quand l'homme meurt, il est guéri de la lèpre du corps ; « mais quand l'homme qui a fait le péché mortel meurt, « il ne sait pas, ni n'est certain qu'il ait eu tel repentir « que Dieu lui ait pardonné. C'est pourquoi il doit avoir « grand'peur que cette lèpre ne lui dure tant que Dieu « sera en paradis. Aussi je vous prie, dit-il, autant que je « puis, d'habituer votre cœur, pour l'amour de Dieu et de « moi, à mieux aimer que tout mal advînt à votre corps, « par la lèpre ou toute autre maladie, que si le péché « mortel venait dans votre âme[1]. »

Un autre jour, « il me demanda, dit Joinville, si je voulais être honoré en ce siècle et avoir le paradis à la mort ; et je lui dis *oui*. Et il me dit : « Gardez-vous donc « de faire ou de dire, à votre escient, nulle chose dont, « si tout le monde la savait, vous n'en puissiez faire l'a- « veu et dire : « J'ai fait ceci ; j'ai dit cela[2]. »

« Pour jurer dans l'entretien, dit Le Nain de Tillemont, c'est ce qu'il ne fit jamais ; non pas même dans sa

[1] Joinville, chap. IV, p. 17.
[2] *Ibid.*, chap. III, p. 15.

première jeunesse, se contentant toujours d'assurer les choses dans les termes les plus ordinaires et les plus communs; sans y mêler jamais ni Dieu, ni les saints, ni les Évangiles, ni dire aucune parole contraire au respect qu'il devait à des choses sacrées, quelque sujet qu'il eût d'être en colère. Quand il voulait assurer quelque chose plus fortement, il se contentait de dire : « Vraiment cela « est, » ou « cela n'est pas. » Il s'était accoutumé, pour éviter les autres jurements, de dire quelquefois *en mon nom ;* mais ayant su qu'une personne de piété blâmait cette expression, il ne s'en servit jamais depuis [1]. »

« Très sincèrement il plaçait sa qualité de chrétien bien au-dessus de son titre de roi. Un jour, au château de Poissy, lieu de sa naissance, il dit à ceux qui l'entouraient : « C'est dans ce château que Dieu m'a ac« cordé le plus grand bien et le plus grand honneur que « j'aie reçu en ce monde. » On cherchait, on ne devinait pas quel pouvait être cet honneur ; ces paroles semblaient bien mieux applicables à la ville de Reims, où le roi avait reçu la couronne de France. Il reprit avec un sourire : « C'est ici que j'ai reçu le baptême. » Il en avait conservé pour Poissy un sentiment d'affection et de reconnaissance, comme pour une patrie particulière. Lorsqu'il écrivait d'ami à ami et qu'il voulait écarter jusqu'à l'ombre de la dignité royale, il s'intitulait dans

[1] *Vie de saint Louis*, t. V, p. 371.

ses lettres « Louis de Poissy, » ou « Louis, seigneur de Poissy[1]. »

J'ai déjà parlé de ses rapports avec les deux reines, sa mère et sa femme ; ils étaient quelquefois difficiles et n'en furent pas moins toujours exemplaires : Louis fut un modèle de fidélité conjugale comme de piété filiale ; il eut de la reine Marguerite onze enfants, six garçons et cinq filles ; il l'aimait tendrement, ne se séparait presque jamais d'elle, et le vertueux courage qu'elle déploya dans le cours de la première croisade la lui rendit certainement plus chère encore. Mais il ne se méprenait point sur ses dispositions ambitieuses et sur l'insuffisance de ses qualités pour le gouvernement ; quand il se prépara pour sa seconde croisade, non-seulement il ne confia pas à la reine Marguerite la régence du royaume ; il prit soin de régler ses dépenses et de contenir ses goûts d'autorité ; il lui interdit de recevoir aucun présent pour elle ou pour ses enfants, de rien commander aux officiers de justice et de choisir personne, pour son service ou celui de ses enfants, sans le consentement du conseil de régence. Il avait raison d'agir ainsi, car vers cette même époque la reine Marguerite, jalouse de tenir dans l'État la même place qu'y avait occupée la reine Blanche, se préoccupait de sa situation après la mort de son mari, et engageait son fils Philippe, héritier de la

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II, p. 559.

couronne et alors âgé de seize ans, à lui promettre avec serment de demeurer sous sa tutelle jusqu'à l'âge de trente ans, de ne prendre aucun conseiller qu'elle n'approuvât, de lui révéler tous les desseins qui se formeraient contre elle, de ne faire aucun traité avec Charles d'Anjou son oncle, et de tenir secret le serment qu'elle lui faisait prêter. Louis fut probablement instruit de cette étrange promesse par son jeune fils Philippe lui-même qui s'en fit relever dès 1263 par le pape Urbain IV; le roi pressentait les penchants de la reine Marguerite, et prenait des précautions pour en défendre la couronne et l'État.

Quant à ses enfants, Louis se préoccupait et s'occupait de leur éducation et de leur avenir moral et social aussi affectueusement, aussi activement qu'eût pu le faire le père de famille le plus dévoué à cette seule tâche : « Après le souper, ils le suivaient dans sa chambre, où il les faisait asseoir autour de lui, les instruisait de leur devoir et puis les envoyait coucher. Il leur faisait particulièrement remarquer les bonnes et les mauvaises actions des princes. Il allait même les voir dans leur appartement lorsqu'il avait quelque loisir, s'informait s'ils avançaient et leur donnait, comme un autre Tobie, d'excellentes instructions... Le jeudi saint, ils lavaient, comme lui, les pieds à treize pauvres, leur donnaient une aumône considérable, et ensuite les servaient à table. Ayant voulu porter le premier pauvre à l'hôtel-

Dieu de Compiègne, avec le roi Thibault son gendre, qu'il aimait et traitait comme son fils, Louis et Philippe, ses deux aînés, y portèrent le second. Ils étaient accoutumés à agir avec lui d'une manière fort respectueuse ; il voulait que Thibault même et eux lui obéissent exactement dans ce qu'il leur ordonnait. » Il désirait vivement que les trois enfants qu'il avait eus en Orient pendant la croisade, Jean-Tristan, Pierre et Blanche, et même Isabelle, sa fille aînée, entrassent dans la vie religieuse, qu'il regardait comme la plus sûre pour leur salut ; il les y exhorta à plusieurs reprises, surtout sa fille Isabelle, par des lettres aussi tendres que pieuses ; mais comme ils n'en témoignèrent nul goût, il ne fit nulle tentative pour les gêner dans leur inclination, et ne s'inquiéta plus que de les bien marier en leur donnant de bons apanages, et, pour la vie du monde, les plus judicieux conseils. Les instructions qu'il remit, écrites de sa main et en français, à son fils aîné Philippe, dès qu'il se sentit gravement malade devant Tunis, sont un modèle de vertu, de sagesse et de tendresse paternelle, royale et chrétienne [1].

Je passe de la famille royale à la maison royale et des enfants de saint Louis à ses serviteurs. Il n'y a plus ici la puissance des liens du sang et de ce sentiment à

[1] Divers textes de ces instructions, tous semblables au fond, se trouvent dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 84, 300 et 459.— *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. V, p. 166, 180-383. — *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II, p. 582-593.

la fois personnel et désintéressé qu'éprouvent les parents en se voyant revivre dans leurs enfants; la bonté seule et l'habitude, mobiles bien plus faibles, unissent les maîtres aux serviteurs et donnent à leurs relations un caractère moral; mais chez saint Louis la bonté était si grande qu'elle ressemblait à l'affection et la faisait naître dans le cœur de ceux qui en étaient l'objet. En même temps qu'il exigeait de ses serviteurs une moralité presque sévère, il passait volontiers sous silence leurs petites fautes, et les traitait dans ce cas, non-seulement avec douceur, mais avec ces égards qui, dans la condition la plus humble, satisfont l'amour-propre des hommes et les relèvent à leurs propres yeux : « Louis visitait ses domestiques quand ils étaient malades. Il ne manquait jamais, quand ils étaient morts, de prier pour eux et de demander pour eux les prières des autres. Il faisait chanter pour eux la messe des morts, qu'il avait coutume d'entendre tous les jours. » Il avait repris un vieux serviteur de son grand-père Philippe Auguste, que ce roi avait renvoyé parce que son feu pétillait, ce que Jean, chargé de l'entretenir, n'avait pas su empêcher. Louis était, de temps en temps, atteint d'une maladie dans laquelle sa jambe droite, entre le mollet et la cheville, devenait enflée, rouge comme du sang et douloureuse. Un jour qu'il avait un accès de ce mal, le roi, en se couchant, voulut voir de près la rougeur de sa jambe; Jean tenant maladroitement une chandelle allumée au-

près du roi, une goutte brûlante tomba sur la jambe malade, et le roi, qui était assis sur son lit, se renversa en s'écriant : « Ah Jean ! Jean, mon grand-père vous donna pour moindre chose congé de son hôtel ! » Et la maladresse de Jean ne lui attira point d'autre châtiment que cette exclamation [1].

Bien loin de la maison et du service du roi, sans aucun lien personnel avec lui, tout un peuple, le peuple des pauvres, des infirmes, des malades, des misérables et des délaissés de toute sorte tenait dans la pensée et dans l'activité de Louis une grande place ; tous les chroniqueurs de son temps, tous les historiens de son règne ont célébré sa charité autant que sa piété, et les philosophes du dix-huitième siècle lui ont presque pardonné son goût pour les reliques en faveur de sa bienfaisance. Ce n'était pas seulement une bienfaisance législative et administrative ; saint Louis ne se bornait pas à doter ou à fonder des hôpitaux, des hospices, des asiles, l'hôtel-Dieu de Pontoise, celui de Vernon, celui de Compiègne, la maison des Quinze-Vingts pour les aveugles; il payait de sa personne dans sa bienfaisance, et ne regardait aucun acte de charité comme au-dessous de la dignité royale : « Tous les jours, partout où le roi se trouvait, cent vingt-deux pauvres recevaient chacun deux pains,

[1] *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, dans le *Recueil des historiens de France*, t. XX, p. 105. — *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. V, p. 388.

un quart de vin, de la viande ou du poisson pour un bon repas, et un denier parisis. Les mères de famille avaient un pain de plus par tête d'enfant. Outre ces cent vingt-deux pauvres nourris à l'extérieur, treize autres étaient chaque jour introduits dans l'hôtel et y vivaient comme les officiers royaux. Trois d'entre eux se mettaient à table en même temps que le roi, dans la même salle que lui et tout proche..... » « Maintes fois, dit Joinville, je vis qu'il leur taillait leur pain et leur donnait à boire. Il me demanda un jour si je lavais les pieds aux pauvres le jour du jeudi saint : « Sire, dis-je, quel malheur! « Les pieds de ces vilains ! je ne les laverai pas. — Vrai-« ment, dit-il, c'est mal dit, car vous ne devez pas avoir « en dédain ce que Dieu fit pour notre enseignement. Je « vous prie donc, pour l'amour de Dieu d'abord, et pour « l'amour de moi, que vous vous accoutumiez à les « laver. » Quelquefois quand le roi avait du loisir, il disait : « Allons visiter les pauvres de tel endroit, et « repaissons-les à leur gré. » Comme il vint une fois à Châteauneuf-sur-Loire, une pauvre vieille femme, qui était devant la porte de sa maison et tenait un pain à la main, lui dit : « Bon roi, c'est de ce pain venu de ton « aumône qu'est soutenu mon mari qui est là dedans ma-« lade. » Le roi prit le pain, disant : « C'est d'assez dur pain ; » et il entra dans la maison pour voir lui-même le malade. Un vendredi saint à Compiègne, comme il visitait les églises, allant ce jour-là pieds nus, selon sa cou-

tume, et distribuant des secours aux pauvres qu'il rencontrait, il aperçut, à l'autre côté d'une mare bourbeuse qui occupait une partie de la rue, un lépreux qui, n'osant s'approcher, essayait pourtant d'attirer l'attention du roi. Louis traversa la mare, alla au lépreux, lui donna de l'argent, lui prit la main et la baisa : « Tous les assistants, dit le chroniqueur, se signèrent d'admiration en voyant cette sainte témérité du roi, qui n'avait pas craint d'appliquer ses lèvres sur une main que personne n'aurait osé toucher. » Il y avait, dans de tels actes, infiniment plus que de la bonté et de la grandeur d'âme royale, il y avait cette profonde sympathie chrétienne qui s'émeut à la vue de toute créature humaine gravement souffrante du corps ou de l'âme, n'écoute alors aucune crainte, ne se refuse à aucun soin, ne se rebute d'aucun dégoût, et n'a plus d'autre pensée que d'apporter, au corps ou à l'âme qui souffre, quelque soulagement fraternel.

Celui qui sentait et agissait ainsi n'était pas un moine, ni un prince envahi par la dévotion seule et tout adonné aux pratiques pieuses; c'était un chevalier, un guerrier, un politique, un vrai roi appliqué aux devoirs de l'autorité comme à ceux de la charité, et qui se faisait respecter de ses plus proches amis comme des étrangers en les étonnant tantôt par ses élans de piété mystique et d'austérité monacale, tantôt par son esprit de gouvernement, la libre variété de ses idées et sa judi-

cieuse indépendance, même envers les représentants de la foi et de l'Église qui avaient sa sympathie. « Il passait pour le plus sage de tout son conseil; dans les affaires difficiles et dans les occasions graves, personne n'en jugeait avec plus de sagacité; et ce que son intelligence saisissait si bien, il l'exprimait avec beaucoup de mesure et de grâce; c'était, en parlant, le plus fin et le plus agréable des hommes. » « Il était gai, dit Joinville; quand nous étions privément à sa cour, il s'asseyait au pied de son lit, et quand les prêcheurs et les cordeliers qui étaient là lui parlaient d'un livre qu'il entendrait volontiers, il leur disait : « Non, vous ne me lirez pas, « car il n'est si bon livre après manger que propos *ad li-* « *bitum*, c'est-à-dire que chacun dise ce qu'il veut. » Ce n'est pas qu'il n'aimât beaucoup les livres et les lettres : « Il assistait quelquefois aux sermons et aux disputes de l'Université; mais il avait soin de chercher lui-même la vérité dans la parole de Dieu et dans la tradition de l'Église... Ayant su, dans son voyage d'Orient, qu'un sultan sarrasin avait amassé quantité de livres pour servir aux philosophes de sa secte, il eut honte de voir que les chrétiens eussent moins de zèle pour s'instruire de la vérité que ces infidèles n'en avaient pour se rendre habiles dans le mensonge. De sorte qu'après son retour en France, il fit chercher dans les abbayes tous les ouvrages assurés de saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire et des autres docteurs ortho-

doxes, et, les ayant fait copier, il les fit mettre dans le trésor de la Sainte-Chapelle. Il les lisait quand il avait quelque loisir, et les prêtait volontiers à ceux qui pouvaient en profiter pour eux-mêmes et pour les autres. Quelquefois, sur la fin de l'après-dînée, il faisait appeler des personnes de piété avec qui il s'entretenait de Dieu, des histoires de la Bible, ou des Saints, ou des vies des Pères. » Il avait en amitié particulière le savant Robert de Sorbon, le fondateur de la Sorbonne ; non-seulement il lui donna toutes les facilités et tous les secours nécessaires pour l'établissement de son docte collége ; il le prit pour l'un de ses chapelains, et il l'appelait auprès de lui et à sa table pour jouir de sa conversation : « Un jour il advint, dit Joinville, que maître Robert mangeait à côté de moi, et que nous causions bas l'un avec l'autre ; le roi nous reprit et dit : « Parlez haut, car vos « compagnons croient que vous pouvez médire d'eux ; si « vous parlez, en mangeant, de choses qui nous doivent « plaire, parlez haut ; ou sinon, taisez-vous. » Un autre jour, dans l'une de leurs réunions autour du roi, Robert de Sorbon reprocha à Joinville d'être « plus noblement vêtu que le roi, car, lui dit-il, vous vous vêtez de fourrures et de drap vert, ce que le roi ne fait pas. » Joinville se défendit vivement, attaquant Robert sur l'élégance de ses habits ; le roi prit le parti du docteur ; et quand celui-ci fut parti : « Monseigneur le roi, continue Joinville, appela monseigneur Philippe son fils et le roi

Thibaut, et s'assit à l'entrée de son oratoire, et mit la main à terre, et dit : « Asseyez-vous ici bien près de « moi pour qu'on ne nous entende pas. » Et alors il me dit qu'il nous avait appelés pour se confesser à moi de ce qu'il avait, à tort, défendu maître Robert contre moi : « Mais, dit-il, je le vis si ébahi qu'il avait besoin que je l'ai- « dasse. Et toutefois ne vous tenez pas à ce que j'ai pu « dire pour défendre maître Robert ; car, ainsi que le sé- « néchal le dit, vous devez vous bien vêtir et proprement, « parce que vos femmes vous en aimeront mieux et vos « gens vous en priseront plus. Car, dit le Sage, on se doit « parer en vêtements et en armures, de telle sorte que « les prud'hommes de ce siècle ne disent pas qu'on en « fasse trop, ni les jeunes gens qu'on en fasse trop peu[1]. »

Personne n'était plus simple que Louis dans son costume et ses habitudes : « Depuis qu'il fut revenu d'outre-mer, dit Joinville, jamais il ne porta ni fourrures de vair ou de petit gris, ni écarlate, ni étriers, ni éperons dorés; ses vêtements étaient de camelin et de pers[2] ; les fourrures de ses couvertures ou de ses vêtements étaient de daims ou de jambes de lièvres. » Il s'habillait et se déshabillait, se levait et se couchait à peu près seul, sans suite ni formalité royale ; « mais, ajoute Joinville, il ne laissait pas de faire de grandes dépenses en son hôtel

[1] Joinville, chap. CXXXV, v et VI, p. 449, 19, 23-25.— Le Nain de Tillemont, t. V, p. 326, 364-368.

[2] Drap bleu foncé.

chaque jour; il se comportait largement et libéralement dans les parlements et les assemblées des barons et des chevaliers, et il faisait servir à sa cour très-courtoisement, largement et sans épargne, et plus qu'il n'y avait eu depuis longtemps à la cour de ses devanciers[1]. »

C'était là, à coup sûr, une vie royale bien remplie, et il y avait, dans des intérêts et des travaux si grands et si divers, de quoi satisfaire l'esprit le plus actif et la conscience la plus exigeante : mais, malgré la sérénité de son âme, Louis vivait dans un continuel mouvement d'imagination et une sorte de fièvre pieuse; semblable en cela, quoique pour un but différent, à ces grands politiques d'une nature incessamment bouillonnante, à qui rien ne suffit et qui nourrissent toujours, en dehors du cours régulier des événements, quelque vaste désir dont l'accomplissement devient, pour eux, une idée fixe et une passion souveraine. Comme Alexandre et Napoléon formaient sans cesse quelque nouveau dessein, ou, pour mieux dire, quelque nouveau rêve de conquête et de domination, de même Louis, dans son ambition chrétienne, ne cessait d'aspirer à la rentrée dans Jérusalem, à la délivrance du saint sépulcre et à la victoire du christianisme sur l'islamisme en Orient. Vainement il avait éprouvé, dans sa première croisade, l'immense difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de l'entreprise

[1] Joinville, chap. CXXXV et CXLII, p. 449, 483. — Le Nain de Tillemont, V, p. 335, 348, 370.

et la vanité de ses plus ardents efforts; la croisade était toujours la passion de son âme, comme l'unique moyen de réaliser sa plus chère espérance et d'accomplir son devoir le plus sacré. Il ne paraît pas que, dans les premières années après son retour de Syrie en France, de 1254 à 1260, il en parlât même à ses plus intimes confidents; mais je suis convaincu qu'il y pensait toujours et se flattait que quelque circonstance favorable le rappellerait à son œuvre interrompue. Les circonstances ne manquèrent point : les chrétiens de Palestine et de Syrie étaient en proie à des périls et à des maux toujours croissants ; leurs plus vaillants guerriers, les Templiers et les Hospitaliers, s'usaient dans de continuels combats ; leurs places fortes tombaient; la croix s'abaissait tantôt devant les Tartares de Tchingis-Khan, tantôt devant les Mamelucks d'Égypte ; l'empire latin de Constantinople s'évanouissait, et l'Église grecque rentrait en possession de Sainte-Sophie. Les plus lamentables récits, les plus pressants appels arrivaient chaque jour aux chrétiens d'Occident; le pape Urbain IV invoquait surtout le roi de France; l'héroïque et fidèle représentant que Louis avait laissé dans Saint-Jean-d'Acre à la tête d'une petite garnison, Geoffroi de Sargines lui écrivait que la ruine était imminente et de prompts secours indispensables pour la prévenir. En 1261, Louis tint un parlement où, sans parler d'une nouvelle croisade, on prit des mesures qui en révélaient la pensée et l'attente : des jeûnes et des

prières en faveur des chrétiens d'Orient furent ordonnés; on interdit les dépenses de luxe, les fêtes, les tournois; on prescrivit de fréquents et sérieux exercices militaires. En 1263, la croisade fut partout prêchée; des taxes furent décrétées, sur le clergé même, pour y contribuer; des princes et des barons s'y engagèrent; quelques-uns partirent; Louis se félicitait, approuvait, encourageait, sans déclarer son propre dessein. En 1267, un parlement fut convoqué à Paris; le roi s'entretint d'abord discrètement du plan de croisade avec quelques uns de ses barons, pour s'assurer de leur assentiment; puis, tout à coup, après avoir fait mettre sous les yeux de l'assemblée les précieuses reliques de sa Sainte-Chapelle, il ouvrit la séance en exhortant ardemment tous les assistants « à venger l'injure faite si longtemps au Sauveur dans la terre sainte et à recouvrer l'héritage de la chrétienté, depuis trop de temps occupé, pour nos péchés, par les infidèles. » L'année suivante, le 9 février 1268, dans un nouveau parlement réuni à Paris, le roi fit serment de partir au mois de mai 1270.

La surprise fut grande chez beaucoup de gens, et l'inquiétude plus grande encore que la surprise. Le pays jouissait d'une tranquillité et d'une prospérité depuis longtemps sans exemple; il était en paix au dehors et en bon ordre au dedans; les querelles féodales devenaient rares et se terminaient promptement; la royauté faisait pénétrer partout une justice plus sûre et une adminis-

tration plus régulière; le roi avait la confiance comme le respect de toute la population, et il se faisait respecter et obéir de tous ses agents. Pourquoi compromettre, disait-on, de tels biens dans une entreprise si lointaine, si coûteuse et d'un succès si douteux? Soit bon sens, soit déplaisir des charges qu'on leur imposait, beaucoup d'ecclésiastiques, aussi bien que de laïques, s'y montraient contraires; le pape Clément IV, successeur d'Urbain IV, « douta longtemps s'il devait porter saint Louis à cette entreprise; il paraît même que, dans une lettre qu'il lui écrivit vers la fin de septembre 1266, il l'en détournait plutôt; il fut néanmoins fâché d'avoir écrit cette lettre dès qu'elle fut partie, et il en écrivit une contraire de sa main pour l'envoyer aussitôt. Cependant il la retint, parce qu'il hésitait encore... Il finit par se décider à encourager le roi dans son pieux dessein; mais quand il apprit que Louis emmenait à la croisade trois de ses fils, dont l'aîné avait près de vingt-deux ans et les deux autres dix-sept ou dix-huit ans, le pape ne put s'empêcher d'écrire au cardinal de Sainte-Cécile : « Il ne nous entre pas dans l'esprit que ce soit un acte de jugement bien réfléchi de faire prendre la croix à tant de fils du roi, surtout à l'aîné; et quoique nous ayions entendu des raisons en sens contraire, ou nous nous trompons fort, ou elles sont tout à fait dépourvues de raison [1]. » La

[1] *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, t. V, p. 10-17.

personne même du roi était un sujet de grave inquiétude; sa santé était fort affaiblie; on craignait qu'il ne fût pas plus en état de résister aux fatigues de l'expédition que le royaume de supporter sans trouble les inconvénients de son absence. Plusieurs de ses plus sages et plus dévoués conseillers firent à son dessein une opposition déclarée: « Il advint, dit Joinville, que le roi manda tous ses barons à Paris pendant un carême[1]. Je m'excusai près de lui pour une fièvre quarte que j'avais alors, et le priai qu'il me voulût bien dispenser. Il me manda qu'il voulait absolument que j'y allasse, car il avait là de bons médecins qui savaient bien guérir de la fièvre quarte. Je m'en allai à Paris. Quand j'eus ouï la messe à la Madeleine, j'allai à la chapelle du roi, et je le trouvai qui était monté sur l'échafaud des reliques et faisait apporter la vraie croix en bas. Pendant que le roi venait en bas, deux chevaliers qui étaient de son conseil commencèrent à parler l'un à l'autre, et l'un dit : « Ne me croyez jamais si le roi ne se croise ici. » et l'autre répondit : « Si le roi se croise, ce sera une des « plus douloureuses journées qui jamais fût en France; « car, si nous ne nous croisons pas, nous perdrons l'affec- « tion du roi; et si nous nous croisons, nous perdrons « celle de Dieu, parce que ce ne sera pas pour lui que « nous nous croiserons. » Le roi pressa vivement Join-

[1] En 1267.

ville de se croiser, mais il s'y refusa absolument : « Je pensai, dit-il, que tous ceux-là firent un péché mortel qui lui conseillèrent le voyage, parce que, au point où il était en France, tout le royaume était en bonne paix à l'intérieur et avec tous ses voisins ; et depuis qu'il partit, l'état du royaume ne fit jamais qu'empirer. Ils firent un grand péché ceux qui lui conseillèrent le voyage dans la grande faiblesse où son corps était, car il ne pouvait supporter d'aller en char, ni de chevaucher ; sa faiblesse était si grande, qu'il souffrit que je le portasse dans mes bras depuis l'hôtel du comte d'Auxerre, là où je pris congé de lui, jusques aux cordeliers. Et pourtant faible comme il était, s'il fût demeuré en France, il eût pu encore vivre assez et faire beaucoup de bien[1]. »

Mais l'élan était donné et dans l'âme du roi, et dans dans sa famille, et dans le monde féodal ; ses fils, ses frères, son gendre Thibaut, roi de Navarre, des princes étrangers, « une multitude de comtes, de barons et de chevaliers » se croisèrent, les uns avec ardeur, les autres avec résignation après avoir hésité. La seconde croisade de saint Louis fut comme le dernier rayonnement d'une flamme près de s'éteindre, mais qui lance encore de vives et inégales lueurs. Des nouvelles séduisantes venaient d'Orient en même temps que des alarmes irritantes :

[1] Joinville, chap. CXLIV, p. 485-491.

rentré dans Constantinople, l'empereur Michel Paléologue faisait espérer au pape et au monde chrétien la réunion de l'Église grecque et de l'Église romaine ; le roi de Tunis (comme on l'appelait), Mohammed Mostanser, parlait de se faire chrétien, lui et ses sujets, et ne demandait, pour s'y décider, que d'être garanti contre leurs séditions. Clément IV était touché des promesses grecques ; Louis accueillait avec transport la perspective des conversions musulmanes ; il était dans cet état d'esprit où l'homme, ayant pris une résolution définitive et qui lui est chère, prête une oreille passionnément crédule aux raisons et aux espérances qui peuvent la justifier : « Ah ! s'écriait-il, si je pouvais voir que je fusse le compère et le parrain d'un si grand filleul ! » A la fête de Saint-Denis, le 9 octobre 1269, Louis assistait, dans l'église de l'abbaye, au baptême d'un juif naguère converti ; les envoyés de Tunis étaient là ; il les fit approcher et leur dit avec une vive émotion : « Dites de ma part au roi votre seigneur que je désire si ardemment le salut de son âme, que je voudrais être en prison chez les Sarrasins tous les jours de ma vie et ne jamais revoir la clarté du soleil, pourvu que votre roi et sa nation devinssent vraiment et de cœur chrétiens. » La foi et la passion chrétiennes remplissaient et possédaient seules l'âme de Louis, déjà plus saint que roi.

Il partit de Paris, le 16 mars 1270, après avoir quitté, au donjon de Vincennes, la reine Marguerite, à qui il dé-

fendit de l'accompagner plus loin. Il partait faible de corps et presque malade, mais l'âme contente et probablement seul sans trouble au milieu de ses compagnons. C'était de nouveau à Aigues-Mortes qu'il allait s'embarquer. Tout était encore obscur et indécis dans le plan de l'expédition. Irait-on d'abord en Égypte ou en Palestine, à Constantinople ou à Tunis? sur quels moyens de transport pouvait-on compter? On avait négocié à ce sujet avec les Vénitiens et avec les Génois, sans que rien fût conclu ni assuré. On allait au hasard, se confiant dans la Providence et oubliant qu'elle ne dispense pas l'homme de la prévoyance. Arrivé à Aigues-Mortes au milieu de mai, Louis n'y trouva rien de réuni ni de prêt, ni les croisés, ni les vaisseaux; tout se faisait lentement, incomplétement, en désordre; tous comptaient trop sur le roi qui comptait trop sur tous. Le 2 juillet 1270 enfin, on fut en mesure de mettre à la voile, et on partit en effet d'Aigues-Mortes, sans que personne sût, sans que le roi dît à personne où l'on allait. Ce fut seulement en Sardaigne, après quatre jours de relâche à Cagliari, que Louis déclara aux chefs de la croisade, réunis à bord de son vaisseau *la Montjoie*, qu'il se dirigeait sur Tunis, et que là commencerait leur œuvre chrétienne. Le 17 juillet, la flotte arriva devant le port de Tunis, et l'amiral Florent de Varennes, sans ordres du roi, probablement même contre ses instructions moins impatientes, prit immédiatement possession du port, de quelques navires tuni-

siens, qui ne firent aucune résistance, et fit dire au roi « qu'il n'était plus besoin que de le soutenir et que le débarquement de l'armée pourrait s'opérer en toute sécurité. » La guerre était commencée contre le prince musulman que naguère on se promettait de voir bientôt chrétien.

Quinze jours plus tard, après quelques combats sans résultat entre les croisés et les Tunisiens, tant d'imprévoyance, de lenteur, et, pour appeler les fautes par leur vrai nom, tant d'aveuglement politique et militaire, avait rapidement amené ses conséquences naturelles; les renforts promis à Louis par son frère Charles, roi de Sicile, n'étaient pas arrivés: les vivres avaient manqué; les ardeurs de l'été d'Afrique exerçaient leurs ravages dans l'armée avec tant de rapidité, que bientôt on n'eut plus le temps d'ensevelir les morts; on les jetait pêle-mêle dans le fossé qui entourait le camp et l'air en était infecté. Le 3 août, Louis fut atteint de la fièvre épidémique et obligé de garder le lit sous sa tente. Il demanda des nouvelles de son fils Jean-Tristan, comte de Nevers, tombé malade avant lui; on lui avait caché la mort du jeune prince, qui venait d'expirer sur le vaisseau où on l'avait transporté dans l'espoir que l'air de la mer lui serait salutaire; c'était, avec la princesse Isabelle, l'enfant chéri de Louis, qui joignit les mains en apprenant sa perte, et chercha en silence dans la prière quelque soulagement

à sa douleur. Son mal empirait, il fit appeler son successeur, le prince Philippe, tira de son livre d'heures les *Instructions* qu'il avait écrites pour lui de sa main, en français, et les lui remit en l'exhortant à les observer scrupuleusement. Il fit venir également sa fille Isabelle, qu'il avait pris plaisir à voir « ornée des plus saintes mœurs depuis les jours de son enfance, » quoiqu'elle se fût refusée à entrer, comme il l'eût désiré, dans la vie religieuse; elle était en larmes au pied de son lit; il donna, pour elle, à son mari Thibaut, roi de Navarre, un écrit qu'il lui destinait; puis l'appelant tout près de lui, il lui en donna à elle-même un autre qu'il la chargea de remettre à sa plus jeune sœur, la princesse Agnès, fiancée du duc de Bourgogne : « Très-chère fille, lui dit-il, pensez-y bien; beaucoup de gens se sont endormis en folles pensées de péché, et, le matin, ne se sont trouvés en vie. La meilleure manière d'aimer Dieu, c'est de l'aimer sans mesure ; il a bien mérité que nous l'aimions puisqu'il nous a aimés le premier. » Sa faiblesse ne lui permit pas d'en dire davantage.

Le 24 août, au sortir de ses préoccupations paternelles, on lui annonça que des envoyés de l'empereur Michel Paléologue venaient de débarquer au cap de Carthage, chargés de lui demander, de la part de leur maître, son intervention auprès de son frère Charles, roi de Sicile, pour le détourner de faire la guerre à l'empire grec naguère rétabli. Louis recueillit ses forces pour

les recevoir dans sa tente, en présence de quelques-uns de ses conseillers inquiets de la fatigue qu'il s'imposait : « Je vous promets, si je vis, dit-il aux envoyés, de concourir, autant que je le pourrai, à ce que votre maître réclame de moi; en attendant, je vous exhorte à avoir patience et bon courage. » Ce fut son dernier acte politique et son dernier souci des affaires du monde; il ne fut plus occupé que de pensées et d'effusions ou de rêveries pieuses qui se portaient tantôt sur les devoirs et les espérances de son âme, tantôt sur les intérêts chrétiens qui lui avaient été si chers toute sa vie; il répétait à voix basse ses oraisons accoutumées; on l'entendait murmurer : « Accorde-nous, Seigneur, nous t'en prions, de mépriser, par amour pour toi, les prospérités du monde et de ne pas craindre ses revers. » Et aussi : « Beau sire Dieu, aie merci de ce peuple qui demeure ici, et le ramène en son pays! Qu'il ne tombe pas en la main de ses ennemis et qu'il ne soit pas contraint à renier ton nom! » Dans la nuit du 24 au 25 août, il s'écria plusieurs fois en se soulevant sur son lit : « Jérusalem! Jérusalem! nous irons à Jérusalem! » Il cessa de parler, tout en continuant de se montrer en pleine possession de son intelligence et en rapport sympathique avec les amis qui l'entouraient et les prêtres qui lui apportaient les secours religieux; il voulut recevoir l'extrême-onction à bas de son lit, étendu sur un sac grossier couvert de cendres, avec la croix devant lui. Le

lundi 25 août 1270, à trois heures du soir, il expira paisiblement. Ses dernières paroles furent : « Père, à l'exemple du divin Maître, je remets mon esprit en tes mains. »

Le monde a vu, sur le trône, de plus profonds politiques, de plus grands capitaines, de plus vastes et plus brillants esprits, des princes qui ont exercé sur les générations et les événements postérieurs à leur vie une plus puissante influence; il n'a point vu de roi plus rare, point d'homme qui ait ainsi possédé le pouvoir souverain sans en contracter les passions ou les vices naturels, et qui ait à ce point déployé sur le trône toutes les vertus humaines épurées et consolidées par la foi chrétienne. Saint Louis n'a pas imprimé à la société française une impulsion nouvelle et durable; il n'a pas fortement agi sur le caractère et le cours de la civilisation française; tout en s'appliquant à réformer les plus graves abus du régime féodal et à y introduire plus de justice générale et d'ordre public, il n'a point travaillé à l'abolir soit en lui substituant la monarchie pure, soit en opposant les unes aux autres les classes diverses pour élever l'autorité royale au-dessus de toutes; il n'avait point de passion égoïste ni de calcul systématique; il était sincèrement en harmonie avec son temps, sympathique aux croyances, aux institutions, aux mœurs, aux goûts de la France du treizième siècle; et pourtant, au treizième siècle et dans les siècles suivants, saint Louis

est une créature profondément originale, une figure isolée, sans pareil parmi ses contemporains et ses successeurs, l'idéal de l'homme, du roi et du chrétien tel que le pouvait produire et le comportait le moyen âge. On rapporte qu'au dix-septième siècle, sous le règne brillant de Louis XIV, en apprenant la mort de Turenne, son glorieux rival, Montécuculli dit à ses officiers : « Il vient de mourir aujourd'hui un homme qui faisait honneur à l'homme. » Saint Louis a fait honneur à la France, à la royauté, à l'humanité, au christianisme. C'était le sentiment de ses contemporains; c'est, après six siècles, le jugement de l'histoire.

Vertueusement sympathique et supérieur à son siècle, saint Louis en a cependant partagé les grandes erreurs : chrétien, il a méconnu les droits de la conscience humaine; roi, il a imposé à ses peuples, par son aveugle passion pour la croisade, des périls, des maux et des sacrifices inutiles pour une entreprise vaine. Je n'ai pas à discuter ici l'idée et l'influence générale des croisades; elles furent certainement, à l'origine, l'élan spontané et universel de l'Europe chrétienne vers un but élevé, désintéressé, moral, digne de l'enthousiasme et du dévouement des hommes; c'était un retour agressif du christianisme longtemps condamné, par les attaques de l'islamisme, à une situation défensive douloureuse et périlleuse. Quant aux résultats, les croisades en ont eu, je crois, beaucoup de salutaires; et à considérer l'en-

semble des événements et des siècles, elles ont ont plus servi qu'entravé ou altéré la civilisation européenne. Mais dans la dernière moitié du treizième siècle, le bien qu'elles pouvaient faire était accompli, et elles n'avaient plus ce caractère d'un élan spontané et général, qui avait fait leur force et leur excuse; la fatigue et le doute avaient pénétré dans toutes les classes de la société féodale; comme le sire de Joinville, beaucoup de bourgeois et de simple peuple dans les campagnes, n'avaient plus goût à l'entreprise et ne croyaient plus au succès. Par son obstination passionnée, Louis encourut, plus que nul autre, la responsabilité d'un mouvement de plus en plus inopportun, car il devenait de jour en jour moins libre et plus vain.

Sur un sujet plus grave encore que la croisade, sur l'emploi de la contrainte en matière religieuse et la proscription, par l'État, de toute opinion condamnée par l'Église, l'erreur de Louis fut aussi profonde et sa responsabilité personnelle moins grande, car il obéit, en cela, avec une conviction sincère, à la pensée générale et impérieuse de son temps. La guerre déclarée à la liberté religieuse a été, pendant de longs siècles, le crime de la société chrétienne, et la source des maux les plus cruels comme des plus redoutables réactions qu'elle ait eu à subir. Le treizième siècle fut le point culminant de cette fatale idée et de sa consécration par la législation civile comme par la discipline eccle-

siastique. Le code confus qui porte le nom d'*Établissements de saint Louis*, et où sont recueillies beaucoup d'ordonnances antérieures ou postérieures à son règne, condamne formellement les hérétiques à mort, et ordonne aux juges civils de faire exécuter à cet égard la sentence des évêques. Saint Louis demanda lui-même en 1255, au pape Alexandre IV, l'exercice dans tout le royaume, par les dominicains et les franciscains, de l'inquisition déjà établie, à l'occasion des albigeois, dans les anciens domaines des comtes de Toulouse; les évêques devaient, à la vérité, être consultés avant qu'une condamnation pût être prononcée par les inquisiteurs contre un hérétique; mais c'était là un égard témoigné à l'épiscopat bien plus qu'une garantie efficace pour la liberté; la passion de saint Louis en cette matière était telle que la liberté, ou pour mieux dire, la plus modeste équité, avait peut-être encore moins à attendre de la royauté que de l'épiscopat. L'extrême rigueur de saint Louis contre ce qu'il appela *le vilain serment*, le blasphème, délit d'ailleurs indéfini si ce n'est par son nom, est peut-être le plus frappant indice de l'état des esprits, surtout de celui du roi, à cet égard : tout blasphémateur recevait sur les lèvres l'empreinte d'un fer chaud. « Un jour le roi fit marquer de la sorte un bourgeois de Paris; de violents murmures s'élevèrent dans la capitale et vinrent aux oreilles du roi; il y répondit en déclarant qu'il souhaitait qu'une pareille brû-

lure marquât ses propres lèvres, qu'il en gardât la honte toute sa vie, et que le vice du blasphème disparût de son royaume. Quelque temps après, il fit exécuter un travail d'une grande utilité publique; il reçut à cette occasion, des propriétaires de Paris, de nombreux témoignages de reconnaissance : « J'attends une plus grande récompense du Seigneur, dit-il, pour les malédictions que m'a values cette marque infligée au blasphémateur que pour les bénédictions que je reçois à cause de cet acte d'utilité générale [1]. »

De toutes les erreurs humaines, les plus populaires sont les plus dangereuses, car ce sont les plus contagieuses et celles dont les meilleurs esprits ont le plus de peine à se préserver. Il est impossible de voir sans effroi à quelles aberrations de la raison et du sens moral ont pu être entraînés, par les idées dominantes de leur temps, les hommes d'ailleurs les plus éclairés et les plus vertueux. Et l'effroi devient encore bien plus grand quand on découvre quelles iniquités, quelles souffrances, quelles calamités publiques et privées ont été la conséquence de telles aberrations acceptées par les âmes d'élite de l'époque. Saint Louis est, en matière de liberté religieuse, un exemple frappant de l'égarement où peuvent tomber, sous l'empire de l'idée et du sentiment publics, l'esprit le plus équitable et la con-

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II, p. 300. — Joinville. chap. CXXXVIII, p. 461.

science la plus scrupuleuse. Solennel avertissement, dans les temps de grande fermentation intellectuelle au sein des peuples, pour les hommes qui ont à cœur l'indépendance de leur pensée comme de leur conduite, et qui n'estiment en définitive que la justice et la vérité.

CALVIN (JEAN)

CALVIN (JEAN)

(NÉ A NOYON, LE 10 JUILLET 1509, MORT A GENÈVE, LE 27 MAI 1564)

Les grands événements et les grands hommes imposent, à qui veut les bien comprendre et les apprécier avec équité, une tâche difficile et douloureuse. Ils sont le théâtre où se manifeste, dans toute sa complication comme dans tout son éclat, le mélange du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur, des vertus et des vices, des bonnes et des mauvaises passions, des résultats salutaires et des conséquences funestes. C'est là que nous assistons avec trouble au spectacle des élans sublimes et des chutes déplorables de la nature et de la destinée humaines.

De nos jours, en fait d'événements, la révolution française, et, en fait d'hommes, l'empereur Napoléon Ier, nous ont donné et nous donnent encore ce saisissant spectacle. Je dis *encore*, car évidemment, ni pour la révolution française, ni pour Napoléon, le drame n'est encore ter-

miné, le dénoûment définitif n'est encore connu. Dans le grand cours des choses, c'est l'issue dernière qui décide de ce que valait la source. Il y a un compte à régler avec tout grand événement et tout grand homme, le compte de ce que leur a dû l'humanité et de ce qu'ils lui ont coûté; mais ce compte suprême ne se règle que tard. Qui pourrait aujourd'hui, en pleine connaissance de cause, arrêter, pour la révolution française et pour Napoléon, le règlement définitif? qui ferait, avec l'assentiment général et durable, à ce grand fait et à ce grand homme, leur juste part d'estime et de réprobation? qui déterminerait, sans hésitation, dans quelle mesure leur influence a été salutaire ou malsaine?

La solution de cette question est entre les mains des générations qui nous suivront. Ce sont les successeurs, les générations répétées de successeurs, qui pèsent, en dernière analyse, le bien et le mal dans les œuvres de leurs devanciers, selon l'usage qu'ils font eux-mêmes de l'impulsion qu'ils ont reçue et des principes comme des exemples qui leur ont été donnés. Appelées à exploiter l'héritage qu'elles recueillent, les générations successives entrent, chacune à son tour, dans ce travail, avec leurs lumières, leur liberté et leur responsabilité propres; il leur appartient d'y démêler le vrai du faux, le juste de l'injuste, l'utile du nuisible, le praticable du chimérique, et d'accepter, ou de répudier, ou de modifier, selon la raison et le droit, les idées et les

actes de leurs prédécesseurs. C'est seulement après ces longues crises de l'intelligence et de l'expérience humaines que se détermine la valeur réelle des grands événements et des grands hommes, et que l'histoire prononce sur leurs titres à la reconnaissance ou à la réprobation du genre humain.

Je n'ai nul dessein de me renfermer, par prudence, dans ces obscurités de l'avenir, et de taire, sur ce que j'en espère ou ce que j'en crains, ma propre pensée. Il y a quarante ans, dans l'un des meilleurs moments de notre époque, en rouvrant mon cours d'histoire moderne à la Sorbonne, j'exprimais la confiance que la jeune génération, à laquelle je m'adressais, pourrait sans trop d'orgueil, dire comme Sthénélus dans Homère :

> Nous rendons grâces au ciel de ce que
> nous valons mieux que nos devanciers.

Et naguère en méditant sur l'alliance du christianisme et de la liberté et sur les obstacles qu'y opposent les souvenirs de la révolution française, je m'exprimais en ces termes : « La sévérité est bonne, mais la justice est due aux divers temps et aux divers états de la société; nous avons appris, depuis un siècle, autant et plus de morale et de raison que nous n'en avôns oublié. La société française n'est arrivée à son état actuel que par un travail plus ou moins apparent, plus ou moins rapide, mais toujours poursuivi à travers beaucoup d'inter-

ruptions et de vicissitudes; elle a voulu échapper tour à tour au régime féodal, aux prétentions et aux luttes égoïstes des grands seigneurs, à la prédominance de la cour, à l'arbitraire, à l'imprévoyance et aux fantaisies du pouvoir absolu. L'unité nationale, l'égalité civile et la liberté politique ont été, dans tout le cours de notre histoire, l'objet de nos désirs et de nos efforts. Nos plus grands penseurs et acteurs politiques, et la nation elle-même dans sa tendance obscure mais puissante, ont constamment marché dans ce sens et vers ce but. La révolution de 1789 a été l'explosion la plus violente et la plus grave de cet assidu travail national. En a-t-elle été une issue funeste ou une crise féconde? La France a cru remporter alors, non-seulement pour elle-même, mais pour l'humanité tout entière, une grande victoire. S'est-elle trompée? avons-nous marché, depuis tant de siècles, dans une bonne ou dans une mauvaise voie, vers le succès ou vers la déception? sommes-nous en cours de progrès ou à l'entrée de la décadence? C'est la question sur laquelle d'éminents et honnêtes esprits diffèrent aujourd'hui, et qui inspire à quelques-uns tant de sombres et alarmantes paroles, tandis que d'autres persistent dans des chants de triomphe. J'ai quelque droit de dire que personne n'est plus frappé et plus choqué que moi des crimes, des fautes, des erreurs, des folies d'idée et d'action qui ont éclaté dans le cours de la révolution française; je n'ai jamais hésité à en expri-

mer ma pensée, et ma franchise à ce sujet n'a peut être pas été étrangère à l'ardeur des luttes que j'ai eu à soutenir dans ma carrière politique; j'ai affronté par là bien des préjugés et froissé bien des amours-propres. Je ne retire rien de mes sentiments et de mon langage sur cette triste face de notre histoire contemporaine [1]; mais malgré tant d'amers souvenirs et de douloureux mécomptes, je persiste dans la confiance que mon temps et mon pays ont plus à espérer qu'à craindre des épreuves de l'histoire future, et que les salutaires résultats de la révolution française, en France et dans le monde, surpasseront les égarements où elle les a jetés et les maux qu'elle leur a infligés. Mais je ne m'étonne nullement des inquiétudes et des doutes que soulève cette longue crise; l'erreur et le mal y tiennent encore trop de place pour que l'issue définitive n'en paraisse pas encore incertaine; et les périls que court encore la cause de la liberté, du sens moral et du bon sens, sont encore trop grands pour qu'on puisse regarder la question comme résolue et se reposer avec confiance dans la perspective du succès.

La Réforme religieuse qui a été la révolution du seizième siècle, a subi cette épreuve du temps et des longues crises intellectuelles et sociales. Elle a jeté de grands troubles dans les âmes et les destinées humaines;

[1] *Méditations sur la religion chrétienne dans ses rapports avec l'état actuel des sociétés et des esprits*, p. 15-18 (1868).

elle a suscité de grandes erreurs et de grands crimes; elle s'est développée à travers des guerres cruelles, des désordres et des souffrances déplorables. Provenus les uns de ses partisans, les autres de ses adversaires, ces faits ne sont pas contestables; c'est le compte à la charge de l'événement dans l'histoire. Mais après plus de trois siècles d'épreuves, la Réforme du seizième siècle peut montrer, comme Cornélie montrait à Rome ses fils, les peuples au sein desquels elle a prévalu et qui se sont formés sous son influence, l'Angleterre, la Hollande, les États scandinaves, les États-Unis d'Amérique. Elle livre à l'observation leur état moral et social, leur rôle en fait de respect du droit et de sagesse, leur part en fait de bien-être et de succès dans le monde. Ce sont là aussi des faits acquis et certains. Je n'hésite pas à l'affirmer : la révolution du seizième siècle n'a pas à redouter les regards du dix-neuvième; elle a des fils qui font honneur à leur mère.

Les causes de ce résultat général et final sont nombreuses et diverses; je n'en veux signaler ici qu'une seule. La révolution du seizième siècle a été d'abord et essentiellement religieuse; la politique y est entrée en seconde ligne, comme moyen nécessaire, non comme premier but. L'événement a commencé au nom et sous l'impulsion de la foi chrétienne; la liberté a été réclamée comme une arme, et pour venir en aide à la foi. C'est par la vie intime des âmes que le mouvement a

été imprimé aux sociétés; chefs et disciples se sont préoccupés du sort futur et éternel de l'homme plus que de sa condition terrestre. La réforme du seizième siècle a embrassé tout l'homme et toute sa destinée, d'abord l'être moral en lui-même et devant Dieu, puis l'être social au milieu de ses semblables. C'est là le propre et grand caractère de l'événement, et la principale source du bien qu'il a fait à côté du prix qu'il a coûté.

Par l'arrêt de l'histoire et selon le dire de Bossuet, deux hommes, Luther et Calvin, ont été les plus puissants acteurs et les plus vrais représentants de ce grand événement et de son époque. Luther a marché en tête de la Réforme allemande, Calvin en tête de la Réforme française. Ils ont été à la fois, l'un et l'autre, d'efficaces novateurs, de profonds théologiens et d'habiles politiques, d'éloquents orateurs et de grands écrivains. Ils ont l'un et l'autre subi beaucoup d'attaques et d'outrages, et obtenu beaucoup d'admiration et de dévouement comme excité beaucoup d'inimitié. Ils ont l'un et l'autre, beaucoup lutté, beaucoup souffert, beaucoup triomphé! Aucune des conditions de la puissance dans la vie et de la grandeur dans l'histoire ne leur a manqué. Ils ont porté pendant leur vie, et depuis trois siècles leur nom porte dans l'histoire le poids de la responsabilité qui s'attache à la puissance et à la grandeur. Le temps est venu, je pense, de les bien connaître et de les apprécier avec équité. C'est ce que je voudrais faire

pour Calvin. Mon dessein n'est point de raconter toute son histoire et de le suivre pas à pas dans son orageuse carrière; c'est l'homme lui-même, la personne morale et intellectuelle, sa pensée et sa volonté intimes que j'ai à cœur de pénétrer et de peindre.

Né à Noyon en Picardie, le 10 juillet 1509, Jean Calvin appartenait à une famille de simples ouvriers dans l'origine, récemment entrée dans la bourgeoisie. Son grand-père était tonnelier à Pont-l'Évêque en Normandie; son père, Gérard Chauvin ou Cauvin, établi on ne sait à quel moment ni par quels motifs à Noyon, y était devenu notaire apostolique et secrétaire de l'évêque Charles de Hangest, qui le traitait avec bienveillance. L'ambition paternelle, qui est la plus désintéressée, n'est pas la moins vive; Gérard Cauvin avait à cœur que ses enfants montassent plus haut sur cette échelle des conditions sociales où il avait déjà fait lui-même un pas; c'était dans l'Église que le mouvement ascendant était ouvert et que les plus petits pouvaient s'élever, très-haut peut-être; les pieux désirs de Jeanne Lefranc, femme de Gérard Cauvin, se joignaient aux espérances plus mondaines de son mari; ils vouèrent leurs deux premiers fils, Charles et Jean Cauvin, à l'Église. La vie et le caractère si divers de ces deux jeunes gens, entrés d'abord dans la même voie, sont un signe frappant de leur temps et des vents divers qui soufflaient alors sur les hommes.

L'aîné des deux frères, Charles Cauvin, fut fait prêtre

et mourut, en 1536, prêtre chapelain de l'église de Sainte-Marie de Noyon. « Mais, dit un chroniqueur presque contemporain, il fut facilement emporté aux erreurs qui pullulaient en ce temps-là, aimant le chemin de liberté et méprisant l'Église. Il tenait des propositions scandaleuses sur les sacrements. Nonobstant les remontrances, il demeure effronté comme un homme plongé dans le profond de l'iniquité, et continue ses scandales. On est contraint, en 1534, de le pleurer en chapitre comme une âme perdue et désespérée. Il se montre réprouvé en tout et met à nonchaloir les remèdes qu'on lui procure pour sauver son âme. Il s'éleva contre Dieu même en blasphémant contre le saint sacrement de l'autel. Enfin, en 1536, il vint malade; et comme il avait abandonné Dieu, il fut aussi abandonné de Dieu en sa mort, comme une âme damnée. Il refusa de recevoir les saints sacrements; à l'occasion de quoi son corps fut porté entre quatre piliers d'une potence qui est le lieu patibulaire de Noyon. »

L'un des biographes modernes de Jean Calvin a conclu de ces faits que son frère Charles aussi était mort protestant. La méprise est grande. Évidemment Charles Cauvin vécut et mourut incrédule et libertin, tout en restant prêtre et chapelain dans l'église catholique de sa ville natale. Le seizième sièle abonde en semblables exemples.

A cette même époque, de 1534 à 1536, pendant que Charles Calvin vivait et mourait ainsi licencieusement à

Noyon, Jean Calvin quittait sa patrie pour pouvoir professer et propager librement son austère foi. Il publiait, à Bâle, la première édition de son *Institution de la religion chrétienne*, le plus ferme corps de doctrine qu'ait reçu la Réforme; et après avoir erré quelques mois en Italie, pour y faire des prosélytes, il s'établissait à Genève, pour y constituer à la fois l'Église et la société réformées, et pour soutenir, contre les incrédules et les libertins, cette lutte acharnée dans laquelle il a rapidement consumé sa vie.

La famille de Calvin était l'image de la société européenne à cette époque : partout le seizième siècle voyait se former et se manifester à la fois des incrédules et des chrétiens fervents, des libertins et des âmes austères. Deux vents contraires soufflaient à cette époque sur l'Europe, un vent de scepticisme et de licence, un vent de foi et de sévérité morale; l'un provenait surtout de la renaissance de l'antiquité littéraire et philosophique de la Grèce et de Rome; l'autre, des luttes religieuses qui s'étaient élevées au sein même de l'Église et dans ses conciles pour arriver à une réforme à la fois très-désirée et très-combattue. C'est sous cette double impulsion et dans cette double voie qu'est né et a vécu le seizième siècle, à la fois admirateur charmé de l'antiquité païenne et apôtre fervent d'une restauration chrétienne, plein d'élans et de doutes, de goûts licencieux et de rigueurs puritaines, fécond en sceptiques érudits

et en pieux réformateurs, hardi à user en fait de la liberté sans l'admettre en principe, père à la fois, en Allemagne, d'Érasme et de Luther, en France, de Montaigne et de Calvin.

L'éducation de Calvin porta l'empreinte de cette fluctuation entre des tendances et des tentatives contraires. Élevé d'abord pour l'Église et par ses faveurs, il fut investi, dès l'âge de douze ans, d'une chapelle à Noyon, dite la chapelle de la Gésine, et il alla, de 1523 à 1527, faire ses études classiques et philosophiques à Paris, dans les colléges de la Marche et de Montaigu, où il obtint des succès bien mérités par son ardeur et son assiduité au travail. « Il parlait peu, dit un chroniqueur; ce n'étaient que propos sérieux et qui portaient coup; jamais parmi les compagnies et toujours retiré. » Sa gravité et peut-être déjà sa sévérité frappaient ses condisciples qui l'avaient surnommé *l'accusatif*. A Noyon, le bruit de ses succès le fit nommer en 1525 curé à Marteville et deux ans après à Pont-l'Évêque, quoiqu'il n'eût encore reçu que la simple tonsure qu'il ne dépassa jamais. Il était alors, dit-il lui-même, « plus attaché que personne aux superstitions papales, » et il remplissait scrupuleusement les devoirs de sa situation. Il prêcha quelquefois à Pont-l'Évêque où il s'était félicité d'être appelé, « joyeux et presque fier, dit-il, selon l'un de ses biographes, qu'une seule dissertation m'eût fait curé. » Son souvenir resta si présent dans cette patrie de sa famille que

près de trente ans après sa mort, le cardinal Alexandre de Médicis, légat du pape Clément VIII et plus tard pape lui-même sous le titre de Léon XI, en passant près de Pont-l'Évêque pour se rendre à Vervins où il allait prendre part au traité entre la France et l'Espagne, fit arrêter sa suite, « sortit de sa litière, mit pied à terre et alla voir cette chaumière en laquelle on lui faisait entendre que Jean Calvin avait pris naissance. » Calvin ne resta pas longtemps dans les voies et les pratiques de l'Église : « Mon père, dit-il, voyant que la science des lois enrichit d'ordinaire ceux qui la cultivent, cette espérance le fit soudain changer d'avis. Ainsi il arriva que, retiré de l'étude de la philosophie pour apprendre les lois, je m'efforçai de travailler fidèlement pour obéir à la volonté de mon père. Dieu toutefois, par sa providence secrète, me fit finalement tourner bride d'un autre côté. »

J'incline à croire que la volonté de son père ne fut pas le seul ni peut-être le principal motif de la résolution de Calvin : dès l'âge de quatorze ans, en commençant ses études à Paris, au collége de la Marche, il avait eu pour maître le savant régent Mathurin Cordier, qu'il appela plus tard à diriger le collége de Genève. A Noyon même, il avait pour compatriote et pour parent Robert Olivetan, qui devint ensuite l'un des traducteurs de la Bible. Instruit des travaux de Luther et entrés l'un et l'autre dans le courant des idées nouvelles, ces deux hommes y avaient

sans doute, sinon déjà attiré, du moins préparé Calvin. Quoi qu'il en soit, obéissant au vœu de son père ou à son propre penchant, en 1529 il abandonna la vie ecclésiastique pour aller étudier le droit d'abord à Orléans, puis à Bourges, deux universités où des maîtres célèbres enseignaient non-seulement la science des lois, mais les diverses sciences philosophiques, historiques et philologiques qui s'y rattachent. Calvin trouva là Pierre de l'Estoile, juriconsulte savant et subtil qui fut plus tard président aux enquêtes dans le Parlement de Paris, le Milanais Alciat appelé par François Ier comme l'un des plus profonds docteurs en droit romain et aussi l'un des plus élégants esprits dans les lettres anciennes, et l'Allemand Melchior Wolmar, habile helléniste qui lisait avec ses disciples, non-seulement Homère et Démosthène, mais aussi, quoiqu'un peu plus secrètement, la Bible. De tout temps, les juriconsultes français avaient été les adversaires plutôt que les partisans de l'Église romaine, et depuis la renaissance de l'antiquité païenne, les érudits faisaient fréquemment acte d'indépendance et de hardiesse. Les trois professeurs d'Orléans et de Bourges devinrent les maîtres chéris de Calvin et Calvin le disciple favori de ses maîtres. Il fut bientôt tout autre chose qu'un disciple : « Il profita tellement en peu de temps, dit Théodore de Bèze, qu'on ne le tenait pour écolier, mais comme l'un des docteurs ordinaires ; » il fut plusieurs fois appelé à remplacer ses professeurs dans

leurs chaires. Mais ni le droit, ni l'érudition, ni aucune des sciences de ses professeurs ne suffisaient à son âme et à sa pensée : « J'étais, a-t-il dit lui-même plus tard, bien éloigné d'avoir ma conscience en tranquillité certaine. Toutes les fois que je descendais en moi ou que j'élevais mon cœur à Dieu, une si extrême horreur me surprenait qu'il n'y avait purification ni satisfaction qui m'en pussent guérir; et tant plus je me considérais de près, tant plus rudes aiguillons pressaient ma conscience, tellement qu'il ne me demeurait aucun confort sinon de me tromper moi-même en m'oubliant... Mais Dieu, qui eut pitié de moi, dompta et rangea mon cœur à docilité par une conversion subite... Ayant donc reçu quelque goût et connaissance de la vraie piété, je fus incontinent enflammé d'un si grand désir de profiter, qu'encore que je ne quittasse pas tout à fait les autres études, je m'y employais plus mollement... Avant que l'on passât, tous ceux qui témoignaient quelque désir de la pure doctrine se rangeaient vers moi pour apprendre, bien que je ne fisse quasi que commencer moi-même... Étant d'un naturel un peu sauvage et honteux, j'ai toujours aimé repos et tranquillité ; je commençais donc à chercher quelque cachette et moyen de me retirer des gens ; mais tant s'en faut que je vinsse à bout de mon désir qu'au contraire toutes retraites et lieux à l'écart m'étaient comme écoles publiques. Bref, cependant que j'avais toujours ce but de vivre en privé sans être connu,

Dieu m'a tellement promené et fait tournoyer par divers changements que toutefois il ne m'a jamais laissé de repos en lieu quelconque, jusqu'à ce que, malgré mon naturel, il m'a produit en lumière et fait venir en jeu, comme on dit. »

Toute incertitude avait disparu ; la question personnelle était résolue ; Calvin avait reconnu sa mission et entrait avec passion dans sa destinée. En 1531 ou 1532, après trois ans d'études savantes, il renonça à la carrière du droit comme à celle de l'Église établie; il quitta Bourges, retourna à Noyon, se démit en 1534 de sa cure de Pont-l'Évêque comme de sa chapelle de la Gésine, vendit à la mort de son père, son petit héritage, et se voua tout entier à l'œuvre de la Réforme naissante et contestée. Jamais résolution ne fut prise plus spontanément, plus consciencieusement, avec un désintéressement plus complet et plus libre, dans le seul dessein de servir, à tout risque, la cause qu'il regardait comme celle de la vérité suprême et la loi de Dieu.

Il vint s'établir à Paris, chez Étienne de la Forge, marchand notable et ardent partisan de la Réforme, « dont la mémoire, dit Calvin, doit être bénite entre les fidèles, comme d'un saint martyr de Christ. » Il fut brûlé en effet quelques années plus tard. C'était chez lui que se réunissaient en secret les fidèles déjà violemment persécutés. Calvin parlait fréquemment dans ces assemblées, avec une confiance pleine d'autorité et en terminant

presque toujours ses discours par cette parole : « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? » Son infatigable activité et son influence déjà très-répandue frappèrent bientôt ses adversaires comme ses amis : « Au milieu de ses livres et de son étude, il était, dit Étienne Pasquier, d'une nature remuante le possible pour l'avancement de sa secte. Nous vîmes quelquefois nos prisons regorger de pauvres gens abusés, lesquels sans cesse il exhortait, consolait, confirmait par lettres ; et ne manquait de messagers auxquels les portes étaient ouvertes, nonobstant quelques diligences que les geôliers apportassent au contraire. Voilà les procédés qu'il tint au commencement, par lesquels il gagna pied à pied une partie de notre France. »

Calvin n'avait cependant pas encore oublié que naguère il était lui-même catholique, et il témoignait, aux institutions et aux personnes de son ancienne Église, des égards et une modération de jugement comme de langage qui firent trop tôt place à une injurieuse violence. Le 29 juin 1531, il écrivait de Paris à François Daniel, l'un de ses condisciples à Orléans : « Je me suis rendu dimanche au monastère pour fixer, selon votre avis, avec les religieuses, le jour où ta sœur se lierait par son vœu. On m'a répondu que, selon l'usage solennel, elle avait obtenu de la réunion des sœurs, ainsi que quelques-unes de ses compagnes, l'autorisation de prononcer son vœu. J'ai sondé le cœur de ta sœur pour savoir si elle acceptait

doucement ce joug, et si elle n'avait pas le cou brisé plutôt qu'infléchi. Je l'ai exhortée à me confier librement ce qui s'agitait dans son âme. Je n'ai jamais rien vu de plus décidé ni de plus prêt, et l'on ne saurait satisfaire assez tôt à son désir. Chaque fois qu'elle entend parler de son vœu, on dirait qu'elle joue avec des poupées. Je n'ai pas voulu la détourner de son sentiment, ce dont je n'étais pas chargé; mais je l'ai engagée en quelques mots à ne pas dépasser ses forces, à ne se rien promettre témérairement d'elle-même, et à placer toute sa confiance dans l'action de Dieu en qui nous sommes et nous vivons. »

Quelques années plus tard, Calvin ne se serait pas chargé d'une telle commission, ou ne s'en serait pas acquitté avec tant de réserve et de douceur.

Son premier écrit fut un appel à la clémence, ou, pour parler le langage du dix-huitième siècle, à la tolérance en faveur des adhérents à la Réforme, poursuivis, proscrits, emprisonnés, envoyés au bûcher. Ce fut sous la forme d'un commentaire sur le traité *De clementia* de Sénèque qu'il présenta modestement ses réclamations ; si modestement que plusieurs de ses biographes, entre autres les nouveaux éditeurs de ses *Œuvres complètes*, ont pensé qu'il n'avait eu nul dessein de défendre les réformés persécutés, et que son commentaire sur le traité de Sénèque fut uniquement une œuvre de moraliste et de philologue. Il est vrai que, dans le cours de

son travail, Calvin ne parle point des réformés et des rigueurs qu'ils subissent ; il n'y fait même aucune allusion saisissable. Je n'en demeure pas moins convaincu que, par cette publication, Calvin voulut servir la cause de ses frères, et que, si la Réforme avait été dès lors triomphante et puissante, son commentaire sur le traité de Sénèque n'aurait jamais paru. Le titre seul de l'ouvrage et les circonstances dans lesquelles il fut publié apportent en ce sens plus de preuves que la réserve du langage de Calvin n'élève de doutes. La dédicace de l'ouvrage à l'évêque de Noyon, Claude de Hangest, ancien protecteur de Calvin, me confirme dans ma pensée ; aussi longtemps que la prudence n'était pas impossible, Calvin était prudent et enclin à ménager les pouvoirs établis. Il plaça respectueusement l'éloge de la clémence sous les yeux d'un prélat catholique qu'il savait bienveillant pour lui-même et de qui il espérait, en faveur des proscrits, quelque influence salutaire.

L'évêque de Noyon n'était pas le seul à qui Calvin pensât et parlât, dans cette occasion, avec une déférence presque caressante ; en lui écrivant, le 4 avril 1532, pour lui envoyer son livre, il rappelle dans les termes les plus flatteurs les récents travaux d'Érasme sur Sénèque, d'Érasme, dit-il, « l'honneur et les premières délices des lettres. » Il était loin de prévoir alors que, trois ans plus tard, lorsque son ami Bucer le présenterait à Érasme à Bâle, Érasme, après avoir causé avec lui, dirait tout

bas à Bucer : « Je vois s'élever dans l'Église un grand fléau contre l'Église. » En même temps que Calvin s'appliquait à se concilier les personnes en crédit, il prenait grand soin de la publicité et du succès de son livre : « Le sort en est jeté, écrit-il le 22 avril 1532 à son ami François Daniel à Orléans; mes commentaires sur le traité de Sénèque *De clementia* ont paru, mais imprimés à mes frais, et ils m'ont coûté plus d'argent que tu ne peux croire; je m'occupe maintenant d'en recueillir un peu. Si tu veux me rendre service à cet égard, je t'en enverrai cent exemplaires ou autant que tu le trouveras bon. En attendant, reçois l'exemplaire que je t'envoye, et ne crois pas que je t'impose en ceci aucune loi; je veux qu'en ce qui me touche, tout soit libre pour toi. »

Calvin ne tarda pas à reconnaître qu'en présence des questions et des passions qui, de jour en jour, agitaient plus violemment les âmes, la prudence et les ménagements étaient de peu d'effet, et que, soit pour se défendre, soit pour attaquer, il fallait recourir à de plus fortes armes. Il était de ceux qui ne se précipitent pas au devant de la lutte, mais qui ne font pour l'éviter aucun sacrifice de leur pensée, et qui s'y engagent à fond quand elle devient inévitable. Un incident amena pour lui cette nécessité. Il vivait en intimité avec Nicolas Cop, recteur de l'Université de Paris, et chargé, à ce titre, en 1533, de faire un discours, à la Toussaint, dans l'église des Mathurins. Calvin lui vint en aide et « lui bâtit une orai-

son tout autre, dit Théodore de Bèze, que la coutume n'était; il y avait parlé des affaires de la religion plus avant et plus purement que la Sorbonne et le Parlement ne trouvaient bon; tellement que la cour de Parlement l'envoya querir, et lui se mit en chemin pour y aller avec ses bedeaux; mais étant averti que c'était pour l'emprisonner, il n'alla jusqu'au palais et s'en retourna, et depuis s'absenta du royaume, se retirant à Bâle, dont était natif son père, M. Guillaume Cop, médecin du roi et homme fort renommé »[1].

Calvin aussi fut atteint; le lieutenant criminel, Jean Morin, se rendit chez lui et fouilla ses papiers avec le dessein de l'arrêter. Calvin averti « s'échappa par une fenêtre, se sauva dans le faubourg Saint-Victor, au logis d'un vigneron, changea là ses habits, » et sortit de Paris sans bien savoir où il irait.

Il mena pendant plus d'un an une vie errante et incertaine, réfugié d'abord près de Mantes, au château d'Hazeville, puis à Angoulême, chez le chanoine Louis du Tillet, ami réservé de la Réforme, puis à Nérac où la sœur de François Ier, Marguerite de Valois, reine de Navarre, tenait sa cour et ouvrait aux réformés plus ou moins déclarés un agréable asile. Calvin trouva là le vieux et savant Le Fèvre d'Étaples qui, l'un des premiers, avait semé en France dans le diocèse de Meaux et grâce

[1] Bèze, *Histoire des Églises réformées de France*, t. I, p. 14, et *Histoire de la vie et mort de Calvin* (1657), p. 14.

à l'amitié de l'évêque, Guillaume Briçonnet, les germes de la Réforme sans oser poursuivre l'œuvre et l'appeler par son nom. Douze ans auparavant, Le Fèvre avait eu auprès de lui, à Meaux. l'un des plus ardents et des plus hardis réformateurs, Guillaume Farel, et dans un élan de confiance, il lui avait dit un jour : « Mon cher Guillaume, Dieu renouvellera la face du monde , et vous le verrez, vous. » Lorsqu'en 1533, il vit à Nérac Calvin et se fut plusieurs fois entretenu avec lui, il pressentit sa destinée et « regarda de bon œil ce jeune homme, dit Bèze, comme présageant que ce devait être l'auteur de la restauration de l'Église en France. » Un autre hôte de la reine Marguerite à Nérac et son aumônier, Gérard Roussel, entra aussi en conversation avec Calvin, s'appliquant à lui persuader qu'il s'agissait de « nettoyer la maison de Dieu, non de la détruire. » Calvin avait traversé cette idée, et les événements comme ses réflexions le confirmaient de plus en plus dans la conviction que ce serait là une tentative vaine. Pendant qu'il se promenait ainsi d'asile en asile, chez des amis sincères mais timides, les passions et la lutte redoublaient de violence, dans l'un et l'autre parti ; Charles-Quint venait de faire des concessions aux protestants d'Allemagne ; François Ier en devint plus hostile à ceux de France et plus attentif à se ménager auprès du pape Paul III naguère élu au saint-siége. Les excès des anabaptistes et leur explosion à Munster en 1534 avaient inspiré aux

gouvernements en général, surtout aux catholiques, autant d'irritation que d'alarme contre les nouvelles doctrines et leurs fauteurs; une manifestation aveuglément passionnée de certains protestants français fournit à leurs ennemis de nouvelles armes auprès du roi et dans le public : en octobre 1534, des placards violents contre la messe et la transsubstantiation, imprimés à Neuchâtel en Suisse, furent affichés de nuit dans les carrefours de Paris et jusque sur la porte de la chambre de François I[er] au château de Blois. La colère du roi fut au comble; il résolut de donner à la foi catholique une satisfaction éclatante et à la hardiesse protestante une sanglante leçon. Le 21 janvier 1535, une procession solennelle sortit de l'Église Saint-Germain l'Auxerrois; Jean du Bellay, évêque de Paris, tenait dans ses mains le saint sacrement, entouré des trois fils de France et du duc de Vendôme, qui portaient le dais; le roi marchait derrière, une torche à la main, entre les deux cardinaux de Bourbon et et de Lorraine. A chaque reposoir, il remettait sa torche au cardinal de Lorraine, joignait les mains et humblement prosterné, il implorait la miséricorde divine sur son peuple. Après la procession, le roi, qui était resté à dîner chez Jean du Bellay, assembla dans la grande salle de l'évêché les chefs de toutes les compagnies, et vint prendre place sur une espèce de trône qui lui avait été préparé. Il fit de là un discours plein de désolations et et de malédictions contre les auteurs de l'outrage fait à

la foi et à l'Église : « Quelques progrès qu'ait déjà faits la contagion, finit-il par dire, le remède est encore facile si chacun de vous, épris du même zèle que moi, oublie les intérêts de la chair et du sang pour se souvenir qu'il est chrétien, et dénonce sans pitié à la justice tous ceux qu'il saura être partisans ou fauteurs de l'hérésie. Quant à moi, si mon bras était gangrené, je ferais couper mon bras droit, et si mes fils qui m'entendent étaient si malheureux que de tomber en de telles exécrables et maudites opinions, je les voudrais bailler pour en faire un sacrifice à Dieu. »

Sur ces paroles : « Sire, dit au roi le connétable de Montmorency[1], il faut commencer par votre sœur; — Ah! ne parlons pas de celle-là, dit le roi, elle m'aime trop; elle ne croira jamais que ce que je croirai, et elle ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon État. »

Le 29 janvier, un édit fut publié qui condamnait les recéleurs d'hérétiques, « luthériens et autres » aux mêmes peines que « lesdits hérétiques » à moins qu'ils ne dénonçassent leurs hôtes à la justice; le quart des biens à confisquer était assuré aux dénonciateurs. Quinze jours auparavant, le 13 janvier 1535, François Ier avait signé un édit plus étrange de la part d'un roi amateur et protecteur des lettres, l'abolition de l'imprimerie, ce moyen de propagation des hérésies, et la défense d'im-

[1] Il ne fut fait connétable qu'en février 1538.

primer aucun livre, sous peine de « la hart ». Six semaines plus tard pourtant, le 26 février, il eut honte d'un tel acte et en suspendit indéfiniment l'exécution.

Les supplices précédèrent et accompagnèrent abondamment les édits. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, catholique et contemporain, énumère avec une certaine admiration vingt-quatre hérétiques brûlés vifs dans Paris, du 10 novembre 1534 au 3 mai 1535, sans compter beaucoup de condamnés à des peines moins cruelles. La procédure avait été rendue plus rapide ; le lieutenant criminel du Châtelet jugeait sommairement et le Parlement confirmait. On avait d'abord étranglé les victimes avant de les brûler ; on les brûla vives, selon le procédé de l'inquisition espagnole. C'était encore trop peu ; on suspendit les condamnés par des chaînes de fer à des bascules qui tour à tour les « guindaient » en l'air et les « dévalaient » dans les flammes, jusqu'à ce que le bourreau coupât la corde pour y laisser tomber le patient ; les procès furent brûlés avec les condamnés, pour que les réformés ne pussent pas recueillir avec certitude les actes de leurs martyrs.

Quelques historiens protestants, anciens et modernes, ont dit que François I[er] avait plusieurs fois, spécialement le 21 janvier 1535, assisté à ces horribles spectacles. Aucun des principaux chroniqueurs contemporains, protestants ou catholiques, ni le *Journal du Bourgeois de Paris*, ni Théodore de Bèze, ni Jean Crespin, le

rédacteur du *Livre des martyrs depuis Jean Huss jusqu'en* 1554, ne confirment cette imputation[1]; et un chroniqueur du seizième siècle, protestant un moment, mais promptement redevenu catholique et conseiller en 1572 au parlement de Bordeaux, Florimond de Raemond atteste que la vue de ces supplices était fort loin de produire, sur tout le public, l'effet d'approbation et de satisfaction qu'on s'en promettait : « Les feux, dit-il, étaient allumés partout; et comme, d'un côté, la justice et sévérité des lois contenaient le peuple en son devoir, de l'autre aussi l'opiniâtre résolution de ceux qu'on traînait au gibet en étonnait plusieurs. Car, comme ils voyaient de simples femmelettes chercher les tourments pour faire preuve de leur foi, et allant à la mort, ne crier que le Christ, le sauveur, et chanter quelque psaume, les jeunes vierges marcher plus gaiement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial, les hommes s'éjouir voyant les terribles apprêts et outils de la mort, et mi-brûlés et rôtis être comme des rochers contre les flots de la douleur....., ces tristes et constants spectacles excitaient quelque trouble, non-seulement en l'âme des simples, mais des plus grands, ne se pouvant persuader que ces gens n'eussent la raison de leur côté puisque, au prix de leur vie, ils la maintenaient avec tant de résolution. Autres en avaient com-

[1] M. Michelet et M. Henri Martin, ont eu raison, je pense, de ne pas y ajouter foi.

passion ; marris de les voir ainsi persécutés et contemplant dans les places publiques ces noires carcasses suspendues en l'air avec des chaînes vilaines, restes des supplices, ils ne pouvaient contenir leurs larmes ; les cœurs mêmes pleuraient avec les yeux. »

Ce fut en présence de ces faits et sous l'impression d'horreur comme de terreur qu'ils inspiraient aux réformés que Calvin résolut de quitter sa patrie et d'aller chercher ailleurs la sécurité, la liberté et la possibilité de défendre la cause qui lui devenait d'autant plus chère qu'elle était plus persécutée. Il avait trop de sagacité pour ne pas s'apercevoir qu'il usait rapidement ses divers asiles : la reine Marguerite de Navarre ne voulait pas fâcher trop fort le roi son frère ; le chanoine Louis du Tillet craignait un peu que sa belle bibliothèque ne fût compromise par l'usage qu'en faisait son hôte qui parcourait, en dissertant ou en prêchant, les environs d'Angoulême ; l'aumônier de la reine, Gérard Roussel trouvait que Calvin allait trop loin, et il appréhendait que, si la Réforme réussissait pleinement, elle ne supprimât l'évêché d'Oléron qu'il désirait et qu'il obtint en effet plus tard ; Le Fèvre d'Étaples, le plus sympathique de tous pour Calvin, avait soixante-dix-neuf ans et s'était promis de couler en paix ses derniers jours. Calvin quitta Angoulême, Nérac, et alla passer quelque temps à Poitiers où les amis de la Réforme, réunis autour de lui et avides de ses paroles, célébrèrent pour la première

fois la Cène évangélique dans une grotte voisine de la ville et qu'on appelle encore aujourd'hui la grotte de Calvin. Bientôt forcé de quitter Poitiers, Calvin alla à Orléans, puis secrètement à Paris où il rencontra un homme dont le nom devait un jour répandre sur le sien une tache sombre, l'Espagnol Michel Servet, hérétique coupable aux yeux de Calvin qui offrit de débattre, contre lui, dans une conférence, le dogme de la Trinité que Servet venait d'attaquer publiquement. Servet accepta le rendez-vous et n'y vint pas. Quelque mépris en resta probablement dans l'âme de Calvin qui sortit de Paris, alla à Noyon revoir sa famille, et partit enfin pour Strasbourg, déjà l'une des capitales de la Réforme et où il avait des amis, entre autres le savant Bucer avec qui il avait entretenu une correspondance assidue. Il y arriva probablement dans les premiers jours de 1535; mais ce ne fut pas à Strasbourg qu'il s'établit; il préféra Bâle où étaient aussi réunis des lettrés, des savants, des théologiens, des imprimeurs célèbres, Érasme, Simon Grynée, les Froben, et où Calvin se promettait les loisirs et les secours dont il avait besoin pour exécuter le grand ouvrage qu'il méditait depuis quelque temps, son *Institution de la religion chrétienne.*

Ce livre n'a pas été la plus difficile et la plus méritoire action de Calvin; ce n'est pas dans les travaux de la pensée solitaire, c'est dans les luttes de la vie pratique et publique que se déploient la supériorité et la puissance

de caractère des hommes; Genève en fut, pour Calvin, le théâtre. Mais l'*Institution de la religion chrétienne* fut et reste le plus beau monument de la grandeur de son esprit et de l'originalité de ses idées, au milieu de son siècle. Je dis plus; c'est ce qu'il a fait de plus efficace et de plus durable; car c'est de ce livre que les Églises spécialement dites réformées en France, en Suisse, en Hollande, en Écosse, aux États-Unis d'Amérique, ont reçu la doctrine, l'organisation et la discipline qui, à travers de rudes épreuves, des erreurs graves et des prétentions mal assorties aux progrès de la liberté, ont fait depuis plus de trois siècles, leur force et leur longue vie.

La préface du livre est déjà, en elle-même et à elle seule, un fait remarquable et, pour Calvin, un acte caractéristique. C'est à François Ier, au persécuteur des réformés français, pendant l'un des plus cruels accès de la persécution, et au moment où il vient lui-même de quitter sa patrie pour vivre en sûreté et parler en liberté, que Calvin dédie son ouvrage : « Et ne pensez point, dit-il au roi, que je tâche à traiter ici ma défense particulière pour impétrer (*obtenir*) mon retour au pays de ma naissance; auquel, combien (*quoique*) que je porte telle affection d'humanité qu'il appartient, toutefois, comme les choses sont maintenant disposées, je ne souffre pas grand deuil d'en être privé. Mais j'entreprends la cause de tous les fidèles et même celle de Christ laquelle est aujourd'hui en telle manière du tout (*com-*

plétement) déchirée et foulée en votre royaume qu'elle semble être désespérée. Ce qui est bien advenu par la tyrannie d'aucuns (*de quelques*) pharisiens plutôt que de votre vouloir. » Calvin était à la fois le plus hardi et le moins révolutionnaire des novateurs du seizième siècle; hardi dans la pensée, mais plein de déférence et de ménagement envers l'autorité, même quand il s'en séparait avec éclat. Il avait, à ce qu'il paraît, conçu la première idée de son ouvrage en 1534, pendant son séjour à Angoulême, chez le chanoine Louis du Tillet : « Mais je ne pensais rien moins, sire, dit-il dans sa préface, que d'écrire à Votre Majesté; seulement mon propos était d'enseigner quelques rudiments par lesquels ceux qui seraient touchés d'aucune (*de quelque*) bonne affection de Dieu fussent instruits à la vraie piété ; et principalement je voulais, par ce mien labeur, servir à nos Français desquels je voyais plusieurs avoir faim et soif de Jésus-Christ, et bien peu qui en eussent reçu droite connaissance. » La pensée du livre était donc d'abord exclusivement religieuse et destinée au peuple des réformés français; mais au moment où Calvin va le publier, la prudence politique rentre dans son esprit, et c'est au roi de France qu'il s'adresse; c'est l'autorité du roi persécuteur qu'il invoque; c'est la raison même de François Ier qu'il entreprend de convaincre. Il fait acte de sujet respectueux et fidèle en même temps que de chrétien indépendant et réformateur.

Ce n'était certes pas par hésitation dans ses convictions et par timidité envers la royauté que Calvin tenait cette conduite et ce langage ; il oublie ou met souvent de côté, dans le cours même de cette préface, la pensée politique qui la lui a inspirée. Il embarrasse et offense infailliblement François I[er] par la violence familièrement injurieuse et brutale avec laquelle, en s'adressant à lui, il traite l'Église catholique et ses chefs. Tantôt il rassure, tantôt il menace le roi lui-même ; il s'applique à lui prouver que les réformés ne sont pas des factieux, qu'ils ne méditent aucun complot contre sa couronne, aucun trouble dans l'État ; il va jusqu'à lui promettre que, même s'il refuse de leur faire justice, s'il continue « de laisser toujours exercer sur eux cruauté par prison, fouets, gehennes, coupures, brûlures, néanmoins, en notre patience, nous posséderons nos âmes et attendrons la main forte du Seigneur » ; mais en même temps il présage au roi, s'il persiste dans la persécution, les coups de la colère divine, « car cette pensée fait un vrai roi s'il se reconnaît être vrai ministre de Dieu au gouvernement de son royaume ; et au contraire, celui qui ne règne point à cette fin de servir à la gloire de Dieu n'exerce pas règne, mais brigandage. On s'abuse si on attend longue prospérité en un règne qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu, c'est-à-dire sa sainte parole ». La passion et la prudence alternent ainsi de page en page ; c'est une révolution que poursuit l'auteur ; mais l'homme

d'ordre et d'autorité vit et se révèle dans le novateur.

On a beaucoup débattu et on débat encore la question de savoir si l'*Institution de la religion chrétienne* a été d'abord écrite par Calvin en français ou en latin. La préface dont je viens de citer quelques phrases est française et datée de Bâle « le premier jour d'août 1535 ». Je l'ai sous les yeux telle qu'elle se trouve en tête d'un exemplaire de l'édition française publiée à Genève en 1562, exemplaire qui a appartenu à Sully et dont les marges sont chargées de notes de sa main. On ne retrouve, dit-on, sous la date de 1532, aucune édition de l'ouvrage même; la première édition connue est celle qui fut publiée à Bâle en 1536, sous le nom de Calvin et en latin, la préface comme le corps de l'ouvrage. Ce fut seulement en 1540 que parut une édition française, avec une date précise et le nom de l'auteur. Je n'ai garde d'entrer ici dans la controverse de ce petit problème de chronologie bibliographique; après l'avoir étudié avec soin j'incline à penser, comme plusieurs des plus récents et des plus savants historiens de Calvin, que l'*Institution de la religion chrétienne*, a été d'abord écrite en français, publiée à Bâle en 1535, sans nom d'auteur, et destinée alors surtout à la France pour combattre, dans l'esprit de François Ier et du public français, les impressions qu'avaient suscitées les désordres récents des anabaptistes et que les adversaires des réformés exploitaient contre eux. Que la dédicace à Fran

çois I[er] ait été écrite et publiée d'abord en français et le 1[er] août 1535, cela est certain ; la langue et la date sont positives. Comment une préface écrite en français, et datée de 1535, aurait-elle été mise en tête d'un livre écrit en latin et publié seulement en 1536 ? Le livre même n'était probablement, dans cette première édition, que l'œuvre un peu précipitée, très-incomplète et anonyme d'un jeune homme encore peu connu, qui venait de quitter la France, et était encore beaucoup plus Français qu'Européen, comme il le devint plus tard ; c'était un premier travail, une ébauche plutôt qu'un traité tel que l'annonçait le titre. C'est ce qu'indique Calvin lui-même dans la préface de son *Commentaire sur les Psaumes* où il donne, sur sa vie et ses travaux, d'importants détails. Je ne m'arrête pas à discuter les difficultés que rencontre l'opinion qui me paraît, à cet égard, la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, de 1536 à 1559, Calvin publia, de l'*Institution de la religion chrétienne*, huit éditions successivement revues et augmentées au point de produire un ouvrage tout autre quant à l'étendue et à la forme, quoique le même au fond et pour les idées que celui de la première édition connue. Celle de 1559 est la dernière qui ait été faite sous les yeux de Calvin et par ses soins, et elle est devenue la base de toutes les éditions comme des diverses traductions postérieures. C'est là vraiment l'œuvre de Calvin et son dernier mot quant aux doctrines, aux institutions intérieures et aux relations extérieures

de l'Église réformée, à sa situation dans la société civile comme à sa foi et à sa discipline chrétiennes.

Il faut se reporter à l'époque précise où Calvin conçut et écrivit son livre pour en bien saisir l'idée fondamentale et le véritable but. Né vingt-six ans avant Calvin, en 1483, Luther, de 1517 à 1532, avait accompli son œuvre de lutte et de rupture avec l'Église romaine; la confession d'Augsbourg était publiée [1]; la Ligue de Smalkalde était formée entre les princes protestants [2]; la paix religieuse de Nuremberg était conclue et ratifiée par la diète de Ratisbonne [3]; en 1534, lorsque Calvin quitta la France et se réfugia à Bâle, la réforme allemande était fondée dans l'Europe centrale et septentrionale. L'œuvre nouvelle était bien moins avancée dans l'Europe occidentale, spécialement en France et chez ses voisins de langue française; là aussi la guerre contre l'Église romaine avait été vivement engagée; le travail de démolition de l'ancien édifice était poursuivi avec ardeur, mais limité et contesté dans la population, et le travail de construction de l'édifice nouveau n'était pas même commencé; l'Église réformée apparaissait çà et là, sans lien, sans unité, sans organisation, en proie, dans son berceau, à l'incertitude, à la confusion et à l'anarchie.

Ce fut là le fait qui frappa surtout Calvin et devint l'ob-

[1] En 1530.
[2] En 1530.
[3] En 1532.

jet de sa constante préoccupation : avec la netteté et la fermeté de son esprit, il comprit tout le mal de cet état flottant, désuni, dispersé, de la réforme française, et il entreprit d'y porter remède. L'*Institution de la religion chrétienne* fut son premier acte, et un acte décisif dans ce travail d'organisation religieuse et sociale de l'Église réformée naissante en France et autour de la France.

C'est par ses doctrines et ses institutions, par sa foi et sa discipline qu'une société religieuse se fonde et se maintient. Le premier grand ouvrage de Calvin fut consacré à déterminer, pour l'Église réformée, les sources et les règles de sa foi, son organisation et sa discipline intérieures, ses droits et ses devoirs dans ses rapports avec l'État. La vie entière de Calvin fut employée soit à mettre lui-même en pratique, soit à faire mettre en pratique par ses disciples les principes qu'il avait ainsi posés.

Quant à la foi, une idée domine dès le début et dans tout le cours de l'*Institution de la religion chrétienne*; ce n'est pas au nom de doctrines nouvelles ou de notions purement philosophiques que Calvin appelle ses contemporains à la Réforme; ce n'est pas une innovation, c'est une restauration qu'il poursuit; c'est l'autorité de Jésus-Christ et de l'Évangile qu'il oppose à celle de l'Église romaine et de la tradition. Sa situation, dans cette grande entreprise, n'était pas simple : il était du même temps que Rabelais, Érasme et Montaigne d'une part, les papes

Jules II et Léon X, le cardinal Cajetan et le dominicain Tetzel de l'autre; il vivait et pensait en présence de deux groupes d'adversaires, les libertins incrédules ou sceptiques et les adhérents obstinés de la papauté; il avait à lutter à la fois contre la licence intellectuelle et l'infaillibilité ecclésiastique. Envers les uns et les autres, il a son opinion arrêtée, son parti pris, sa force efficace; il croit pleinement et ardemment à la révélation divine dans les livres saints; la religion chrétienne, telle qu'elle est écrite dans l'Ancien et le Nouveau Testament, est, pour lui, un fait à la fois surnaturel et historique, avéré et souverain, le point de départ de toutes ses idées, la loi de toute sa vie. Trois des premiers chapitres de son livre portent ces titres : « Pour parvenir à Dieu créateur, on a besoin d'avoir l'Écriture pour guide et pour maître. » — « La raison humaine fournit des preuves assez fortes pour rendre l'Écriture indubitable. » — « Pour que nous tenions l'autorité de l'Écriture pour certaine, il faut qu'elle soit sanctionnée par le témoignage du Saint-Esprit, et c'est une impiété de dire qu'elle est fondée sur le jugement de l'Église[1]. » C'est là le cercle dans lequel vit et se meut l'esprit de Calvin; son livre n'est que le développement et le commentaire du grand texte chrétien, faits, dogmes et préceptes, tels que les lui fournissent les livres saints.

[1] *Institution de la religion chrétienne*, liv. I, chap. VI, VIII et XII, édit. de 1559.

Je n'ai garde de le suivre dans son vaste travail et de discuter toutes les interprétations qu'il donne des faits ou des paroles évangéliques et toutes les conséquences qu'il en tire. L'œuvre de Calvin, telle qu'elle se manifeste dans ses écrits, dans ses actions et dans son Église, est un système fortement conçu et bien enchaîné auquel ne manquent ni la rigueur logique ni la puissance pratique et efficace. Ce système a été, depuis trois siècles, et demeure encore en France, en Suisse, en Hollande, en Écosse, en Angleterre, en Amérique, la croyance et la règle de bien des millions de chrétiens. C'est, à tout prendre et malgré ses défauts, l'un des plus nobles édifices qu'ait élevés la pensée de l'homme et l'une des plus puissantes lois morales qui ait gouverné la vie des hommes. Je ne veux m'arrêter ici que sur deux des principes de Calvin que je regarde comme des erreurs graves, contraires, selon moi, au vrai esprit chrétien, et maintenant en désaccord avec les progrès de l'intelligence et de la société humaines.

C'était sur l'autorité et l'infaillibilité du pape qu'avaient porté d'abord les griefs et les coups des réformateurs. Luther fut le premier et le plus puissant comme le plus fougueux dans cette attaque. Calvin le suivit dans la même voie, mais en regardant l'œuvre de démolition comme à peu près accomplie; la sienne fut surtout de remplacer l'autorité et l'infaillibilité du pouvoir ecclésiastique par l'autorité et l'infaillibilité du grand monu-

ment des révélations divines, c'est-à-dire de mettre la Bible à la place de la papauté. Tout en vertu et au nom de la Bible, rien contre elle ni sans elle; ce fut là l'idée fixe de Calvin et la loi suprême de l'Église dont il fut le fondateur.

Qu'il avait bien jugé des besoins et des instincts religieux de son temps, l'étendue et le succès de son œuvre l'ont prouvé; l'Église réformée a pris une grande place dans le monde, et elle l'occupe depuis plus de trois siècles. Le catholicisme et le protestantisme peuvent continuer de se combattre; ils ne sauraient méconnaître mutuellement leur force; ils ont vécu, ils vivent l'un et l'autre en dépit de leurs fautes et de leurs revers; ils sont aujourd'hui, l'un et l'autre, en face des mêmes ennemis. Ce que leur prescrit aujourd'hui la raison, ce que leur commande la nécessité, c'est de reconnaître, l'un et l'autre, leurs fautes et les causes de leurs revers. Autant que l'avenir dépend des hommes, le leur dépend de savoir si leurs yeux s'ouvriront aux clartés de la longue vie et de l'épreuve.

Je suis protestant, et c'est uniquement des erreurs et des fautes de Calvin dans la Réforme protestante que j'ai ici dessein de parler.

En proclamant, sans distinction et sans limite, la complète infaillibilité et la constante autorité des livres saints, il a méconnu le véritable objet et le sens des révélations divines qu'ils contiennent. C'est sur les rap-

ports de l'homme avec Dieu et sur ses devoirs envers Dieu et ses semblables que portent ces révélations; la nature des choses l'indiquait d'avance; le Décalogue et l'Évangile en font foi. Je reproduirai ici quelques-unes des réflexions que j'ai déjà publiées à ce sujet, et qui sont l'expression de jour en jour plus ferme de ma pensée. Comme Calvin, « de pieux et savants hommes soutiennent que tout, absolument tout, dans les livres saints, est d'inspiration divine, aussi bien les paroles que les idées, toutes les paroles sur toutes choses, le matériel du langage comme le fond de la doctrine. Je ne puis voir dans cette assertion qu'une confusion déplorable par laquelle le sens et le but des livres saints sont profondément méconnus et leur autorité est gravement compromise. Dieu n'a point voulu, par cette voie surnaturelle, enseigner aux hommes la grammaire, et pas plus la géologie, l'astronomie, la géographie ou la chronologie que la grammaire. C'est sur leurs rapports avec leur Créateur, sur la règle de leur foi et de leur vie qu'il les a éclairés d'un divin flambeau. Il a dicté à Moïse les lois qui règlent les devoirs de l'homme envers Dieu et envers les hommes; il a laissé à Newton la découverte des lois qui président à l'ordre des mondes. C'est sur la religion et la morale seules, non sur aucune science humaine, que porte l'inspiration des livres saints.

« J'ai lu et relu scrupuleusement les livres saints,

sans aucun dessein soit de critique, soit d'apologie, dans l'unique but d'en bien comprendre le caractère et le sens. Plus j'ai avancé dans cette étude et vécu, pour ainsi dire, avec la Bible, plus deux faits simultanés m'y ont clairement apparu, le fait divin et le fait humain, à la fois profondément distincts et en contact intime. Dans la Bible, je rencontre à chaque pas Dieu et l'homme. Dieu, être réel et personnel, à qui rien n'arrive et en qui rien ne change, identique et immuable au sein du mouvement universel, et qui donne lui-même cette unique définition de lui-même : « Je suis Celui qui « suis. » L'homme, être incomplet, imparfait et variable, plein de lacunes et de contradictions, d'instincts sublimes et de penchants grossiers, de curiosité et d'ignorance, capable de bien et de mal et perfectible au sein de son imperfection. Ce que la Bible nous montre incessamment, c'est Dieu et l'homme, leurs liens et leurs luttes, Dieu veillant et agissant sur l'homme, l'homme tantôt acceptant, tantôt repoussant l'action de Dieu. La personne divine et la personne humaine, s'il est permis de parler ainsi, sont là en présence l'une de l'autre, actives l'une et l'autre dans leurs relations et dans les événements. C'est l'éducation de l'homme après la création, l'éducation de l'être religieux et moral, rien de moins, rien de plus. En élevant ainsi l'homme, Dieu ne le change pas ; il l'a créé intelligent et libre ; il l'éclaire d'une lumière divine sur la loi religieuse et morale ; il

le laisse d'ailleurs plongé dans le laborieux et périlleux exercice de son intelligence et de sa liberté. Et à chaque époque, dans chaque circonstance, tout en continuant d'agir sur l'homme, Dieu le prend tel qu'il le trouve, avec ses passions, ses vices, ses faiblesses, ses erreurs, ses ignorances, tel que l'homme s'est fait et se fait chaque jour lui-même, en usant, bien ou mal, de son intelligence et de sa liberté. C'est là la Bible et son histoire des rapports de l'homme avec Dieu.

« Quel étrange contraste et pourtant quel intime et puissant lien, dans cette histoire, entre ce que j'ose à peine me permettre d'appeler les deux acteurs ! Dans aucune tradition ou invention poétique, dans aucune mythologie religieuse, Dieu n'apparaît aussi élevé, aussi pur, aussi étranger à l'imperfection et au trouble de la nature humaine, aussi immuable et serein, aussi vraiment Dieu que le manifeste la Bible. D'autre part, chez aucun peuple, dans aucun récit ou document historique, l'homme ne se montre plus violent, plus rude, plus brutal, plus cruel, plus prompt à être ingrat ou rebelle envers Dieu qu'il ne l'est chez les Hébreux. Nulle part et dans aucune histoire la distance n'est si grande entre la sphère divine et la région humaine, entre le souverain et le sujet. Et pourtant jamais Israël ne se détache de Dieu ; malgré ses vices et ses emportements, il revient toujours à Dieu et reconnaît toujours, en les violant sans cesse, sa loi et son empire ; nulle part Dieu,

à son tour, ne se montre aussi occupé de l'homme, à la fois aussi exigeant et aussi sympathique envers l'homme ; il ne le change pas d'un coup et par un acte de sa volonté souveraine ; il assiste à toutes ses imperfections, à toutes ses faiblesses, à tous ses égarements ; mais il ne l'abandonne jamais ; il tient toujours devant lui le flambeau de la lumière divine, et ne se désintéresse jamais de la destinée humaine. L'idée religieuse et morale est là exclusivement présente et dominante ; nulle part les préoccupations et les travaux de la science humaine n'ont tenu si peu de place dans la pensée et dans la société humaine ; Dieu et les rapports de l'homme avec Dieu remplissent seuls les livres saints. »

« Je n'hésite pas à l'affirmer : la science humaine, dans ses objets spéciaux et divers, l'astronomie, la géologie, la géographie, la chronologie, la physique, la critique historique, tout cela est étranger à la source et à l'œuvre des livres saints. C'est là le domaine de l'esprit humain livré à lui-même et à lui seul ; ce sont les fruits lentement cultivés et acquis par le travail intellectuel des générations successives. Si donc, en dehors des faits expressément déclarés miraculeux, vous rencontrez, dans les livres saints, des termes, des assertions en désaccord avec les vérités reconnues dans ces diverses sciences, ne vous étonnez pas : ce n'est pas là la parole de Dieu ; c'est le langage des hommes du temps, selon la mesure de leur savoir ou de leur ignorance, le langage qu'ils

parlaient et qu'il fallait leur parler pour être compris d'eux. Je m'étonne d'avoir à le dire, tant le fait est simple et clair : en matière de religion et de morale, il y a, en tout temps et en tout lieu, dans toutes les nations et toutes les générations humaines, des instincts spontanés, des aspirations et des idées communes qui suscitent partout le même langage, et font comprendre et accueillir ce langage par tous ceux à qui il s'adresse, quelque inégalement instruits et civilisés qu'ils soient d'ailleurs. Mais dans les matières purement scientifiques, rien de pareil ne se rencontre ; la masse des hommes voit et parle, non selon la science mais selon l'apparence ; ils comprennent ou ne comprennent pas, ils écoutent ou n'écoutent pas, selon le degré de connaissance ou d'ignorance scientifique où ils sont placés. Qu'auraient dit les Hébreux dans le désert, ou les Juifs réunis autour des apôtres, ou les sauvages de la Polynésie aux missionnaires chrétiens, si on leur avait dit que c'est la terre qui tourne autour du soleil, et qu'elle est un sphéroïde habitable et habité sur les points opposés de sa circonférence? Quoi de plus naturel et de plus inévitable que l'accord du langage des livres saints avec l'imperfection scientifique des hommes sur ces matières, au milieu même de l'inspiration divine sur la loi religieuse et morale de l'humanité?

« Personne n'admire et n'honore plus que moi la science ; elle est l'une des missions et l'une des gloires de l'homme ; mais elle n'a pas de place dans les rap-

ports de l'homme avec Dieu et dans l'action de Dieu sur l'homme. Dieu n'est pas un docteur sublime qui révèle à l'homme les vérités scientifiques pour lui donner le noble plaisir de les contempler et de les répandre ; il a laissé cette recherche au travail purement humain. L'œuvre divine est plus complexe et plus grande ; elle est essentiellement pratique ; ce dont l'homme, tout homme a besoin et soif, ce que l'humanité tout entière demande à Dieu, les plus simples comme les plus savants, c'est la lumière des vérités religieuses et morales qui doivent régler son âme et sa vie, et décider de son sort éternel. C'est à l'humanité tout entière que Dieu répond, et c'est à tous les hommes et pour les sauver en les régénérant, non pour les instruire dans les sciences humaines, que s'adressent les livres saints.[1] »

Si Calvin avait vécu de notre temps, j'incline à croire que son rigoureux et lucide esprit ne serait pas tombé dans l'erreur de cette universelle infaillibilité attribuée à toutes les paroles des livres saints, et qu'il aurait reconnu le but et la portée véritables des révélations divines dont la Bible est le monument sublime. Déjà, moins de cent ans après sa mort, les travaux des grands critiques du dix-septième siècle, Richard Simon, Bayle, Jean Leclerc, auraient pu jeter pour lui, sur cette question, de vives lumières, et lui apprendre à mettre la foi chré-

[1] *Méditations sur la religion chrétienne*, t. I, p. 151-167 ; t. III, p. 107-133.

tienne à l'abri, non-seulement des attaques illégitimes, mais des légitimes découvertes des sciences humaines. Le domaine de ces sciences n'est ni le même ni l'égal de celui de la foi chrétienne ; la révélation divine a eu précisément pour objet et pour effet d'affirmer aux hommes des vérités et de répandre dans leur âme des clartés que leur travail scientifique ne saurait suffire à leur acquérir. C'est là le grand et propre caractère de la Bible ; la source même de son autorité en marque en même temps la limite.

La seconde erreur grave de Calvin réside, à mon sens, dans sa théorie de la liberté et de la destinée humaines. Il nie le libre arbitre de l'homme, et regarde la destinée de chaque homme, son salut ou sa perte dans l'avenir éternel, comme fixée de toute éternité par les irrévocables décrets de Dieu. En affirmant cette double doctrine, il s'épuise en vains efforts pour affirmer et maintenir en même temps, à cette double condition, la moralité et la responsabilité humaines.

Je n'ai garde d'entrer ici dans la discussion de ce système qui, de tout temps et en tout pays, a divisé et divisera les penseurs sérieux, théologiens ou philosophes. Je dis qu'il les divisera comme il les a divisés, car il porte sur un problème que l'homme ne saurait renoncer à poser et qu'il ne lui est pas donné de résoudre, le problème de l'accord de la liberté humaine avec la prescience et la toute-puissance divine. J'ai été appelé, il y a

quarante ans, dans mon *Cours sur l'histoire de la civilisation en France*, à retracer l'histoire de ce problème, tel qu'il se débattait, au cinquième siècle, entre Pélage et saint Augustin. Aujourd'hui, pour caractériser avec précision la pensée de Calvin à ce sujet et l'influence qu'elle exerça sur sa vie, j'ai besoin de rappeler quelques-unes des idées que je développais, il y a quarante ans, sur le libre arbitre de l'homme, et aussi celles que j'exprimais naguère sur l'intime lien du christianisme et de la morale, dans mes *Méditations sur la religion chrétienne*.

Pour bien connaître et apprécier le fait humain qu'on appelle la liberté, le libre arbitre, il faut le dégager de tout élément étranger et le réduire strictement à lui-même. C'est faute de ce soin qu'on l'a si souvent mal compris ; on ne s'est pas placé en face du fait de la liberté et de celui-là seul ; on l'a vu et décrit pêle-mêle, pour ainsi dire avec d'autres faits qui lui tiennent de très-près dans la vie morale de l'homme, mais qui n'en diffèrent pas moins essentiellement. Par exemple, on a fait consister la liberté dans le pouvoir de délibérer entre les divers motifs d'action ; la délibération et le jugement qui la suit ont été considérés comme l'essence du libre arbitre. Il n'en est rien : ce sont là des actes d'intelligence et non de liberté ; c'est devant l'intelligence que comparaissent les différents motifs d'action, les intérêts, les opinions, les passions ou autres ; l'intel-

ligence les considère, les compare, les évalue, les pèse et enfin les juge. C'est là un travail préparatoire qui précède l'acte de volonté libre, mais ne le constitue en aucune façon. Quand la délibération a eu lieu, quand l'homme a pris connaissance des motifs qui se présentent à lui et de leur valeur, alors survient un fait tout nouveau, tout différent, le fait de la liberté; l'homme prend une résolution, c'est-à-dire qu'il commence une série de faits qui ont en lui-même leur source, dont il se regarde comme l'auteur, qui naissent parce qu'il le veut, qui ne naîtraient pas s'il ne voulait pas, qui seraient autres s'il voulait les produire autrement. Écartez tout souvenir de la délibération intellectuelle, des motifs connus et appréciés; concentrez votre pensée sur le moment même où l'homme prend une résolution, où il dit « je veux »; et demandez-vous, demandez-lui à lui-même, dans sa complète sincérité, s'il ne pourrait pas vouloir autrement. A coup sûr, vous répondrez, il vous répondra « oui ». Ici se révèle le fait de la liberté humaine; il réside tout entier dans la résolution que prend l'homme à la suite de la délibération; c'est la résolution qui est l'acte propre de l'homme, qui subsiste par lui et par lui seul : acte simple, distinct de tous les faits qui le précèdent ou l'entourent, identique dans les circonstances les plus diverses, toujours le même, quels que soient ses motifs et ses résultats.

L'homme voit cet acte tout comme il le produit ; il a

conscience de sa liberté comme de son existence ; il se sent et se sait libre. Mais en même temps que l'homme se sait libre et qu'il se reconnaît la faculté de commencer, par sa volonté seule, une certaine série de faits, en même temps il reconnaît que sa volonté est placée sous l'empire d'une certaine loi obligatoire, mais non coercitive, qui prend, selon les occasions auxquelles elle s'applique, des noms différents, loi morale, raison, justice, bon sens, etc. L'homme est libre ; mais, dans sa propre pensée, sa liberté n'est point arbitraire ; il en peut user d'une façon absurde, insensée, injuste, coupable ; chaque fois qu'il en use, il y a une certaine règle qui doit y présider. L'observation de cette règle est son devoir, la tâche de sa liberté.

L'homme s'aperçoit bientôt que jamais il ne s'acquitte pleinement de cette tâche, qu'il n'agit jamais parfaitement selon la raison ou la loi morale, que toujours libre, c'est-à-dire moralement capable de se conformer à la règle, en fait il n'accomplit pas tout ce qu'il doit, ni même tout ce qu'il peut. A chaque occasion, quand il s'interroge avec scrupule et se répond avec sincérité, il est forcé de se dire : « J'aurais pu si j'avais voulu » ; mais sa volonté a été molle, lâche ; elle n'est allée jusqu'au bout ni de son devoir, ni de son pouvoir. De là un sentiment qui se retrouve, sous des formes diverses, dans tous les hommes, le sentiment de la nécessité d'un secours extérieur, d'un appui à la volonté humaine,

d'une force qui s'ajoute à sa force et la soutienne au besoin. L'homme cherche de tous côtés cet appui, cette force secourable; il les demande aux encouragements de l'amitié, aux conseils de la sagesse, à l'exemple et à l'approbation de ses semblables, à la crainte du blâme; il n'est personne qui n'ait à citer chaque jour, dans sa propre conduite, mille preuves de ce mouvement de l'âme avide de trouver hors d'elle-même un aide à sa liberté qu'elle sent à la fois réelle et insuffisante; et comme le monde visible et la société humaine ne répondent pas toujours à son vœu, comme ils sont atteints de la même insuffisance qui se révèle à son tour, l'âme va chercher hors du monde visible, au-dessus des relations humaines, cet appui dont elle a besoin; l'homme s'adresse à Dieu et l'appelle à son secours. La prière est la forme la plus élevée, mais non pas la seule, sous laquelle se manifeste ce sentiment universel de la faiblesse de la libre volonté humaine, ce recours à une force extérieure et alliée.

A ces faits qui se passent et se manifestent clairement dans l'âme humaine à l'occasion de l'usage que fait l'homme de sa liberté, j'en ajoute un autre plus obscur, mais que je tiens pour également saisissable. Certains changements, certains événements moraux s'accomplissent et se déclarent dans l'homme sans qu'il en rapporte l'origine à un acte de sa volonté, sans qu'il s'en reconnaisse l'auteur. J'en prendrai d'abord l'exemple dans le

domaine de l'intelligence où de tels faits sont plus fréquents et plus faciles à saisir. Il n'est personne à qui il ne soit arrivé de chercher laborieusement quelque idée, quelque souvenir, de s'endormir au milieu de cette recherche sans y avoir réussi, et le lendemain, à son réveil, d'atteindre sur-le-champ au but. J'en tire cette seule conséquence ; c'est qu'indépendamment de l'activité volontaire et réfléchie de la pensée, un certain travail intérieur et spontané s'accomplit dans l'intelligence de l'homme ; travail que nous ne gouvernons pas, dont nous ne contemplons pas le cours, et pourtant réel et fécond ; une sorte de travail de végétation qui n'est pas le fait de notre volonté mais qui porte naturellement des fruits. Ce qui arrive dans l'ordre intellectuel arrive également dans l'ordre moral : certains faits surviennent dans l'intérieur de l'âme humaine qu'elle ne s'attribue pas, dont elle ne se rend pas raison par l'action de sa propre volonté ; certains jours, à certains moments, l'âme se trouve dans un état moral autre que celui où elle s'était laissée, où elle se connaissait. Elle ne remonte pas, par elle-même, à la source de ces changements ; elle n'y a pas assisté et ne se souvient pas d'y avoir concouru. En d'autres termes, l'homme moral, au sein même de l'exercice de sa liberté, ne se fait pas lui-même tout entier ; il a le sentiment, il apprend par l'expérience que des causes, des puissances, ou pour parler plus correctement, qu'une cause, une puissance

extérieure à lui agit sur lui et le modifie à son insu; il y a pour lui, dans sa vie morale comme dans l'ensemble de sa destinée, de l'inexplicable, de l'inconnu.

Ainsi, dans l'intime et libre développement de l'âme humaine, les faits moraux et les faits religieux se produisent, s'appellent et se lient naturellement. L'homme reconnaît en lui-même la distinction du bien et du mal moral, la loi morale, la liberté morale, la responsabilité morale, le mérite et le démérite moral; et il reconnaît en même temps que la loi morale n'est ni d'invention, ni de convention humaine, ni l'une de ces lois fatales par lesquelles est régi le monde matériel. C'est-à-dire qu'il reconnaît un pouvoir supérieur de qui la loi morale émane et qu'elle révèle, et en présence duquel l'homme l'observe ou la viole. Dieu souverain moral et l'homme sujet libre sont contenus ensemble dans les faits qui constituent la nature morale de l'homme. Et de même que la loi morale, sans le législateur souverain qui l'impose à l'homme, est un fait incomplet et inexplicable, un fleuve sans source, de même la responsabilité morale de l'homme libre, sans le juge suprême qui l'applique, est un fait incomplet et inexplicable, une source sans issue, qui coule et va se perdre on ne sait où. Dieu est contenu dans la loi morale comme son auteur primitif, et dans la responsabilité morale de l'homme comme son juge définitif.

Mais si l'homme découvre et reconnaît Dieu en lui-

même et dans le monde au milieu duquel il vit, il n'observe pas, il n'explore pas, il n'explique pas, il ne connaît pas Dieu comme il observe, explore, explique, connaît et lui-même et le monde extérieur que nous appelons la nature. L'homme et le monde sont le miroir à travers lequel Dieu se révèle à nous; mais Dieu se révèle à nous dans la mesure et les limites de notre nature, non dans la plénitude et l'immensité de la sienne. Même les révélations spéciales et directes de Dieu, telles qu'elles sont consignées dans les livres saints, ne font que nous ouvrir des perspectives sur la sphère divine; elles ne nous en livrent pas la pleine et pure connaissance. Même reconnu et adoré par l'homme, Dieu reste plein d'inconnu pour l'homme, impénétrable et inexplicable, quoique certain. Pourquoi Dieu a-t-il créé l'homme? Pourquoi l'a-t-il créé libre, c'est-à-dire, capable, quels que soient les motifs extérieurs qui le sollicitent, de se déterminer par un acte de sa seule volonté, au milieu d'un monde gouverné par des lois fixes et fatales? Quels sont le sens et la portée de la responsabilité morale que, de son propre aveu, l'homme encourt en tant qu'être libre? Quel rôle propre, quelle part d'influence Dieu, en créant l'homme libre, lui a-t-il assignés dans sa propre vie et sa propre destinée? Est-il possible qu'il ne lui ait assigné aucun rôle efficace, aucune part d'influence dans sa destinée, et qu'il ait réglé d'avance et irrévocablement la vie et le sort de l'homme libre comme le cours du

monde matériel organisé selon des lois fatales? N'est-ce pas un emprunt fait au langage humain que ce mot de prescience appliqué à Dieu, être éternel et partant éternellement présent, à qui ne sauraient s'appliquer nos notions de l'espace, du temps, et de cette succession des faits au milieu desquels prend place notre vie passagère? Questions suprêmes que l'homme se pose naturellement et qui attestent la supériorité de sa nature, mais qu'il ne lui est pas donné de résoudre, car, pour les résoudre, il faudrait qu'il connût et comprît Dieu, sa nature et ses desseins, comme il se connaît et se comprend lui-même et ses actes. Il n'en est rien : même au sein de la lumière chrétienne, il faut que l'homme se résigne à l'ignorance chrétienne; toute sa science de son être propre et du monde extérieur ne lui donnera pas la science de Dieu et des desseins de Dieu dans la création du monde et de lui-même : « Qui est-ce qui a connu la pensée du Seigneur, dit saint Paul, ou qui a été son conseiller[1]? »

Je touche ici à l'erreur de Calvin. Il s'est adonné à la méditation de Dieu bien plus qu'à l'observation de l'homme. Dieu est, pour ainsi dire, son objet fixe et son point de départ. Il l'étudie, le conçoit, et, si je l'osais, je dirais qu'il le construit et le décrit comme s'il le connaissait et le possédait pleinement. Puis, il fait comparaître l'homme devant Dieu qu'il a ainsi conçu, et il nie,

[1] *Épître aux Romains*, chap. XI, vers. 34.

il rejette impertubablement dans l'homme tout ce qui ne convient pas, ne s'adapte pas à Dieu tel qu'il l'a conçu et décrit. C'est ainsi qu'il arrive à nier la liberté de l'homme et à affirmer sa prédestination, jugeant la liberté de l'homme contraire et la prédestination de l'homme nécessaire à l'idée qu'il s'est formée de la toute-puissance et de la complète prescience de Dieu. Calvin a mal connu et mal compris l'homme parce qu'il a trop prétendu à connaître et à comprendre Dieu.

Je trouve, dans le plus éminent des théologiens protestants de notre temps, dans le docteur Thomas Chalmers, disciple fidèle de Calvin et profondément versé dans les sciences humaines, la preuve que l'état d'esprit de Calvin a dû être en effet tel que je viens de le caractériser, et que c'est bien pour s'être d'abord établi dans sa prétendue connaissance de la nature et des desseins de Dieu qu'il a été conduit à nier le libre arbitre de l'homme et à affirmer sa prédestination. Je lis dans les Institutes de théologie de Chalmers[1] : « Il est clair que, si la nécessité ne régnait pas dans le monde matériel, s'il ne prenait pas, dans chaque occasion, une direction déterminée par les lois et les forces que Dieu y a établies, s'il y avait quelqu'un de ses phénomènes dont on ne pût rendre aucun autre compte sinon qu'il provient d'une éventualité incertaine qui aurait pu produire une

[1] Tome II, p. 351-365; édit. in-8 de 1852.

toute autre série de phénomènes, — en ce cas, le monde des choses inanimées échapperait complétement à l'autorité de Dieu, et ce ne serait plus sa volonté qui régirait la situation et l'histoire de l'univers qu'il a formé. Il en est exactement de même du monde intellectuel : si les événements de ce monde, si les mouvements de la nature intelligente et animée ne devaient pas être attribués à des forces dépendantes de Celui dont nous avons appris à croire qu'il a réglé le mécanisme du monde spirituel et qu'il préside à toutes ses évolutions, si au milieu de tous les actes auxquels nous assistons, ceux de la volonté et de l'intelligence faisaient exception à la règle que c'est Dieu qui fait tout en toutes choses; en ce cas, la portion la plus élevée et la plus intéressante de toutes les créations de Dieu échapperait à la domination de son créateur; et l'on pourrait dire, dans toute la rigueur du terme, qu'il y a un univers sans seigneur et un empire sans souverain pour régler ses destinées. La puissance et la prescience de Dieu sont, l'une et l'autre, engagées dans cette question. Il serait étrange que le créateur de toutes choses ne fût pas le maître de toutes choses, et que l'univers qui provient de ses mains fût constitué, dans quelqu'une de ses parties, de telle sorte qu'il y eût là une histoire indépendante de son histoire générale, et placée en dehors de la souveraineté et du contrôle de son auteur. C'est ce qui arriverait dans l'hypothèse que l'une des créatures de Dieu aurait le pouvoir de se déter-

miner elle-même. Pour échapper à cette conclusion, *toutes* choses doivent être déterminées d'avance, et toutes, dans le monde intellectuel comme dans le monde matériel, doivent être sous l'absolu contrôle de Celui qui a fait et qui maintient toutes choses[1]. »

Ainsi, selon Calvin et Chalmers, et en vertu de l'idée qu'ils se sont formée et de la connaissance qu'ils croient avoir de la nature de Dieu, de ses desseins et de sa relation avec ses créatures, le monde moral et le monde matériel sont dans la même condition et soumis au même régime ; Dieu est partout un souverain absolu, qui n'admet, sur aucun point de ses États ni de la part d'aucun de ses sujets, aucune entrée dans son domaine, aucun acte, aucune volonté autre que sa loi; et c'est au nom de cette loi partout présente et partout absolue que Calvin et Chalmers refusent à l'homme sa liberté.

Étrange refus condamné d'avance par Dieu lui-même! Dieu est infiniment plus puissant et plus impénétrable que ne l'ont imaginé Calvin et Chalmers. Dans l'immensité de ses créations, il en est une qu'il a conçue et placée au milieu du monde en la marquant d'un sceau particulier : il a jugé à propos de créer l'homme, et de le créer à son image, c'est-à-dire un être libre, capable d'intelligence et de volonté réfléchie. Ainsi le dit le livre

[1] Chalmers, *Institutes of Theology*, t. II, p. 351-355, édit. in-8 de 1852.

même qui contient le dépôt des révélations divines ; le premier acte de l'homme selon la Bible, le premier fait de l'histoire de l'homme dans ses rapports avec Dieu, c'est un acte de désobéissance, c'est-à-dire un acte de liberté. Je répète ici mes questions : pourquoi Dieu a-t-il ainsi voulu et fait l'homme ? Quelle place et quelle part d'action lui a-t-il assignées, en le créant tel, dans l'ensemble de ses desseins et de ses œuvres ? Nous l'ignorons et l'ignorerons toujours. Mais au sein de son ignorance, l'homme est mal venu à méconnaître le don sublime qu'il a reçu de Dieu, et à nier sa propre liberté tout en l'exerçant.

Calvin n'était pas seulement un théologien et un moraliste; il a fait autre chose que des livres; il s'est mêlé aux affaires du monde; il a agi et gouverné au milieu des passions et des luttes sociales. Ses idées ont constamment inspiré et réglé ses actes. Il ne croyait pas à la liberté de l'homme ; il l'a traitée avec sévérité et une sorte de dédain. Il avait pleine foi dans l'autorité de Dieu et de sa loi; il s'est appliqué avec ardeur à assurer le triomphe de l'autorité et de la loi divine. Soit qu'il s'agît des opinions ou des actions humaines, de la pensée ou de la conduite des personnes, de la vie publique ou de la vie privée, Calvin travaillait à faire partout pénétrer et prévaloir les doctrines et les préceptes, la discipline et la morale dont il trouvait dans les livres saints, c'est-à-dire dans les révélations divines, l'expression formelle ou le

germe. Fort de la sincérité de ses convictions et du désintéressement de ses motifs, exigeant et rigoureux envers lui-même, il était exigeant et rigoureux envers les autres ; il se croyait et s'attribuait, sur leurs opinions et leurs actions, plus de droits qu'il n'en avait selon la justice, et il ne portait pas assez de respect à leurs propres droits. Affectueux et fidèle envers ses amis, il a souvent manqué de sympathie envers les hommes en général et d'équité envers ses adversaires. Son caractère natif et ses dispositions instinctives avaient leur part dans ses fautes ; mais la part de ses convictions intimes et systématiques était bien plus grande. Nul homme peut-être n'a été plus dévoué que Calvin à ce qu'il croyait la vérité ; nul n'a plus hardiment tout risqué, tout sacrifié pour le service de la cause qui avait sa foi. C'est là son plus grand et plus beau caractère, et ce caractère éclate à chaque pas dans le cours de sa vie, au milieu même de ses erreurs et de leurs plus regrettables effets.

Je borne ici, non sans regret, ce résumé des idées fondamentales de Calvin telles qu'elles sont exposées dans l'*Institution de la religion chrétienne;* pour en mettre en pleine lumière les mérites et en discuter les erreurs, il faudrait de bien plus complets développements que je ne puis les donner ici. Je reprends le tableau du caractère et du génie de Calvin tels qu'ils se sont manifestés dans les œuvres et dans les luttes où il a si rapidement consumé sa vie.

Vers la fin de l'année 1535, quand la première édition, ou, pour mieux dire, l'ébauche de l'*Institution de la religion chrétienne* eut été préparée ou même publiée à Bâle, Calvin n'avait encore rien d'arrêté sur son séjour définitif et sur l'emploi décisif de sa vie ; il n'était préoccupé que de la propagation de sa foi, et il errait, pour ainsi dire, à la recherche des lieux qui pourraient lui offrir, pour son œuvre, le plus de moyens et de chances de succès. Il résolut d'aller visiter l'Italie et de porter, lui aussi, dans le centre de l'ancienne Église, la prédication de la Réforme. Je dis *lui aussi*, car la Réforme avait déjà en Italie des adhérents plus ou moins déclarés, mais sincères et actifs, même quand ils étaient timides. La fille de Louis XII, Renée de France, duchesse de Ferrare, était leur principal appui ; ils se réunissaient autour d'elle, assurés de sa faveur, quelque temps tolérés par le duc Hercule d'Est son mari, et voilant plus ou moins leur travail religieux sous leurs goûts érudits et littéraires. Soit par prudence, soit dans l'intérêt de sa cause, Calvin ne voyageait pas en Italie et n'arriva pas à Ferrare sous son vrai nom ; il était Charles d'Espeville, pseudonyme dont il se servit souvent jusqu'à la fin de sa vie, quand il voulait écrire sans compromettre ses amis. Il trouva, ou plutôt il acquit bientôt, à la cour de Ferrare, des admirateurs et des disciples, quelques-uns fervents et dévoués comme M. et madame de Soubise, d'autres brillants et chancelants comme le poëte Clément Marot.

La grande, solide et utile conquête que fit Calvin à Ferrare fut celle de la duchesse Renée elle-même, princesse de mesquine apparence, petite et contrefaite, mais d'un esprit rare, d'une âme généreuse, sérieusement adonnée à la méditation des choses divines en même temps qu'aux lettres humaines, et capable d'efforts et de sacrifices pour ses croyances chrétiennes sans oublier les convenances de sa situation et de son origine royale. Elle avait marié sa fille Anne au duc François de Guise; en 1557, à la suite des revers de l'armée qu'il commandait en Italie, « elle sauva, dit Brantôme, plus de dix mille âmes de pauvres Français, tant gens de guerre que d'autres, qui fussent morts de faim et de nécessité sans elle, lesquels passant à Ferrare elle secourait tous de remèdes et d'argent, tant qu'il y en avait. Si bien que j'ai ouï dire à un sien maître d'hôtel que cette passade lui couta plus de dix mille écus; et quand les intendants de sa maison lui en remontraient la dépense excessive, elle ne leur disait autre chose sinon : « Que voulez-vous? « ce sont pauvres Français de ma nation, lesquels, si Dieu « m'eût donné barbe au menton et que je fusse homme, « seraient maintenant mes sujets; et même seraient-il « mes sujets si cette maudite loi salique ne me tenait trop « de rigueur. »

Quelques années plus tard, depuis 1559, la duchesse de Ferrare était veuve; elle était rentrée en France et vivait dans son château de Montargis; en 1562, au

milieu de la guerre civile, elle y avait donné asile à un assez grand nombre de calvinistes, quelques-uns gentilshommes considérables; son petit-fils, le duc Henri de Guise l'y fit assiéger et sommer de livrer ses hôtes : « Avisez bien à ce que vous ferez, répondit Renée à l'envoyé du duc; sachez que personne n'a le droit de me commander que le roi même, et que, si vous en venez à l'exécution de vos menaces, je me mettrai la première à la brèche, où j'essayerai si vous avez l'audace de tuer une fille de roi, dont le ciel et la terre seraient obligés de venger la mort sur vous et votre lignée, jusqu'aux enfants au berceau. »

Une telle conquête pour la Réforme et une telle protection pour les réformés méritaient bien l'estime affectueuse et les ménagements que, de 1536 à 1564, Calvin témoigna constamment à la duchesse de Ferrare. Il avait évidemment acquis sur elle, pendant son court séjour en Italie, l'ascendant d'une âme puissante sur une âme généreuse et d'un chef de doctrine sur ses sincères adhérents. Rien n'indique qu'il l'ait jamais revue; mais il entretint avec elle une correspondance fréquente, et devint pour elle, selon le langage du dix-septième siècle, un véritable directeur de conscience, apportant dans ce rôle difficile un admirable mélange de sévérité religieuse et de modération intelligente, prompt à avertir la duchesse Renée quand il la trouvait faible, et attentif à ne pas la blesser par des rigueurs minutieuses ou par des

exigences incompatibles avec sa situation dans le monde. Il la mettait scrupuleusement en garde contre les désordres moraux de ses serviteurs, mais sans ingérence tracassière dans ses affaires ou ses sentiments de famille; en 1554, elle lui avait demandé un aumônier pour elle-même et deux femmes veuves « pour avoir soin et gouvernement des filles de sa maison ». Calvin lui envoya un ministre réformé, François de Morel, surnommé M. de Colonges : « Je crois, lui écrit-il, qu'il sera si suffisant que vous aurez de quoi louer Dieu. Pour ce qu'il est gentilhomme d'honnête maison, il en sera d'autant plus mettable envers ceux qui ne cherchent qu'à repousser les bons quand, selon le monde, ils sont contemptibles[1]. Vrai est qu'il nous faut arrêter au principal, et même que la noblesse ne serait pas à désirer si un homme s'en prisait davantage, vu qu'il serait empêché, pour cela, de servir à Dieu[2]. » En 1555, la duchesse de Ferrare avait été obligée de supporter les rigueurs du duc Hercule d'Est, son mari, envers les réformés et de se prêter à ses exigences en fait de cérémonies catholiques : « Je pense bien, lui écrit Calvin, qu'il vous a fallu fléchir du droit chemin pour contenter le monde, car c'est un mauvais signe que ceux qui vous faisaient si âprement la guerre, pour vous détourner du service de Dieu, main-

[1] Méprisables.
[2] 6 août 1554, *Lettres françaises de Calvin*, t. I, p. 428.

tenant vous laissent en paix. Au reste, madame, comme notre bon Dieu est toujours prêt à nous recevoir à merci, et quand nous sommes tombés, nous tend la main pour que nos chutes ne soient pas mortelles, je vous prie de reprendre courage, et si l'ennemi, pour un coup, à cause de votre faiblesse, a eu quelque avantage sur vous, qu'il n'ait pas la victoire du tout gagnée, mais qu'il sente que ceux que Dieu a relevés sont fortifiés au double pour soutenir tous combats[1]. » Lorsqu'en 1562 la duchesse Renée eut assuré aux réformés l'asile de son château de Montargis et repoussé avec fierté la sommation du duc de Guise pour qu'elle les livrât, Calvin l'en félicita avec une effusion sévèrement éloquente : « J'ai pensé souventes fois, madame, que Dieu vous avait réservé telles épreuves sur votre vieillesse pour se payer des arrérages que vous lui deviez à cause de votre timidité du temps passé! Je parle à la façon commune des hommes, car quand vous en eussiez fait cent fois plus et mille, ce ne serait pas assez pour vous acquitter envers lui de ce que vous lui devez de jour en jour pour les biens infinis qu'il continue à vous faire. Mais j'entends qu'il vous a fait un honneur singulier, vous employant à un tel devoir, et vous faisant porter son enseigne pour être le refuge des membres de son fils[2]. »

[1] 2 février 1555, *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 15.
[2] Le 10 mai 1563, *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 514.

Enfin en 1564, instruit que la duchesse Renée était profondément affligée de la haine violente que les réformés continuaient de témoigner pour la mémoire de son gendre François de Guise assassiné l'année précédente par Poltrot, et de leur assertion que certainement il était damné, Calvin, touché de sa douleur, lui écrivit quatre mois avant sa propre mort : « Quoique nous ayons pu dire tous : « *Malheur sur celui par lequel le* « *scandale est advenu*, » toutefois il y a bien eu matière de gémir et pleurer, attendu qu'une bonne cause a été fort mal menée. Or si le mal fâchait tous les gens de bien, M. de Guise, qui avait allumé le feu, ne pouvait pas être épargné. Et moi, bien que j'aie toujours prié Dieu de lui faire merci, si est-ce que j'ai souvent désiré que Dieu mît la main sur lui pour en délivrer son Église, s'il ne le voulait convertir. Tant y a que je puis protester qu'il n'a tenu qu'à moi que, durant la guerre, des gens de fait et d'exécution ne se soient efforcés de l'exterminer du monde, lesquels ont été retenus par ma seule exhortation. Cependant de le damner c'est aller trop avant, sinon qu'on eût marque certaine et infaillible de sa réprobation. En quoi il se faut bien garder de présomption et témérité, car il n'y a qu'un juge devant le siége duquel nous avons tous à rendre compte[1]. »

Bien peu d'hommes, à coup sûr, au seizième siècle

[1] Le 24 janvier 1564, *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 553.

(je ne veux parler d'aucun autre), avaient l'esprit assez large et le cœur assez juste pour tenir un pareil langage sur la mort et le sort éternel de leur plus redoutable ennemi.

Je n'hésite pas à dire que les grands évêques catholiques qui, au dix-septième siècle, dirigeaient en France la conscience des puissants du monde, n'ont pas porté, dans cette délicate mission, plus de fermeté chrétienne, d'équité intelligente et de sagesse temporelle que n'en a déployé Calvin dans ses rapports avec la duchesse de Ferrare. Et la duchesse de Ferrare n'était pas la seule personne envers qui il s'acquittât de ce devoir d'un pasteur chrétien; sa correspondance prouve qu'il exerçait, sur bien des consciences protestantes, dans un esprit aussi élevé et aussi judicieux, une influence semblable.

Forcé par les rigueurs du duc Hercule d'Est de quitter Ferrare, Calvin ne savait pas mieux qu'en y arrivant, quelques mois auparavant, où il se fixerait, ni comment il poursuivrait l'œuvre à laquelle il s'était voué; il erra dans l'Italie septentrionale, s'arrêtant là où il trouvait des amis, partout enseignant et prêchant la Réforme, et tantôt bien accueilli, tantôt pourchassé par d'ardents ennemis de sa doctrine et de sa personne déjà célèbre. En février 1536, il arriva en Piémont et séjourna quelques semaines, non dans la ville même d'Aoste, mais aux environs, chez une famille noble à qui se réunirent quelques-uns de ses adhérents. Mais l'éveil était donné

aux autorités piémontaises, civiles et ecclésiastiques; un conseil se réunit à Aoste, soutenu par une vive émotion populaire; « toutes les communautés du pays prêtèrent de nouveau, entre les mains de Mgr l'évêque, le serment de fidélité à Son Altesse Royale, et de vouloir vivre et mourir sous son obéissance et dans la foi apostolique et romaine. » Ordre fut donné d'arrêter Calvin « et tous autres qui seraient de son parti. » Il s'échappa, non sans peine, par de difficiles passages des Alpes, et, d'après une ancienne tradition, le maréchal d'Aoste, « le comte de Chalans lui donna lui-même la chasse, et le poursuivit, l'épée nue, jusqu'au fond des montagnes. » Cinq ans après, dans la principale rue d'Aoste, sur la place du Marché, fut construite une fontaine surmontée d'une croix, sur le piédestal de laquelle on lit aujourd'hui cette inscription :

Hanc
Calvini fuga
Erexit anno MDXLI ;
Religionis constantia reparavit
Anno MMDCCXLI ;
Civium pietas
Renovavit et adornavit
Anno MDCCCXLI.

« Cette croix, érigée l'an 1541, en mémoire de la fuite de Calvin, restaurée l'an 1741 par la fidélité dans la religion, a été renouvelée et ornée l'an 1841 par la piété des citoyens. »

La croix d'Aoste et son inscription ne sont pas les seuls monuments du passage de Calvin en Piémont; la tradition locale en a conservé d'autres souvenirs; on montre encore dans le val d'Aoste la *ferme* de Calvin, le *pont* de Calvin, et le col de la Duranda, l'une des hautes entrées du Valais, qu'il franchit dans sa fuite, s'appelle encore la *fenêtre* de Calvin.

Chassé d'Italie, il rentra en France, non qu'il voulût ni qu'il pût y reprendre son séjour; là aussi il n'y avait pour lui point de sûreté; c'était à Bâle ou à Strasbourg qu'il avait dessein de se fixer; mais, soit empire des souvenirs, soit par quelque motif ignoré, il désira revoir encore une fois sa ville natale et ce qui lui restait de famille; il arriva et passa quelque temps, sans obstacle, à ce qu'il paraît, à Noyon, là aussi prêchant la Réforme et faisant des prosélytes. Il décida, entre autres, une de ses sœurs, Marie, et son dernier frère, Antoine, à partager sa nouvelle patrie comme sa croyance, et il partit avec eux pour Bâle, non par la route de Lorraine où la guerre venait de se rallumer entre François Ier et Charles-Quint, mais par celle de Genève, où il arriva vers la fin d'août 1536, ne se proposant, dit-il lui-même d'y passer qu'une nuit. C'était là qu'il devait trouver, avec ses plus rudes épreuves, le point fixe et le grand emploi de sa vie.

La grandeur des idées, des hommes et des événements ne se mesure pas à celle de leur berceau. Genève n'avait

alors, à ce qu'il paraît, que douze ou quinze mille habitants et point encore de renom dans le monde; mais elle était, dans son étroite enceinte, le théâtre de toutes les questions et de toutes les crises qui peuvent agiter les sociétés humaines, grandes ou petites. Elle venait à peine de conquérir sur ses anciens maîtres, les ducs de Savoie et ses propres évêques, son indépendance nationale, et elle avait encore à lutter pour la défendre. Sa constitution intérieure, comme État indépendant, était encore incomplète et incertaine, et elle en tentait divers essais. La Réforme religieuse y était entrée avec l'affranchissement politique, mais elle ne s'était encore résumée et fixée ni dans une doctrine, ni dans une organisation et une discipline ecclésiastique. Une réforme morale y était nécessaire et urgente, car les anciennes croyances et les anciens pouvoirs avaient laissé étrangement dépérir les mœurs publiques, et leur chute avait amené un redoublement de licence et de scandale. La réforme religieuse réclamait hautement la réforme morale, mais sans parvenir à l'accomplir. Il y avait là une république chancelante, une foi flottante, une Église à peine ébauchée, un État et une Église tantôt confondus, tantôt séparés, sans règles précises ni mutuellement reconnues dans leurs rapports, et par-dessus tous ces problèmes publics, des désordres graves, bruyants ou choquants, dans les vies ou les relations individuelles. Que signifiaient des symptômes si divers? Que devaient produire

des faits si compliqués et encore si incertains? Était-ce là une fermentation féconde ou une anarchie stérile? Telle était la question posée, au seizième siècle, dans Genève comme dans plusieurs des grands États européens, et plus complétement, plus clairement, plus instamment posée à Genève qu'ailleurs.

C'est pour avoir donné de cette question, ou plutôt de toutes ces questions, une solution qui a été efficace pendant trois siècles, que Genève est devenue une ville célèbre, et c'est à Calvin que cette solution a été due.

Quand il arriva à Genève vers la fin d'août 1536, avec l'intention d'en repartir le lendemain, un autre réformateur sincère, hardi et éloquent, Français comme Calvin, et qui après avoir, comme lui, tenté de propager la Réforme en France, s'était exilé comme lui et avait promené en Suisse, à Bâle, à Berne, à Neuchâtel, sa prédication et son ardeur, Guillaume Farel vivait depuis quelque temps à Genève, passionnément appliqué à y faire triompher la Réforme contre les adversaires, Genevois ou étrangers, qui la combattaient avec la même passion. Après plus de deux ans, tantôt de discussions publiques, tantôt de guerre civile poursuivie avec des alternatives de succès et de revers, Farel avait enfin réussi à obtenir que la question fût posée devant le peuple entier de Genève réuni dans l'église de Saint-Pierre, en ces termes: « D'après l'arrêt du conseil des Deux-Cents, vous êtes assemblés pour savoir s'il y en a quelques-uns qui veuil-

lent dire quelque chose contre la parole et la doctrine qui nous est en cette cité prêchée..... Qu'ils le disent, et qu'on sache si tous ne veulent pas vivre selon l'Évangile qui nous a été annoncé depuis l'abolition des messes et du sacrifice papal ; » sur quoi, dit le Registre, « sans qu'une voix dît le contraire, a été généralement arrêté et, par l'élévation des mains en l'air, conclu et à Dieu promis et juré que tous unanimement voulons vivre en cette sainte loi évangélique et parole de Dieu, ainsi qu'elle nous est annoncée, voulant délaisser toute messe et autres cérémonies et abusions papales, images et idoles, et vivre en union et obéissance de justice, »

« Ce jour, 21 mai 1536, dit le plus récent et le plus exact des historiens de l'Église de Genève, est la véritable date de la Réformation genevoise. Dès lors les citoyens, serrant dans leur cœur cette foi sanctifiée par l'infortune, se préparèrent aux sacrifices et aux gloires de l'avenir, et comme les Hébreux sur la frontière de Chanaan, ils redirent le serment de Josué : « Pour moi et « pour ma maison, nous servirons l'Éternel[1]. »

Farel avait vaincu, mais Farel vainqueur était inquiet. Aussi scrupuleux que courageux, il ne se faisait point d'illusion sur ce qui manquait à son œuvre ; la foi réformée triomphait à Genève : mais l'Église réformée n'é-

[1] *Histoire de l'Église de Genève*, par M. Gaberel, ancien pasteur, t. I, p. 261-262.

tait pas fondée, et Farel ne se sentait pas propre à la fonder; la science et l'autorité doctrinale, l'esprit et le tact politiques lui faisaient défaut; il était fait pour la guerre religieuse, non pour le gouvernement de la nouvelle société religieuse. Au milieu de sa perplexité un Français réfugié à Genève, Louis du Tillet, ce chanoine à demi réformé qui avait naguère reçu Calvin à Angoulême et était ensuite sorti de France avec lui, accourut chez Farel et lui dit que l'auteur de l'*Institution de la religion chrétienne*, Calvin, venait d'arriver, chassé d'Italie où il avait enseigné et prêché la Réforme avec éclat ; mais il n'était à Genève qu'en passant, et se disposait à en partir pour Bâle ou Strasbourg. Farel se rendit aussitôt chez Calvin, et le conjura de rester à Genève, de s'y établir, d'y travailler avec lui au complet triomphe de la Réforme; Calvin refusa, alléguant ses études commencées, son désir de les continuer, son peu de goût pour la vie publique et agitée : Farel insista vivement; Calvin persista dans son refus : « Quand il vit, dit Calvin lui-même, qu'il ne gagnait rien par prières, il vint jusqu'à une imprécation, demandant qu'il plût à Dieu de maudire mon repos et la tranquillité d'études que je cherchais, si, en une si grande nécessité, je me retirais et refusais de donner secours et aide. Lequel mot m'épouvanta et ébranla tellement, comme si Dieu eût d'en haut étendu sa main sur moi pour m'arrêter, que je me désistai du voyage que j'avais entrepris; toutefois, sentant

ma honte et ma timidité, je ne voulus point m'obliger à exercer une charge certaine[1]. » Il s'engagea seulement d'abord à donner, dans l'église de Saint-Pierre, des leçons sur l'Écriture sainte; il les commença en effet dès les premiers jours de septembre, et avec un tel succès que, le 5 de ce mois, Farel dit en conseil d'État « que les lectures commencées dans la cathédrale *par le Français* étaient absolument nécessaires, et qu'il suppliait le conseil de retenir ce ministre et de pourvoir à son entretien » Le Conseil y consentit, sans attribuer à Calvin aucune fonction officielle et en l'appelant aussi simplement : *Ce Français*[2].

Une occasion solennelle de se déployer s'offrit aussitôt à Calvin. Une conférence avait été promise et s'ouvrit en effet, à Lausanne, vers la fin de septembre 1536, où les catholiques et les réformés furent admis à discuter en pleine liberté leur foi chrétienne et leur régime ecclésiastique. Farel et Calvin s'y rendirent, Farel comme le premier représentant de Genève, Calvin comme son second et son auxiliaire. La conférence dura sept jours, et, jusqu'au cinquième, Farel fut le principal acteur dans le débat; Calvin gardait le silence. Il prit enfin la parole sur la question de la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Cène, et, après avoir exprimé sa pensée

[1] Calvin, *Préface aux commentaires sur les Psaumes.*
[2] *Iste Gallus.*

sur le fond même du débat, il s'éleva vivement contre le reproche que faisaient les catholiques aux réformés de mépriser les Pères de l'Église, leurs croyances et leurs traditions : « Nous les lisons et nous apprenons d'eux plus que vous ne faites, dit Calvin ; mais nous ne pouvons nous soumettre sans condition à leur jugement, car la parole de Dieu nous le défend. Comment osez-vous soutenir que quiconque ne reconnaît pas l'absolue autorité des Pères rejette par là toute autorité, même celle des lois et du souverain? » Il fit intervenir alors dans le débat les principaux Pères de l'Église, surtout Tertullien, saint Augustin et saint Jean Chrysostome; il rattacha leurs idées au texte même du Nouveau Testament, aux Épîtres de saint Paul, et avec tant de science et d'éloquence qu'un moine présent à la conférence, Joseph Tandy, se leva tout à coup, s'écriant « qu'il avait enfin vu la vérité et compris ce qu'enseignait l'Évangile; que, s'il n'en convenait pas, il commettrait le péché contre le Saint-Esprit, qu'il reconnaissait ses erreurs et qu'il priait Dieu de faire à ses frères la même grâce. »

L'impression fut profonde, dans la conférence et au dehors; la Réforme fut expressément adoptée et proclamée à Lausanne et dans le pays de Vaud, comme elle l'avait été naguère à Genève, où Calvin rentra vers le milieu d'octobre 1536, avec un grand accroissement de renom et d'autorité.

Il en avait grand besoin, car la tâche qui l'attendait, et qu'il s'imposait lui-même, était prodigieusement compliquée et ardue. Affirmer et proclamer la foi chrétienne telle qu'il la concevait ; assurer à la société religieuse fondée en vertu de cette foi, d'une part son indépendance religieuse envers la société civile au sein de laquelle elle vivait, d'autre part sa propre autorité religieuse sur ses propres membres, ses fidèles ; réformer, dans l'une et l'autre société, les mœurs publiques et privées au nom et à l'aide des autorités alliées de l'Église et de l'État, tel était le triple dessein qu'un peu confusément encore et sans en bien mesurer la portée ni les difficultés, mais avec une pensée et une volonté également fortes, Calvin se proposait d'accomplir.

De retour à Genève avec Farel, en octobre 1536, il fut élu partout et solennellement installé, à ce titre, dans l'église de Saint-Pierre ; la première fois qu'il y prêcha, la foule s'y pressa autour de lui avec d'éclatantes marques de satisfaction, et il fut obligé de promettre, à ceux qui n'avaient pu l'entendre, qu'il remonterait le lendemain dans sa chaire. De concert avec Farel, il rédigea une confession de foi, « un bref formulaire de confession et de discipline, dit Théodore de Bèze, pour donner quelque forme à cette Église nouvellement dressée. Il fit aussi un catéchisme, non pas celui que nous avons aujourd'hui, composé par demandes et par réponses, mais un autre, contenant seulement, par brefs sommaires, les

principaux points de la religion. » Le 10 novembre 1536 Farel proposa la confession de foi au conseil des Deux-Cents, qui ordonna que « ces articles seraient observés régulièrement par les citoyens, » mais sans les adopter définitivement, en se réservant d'en délibérer un autre jour.

Simple et modérée dans sa forme, étrangère à plusieurs des controverses théologiques qui s'élevèrent plus tard entre les Réformés, et destinée surtout à séparer bien nettement la Réforme de l'Église romaine, de ses traditions, de sa hiérarchie et de son culte, cette première confession de foi de l'Église réformée française n'en était pas moins strictement conforme aux faits, aux dogmes, aux préceptes consignés dans les livres saints, dont elle proclamait l'autorité comme la base fixe et la règle de la foi chrétienne. Elle est divisée en vingt et un articles. Les trois premiers prennent pour point de départ la parole et la loi du Dieu unique « suivant l'institution qui est contenue aux saintes Écritures », et ils se terminent par la citation complète des dix Commandements de Dieu, selon le texte de l'Exode. Les dix articles suivants énumèrent et proclament les dogmes fondamentaux de l'orthodoxie évangélique, la corruption naturelle de l'homme, la rédemption par Jésus-Christ, la nécessité de la foi en Jésus-Christ pour la régénération et le salut, et ils se terminent par la citation également complète du Symbole des Apôtres et de

l'Oraison dominicale, avec cette déclaration préalable : « Tout ce que Jésus-Christ a fait et souffert pour notre rédemption, nous le tenons véritable sans aucun doute, ainsi qu'il est contenu au Symbole qui est récité en l'Église. » Les huit derniers articles traitent des sacrements de l'Église qu'ils réduisent à deux, le baptême et la sainte Cène; ils indiquent brièvement les principes essentiels de l'organisation ecclésiastique, les devoirs des pasteurs envers les fidèles et des fidèles envers les magistrats civils; « par quoi nous entendons que tous chrétiens sont tenus de prier Dieu pour la prospérité des supérieurs et seigneurs des pays où ils vivent, obéir aux statuts et ordonnances qui ne contreviennent aux commandements de Dieu, procurer le bien, la tranquillité et l'utilité publique, sans rien machiner qui soit pour émouvoir troubles ni dissentions. » En même temps, ces articles établissent formellement, au sein de l'Église et par ses autorités propres, « la discipline d'excommunication, que nous tenons être une chose sainte et salutaire entre les fidèles, afin que les méchants, par leur conversation damnable, ne corrompent les bons et ne déshonorent Notre-Seigneur. Nous entendons qu'il est expédient, selon l'ordonnance de Dieu, que tous manifestes idolâtres, blasphémateurs, meurtriers, larrons, paillards, faux témoins, séditieux, noiseulx, détracteurs, batteurs, ivrognes, dissipateurs de biens, après avoir été dûment admonestés, s'ils ne viennent à amendement, soient sé-

parés de la communion des fidèles, jusqu'à ce qu'on y aura connu repentance[1]. »

Contre un régime religieusement et moralement si austère, les objections et les plaintes ne tardèrent pas à éclater; les novateurs hardis qui avaient conquis naguère, dans les luttes contre leurs ducs et leurs évêques, l'indépendance politique de leur patrie, s'y étaient accoutumés à la licence de la vie comme à la liberté de la pensée ; ils accusèrent Calvin de sortir de son office : « Il était chargé, disaient-ils, d'expliquer l'Écriture ; de quel droit se mettait-il à faire autre chose, à parler des mœurs, à censurer? Il avait à montrer qu'on faisait bien de ne plus vouloir la messe, et le pape, et la confession, et le reste. Prétendait-il relever une autorité abattue, pour devenir comme le confesseur et le pénitencier de la cité? » Calvin ne se fit point d'illusion sur le péril de ces attaques. « Nous sommes en face des plus graves difficultés, écrivait-il à son ami Bullinger ; le peuple, en brisant le joug des prêtres, croit avoir secoué toute autorité en ce monde. Des citoyens disent : « La connais-« sance de l'Évangile nous suffit; nous savons le lire, et « nos actions ne vous regardent pas. » La plupart des hommes sont plus disposés à nous regarder comme prédicants que comme pasteurs. Ah! que le relèvement de l'Église sera chose difficile! Il faudra lutter contre les

[1] *Histoire de l'Église de Genève*, par M. Gaberel, t. I. — *Pièces justificatives*, p. 120-127.

plus mauvaises inspirations de la chair et du sang. »

Mais Calvin et Farel étaient de ceux qui s'affermissent et s'animent dans les périls qu'ils prévoient; ils adressèrent au conseil d'État de Genève un long mémoire dans lequel ils demandaient qu'un vote définitif remplaçât le vote provisoire du 10 novembre précédent sur l'organisation de l'Église; ils y indiquaient les mesures qu'ils regardaient comme essentielles à un régime chrétien, la célébration mensuelle de la sainte Cène, la mise en vigueur de l'excommunication, l'introduction du chant des psaumes dans le culte, l'instruction des enfants dans la doctrine chrétienne et la régularisation des mariages. Le Conseil écarta et ajourna quelques-unes de ces mesures et accueillit les autres; même partisans de Calvin et de Farel, les magistrats civils étaient plus enclins aux ménagements et à la patience; les deux réformateurs firent à leur tour acte de modération en admettant les changements désirés par les magistrats; et le 16 janvier 1537, le conseil des Deux-Cents vota définitivement la confession de foi et les principales dispositions du plan de discipline religieuse et morale que Calvin et Farel avaient proposé.

L'exécution de ce plan commença, incomplète encore au gré des deux réformateurs, hardie pourtant et périlleuse dans l'état des esprits. L'un des magistrats civils investis du pouvoir exécutif, le syndic Ami Porral était l'ami dévoué et courageux de Calvin; il appliqua sans

hésitation les mesures de discipline religieuse et morale; les maisons de jeu furent fermées; des joueurs furent saisis avec des dés pipés; l'un d'eux fut condamné à être exposé une heure, à Saint-Gervais, avec ses cartes autour du cou; un adultère convaincu fut promené, avec sa complice, à travers les rues et expulsé de la ville; les mascarades et les danses scandaleuses furent prohibées: « Je ne blâme pas les amusements au fond, disait Calvin; la danse et les jeux de cartes ne sont pas, en soi, un péché; mais combien aisément ces plaisirs parviennent à dominer ceux qui s'y adonnent fréquemment! Là où l'impureté est devenue une ancienne habitude, il faut éviter tout ce qui amène le danger d'y retomber. » Cette police morale fut d'abord bien accueillie; les riches y étaient soumis comme les pauvres, les grands comme les petits; aucun lien de famille, aucun mérite politique n'en exemptait; un homme considérable, pris en faute, faisait valoir auprès de Calvin les services qu'il avait rendus à Genève dans ses jours de péril pour l'indépendance nationale: « C'est un acte de mauvais citoyen, lui répondit Calvin, quand on a versé son sang pour sa patrie, de réclamer pour récompense le droit de pécher et de donner de mauvais exemples. » Par instinct moral et par secrète jalousie, le peuple se complaît au spectacle de la sévérité vertueuse et impartiale; mais il n'en reste pas moins accessible aux clameurs des mécontents et aux réclamations de la liberté. Elles s'élevèrent avec

violence. Deux anabaptistes, disciples d'une secte alors très-décriée et par les désordres sociaux commis sous son nom, et par les doctrines à la fois mystiques et immorales ou anarchiques qu'elle professait ou qu'on lui attribuait, arrivèrent à Genève, et y furent reçus avec faveur par les adversaires des deux réformateurs. Inquiets de ce nouvel élément de fermentation et toujours prêts à engager la lutte intellectuelle librement soutenue des deux parts, Calvin et Farel demandèrent une conférence publique où les deux anabaptistes pussent être entendus et réfutés. Les magistrats civils s'y refusèrent d'abord : « Ce serait dangereux, dirent-ils, à cause de la *tendreté* des esprits ; il vaut mieux ouïr ces gens en conseil. » Farel insista ; les magistrats cédèrent : « Les conditions ordinaires des tournois théologiques furent proposées aux étrangers, dit l'historien de Genève[1] ; ils se soumirent au bannissement ou à la mort, en cas de défaite. La dispute dura trois jours. Le baptême et la nature de l'âme furent l'objet des plus sérieux débats ; Calvin produisit une des plus lumineuses démonstrations que la philosophie puisse citer en faveur de l'immortalité de l'âme. Les raisons des adversaires ne semblèrent pas fort concluantes. Toutefois un grand nombre d'auditeurs prirent leur parti ; les gens secrètement vicieux, enchantés de trouver un appui dans les paroles des anabaptistes,

[1] *Histoire de l'Église de Genève*, par M. Gaberel, t. I, p. 281-283.

les tenaient pour bonnes et valables, et refusaient d'examiner les raisons des ministres. Au bout de trois jours, le Conseil, voyant que les divisions se creusaient toujours davantage et que la foi de plusieurs vacillait, arrêta que la dispute cesserait et manda les anabaptistes: « Vous « voyez, leur dit le premier syndic, que nous écoutons « chacun, et qu'étant entendus dans vos propositions, « vous ne pouvez les maintenir valables par les Écri-« tures. Puisque vous ne voulez vous dédire et retourner « à Dieu, nous vous bannissons à perpétuité de nos « terres. » Les deux anabaptistes partirent.

Vainqueurs, mais bien pénétrés de l'insuffisance de leur victoire, Calvin et Farel sentirent la nécessité d'agir puissamment sur les âmes; ils firent appel aux deux moyens d'action à la fois les plus moraux et les plus efficaces, aux entretiens intimes et à la publicité; ils multiplièrent leurs relations, leurs visites, leur enseignement pieux dans l'intérieur des familles; et, d'accord avec les magistrats, ils firent imprimer et distribuer parmi le peuple la confession de foi; ils mettaient ainsi à la portée de tous leurs doctrines avec leurs préceptes, et ils s'appliquaient à bien connaître les opinions des citoyens, à rallier et encourager les croyants, à éclairer et raffermir les incertains. Un autre Français réfugié à Genève, moine jadis, puis prédicateur de la Réforme et protégé de la reine de Navarre, vieux et aveugle, mais éloquent, impétueux et infatigable, Courault, devint

leur collègue dans le ministère évangélique et leur agent le plus populaire. Leur travail assidu eut l'effet qui se produit toujours dans les temps de jeune et forte fermentation morale et sociale ; les passions opposées s'enflammèrent également; les partis se dessinèrent nettement et se séparèrent profondément; les *libertins*, comme on les appelait déjà, devinrent plus turbulents et plus agressifs, les orthodoxes plus âpres et plus exclusifs. Calvin et Farel demandèrent qu'un syndic, accompagné des capitaines de quartier, se présentât dans toutes les maisons pour recevoir, des habitants, leur adhésion à la confession de foi. Le Conseil consentit à la démarche, en ajoutant à la demande d'adhésion religieuse cette restriction : « Le mieux que se pourra. » Les résultats de cette visite domicilière firent éclater la profonde division et l'animosité mutuelle des partis : beaucoup de citoyens, les uns considérables, les autres obscurs, refusèrent leur adhésion ; l'un des premiers fit dire au Conseil que, « pour lui et son serviteur, il y avait certains articles de la confession de foi qu'ils étaient prêts à suivre ; mais que les dix commandements de Dieu, ils ne sauraient les jurer, d'autant qu'ils sont fort difficiles à garder. » De telles déclarations et les désordres moraux qui s'y joignaient pénétraient les pasteurs et leurs partisans d'inquiétude et de colère. En septembre 1537, au moment de célébrer la sainte Cène, Calvin et Farel demandèrent que les fauteurs de l'ana-

baptisme fussent censurés avant de participer à la communion; les magistrats consentirent encore, mais en priant les pasteurs de prendre garde et « d'exhorter le peuple sans se jeter hors du chemin ». Les uns et les autres se sentaient à la veille d'une crise; les magistrats, sans admettre en principe le droit de la liberté de conscience, la ménageaient en fait dans la crainte que l'ordre public ne fût gravement troublé et la cité dépeuplée; les pasteurs, redoutant que le pouvoir civil ne portât atteinte à l'indépendance et aux droits de l'Église, étaient de plus en plus résolus à les exercer pour les maintenir. L'année 1538 était près de s'ouvrir; c'était l'époque de la réélection populaire des magistrats civils; les pasteurs réclamèrent instamment, avant de célébrer la sainte Cène, leur droit d'excommunication; le Conseil, jugeant la mesure trop dangereuse, déclara « qu'il ne fallait refuser la Cène à personne. » Inquiets eux-mêmes de l'état des esprits et du résultat des élections prochaines, les pasteurs n'insistèrent pas pour le moment; Calvin n'était incapable ni de prudence ni de patience. Les élections lui furent contraires; les quatre nouveaux syndics, trois au moins, furent pris dans les rangs de ses ennemis. Pendant quelques semaines encore les pasteurs se continrent, se bornant à signaler au Conseil « certaines mauvaises mœurs qui sont dans la ville, tant de nuit que de jour, ainsi que chansons et paroles déshonnêtes ». De leur côté les nouveaux magis-

trats accueillirent convenablement ces plaintes, « et firent faire des criées à son de trompe, que nul n'osât chanter chansons déshonnêtes, ni aller de nuit passé neuf heures, ni faire émotion ou débat par la ville, sous peine de condamnation au pain et à l'eau pour trois jours ». Les uns et les autres hésitaient devant la perspective de la lutte où, depuis dix-huit mois, les passions de leur parti et les leurs propres les poussaient de jour en jour.

Un incident venu du dehors amena l'explosion. Le canton de Berne et ses magistrats avaient été plus d'une fois les défenseurs de Genève et étaient toujours ses alliés ; ils engagèrent les Genevois à cesser leurs dissensions intérieures et à régler la célébration de la sainte Cène comme elle était réglée à Berne, selon les mêmes usages et aux mêmes conditions. Il y avait, entre le régime bernois et le régime genevois à cet égard, des différences plus ou moins notables, mais qui étaient évidemment du domaine de l'autorité ecclésiastique et que Calvin et ses collègues refusèrent d'accepter. Leurs adversaires n'en furent que plus empressés à les accueillir et à demander que les magistrats genevois les imposassent aux pasteurs. Portée, en mars 1538, devant un synode tenu à Lausanne, ville alors sous la domination de Berne, la question y fut résolue contre Calvin et Farel ; ils demandèrent qu'elle fût de nouveau examinée dans un synode près de se réunir à Zurich, cité parfaitement

indépendante de Berne comme de Genève. On le leur refusa péremptoirement, et il leur fut enjoint, par les magistrats genevois, de célébrer la sainte Cène selon le rite bernois et sans la refuser à personne. Ils déclarèrent qu'ils ne se soumettraient pas à des ordres contraires aux droits de l'autorité religieuse et à leur propre conscience : « Il y a, disait Calvin, une distinction évidente entre le gouvernement spirituel et le politique ou civil. Christ a distingué le règne spirituel de Dieu d'avec l'état de la vie présente. Si les *princes* usurpent quelque chose de l'autorité de *Dieu*, il ne leur faut point obéir, sinon autant qu'il se pourra faire sans offenser Dieu. Que vaut-il mieux, se soumettre à Rome ou à Berne? » Mais les libertins opposaient à Calvin autre chose que des arguments ; les violences populaires se joignirent aux injonctions des magistrats : « Des bandes tumultueuses se rassemblèrent de nuit, proférant des menaces de mort contre les ministres, déchargeant leurs arquebuses sur leurs maisons, et criant : « Au Rhône, les prêcheurs qui « ne veulent pas le rite bernois ! » A la menace, le plus fougueux des pasteurs, le vieux Courault opposa l'injure : « Messieurs les gouvernants, dit-il en chaire, vous êtes comme l'idole de Daniel, vous avez les pieds de cire... Vous croyez peut-être que le royaume des cieux est comme celui des grenouilles, où ceux qui y sont crient plus fort que les autres. Vous êtes comme des rats parmi la paille... Vous avez pour troupe un tas d'ivrognes sans

conscience. » Ainsi attaqués, les magistrats interdirent la chaire à Courault, le menaçant de la prison s'il n'obéissait pas. Courault ne répondit rien, mais, quelques jours après, il prêcha de nouveau, « proférant plusieurs paroles outrageuses contre le magistrat. » Il fut arrêté et conduit en prison.

L'irritation fut extrême, non-seulement chez les pasteurs, mais parmi leurs pieux et austères partisans; ils résolurent de porter solennellement leur plainte au conseil d'État; Calvin et Farel s'y présentèrent[1], accompagnés de quatorze bourgeois notables et dévoués. Farel prit brusquement la parole: « Vous avez fait mal, méchamment, iniquement, dit-il aux syndics, de mettre en prison Courault. Je demande que l'on vienne en conseil des Deux-Cents pour s'expliquer. Ah, messieurs, souvenez-vous-en; sans moi, vous ne seriez pas ici : — *Un bourgeois :* Oui, messieurs, les pasteurs prêcheront, et malgré vous; — *Les syndics :* Courault a été emprisonné pour paroles outrageuses aux magistrats; il y restera jusqu'à ce que le droit soit fait. Et vous, messieurs les prédicants, voulez-vous obtempérer à la missive de Berne touchant la sainte Cène?—*Les Pasteurs :* Nous ne voulons faire que ce que Dieu nous commande. — *Les bourgeois :* Mettez Courault en liberté; nous donnerons caution pour lui. — *Les syndics :* Ce n'est pas l'usage, vu

[1] Le 20 avril 1538.

qu'il est détenu pour mépris de justice; — *Un bourgeois :* Vous l'avez détenu sur la parole de faux témoins; il y a des traîtres ici, et je sais bien lesquels. »

On se sépara, les magistrats surpris et courroucés, les pasteurs et leurs amis enhardis dans leur résistance. Le soir même les magistrats envoyèrent à Calvin et à Farel un messager chargé de leur demander : « Voulez-vous prêcher demain, jour de Pâques, et donner la Cène selon la teneur des lettres de Berne? » Calvin était seul et refusa de répondre : « Alors, dit le messager, de la part de Messieurs, je vous défends la prédication pour demain ; on en trouvera d'autres. » Après s'être concertés dans la soirée, Calvin et Farel résolurent de prêcher le lendemain, non pour distribuer la Cène, mais pour reprocher à leurs adversaires, magistrats et citoyens, leur conduite envers les défenseurs de la Réforme. Le bruit se répandit rapidement que les pasteurs voulaient occuper la chaire malgré l'interdiction du Conseil; le lendemain, de bonne heure, une foule pressée, amis et ennemis, remplit les temples de Saint-Pierre et de Saint-Gervais. Farel monta en chaire à Saint-Gervais : « Je ne distribuerai pas la Cène, dit-il, mais, sachez-le, ce n'est pas par répugnance pour le rite bernois; ce sont vos dispositions qui rendent impossible toute communion avec Jésus-Christ; il faut de la foi pour communier, et vous blasphémez l'Évangile! Il faut de la charité, et vous voici avec des épées et des bâtons! Il faut du repentir;

comment avez-vous passé la nuit dernière? » Et il se répandit en tableaux des désordres familiers au peuple des libertins. Des apostrophes éclatèrent, des épées furent tirées non loin de Farel; ses amis l'entourèrent; il descendit de la chaire et sortit du temple à pas lents, la tête haute, violemment menacé, point atteint. Les mêmes scènes se passaient à l'église de Saint-Pierre, autour de Calvin. Dès le lendemain[1], le conseil des Deux-Cents résolut d'adopter en définitive le rit bernois et « de déposer les prédicants qui faisaient mépris de la justice, leur laissant le temps de rester à Genève jusqu'à ce qu'on en eût trouvé d'autres; » le jour suivant, le conseil général du peuple confirma ces deux résolutions, en y ajoutant l'ordre à Farel et à Calvin « de vider la ville dans trois jours. »

La multitude genevoise était évidemment hostile aux deux réformateurs, à la domination de leur foi, à la sévérité de leur discipline et de leurs mœurs; il y avait dans son hostilité un sentiment confus des droits de la liberté en matière de croyances, et une antipathie grossière pour les conséquences morales de la foi et de la loi chrétiennes. Un ancien et vaillant ami de Genève, longtemps persécuté et emprisonné pour sa cause, Bonnivard, alors retiré à Berne, avait prédit aux Genevois ces dérèglements révolutionnaires: « Vous avez haï les prêtres, leur avait-il dit, pour être à vous par trop semblables;

[1] Le 22 avril 1538.

vous haïrez les prédicateurs pour être à vous trop dissemblables; vous ne les aurez gardés deux ans que vous les souhaiterez avec les prêtres, et vous les y renverrez sans les payer de leurs peines qu'à bons coups de bâton. Il arrivera dans Genève ce qu'il advient chez un peuple qui a longtemps gémi sous un pouvoir dur et tyrannique; tout aise de se sentir libre, il change l'amour de la liberté en amour du libertinage; chacun veut être maître et vivre comme il lui plaît. »

Quand on vint signifier à Calvin l'ordre de quitter Genève sous trois jours : « Eh bien, dit-il, à la bonne heure! Si nous eussions servi les hommes, nous serions mal récompensés; mais nous servons un grand maître qui nous récompensera. » Calvin était plus fier que présomptueux, et il se méfiait des hommes presque autant qu'il se confiait en Dieu. Il sortit de Genève inquiet et triste, et pourtant avec un sentiment de délivrance : « Toutes les fois que je pense combien j'ai été malheureux à Genève, écrivait-il un peu plus tard, je tremble dans tout mon être; le souci de l'état des âmes, dont un jour Dieu me demanderait compte, me mettait au supplice quand j'avais à distribuer la Cène; bien que la foi de beaucoup d'entre eux me parût douteuse, suspecte même, ils s'y pressaient tous sans distinction. Je ne saurais dire de quels tourments ma conscience était assiégée, le jour et la nuit[1]. » Calvin ne savait pas qu'il avait semé

[1] Stähelin, *Jean Calvin et ses principaux écrits*, t. I, p. 157 (1860).

à Genève des germes qui ne tarderaient pas à fructifier.

Pendant quatre mois, Calvin erra en Suisse, à Berne, à Zurich, à Lausanne, à Bâle, tantôt s'attachant à démontrer, dans ces divers centres de la Réforme, la légitimité de ses actes à Genève et de leurs motifs, tantôt se prêtant sans confiance aux tentatives de quelques-uns de ses amis pour le réconcilier avec les Genevois. Ce fut à Strasbourg qu'il résolut enfin de s'établir; environ quinze cents réformés français, fugitifs, comme lui, de leur patrie, avaient trouvé là leur asile; deux réformateurs célèbres et déjà ses amis, Bucer et Capiton, y étaient influents et le pressèrent de venir se joindre à eux : « Ce fut, dit Calvin, une adjuration pareille à celle qui, naguère, de la part de Farel, m'avait si vivement ému; bien que saisi d'effroi dans le fond de mon âme, je cédai, comme Jonas[1], à l'avertissement qui m'appelait à un nouveau travail. » Arrivé à Strasbourg dans la première quinzaine de septembre 1538, il y prêcha avec son succès accoutumé, devant la réunion des réfugiés français, obtint aussitôt, des magistrats de la ville, l'autorisation d'organiser ses compatriotes en congrégation religieuse, reçut le droit de bourgeoisie, la charge de professeur dans l'Académie théologique, et commença là une vie d'étude et d'enseignement religieux, la seule en accord, disait-il, « avec mon naturel timide, mou et

[1] *Le Livre du prophète Jonas,* chap. I.

même pusillanime. » Fatigué et dégoûté de ses premiers combats, il était loin de pressentir alors la destinée de lutteur héroïque à laquelle il était réservé.

A peine établi à Strasbourg, il eut à soutenir, pour la défense religieuse de Genève qui venait de le bannir, une polémique inattendue. En avril 1539, l'un des prélats les plus doctes, les plus considérés et les plus modérés de la cour de Rome, le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, adressa aux Genevois une longue lettre pour les engager à rentrer dans le sein de l'Église romaine. Le bannissement de Calvin lui avait probablement fait concevoir, à cet égard, quelque espérance. La lettre était singulièrement prudente et douce, exempte de toute attaque personnelle, de toute controverse spéciale, uniquement appliquée à faire valoir cet argument que, le salut éternel étant le premier et suprême intérêt des âmes, il y avait, pour le salut, plus de sécurité dans la foi et l'obéissance modeste à l'Église catholique que dans l'association aux doctrines téméraires et vagabondes des novateurs. Le cardinal en appelait souvent à l'autorité de saint Paul, l'apôtre favori des réformés, et il terminait sa lettre par un éloquent tableau des situations diverses, où, au jour du jugement dernier, en présence du souverain juge, se trouveraient deux chrétiens, dont l'un se serait humblement conformé à l'enseignement et à l'autorité de l'Église, tandis que l'autre aurait cherché, dans son propre sens et sa seule volonté, la

règle de sa foi et de sa vie. C'était sans reproche ni menace et sur le ton d'une affection confiante bien que triste que le cardinal rappelait au foyer paternel des fils momentanément égarés, à leur grand péril.

Il n'avait pas nommé Calvin, ni aucun autre des réformateurs déjà célèbres; mais Calvin n'était pas homme à se payer de tels ménagements, ni à se cacher dans le silence gardé sur son compte. Dès que la lettre du cardinal Sadolet aux Genevois se fut répandue, le banni de Genève, se considérant comme attaqué sans être nommé, publia une grande réponse adressée au cardinal comme à son adversaire. Il commençait par rendre hommage, en termes très-courtois, au caractère, à l'esprit, au savoir, au langage modéré du prélat, écartant toute idée d'animosité et d'offense personnelle. Mais aussitôt rendant à leur situation mutuelle sa vérité et sa grandeur, il prenait en main, en son propre nom, au nom des réformateurs ses amis et des genevois ses disciples, la défense de leur cause commune, la Réforme, de ses principes et de ses œuvres. Et sa défense de la Réforme était une franche et puissante attaque contre l'Église romaine, contre ses déviations de la source évangélique, ses usurpations, ses désordres, ses vices: « Je ne souffrirai pas, disait-il, qu'en donnant à de tels débordements le nom de l'Église, vous excitiez contre nous la haine des gens mal instruits, comme si nous avions résolu de faire la guerre à l'Église. Pour combattre, renverser, disperser votre empire, nous

sommes armés non-seulement de la vertu de la parole divine, mais aussi du secours des saints Pères; vous nous opposez l'autorité de l'Église comme le bouclier d'Ajax; je vous l'enlèverai complétement; je montrerai par quelques frappants exemples, à quelle grande distance vous êtes de cette sainte antiquité... Remettez vous-même devant vos yeux l'ancienne figure de l'Église telle qu'elle était, chez les Grecs, du temps de Basile et de Chrysostome, chez les Latins, du temps de Cyprien, d'Ambroise, d'Augustin, comme leurs propres monuments en font foi; et contemplez ensuite les ruines qui en restent au milieu de vous... Nous réclamons la liberté chrétienne opprimée et étouffée sous des traditions humaines... N'avons-nous pas rendu aux magistrats le droit du glaive et ces juridictions de la vie civile que, sous le prétexte de l'épiscopat et de la prêtrise, on leur avait frauduleusement enlevés?... Ne vous attribuez pas le mérite d'un règne pacifique; la paix ne régnait que parce que Christ se taisait. Le nouvel essor de l'Évangile a fait éclater, j'en conviens, de grands débats auxquels on ne songeait pas auparavant; mais ne les imputez pas à nos hommes; ils s'offrent à rendre constamment et devant tous raison de leur foi... Fasse le Seigneur que toi, Sadolet et tous les tiens, vous reconnaissiez un jour que Christ notre Seigneur, qui nous a réconciliés avec Dieu son père, peut seul nous tirer de la dispersion actuelle et rétablir dans l'Église le lien de la véritable unité! »

C'est, dans l'histoire, une œuvre facile et grossière de peindre uniquement les partis et les hommes par leurs côtés les plus saillants et par les idées et les passions violentes qui les séparent le plus. Je n'ai nul goût pour ce procédé superficiel et dur: la vérité exige qu'on pénètre plus avant dans les esprits et les caractères ; il faut les peindre aussi sous leurs aspects plus intimes en indiquant par quelles idées moins étroites et quels sentiments plus justes ils ont quelquefois tenté de se comprendre et de se rapprocher. C'est ce que je viens de faire pour le cardinal Sadolet et Calvin ; j'ai laissé un moment à l'écart leurs rudes contrastes et les points par lesquels ils se choquaient violemment ; je les ai montrés tels qu'ils ont voulu être en 1539, dans leur polémique contenue et polie. Les diversités de principe et d'action qui les séparaient n'en sont pas moins profondes ni moins claires, et la lutte entre les deux causes auxquelles ils étaient dévoués, l'Église romaine et la Réforme, n'en continue pas moins entre eux, au milieu de leurs ménagements mutuels ; ils y apparaissent tels qu'ils étaient en effet l'un et l'autre, eux-mêmes comme leurs partis; le cardinal Sadolet est vieux et Calvin est jeune ; l'un est timide, l'autre hardi ; l'un essaye d'arrêter, dans les âmes comme dans les sociétés, un grand mouvement qui l'effraye et le fatigue ; l'autre se livre avec confiance à ce mouvement et travaille à pousser librement les âmes et les sociétés dans la voie où elles viennent d'entrer. Les deux lettres

firent en Europe beaucoup de bruit : « Voilà un écrit qui a des mains et des pieds, dit Luther en lisant celle de Calvin ; je remercie Dieu de ce qu'il suscite de tels hommes. » Le bruit passé, la tentative du cardinal Sadolet demeura vaine et l'élan de Calvin de plus en plus contagieux et puissant.

J'ai cherché, dans l'histoire de ce temps, quelque autre trace de la relation ainsi commencée entre ces deux hommes, tous deux rares quoique si inégaux, et tous deux sincères. Dans un remarquable travail intitulé : *Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits*[1] publié par M. Félix Bungener, pasteur à Genève, quelques lignes m'ont frappé ; il y est question d'une visite faite à Calvin, dans Genève même, par le cardinal Sadolet, à une époque indéterminée après leur controverse épistolaire. Le fait m'a paru, non pas impossible, mais difficile à concilier avec les circonstances et les dates de la vie des deux personnages de 1539 à 1547, époque de la mort du cardinal Sadolet. J'ai demandé à M. Bungener lui-même d'après quels documents contemporains ou sur quels témoignages il avait rapporté cette anecdote. Avec une parfaite et scrupuleuse loyauté, il a reconnu la difficulté de cette conciliation nécessaire, et il a ajouté : (Je me fais un devoir de reproduire ici ses propres paroles) « Je n'avais jamais eu une foi complète à l'anecdote qui vous a frappé

[1] A Genève et à Paris en 1862, p. 503.

dans mon *Calvin ;* je l'ai citée d'abord d'après la tradition ; tout le monde à Genève y croit, et j'y ai cru comme tout le monde. Mais je n'ai pas seulement recueilli la tradition ; je l'ai trouvée dans la *Défense de Calvin* par Drelincourt publiée à Genève en 1667. Voici le passage :

« On dit, et des personnes illustres de la communion de Rome l'ont ouï dire aussi bien que moi, que le cardinal Sadolet, passant par Genève *incognito*, comme on parle, désira de voir Calvin qui avait écrit contre lui, et qu'il alla lui-même heurter à sa porte. Il croyait se trouver en quelque palais, ou du moins en quelque hôtel magnifiquement meublé et rempli de serviteurs. Mais il fut fort surpris qu'on l'adressât à une petite maison, et qu'y ayant heurté, Calvin lui-même, simplement habillé, lui vînt ouvrir la porte. Le cardinal s'étonna d'apprendre que ce fût là ce Calvin si célèbre et si renommé, et dont il avait admiré les écrits ; et il ne put s'empêcher de lui déclarer son étonnement et sa surprise. Mais Calvin le pria de considérer qu'en ce qu'il avait fait, il n'avait pas pris conseil de la chair ni du sang, et qu'il n'avait pas eu pour but de s'enrichir ni de s'agrandir au monde, mais de glorifier Dieu et de défendre la vérité. On ajoute que cet illustre cardinal s'entretint quelque temps avec Calvin, et qu'il en fut grandement édifié[1]. »

En admettant la visite, je doute fort, et M. Bungener

[1] *La Défense de Calvin*, par Charles Drelincourt, p. 187; Genève, 1668.

en doute comme moi, qu'elle ait fait, sur les deux acteurs, l'impression que leur attribue le chroniqueur. Le cardinal ne fut probablement pas si étonné de la modeste demeure de Calvin, et Calvin ne prit pas tant de soin de lui expliquer pourquoi il n'était pas plus magnifique, et quels mobiles plus élevés que le désir de s'enrichir ou de s'agrandir avaient gouverné sa vie. Ils étaient à coup sûr, l'un et l'autre, capables de se mieux connaître et comprendre d'avance. L'absolu désintéressement de Calvin et l'extrême simplicité de ses habitudes étaient dès lors surabondamment prouvés et connus. A Bâle, à Strasbourg, à Genève, partout où il vécut et tant qu'il vécut, il eut à peine le strict nécessaire pour la plus modeste existence ; il le recevait tantôt des petits et parcimonieux gouvernements municipaux auprès desquels il résidait, tantôt de quelques amis qui assistaient à sa vie et en connaissaient les besoins. Il réglait ses affaires domestiques avec une scrupuleuse exactitude, en homme qui ne veut rien de plus que suffire régulièrement aux nécessités de chaque jour et n'avoir d'ailleurs point à y penser. Sa vie intellectuelle dans son cabinet et son œuvre chrétienne dans le monde étaient son unique préoccupation.

Il vécut ainsi trois ans à Strasbourg, prêchant, enseignant, écrivant, passant de ses travaux exégétiques pour l'explication des livres saints aux missions moitié ecclésiastiques, moitié politiques, dont on le chargeait auprès des assemblées dans lesquelles devaient être dis-

cutées et réglées les affaires générales de la Réforme. Ce fut à cette époque qu'il publia son traité de *la Cène du Seigneur*, son *Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains* et son travail de révision sur la *traduction de la Bible* de son compatriote Robert Olivétan. De 1539 à 1541, les magistrats de Strasbourg et les ducs de Brunswick-Lunebourg l'envoyèrent comme l'un de leurs délégués aux diètes ou conférences de Francfort, de Haguenau, de Worms et de Ratisbonne, appelées tantôt à établir un peu d'accord et d'unité entre les diverses Églises réformées, tantôt à résoudre les questions qui s'élevaient entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil, les Églises nouvelles et l'Empire. Dans ces diverses réunions, spécialement à l'occasion de la controverse entre Luther et Zwingle sur la nature de la sainte Cène, Calvin se conduisit en théologien modéré et politique, habile à distinguer les questions principales des questions secondaires, et enclin à chercher, sur les secondes, des moyens de transaction qui ne portassent point d'atteinte à la solution légitime des premières. Il n'avait nullement désiré ces délicates missions : « Combien que toujours je continuasse à être semblable à moi même, c'est à savoir de ne vouloir point apparaître en grandes assemblées, dit-il, je ne sais comment toutefois on me mena, comme par force, aux journées (*diètes*) où bon gré mal gré il me fallut trouver en la compagnie de beaucoup de gens. »

Ce jeune Français, avec ses manières réservées et un peu timides, devait être une assez singulière apparition, dit l'un de ses plus récents et plus intelligents historiens. parmi les princes et les plus éminents savants de l'empire germanique à côté desquels ils se trouvait tout à coup placé[1]. Comme on se servait souvent de la langue allemande, Calvin ne comprenait pas toujours ce dont on traitait, et sa position était celle d'un savant homme de confiance auprès de qui ses amis venaient chercher de bons conseils, plutôt que celle d'un acteur véritable dans les débats officiels.

Calvin ne siégea pas longtemps dans ces assemblées sans y prendre un profond sentiment de leur inefficacité et de son peu d'aptitude à y faire prévaloir sa pensée : « Certainement, écrivait-il après les premières séances de la diète de Ratisbonne, s'il sort d'ici quelque chose de satisfaisant, ce sera bien contre mon attente. » Il ne réussit guère en effet dans ses tentatives de conciliation dogmatique entre les diverses Églises réformées, allemandes, suisses et françaises, spécialement entre les luthériens et les zwingliens sur la question de la sainte Cène. Ils n'avaient pas encore appris, par l'expérience et le péril commun, à s'unir dans leur grande croyance chrétienne commune en acceptant leur liberté mutuelle dans leurs dissentiments de science, de secte ou de nation.

[1] Stähelin, *Jean Calvin et ses principaux écrits*, t. I, p. 233.

La présence de Calvin dans ces congrès religieux ne fut pourtant, pour lui-même, ni sans agrément ni sans fruit. Il y entra en relation personnelle avec la plupart des hommes éminents des diverses Églises réformées, et il s'acquit bientôt, dans leur estime, une si grande place que, d'un commun accord, ils l'appelaient *le théologien*, tant ils étaient frappés de l'étendue de son savoir comme de la netteté et de la fermeté de son esprit dans les difficiles questions qu'ils avaient à traiter. Une importante rencontre, la plus importante peut-être pour la Réforme, manqua cependant à Calvin dans ces conférences ; il ne s'y trouva point avec Luther ; ces deux grands réformateurs ne se sont jamais vus ni entretenus. Calvin le regretta sans doute vivement, car l'accord entre les Églises réformées était toujours sa pensée dominante : « Rien n'est plus important, écrivait-il au savant Bullinger de Zurich, non-seulement pour nous, mais pour toute l'Église chrétienne, que de maintenir une vraie harmonie entre tous les hommes à qui le Seigneur a confié, dans ses affaires, une sérieuse influence. C'est sur ce point que Satan a les yeux fixés ; il ne travaille à rien tant qu'à susciter parmi nous des querelles et à nous isoler les uns des autres. » La controverse entre Luther et Zwingle sur la nature de la sainte Cène excitait surtout son inquiétude : « Quoique j'aie la meilleure opinion de la piété de Luther, écrivait-il à son ami Bucer, je ne sais vraiment ce que je dois penser de lui ; ses amis mêmes

avouent qu'il y a, dans sa fermeté, une bonne dose d'amour-propre, et cela ne me paraît pas invraisemblable. Les Suisses donc sont excusables s'ils voient avec défiance les tentatives de réunion ; c'est l'orgueil offensant de Luther qui les y oblige. » Un message et quelques paroles de Luther modifièrent les impressions de Calvin : « Craton, un de nos chalcographes, écrivait-il à Farel, est arrivé naguère de Wittemberg ; il a apporté une lettre de Luther à Bucer où Luther dit : « Salue de ma « part affectueusement Calvin dont j'ai lu les petits écrits « avec un plaisir particulier. » Philippe (Mélanchthon) écrit aussi : « Calvin est ici fort en grâce. » Il a de plus chargé le messager de dire que quelques personnes, afin d'irriter Martin (Luther), lui avaient indiqué des phrases de moi où je le désignais, lui et les siens, en termes très-amers. Luther a examiné le passage et reconnu que, sans nul doute, c'était de lui qu'il s'agissait : « J'espère, a-t-il fini par dire, que Calvin pensera « mieux de nous un jour; il est juste de supporter quelque « chose d'un si excellent esprit. » Si nous ne sommes pas touchés et brisés par tant de modération, ajoute Calvin, nous sommes de pierre ; quant à moi, je suis brisé. » La controverse sur la sainte Cène continua avec la même âpreté, mais la disposition de Calvin était évidemment changée : « Je te conjure, écrivait-il au zwinglien Bullinger, de ne jamais oublier quel homme éminent est Luther. Pense avec quelle force d'âme, quelle

persévérance, quelle puissance il s'est consacré à répandre près et loin les doctrines du salut. Pour moi, je l'ai souvent dit et je le répète encore; quand il devrait m'appeler un diable, je ne cesserais pas de le tenir en grande estime, et de reconnaître en lui un auguste serviteur de Dieu. » Un peu plus tard, Calvin fit plus encore; il écrivit lui-même à Luther : « Si je pouvais voler vers toi et jouir, ne fût-ce que quelques heures, de ta société! Mais puisque ce bonheur ne m'est pas accordé ici-bas, bientôt, j'espère, il nous sera donné dans le royaume de Dieu. Adieu donc, homme très-illustre, éminent ministre du Christ, père à jamais vénérable pour moi; que le Seigneur continue à te diriger par son esprit, pour le bien commun de son Église! »

Mélanchthon était chargé de remettre cette lettre à Luther; mais trouvant sans doute son maître en mauvaise disposition, le timide Mélanchton garda la lettre, et Luther ne l'a jamais connue. Je ne sais si elle eût suffi à calmer ses emportements; mais elle reste comme une noble expression des sentiments que lui portait Calvin, et que, même après la mort de Luther, il ne cessa de témoigner pour lui.

Ce fut avec Mélanchthon que, pendant les diètes de 1539 à 1542, Calvin se rencontra fréquemment et se lia d'une amitié intime. Quand les hommes sont sérieux et sincères avec eux-mêmes, ils s'attirent et s'unissent par leurs contrastes presque autant que

par leurs sympathies. Mélanchthon avait, pour Calvin, l'attrait d'un esprit remarquablement cultivé, étendu, fin, fertile, élégant, à la fois philosophique et littéraire, aussi versé dans l'étude de l'antiquité grecque et latine que dans celle de l'histoire et de la théorie chrétienne. C'était presque un homme de la Renaissance en même temps que de la Réforme. Calvin était très-sensible à la grande érudition et au beau langage. Mélanchthon partageait d'ailleurs la plupart de ses idées sur les principales questions religieuses alors débattues, spécialement sur le libre arbitre et la prédestination. Plus âgé que Calvin et bien plus avancé dans la renommée, il lui témoignait beaucoup d'estime et de goût. Dans leurs premières relations, Calvin était comme un disciple accueilli et favorisé par un maître célèbre et d'un caractère aussi aimable que son esprit et son savoir étaient rares; il se sentait honoré aussi bien que charmé. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'à de si belles qualités se joignaient, dans Mélanchthon, des dispositions contraires à sa propre nature et à ses instincts personnels; autant Calvin avait de précision et de fermeté dans l'esprit, d'énergie et de fixité passionnée dans le caractère, autant Mélanchthon était doux, accessible aux influences diverses, facile à ébranler et à intimider, soit par ses amis, soit par ses adversaires, et enclin aux concessions pour éviter la lutte. Frappé de ces dispositions et de leurs inconvénients pour leur

cause commune, Calvin n'en demeura pas moins sensible aux rares et attrayants mérites de Mélanchthon ; mais, en restant fidèle le disciple devint bientôt un censeur indépendant et véridique ; pendant tout le cours de leurs relations, il se fit un devoir d'avertir Mélanchthon et de le mettre en garde contre ses faiblesses : « Tu te plains, lui écrivait-il, de la violence et de l'aveugle intolérance de Luther ; mais ce défaut ne doit-il pas s'accroître de jour en jour si chacun tremble devant lui et lui cède en toutes choses? Je reconnais volontiers que, par ta manière douce et pacifique, tu as beaucoup fait pour détourner les esprits des querelles ou les ramener à la concorde ; j'approuve cette modération et cette prudence ; mais est-ce une raison pour s'arrêter avec effroi devant toute question contestée comme devant un abîme, de peur de rencontrer et de heurter quelqu'un? Ne laisses-tu pas ainsi dans l'incertitude et la perplexité un grand nombre d'âmes qui regardent à toi et t'attendent comme l'homme de leur confiance? En vérité, comme je te l'ai dit plus d'une fois, il n'est pas glorieux pour nous de nous refuser à signer de notre encre la doctrine que, sans hésitation, tant de saints scellent de leur sang. Tu sais pourquoi je te parle avec tant de vivacité ; j'aimerais mieux mourir cent fois avec toi que te voir survivre à ta divine et naturelle grandeur. Je ne crains pas cela ; mais je crains que tu ne fournisses à nos ennemis des prétextes longtemps désirés pour te nuire de telle ou

telle façon. Pardonne-moi ces plaintes amères qui n'y peuvent rien changer. Que Dieu te garde, homme excellent, que je porterai toujours dans mon cœur! Que le Seigneur ne cesse pas de te conduire par son Saint-Esprit et de te soutenir par sa force! »

Quelquefois peut-être Calvin trouva-t-il un secret plaisir à prendre ainsi, auprès de Mélanchthon, l'attitude et le langage d'un juge libre et sévère; les plus nobles âmes n'échappent pas complétement aux petites et obscures faiblesses de la nature humaine; mais leur élévation et leur droiture n'en demeurent pas moins, dans l'ensemble, les vrais mobiles de leur conduite; et ce fut par amour de la vérité, par sincère amitié pour Mélanchthon, et par zèle pour leur cause commune bien plus que par une complaisance cachée pour une satisfaction d'amour-propre que Calvin, dans tout le cours de leurs relations, tint ce franc et digne langage qui se retrouve, avec une profonde tendresse, dans les dernières paroles qu'il écrivit sur Mélanchthon lorsqu'il apprit sa mort en 1560, n'ayant lui-même que peu d'années à lui survivre : « O Philippe Mélanchthon, car c'est toi que j'appelle, toi qui maintenant vis, avec Christ, auprès de Dieu, et qui nous attends là jusqu'à ce que nous soyons recueillis avec toi dans le repos bienheureux! Cent fois, lorsque fatigué de travaux et accablé d'ennuis, tu posais familièrement ta tête sur mon sein, tu m'as dit : « Plaise à Dieu que je « meure ici, à cette place! » Et moi, j'ai mille fois dé-

siré depuis lors qu'il nous fût donné d'être ensemble. Certainement tu aurais été plus hardi à affronter les luttes et plus franc à mépriser la haine et à ne tenir nul compte des accusations fausses. Ainsi aurait été contenue la méchanceté de beaucoup de gens dont l'audace s'est accrue à cause de ce qu'ils appelaient ta mollesse. »

Il est difficile de concilier plus tendrement la vérité, la piété et l'amitié.

Depuis plus deux ans déjà, ce travailleur infatigable, cet ardent lutteur vivait à Strasbourg, sans autre joie domestique que des livres et quelquefois un ou deux jeunes pensionnaires admis dans son modeste ménage, et sans autre délassement que de temps en temps la conversation de ses amis et ses voyages pour les missions dont il était chargé. Il avait à peine trente ans et sa santé était déjà délicate et chancelante. Le désir de se marier lui venait quelquefois, sans grande exigence, ni mondaine, ni romanesque; il écrivait le 19 mai 1539 à Farel, son plus intime ami, sans doute à propos de quelque ouverture qui lui avait été faite : « Je te parlerai plus à découvert de mariage. Je ne sais si, avant le départ de Michel, quelqu'un t'a fait mention de la personne au sujet de laquelle je t'ai écrit. Souviens-toi toujours de ce que je cherche en elle. Je ne suis pas de cette folle espèce d'amoureux qui adorent même les défauts quand ils sont une fois pris par la beauté. La seule beauté que je désire dans une femme, c'est qu'elle soit pudique, douce, point fas-

tueuse, économe, patiente, et que je puisse espérer qu'elle se préoccupera de ma santé. Si tu crois qu'il en soit ainsi, mets-toi en mouvement, de peur que quelque autre ne te devance. Si tu penses autrement, laissons cela. »
Quelques mois après, le 6 février 1540, il écrit, toujours à Farel : « Au milieu de tous ces mouvements, j'ai assez de loisir pour oser penser à prendre femme. On m'avait offert une jeune fille, noble de race et riche au-dessus de ma condition. Deux raisons me détournaient de ce mariage; elle ne savait pas notre langue et je craignais qu'elle ne se souvînt trop de sa noblesse et de son éducation. Son frère, homme très-pieux, me pressait fort, sans autre motif si ce n'est qu'aveuglé par son affection pour moi, il s'oubliait lui-même; sa femme insistait aussi vivement que lui; de telle sorte que j'aurais été forcé d'y donner la main si le Seigneur ne m'avait délivré. Je répondis que je ne ferais rien si la jeune fille ne promettait qu'elle s'appliquerait à apprendre notre langue; elle demanda du temps pour y penser. J'envoyai aussitôt mon frère avec un honnête homme de ma connaissance pour rechercher une autre personne qui, si elle vaut sa réputation, m'apporterait une assez grande dot sans argent, car ceux qui la connaissent en parlent avec admiration. Si la chose réussit, comme nous l'espérons, les noces ne seront pas plus tard que le 10 mars. Plaise à Dieu que tu puisses y être et bénir notre mariage! Je me trouverai ridicule si j'échoue dans cette entreprise.

Mais j'ai la confiance que le Seigneur me viendra en aide, et je m'en occupe comme d'une chose certaine. » Trois semaines après, le 26 février 1540, Calvin écrivait à Farel : « Je crains que, si tu veux attendre mes noces, tu ne viennes bien tard ; la femme n'est pas encore trouvée, et je doute que je doive la chercher encore. Trois jours après le retour de mon frère, il m'est venu, sur la jeune fille dont il s'était occupé, certaines informations qui m'ont obligé de le réexpédier pour me dégager de cette affaire. »

Son ami Bucer vint lui épargner de nouvelles recherches et le tirer de ses incertitudes. A Strasbourg vivait la veuve d'un anabaptiste venu de Liége, Jean Stœrder, ramené à la foi orthodoxe par Calvin lui-même et mort naguère de la peste. Elle s'appelait Idelette, née à Buren, petite ville de la Gueldre, et restée seule avec trois enfants, elle était, dans son obscurité l'objet de l'estime et de l'intérêt de tous ceux qui la connaissaient : « C'était, dit Théodore de Bèze, une femme grave et honnête. » Sur la parole de Bucer, Calvin la vit, s'entretint avec elle, et convaincu dès lors, comme il l'écrivait plus tard à son ami Viret, que « quelque dure épreuve qu'il lui arrivât, elle serait bien volontairement sa compagne dans l'exil, dans la pauvreté et jusques dans la mort, » il l'épousa en septembre 1540, entouré avec une assez grande solennité, de ses amis et de députés envoyés par plusieurs consistoires de la Suisse française, pour assister

à la noce d'un réformateur déjà célèbre et dont, au milieu de leurs agitations, les réformés de l'Europe occidentale attendaient bien plus qu'il n'avait encore fait.

Depuis le bannissement de Calvin et de Farel, Genève était en proie à des désordres religieux et moraux et à des périls politiques de jour en jour plus graves. Maîtres du gouvernement, les Libertins laissaient éclater un peu cyniquement leurs idées, leurs mœurs, leurs desseins. Des quatre syndics en fonctions et qui se disaient réformés, l'un refusait d'aller au culte réformé ; un autre disait que la messe n'était pas à dédaigner; un troisième laissait entrevoir que la domination de Berne pourrait bien être la ressource de Genève. On attaquait devant le Conseil la confession de foi votée quatre ans auparavant. L'instruction publique n'était pas mieux traitée que la religion; un collége, fondé à la demande de Calvin, avait un chef et des régents pieux, capables, déjà accrédités en Suisse, en France même ; on les requit de servir aux tables de la sainte Cène, selon le rit Bernois auquel Calvin et Farel s'étaient refusés; ils s'y refusèrent à leur tour, disant que d'ailleurs ils avaient été engagés à enseigner les enfants au collége, non à servir au culte. Ils reçurent ordre « de vider la ville sous trois jours, eux et leurs familles, » et ils eurent grand'peine à obtenir un délai de quinze jours. Des scènes grossières de licence et de tumulte avaient lieu, de nuit et de jour, dans les rues de la ville. Alarmés et irrités, les gens pieux, les amis

de l'ordre réclamaient en vain contre ces scandales; ils demandèrent que les deux pasteurs bannis fussent admis à revenir et à exposer les motifs de leur conduite; des envoyés du gouvernement de Berne, inquiet lui-même de l'état de Genève, appuyèrent en vain ce vœu; les syndics le présentèrent au Conseil général du peuple, en disant: « Que ceux qui veulent que les ministres bannis reviennent en ville pour s'expliquer et reprendre leurs fonctions lèvent la main! » Quatre personnes seulement eurent le courage de se lever, et la multitude se précipita sur les amis des deux bannis en criant : « Au Rhône les *Guillemins !*[1] » En présence de tels troubles, les anciens maîtres catholiques de Genève, son dernier évêque, Pierre de Labaume, devenu cardinal, le duc de Savoie, le pape Paul III reprirent l'espérance et l'action; une conférence où siégèrent trois cardinaux et six archevêques ou évêques, s'établit à Lyon pour « chercher et mettre en œuvre les moyens de rétablir dans Genève l'ancienne religion. » La tentative ne manqua, dans Genève même, ni de partisans ni d'agents. Aux espérances catholiques vinrent se joindre les ambitions étrangères; celle des Bernois surtout trouva dans Genève des complices. Les conspirations, les séditions, les procès, les exécutions politiques s'ajoutèrent aux dissentions religieuses. L'indépendance na-

[1] *Guillaume* était le prénom de Farel.

tionale était en question et en péril à Genève, aussi bien que la Réforme.

Les amis de Calvin le tenaient soigneusement au courant de cette situation, et en quittant Genève il avait emporté dans son âme une affection profonde pour la ville où il avait planté le drapeau de sa cause. Mais ni les illusions de l'affection ni les tristesses de l'exil ne faussaient son jugement sur la conduite que devaient tenir ses amis dans leurs épreuves, et il leur donnait incessamment des conseils de modération, de patience, de prudence, de persévérance dans leur tâche, et sur le lieu même où ils avaient tant de peine à s'en acquitter. Point de scission déclarée, point d'abandon de leur Église natale et naturelle, quelque triste que soit sa situation et quelque insuffisants que soient les pasteurs qui la desservent au nom de Jésus-Christ : « Il ne faut pas, « leur écrivait-il, s'aheurter à telle ou telle incertitude « de doctrine; où y a-t-il une Église qui soit, sous ce « rapport, complétement pure et parfaite ? Il suffit que « les grandes et essentielles vérités sur lesquelles Dieu a « fondé l'Église soient reconnues et conservent leur « place. » En même temps qu'il donnait à ses fidèles ces sages conseils, il s'appliquait à soutenir leur courage et à relever pieusement leurs espérances : « Re- « venez toujours, mes frères bien-aimés, à cette « consolation; quoique les iniques se soient efforcés de « mettre ruine dans votre Église, quoique vos fautes

« aient mérité plus que vous ne pourriez endurer, néan-
« moins, Notre-Seigneur mettra telle fin aux corrections
« qu'il vous a envoyées qu'elles vous seront salutaires.
« Regardez vos ennemis ; vous trouverez évidemment
« que toutes leurs voies tendent à confusion, bien qu'ils
« soient au but de leur entreprise[1]. »

A mesure que les scandales se multipliaient et que les périls éclataient, une vive réaction s'opérait à Genève parmi le peuple; les Libertins perdaient tout crédit ; les hommes d'ordre et de piété reprenaient le leur. L'idée se répandit bientôt que le remède efficace était de rappeler Calvin et Farel et d'accepter hautement leur influence. Un libraire, ami de Calvin, fut le premier à lui donner avis de cette disposition : « Fais ce que tu pour-
« ras, écrivit aussitôt Calvin à Farel, pour que cela
« n'arrive pas, car je ne m'y rendrai point. J'aimerais
« mille fois mieux mourir que de me laisser clouer sur
« cette croix où mon sang coulerait tous les jours par
« mille blessures. Certainement la nouvelle me réjouit;
« mais qui sait s'ils se sont sérieusement convertis et unis
« dans le Seigneur ? Sans cela la paix serait de nouveau
« bientôt rompue. » L'idée de son rappel fit, à Genève, des progrès rapides; le 21 septembre 1540, le Conseil d'État chargea le sieur Amy Perrin, l'un des intimes adhérents de Calvin, « de trouver moyen de le faire

[1] Stähelin, *Jean Calvin*, t. I, p. 286-290. — Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 304.

« revenir. » Le 20 octobre, le Conseil général vota que, « pour l'augmentation et avancement de la parole de « Dieu, il était ordonné d'envoyer querir à Strasbourg « maître Jean Calvinus, lequel est bien savant, pour « être ministre évangélique en cette ville. » Le 22, une lettre officielle et pressante lui fut adressée : « Voyons « que notre peuple vous désire, et ferons avec vous de « sorte que vous aurez occasion de vous contenter. » Il fut écrit pareillement aux magistrats de Strasbourg pour les prier de rendre à Calvin sa liberté. Ils hésitèrent d'abord; c'était perdre pour leur ville, non-seulement un lustre, mais un agent honoré et efficace dans leurs relations avec les diètes et les conférences allemandes. Précisément à cette époque, Calvin venait de partir pour la diète de Worms, et ce fut à Worms que la lettre de Genève lui fut portée. Il y répondit de Worms même, en termes très-affectueux : « Quand il n'y aurait que l'hu« manité et gracieuseté dont vous usez envers moi en « toutes sortes, je ne me pourrais autrement acquitter « de mon devoir qu'en m'efforçant, en tant qu'il est en « moi, de satisfaire à votre demande..... Mais je ne puis « pas quitter la vocation en laquelle je suis à Strasbourg « sans le conseil et le consentement de ceux auxquels « Notre-Seigneur a donné autorité en cet endroit. » Du mois d'octobre 1540 au mois d'avril 1541, quatre messagers successifs portèrent de Genève à Strasbourg, et partout où se trouvait Calvin, les instances des Genevois.

Les Strasbourgeois se montrèrent, bien qu'à regret, disposés à consentir ; ils venaient d'envoyer de nouveau Calvin à la diète de Ratisbonne ; mais ils étaient frappés de l'importance de Genève comme centre et foyer de la Réforme en France et en Italie ; ils cédèrent à cet intérêt général de la cause commune. Ce fut Calvin qui tomba dans un accès de perplexité : « Je savais bien, « écrivait-il à Farel, que tu me presserais ; mais tu au« rais eu pitié de moi si tu avais vu quelle angoisse m'a « saisi quand ce message m'est arrivé ; j'étais à peine « en possession de moi-même. Quand je me rappelle « quelle vie j'ai menée là, je frissonne jusqu'au fond de « mon âme à l'idée d'y retourner. C'était à grand'peine « alors que j'étouffais les pensées de fuite qui s'élevaient « en moi ; je me sentais les mains et les pieds liés à « cette ville par la volonté de Dieu. Et maintenant que sa « grâce m'a rendu libre, j'irais de nouveau, par ma « propre volonté, me replonger dans cet abîme dont je « connais si bien l'horreur et les périls !..... Et, pour« tant, plus je me sens enclin à me détourner avec effroi « de cette tâche, plus j'entre en défiance de moi-même. « Je laisse donc l'affaire aller toute seule, et je prie mes « amis de ne pas me presser. Je n'abandonnerai en au« cun cas l'Église de Genève qui m'est plus chère que la « vie ; je ne cherche pas ma commodité ni des subter« fuges ; mais il faut que la volonté de Dieu me soit claire « pour que je puisse marcher en sûreté et sous sa béné-

« diction. » Remarquable exemple du mélange de désir et d'alarme, de passion et de terreur qui peut s'emparer d'une grande âme en présence d'une tâche grande et difficile à accomplir !

L'ardeur des Genevois et l'opinion de ses plus intimes amis surmontèrent les hésitations de Calvin. L'un des pasteurs restés à Genève en son absence, M. Bernard, lui écrivit qu'un jour, en février 1541, étant en chaire, il avait vu les fidèles profondément émus du dénuement où se trouvait l'Église, qu'il les avait exhortés à s'adresser au pasteur des pasteurs, Jésus-Christ, le suppliant de mettre un terme à cet état de choses, que tous alors avaient eu dans l'esprit le nom de Calvin et l'avaient prononcé : « Pour moi, ajoutait-il, j'ai béni Dieu de ce « que la pierre rejetée devenait la pierre de l'angle. « Viens donc, vénérable père en Christ ; tu es à nous, car « le Seigneur t'a donné à nous. Viens ; le Seigneur te « redemanderait notre sang, car c'est toi qu'il a établi « berger sur la maison d'Israël parmi nous. » Le 1er mai 1541, le Conseil général du peuple révoqua formellement l'arrêt d'exil prononcé en 1538, déclara « tenir Calvin et Farel pour gens de bien et de Dieu, et « approuver tout ce que le Conseil d'État avait fait pour « ravoir Calvin et tout ce qu'il pourrait faire encore. » On n'insista pas quant à Farel ; la ville de Neuchâtel s'était expressément refusée à le laisser partir ; Calvin se rendit : « Le regard de mon devoir, que je considérais

« avec révérence et conscience, me gagna et me fit con-
« descendre à retourner vers le troupeau d'avec lequel « j'avais été comme arraché ; ce que je fis avec tristesse, « larmes, grande sollicitude et détresse, comme le Sei- « gneur m'en est témoin. Non pas ce que je veux, ô Dieu, « mais ce que tu veux ! J'offre mon cœur en sacrifice au « Seigneur. »

Le 12 septembre 1541 [1], après avoir passé quelques jours à Neuchâtel, auprès de Farel, Calvin arriva à Genève. On lui avait préparé une maison avec un jardin, et on lit dans les registres du Conseil d'État pendant le mois qui suivit son arrivée :

« Résolu d'envoyer chercher, pour maître Calvin, sa « femme et son ménage, et qu'il lui soit ordonné, en « homme et en argent, tout ce qui est, en pareil cas, « nécessaire.

« Ordonné d'acheter à maître Calvin du drap pour lui « faire une robe.

« Mandat de huit écus au soleil pour la robe de maî- « tre Calvin.

« Sur le salaire de maître Jean Calvin, ministre évan- « gélique, lequel est homme de grand savoir et propice « à la restauration des Églises chrétiennes, et qui sup- « porte grande charge de passants, résolu qu'il ait des

[1] Le 10 septembre, selon un mémoire précis intitulé *L'Église et l'État à Genève du vivant de Calvin*, par M. Amédée Roget (Genève 1867).

« gages, par an 500 florins[1], douze coupes de froment « et deux bossots de vin, et qu'il doive faire serment « céans[2]. »

« Il fut, dit Théodore de Bèze, tellement reçu de sin« gulière affection par ce pauvre peuple reconnaissant « sa faute et qui était affamé d'ouïr son fidèle pasteur, « qu'on ne cessa point qu'il ne fût arrêté pour toujours. « A quoi aussi s'accordèrent enfin les seigneurs de Stras« bourg, à la charge toutefois qu'ils le tenaient tou« jours pour leur bourgeois. Ils voulaient aussi qu'il « retînt le revenu d'une prébende qu'ils lui avaient assi« gné pour ses gages de professeur de théologie ; mais « comme il était homme éloigné de toute cupidité des « biens de ce monde, jamais ils ne purent tant faire « qu'il en retînt la valeur d'un denier[3]. »

Calvin ne craignait la responsabilité et la lutte que de loin et par avance; une fois entré dans l'arène, il acceptait pleinement sa tâche, sentait sa force et n'hésitait pas à en user. Deux jours après son arrivée à Genève, dès qu'il eut fait aux magistrats sa visite officielle, il leur demanda de nommer sans délai une commission pour préparer les réformes nécessaires dans la constitution et le gouvernement de l'Église. Six membres furent désignés à cet effet, et quinze jours après ils avaient, de

[1] Environ 3,000 francs aujourd'hui.
[2] Gaberel. *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, Appendice, p. 116.
[3] *Histoire de la vie et mort de feu Mᵉ Jean Calvin*, p. 31. Genève, 1657.

concert avec Calvin et les ministres ses collègues, rédigé en cent soixante-huit articles un plan complet d'organisation et de législation intérieure de l'Église genevoise. Présenté au Conseil d'État le 26 septembre 1541, ce plan fut discuté pendant un mois et amendé dans plusieurs de ses dispositions que les magistrats civils trouvèrent trop rigoureuses. Adopté le 9 novembre par le Conseil des Deux-Cents, il le fut également le 20 par le Conseil général; mais, sur la demande de quelques citoyens, de légères modifications y furent apportées, et ce fut seulement le 2 janvier 1542 que les *Ordonnances ecclésiastiques* furent définitivement votées par l'assemblée générale du peuple composée de 2,000 citoyens. « Nous avons maintenant, écrivait « Calvin le 14 mars 1542, une sorte de tribunal ecclé- « siastique et une forme de discipline telle que la com- « portait la difficulté des temps. Mais ne pense pas que « nous ayons obtenu cela sans les plus grands efforts. »

Je n'ai garde d'exposer ici, dans leur étendue et leur complication, cette constitution intérieure de l'Église de Genève et la situation qui en résultait pour cette Église quant à ses rapports avec l'État genevois. Mais je tiens à en caractériser avec précision les principes et les résultats essentiels. Non-seulement à cause de la grandeur des questions ainsi résolues sur ce petit théâtre, mais parce que leur solution s'est étendue bien au delà de son berceau. Le régime fondé par Calvin dans l'Église de Genève

est devenu celui des Églises réformées et du protestantisme proprement dit en France, en Hollande, en Écosse, dans plusieurs des États-Unis d'Amérique. Quand une œuvre locale est ainsi contagieuse, c'est qu'elle répond à quelques-uns des grands instincts de la nature humaine, à l'état général des esprits et aux besoins des temps. La pensée de Calvin était plus grande qu'il ne le savait lui-même, et quand il discutait péniblement avec les syndics genevois ses *ordonnances ecclésiastiques*, il travaillait pour de grands États dont quelques-uns n'étaient pas eux-mêmes encore fondés.

Deux principes, je devrais dire deux passions régnaient dans l'âme de Calvin, et ont présidé à ses institutions comme à sa conduite.

1° La distinction de la société religieuse et de la société civile, de l'Église et de l'État. Je dis la distinction et non pas la séparation ; c'était au contraire l'alliance des deux sociétés et des deux pouvoirs, mais indépendants chacun dans son domaine, combinant leur action et se prêtant un mutuel appui ;

2° La réforme et la discipline de la vie et des mœurs de tous les membres de l'Église placée sous la surveillance et l'autorité de ses propres magistrats religieux, avec recours, dans les cas extrêmes, à l'autorité du pouvoir civil.

Quand je dis l'Église et l'État en général, je parle le langage du dix-neuvième siècle, et non celui du seizième,

et je sors de la pensée de Calvin. C'était de l'Église chrétienne et de l'État chrétien seuls que Calvin parlait; c'était pour l'Église chrétienne dans Genève, petite république chrétienne, que ses *ordonnances* de 1542 étaient conçues et rendues. En fait elles étaient là praticables : Genève, ville libre et isolée, venait d'embrasser solennellement la réforme religieuse; ses deux mille citoyens avaient été appelés à dire s'ils la voulaient, et à la jurer. Les dissidents avaient été sommés d'aller chercher ailleurs une autre patrie. L'État et l'Église de Genève s'étaient également déclarés chrétiens. C'était la constitution intérieure de l'Église chrétienne, telle qu'elle était écrite dans les livres saints, et ses rapports avec la constitution civile de l'État chrétien genevois qu'il s'agissait d'établir.

La constitution de l'Église chrétienne de Genève fut, dans une mesure à la fois franche et prudente, républicaine, comme la constitution civile de l'État chrétien genevois. Deux pouvoirs supérieurs y furent institués, tous deux empreints, plus ou moins directement, d'un caractère électif: la *vénérable compagnie des Pasteurs*, pouvoir purement spirituel et ecclésiastique, chargé de prêcher et d'enseigner la foi chrétienne, d'administrer les sacrements, spécialement la sainte Cène, et de prendre place dans le *Consistoire*, pouvoir mixte, formé de pasteurs et de laïques dits les *Anciens*, gardien des ordonnances ecclésiastiques et tribunal de mœurs, chargé de veiller au maintien de la discipline chrétienne, de ré-

primer, envers qui que ce fût, le désordre moral, quel qu'il fût, et d'amener ainsi, dans la société genevoise, à côté de la réforme religieuse qu'elle avait adoptée, la réforme morale dont elle avait grand besoin. L'Église et l'État, les magistrats eux-mêmes, religieux et civils, et le suffrage populaire concouraient à la formation et au recrutement de ces deux corps: « Afin que rien ne se fasse confusément dans l'Église, tout aspirant au ministère devra être d'abord examiné par les pasteurs; cet examen portera premièrement sur la doctrine, à savoir si celui dont il est question a bonne et saine connaissance de l'Écriture; secondement, s'il est propre et suffisant pour la communiquer au peuple; troisièmement s'il est de bonnes mœurs et a toujours vécu sans reproche. Cela fait, on lui impose les mains, selon la coutume apostolique, et il est apte à être élu pasteur. C'est la compagnie des pasteurs qui élit; mais l'élection est aussitôt communiquée au Conseil d'État qui envoie quelques-uns de ses membres pour entendre le candidat traiter de l'Écriture en l'assemblée des ministres. Le dimanche suivant, on annonce par tous les temples qu'un tel a été élu et approuvé selon l'ordre accoutumé; mais que, si quelqu'un a des observations à faire, on ait à les communiquer à l'un des syndics avant le dimanche suivant. Ce jour venu, si aucune objection valable n'est faite, le pasteur élu est publiquement installé, après avoir prêté serment devant le Conseil. » Quant au *Con-*

sistoire, les douze laïques qui doivent y entrer avec les pasteurs « sont nommés par le Conseil d'État, mais sur préavis des pasteurs, et confirmés ensuite par le Conseil des Deux-Cents. Leurs noms sont proclamés un dimanche, et le peuple a jusqu'au jeudi pour communiquer à un syndic les objections que provoquerait tel ou tel. » A ce corps seul, ainsi formé d'ecclésiastiques et de laïques, appartient le pouvoir de l'excommunication[1].

Il y avait là deux réformes nouvelles et hardies au sein même de la grande réforme européenne et par delà l'œuvre de ses premiers auteurs. Henri VIII, en enlevant l'Église d'Angleterre à la domination de la Papauté, s'en était proclamé le chef, et l'Église anglicane avait accepté ce royal empire, Zwingle en provoquant, dans la Suisse allemande, la rupture avec l'Église romaine, avait approuvé que l'autorité souveraine en matière religieuse passât aux mains des pouvoirs civils. Luther lui-même, tout en réservant à la nouvelle Église allemande une certaine mesure de spontanéité et de liberté, l'avait placée sous la protection et la prépondérance des souverains laïques. Dans cette grande question des rapports de l'Église avec l'État, Calvin voulut et fit plus que ses devanciers. Même avant de jouer, dans la Réforme européenne, un rôle considérable, dès qu'il avait appris la suprématie religieuse de Henri VIII en Angleterre, il s'était forte-

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 326-336; Bungener, *Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits*, p. 270-275.

ment élevé contre un tel régime; avec une équité d'esprit admirable, et malgré sa lutte contre l'Église romaine, il était frappé de la force et de la dignité que donnaient à cette Église son existence distincte de la société civile et l'indépendance de son chef; quand il devint lui-même un grand réformateur, il ne voulut pas que l'Église réformée perdît ce grand caractère; en la proclamant évangélique, il réclama pour elle, en matière de foi et de discipline religieuse, l'indépendance et l'autorité propre qu'avait possédée l'Église primitive; et malgré la résistance que lui opposaient souvent les magistrats civils, malgré les concessions qu'il était quelquefois obligé de leur faire, il maintint fermement ce principe, et assura, à l'Église réformée de Genève, dans les questions et les affaires purement religieuses, le droit de se gouverner elle-même, selon la foi et la loi écrites dans les livres saints.

Il fit prévaloir en même temps, dans cette Église, un second principe non moins considérable. Dans le cours des siècles et par une série de modifications successives, les unes naturelles, les autres factices et illégitimes, l'Église chrétienne s'était, pour ainsi dire, coupée en deux parts, la société ecclésiastique et la société religieuse, le clergé et les fidèles. Dans l'Église catholique, le pouvoir était tout entier entre les mains du clergé; la société ecclésiastique gouvernait pleinement la société religieuse; et tandis que la seconde avançait de plus en

plus dans les idées et les sentiments laïques, la première restait de plus en plus distincte et souveraine. La Réforme allemande et anglaise avait déjà modifié cet état de choses, et donné à la société laïque, dans les questions et les affaires religieuses, une grande part d'influence. Calvin y pourvut d'une façon encore plus directe et plus efficace : en faisant entrer des laïques, même en nombre supérieur à celui des ecclésiastiques, dans le *Consistoire*, principale autorité morale dans l'Église genevoise réformée et autorité évidemment destinée à s'étendre, Calvin fit complétement disparaître la séparation du clergé et des fidèles ; il les appela à délibérer et à agir ensemble, et il garantit ainsi, à la société religieuse tout entière, sa juste part d'autorité dans les affaires et les destinées de l'Église.

Un fait particulier atteste l'importance qu'avait, à ses yeux, cette participation active des fidèles autour du pasteur dans le culte public. Toutes les cérémonies extérieures, toutes les pompes de l'Église catholique avaient été abolies dans les Églises réformées, et Calvin était loin de les regretter ; mais en même temps qu'il était dévoué à la gravité simple du culte évangélique, il n'oubliait pas les besoins de poésie et d'art inhérents à la nature humaine ; il avait lui-même le goût de la musique et il en connaissait la puissance. Il se préoccupait de la crainte que, dans un culte borné à la prédication et à la prière, les fidèles, bornés aussi au rôle d'auditeurs, ne

restassent souvent un peu froids et inattentifs. Ce fut le motif qui lui fit attacher beaucoup de prix à l'introduction et à la culture du chant des psaumes à côté des sermons, des prières et des liturgies: « Si le chant, dit-il, est accommodé à telle gravité qu'il convient avoir devant Dieu et les anges, c'est un ornement pour donner plus de grâce et de dignité aux louanges de Dieu; et c'est un bon moyen pour exciter les cœurs et les enflamber à plus grande ardeur de prier. Mais il se faut toujours donner garde que les oreilles ne soient plus attentives à l'harmonie du chant que les esprits au sens spirituel des paroles[1]. » Sous cette pieuse condition, il recommanda vivement l'étude du chant et sa pratique dans le culte public: « Il fit imprimer un certain nombre de psaumes traduits en vers par Clément Marot et accompagnés de notations musicales très-élémentaires; puis, afin d'en populariser l'usage, on rassembla les enfants et on leur enseigna un chant modeste qu'il fallait chanter à haute et distincte voix. Un maître de musique, payé par l'État, donnait trois leçons par semaine à de nombreux chœurs d'enfants. Lorsque un psaume était convenablement exécuté, on le chantait au sermon le plus voisin[2].

Ainsi commença à Genève, selon la pensée et par l'influence de Calvin, l'organisation ecclésiastique qui, en se

[1] *Institution de la religion chrétienne*, t. III, chap, xx, §. 32.
[2] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 353.

développant, se complétant et se modifiant dans les détails, selon les nécessités des lieux et des temps, devint le régime presbytérien, c'est-à-dire le régime des Églises réformées en France, dans la Suisse française, en Hollande, en Écosse, et dans plusieurs États du nouveau monde. Régime profondément chrétien et évangélique dans son origine, républicain dans quelques-unes de ses bases et de ses pratiques, point étranger cependant aux principes d'autorité, aux habitudes d'ordre, et capable de discipline selon des règles générales et de longue durée.

Pendant quelque temps, le succès pratique accompagna ce plan fortement conçu et vigoureusement exécuté; l'ordre public et les mœurs publiques furent l'objet d'une surveillance attentive; les maisons de jeu furent interdites; pour détourner les citoyens des tavernes alors très-fréquentées, Calvin proposa et fit adopter l'établissement de cercles « ouverts seulement aux membres de l'association, et dans lesquels les jeunes gens et les pères de famille pussent s'assembler pour traiter des affaires de la guerre et autres choses utiles au pays. » Quatre cercles semblables furent immédiatement fondés. Les cas d'immoralité scandaleuse ou d'outrage grossier à la religion et au culte évangélique, les ivrognes, les débauchés, les femmes de mauvaise vie, les tapageurs nocturnes furent punis. Dans une petite république municipale et au milieu d'une population peu nombreuse, de tels faits étaient en général patents, les personnes con-

nues, les abus de pouvoir difficiles. Les ecclésiastiques eux-mêmes, quand ils ne s'acquittaient pas activement de leurs devoirs, ou quand leur vie n'était pas honorable, étaient révoqués ou même bannis. L'accord régnait entre la compagnie des Pasteurs, le Consistoire et le Conseil d'État; l'assentiment public soutenait d'ordinaire les mesures prises ainsi de concert par les magistrats religieux et civils.

Mais à ce régime si moralement conçu et pratiqué Calvin avait joint, dans ses institutions comme dans sa pensée intime, deux idées fausses qui devinrent bientôt funestes ; car l'erreur et le mal ne manquent jamais de se développer et de compromettre la vérité et le bien auxquels ils ont été aveuglément unis. Dans le régime intérieur de l'Église évangélique, Calvin ne tenait presque nul compte de la liberté des personnes ; il aspirait à régler la vie privée tout entière selon la loi morale et par la puissance publique, pénétrant dans les maisons, dans les familles, dans les âmes, et restreignant de plus en plus le cercle de la responsabilité individuelle. Dans les rapports de l'Église évangélique avec l'État, il maintint et mit en pratique le principe adopté dans l'Église catholique, le droit de l'autorité spirituelle à faire appel au bras séculier pour réprimer et punir matériellement les atteintes portées à la foi religieuse reconnue par l'État, c'est-à-dire l'impiété et l'hérésie. Calvin méconnaissait et violait ainsi les droits de la conscience et de la liberté

personnelle dans la vie privée et dans la vie religieuse. Conséquence déplorable, mais naturelle, du dédain qu'il portait et de la dénégation qu'il opposait, dans sa doctrine générale, à la liberté humaine.

Malgré l'enthousiasme qu'avait excité le retour de Calvin, et avant d'éclater dans des luttes violentes, les mauvaises dispositions des Libertins, incrédules ou licencieux, aristocratiques ou populaires, ne tardèrent pas à se manifester. Ils répondaient par des froideurs obstinées ou des moqueries insultantes, à l'intervention minutieuse et aux exigences des magistrats en fait de respect pour la foi et les pratiques chrétiennes : « Qu'on est heureux de voir une si belle liberté dans cette ville! » disait un réfugié lyonnais naguère arrivé à Genève : — Oui, lui dit une femme du peuple ; jadis on était contraint d'aller à la messe, et maintenant on nous force d'aller au sermon. » Un homme à cheval fut rencontré dans la rue à l'heure du sermon : Pourquoi n'êtes-vous pas au temple? lui dit un agent municipal : — Eh, monsieur, y a-t-il place pour mon cheval et pour moi? » Un paysan avait dit : « Ma foi et ma religion sont un bloc de bois, et j'en fais des copeaux. » Un autre, entendant braire un âne, s'était écrié : « Il chante un beau psaume. » Un jeune homme en présentant un livre de comptes à sa fiancée, lui avait dit : « Tenez, madame, voici votre meilleur psaume. » Ces propos furent connus et leurs auteurs poursuivis et mis à l'amende. L'un d'eux fut même banni. Les insul-

tes et les désordres de paroles ou de conduite étaient surveillés et punis avec une vigilance rigoureuse. Le savant et judicieux auteur de l'*Histoire de l'Église de Genève*, M. Gaberel, en rapportant ces faits avec une scrupuleuse impartialité, ajoute : « La police la plus minutieuse ne parvint cependant à découvrir que onze délits de culte de 1541 à 1546; on en peut hautement louer le pays où l'esprit religieux laissait si peu de place aux scandales[1]. » L'observation est fondée; mais ce n'est pas tant le nombre, c'est la nature même de ces rigueurs puériles qui donne au pouvoir un caractère vexatoire et soulève une colère tôt ou tard contagieuse. A coup sûr, l'état moral et social, le bon ordre et les bonnes mœurs publiques et domestiques, se relevèrent dans Genève à cette époque, et le gouvernement de Calvin était infiniment supérieur à celui de ses adversaires; mais, par son ingérence tracassière dans la vie privée et son dédain pour les droits de la liberté personnelle, il fournissait contre lui-même de fâcheuses armes et se préparait à de graves périls.

A cette hostilité domestique et sourde vinrent s'ajouter, du dehors, les attaques d'un panthéisme à la fois antichrétien et mystique, immoral et anarchique au nom de la liberté; doctrine qui fermentait à cette époque sur les bords du Rhin, dans quelques grandes villes de l'Europe

[1] T. I, p. 356-367.

occidentale, comme Anvers et Lille, et qui avait pénétré jusque dans la petite cour de Nérac où la reine Marguerite de Navarre accordait à quelques-uns de ses fauteurs, comme naguère à la Réforme et à Calvin lui-même, une hospitalité plus généreuse qu'éclairée. Les maximes de ces sectaires, qui prenaient le nom de *Libertins spirituels*, arrivèrent à Genève où elles obtinrent, auprès des Libertins locaux et pratiques, une prompte faveur. Calvin n'était pas homme à rester indifférent et inactif en présence de ces nouveaux germes de désordre; il publia en 1544, un écrit intitulé : *Contre la secte fantastique et furieuse des Libertins qui se nomment spirituels* : « Il me ferait beau voir, disait-il, que je décriasse le pape et ses complices, et que cependant je pardonnasse à ceux-ci qui sont beaucoup pires ennemis de Dieu et plus grands destructeurs de sa vérité. Car encore le pape laisse-t-il quelque forme de religion; il n'ôte point l'espérance de la vie éternelle; il instruit de craindre Dieu; il met quelque discrétion entre le bien et le mal; il reconnaît Notre-Seigneur Jésus vrai Dieu et vrai homme, il attribue autorité à la parole de Dieu. Mais tout le but de ceux-ci est de mêler le ciel et la terre, anéantir toute religion, effacer toute connaissanee de l'entendement des hommes, amortir les consciences et ne laisser nulle différence entre les hommes et les bêtes[1]. » La reine Mar-

[1] *J. Calvini opera quæ supersunt omnia*, 1868, t. VII, p. 162.

guerite fit porter à Calvin ses plaintes d'une attaque si rude contre des hommes qui vivaient auprès d'elle et qu'elle honorait de sa protection. Il lui répondit : «Mon intention n'a pas été, madame, d'attoucher votre honneur, ni de diminuer la révérence que tous fidèles vous doivent porter. Je dis outre celle que nous vous devons tous pour la majesté royale en laquelle Notre-Seigneur vous a exaltée, pour la maison dont vous êtes descendue, et pour toute l'excellence qui est en vous quant au monde, car ceux qui me connaissent savent bien que je ne suis pas tant barbare ni inhumain que de mépriser ni tâcher de mettre en mépris les principautés, la noblesse terrienne et ce qui appartient à la police humaine.... Mais je vois une secte la plus pernicieuse et exécrable qui fut oncques au monde ; je vois qu'elle nuit beaucoup et est un feu allumé pour détruire et gâter tout, ou comme une contagion pour infectionner toute la terre si l'on n'y remédie. Puisque Notre-Seigneur m'a appelé à cet office, ma conscience me contraint d'y résister, tant qu'il m'est possible. Un chien aboie s'il voit qu'on assaille son maître ; je serais bien lâche si, en voyant la vérité de Dieu ainsi assaillie, je faisais du muet sans sonner mot[1]. »

En aucune occasion, quand il crut « la vérité de Dieu assaillie » Calvin ne demeura muet ni oisif, et les occa-

[1] *Lettres françaises de Calvin* publiées par M. Jules Bonnet (1864), t. I, p. 109-117.

sions renaissaient incessamment autour de lui. En même temps qu'il travaillait à faire dominer la foi et la loi morale chrétiennes dans la vie publique et privée des Genevois, dans les actions et dans les conversations, dans les maisons et dans les rues, les idées et les passions de liberté intellectuelle et de licence pratique fermentaient dans la république, et repoussaient violemment le joug des réformateurs. Calvin avait pour agents et pour appui dans cette lutte les deux puissances religieuses qu'il avait organisées, la compagnie des Pasteurs et le Consistoire ; il comptait, dans les divers conseils publics et dans toutes les classes de la population, de nombreux et chauds adhérents ; mais il y rencontrait aussi d'ardents adversaires et, ce qui lui était un péril encore plus grave, des hommes sages ou faibles, incertains d'esprit ou timides de cœur, qui le trouvaient souvent excessif dans ses exigences morales ou dans ses coups d'autorité religieuse, et qui, après l'avoir soutenu contre ses ennemis, défendaient contre lui tantôt telle ou telle liberté individuelle, tantôt les droits du pouvoir civil. Dans l'espace de trois années, de 1546 à 1549, et à l'occasion de sept ou huit affaires qui firent grand bruit sur ce petit théâtre, je trouve Calvin aux prises tantôt avec les arrogances aristocratiques, tantôt avec les emportements populaires. En 1546, un fabricant de cartes à jouer et sa femme, Pierre et Benoîte Ameaux, non-seulement professaient ouvertement un matérialisme

cynique, mais en tiraient, dans leurs mœurs, les licencieuses conséquences. La femme fut mandée devant le Consistoire et condamnée à la prison. Le mari l'abandonna et obtint son divorce; mais il continua à mener une vie désordonnée et à déclamer contre Calvin : « C'est un méchant homme, disait-il, un mauvais Picard, qui professe depuis sept ans une mauvaise doctrine; c'est nous qui avons la bonne et je le montrerai. Il veut se faire évêque et le magistrat ne fait rien sans le consulter. Je sais là-dessus de grandes choses, et je les découvrirai avec le temps. » Ameaux fut mandé à son tour devant le Consistoire et emprisonné ; mais le Conseil des Deux-Cents désapprouva la censure et élut Ameaux membre du petit Conseil. Un débat s'engagea entre les deux pouvoirs civils. Calvin et les pasteurs déclarèrent que, si on trouvait la faute d'Ameaux légère à ce point et si on les soupçonnait d'avoir prêché, depuis sept ans une fausse doctrine, ils demandaient à être eux-mêmes mis en jugement. Devant cette perspective, le Conseil des Deux-Cents rétracta sa résolution en faveur d'Ameaux, et le condamna à faire amende honorable, torche en main, sur les principales places de la ville. Dans la même année, on proposa à Genève des représentations théâtrales, plaisir favori, et devenu rare, de la population. Calvin approuva la première de ces fêtes littéraires, *une Histoire à l'édification du peuple*, moyennant la suppression d'une scène « où l'on jouait et

blasonnait les marchands. » Sa tolérance fut telle qu'à raison de la longueur du spectacle on suspendit le sermon du soir. Un mois après, on demanda l'autorisation de jouer une seconde pièce intitulée : *Actes des Apôtres ;* on apporta le manuscrit à Calvin qui répondit : « Ceux qui veulent jouer cette histoire devraient plutôt employer leur argent à des actes de charité ; ce que j'en dis n'est pas pour blâme, mais pour remontrance ; il faut premièrement avoir regard de dépenser son bien pour son prochain. » Malgré la remontrance, le Conseil ordonna que le spectacle eût lieu, « et comme cela sera de grande édification, les *débiteurs* pourront *franchement* venir voir la dite histoire durant quatre jours. » L'un des pasteurs, collègue de Calvin, fut plus austère que lui, et prècha fortement, dans l'église de Saint-Pierre, contre le spectacle projeté : « Les femmes, dit-il, qui monteront sur cet échafaud pour jouer cette *false* (fausse scène) sont personnes éhontées ; les belles iront pour montrer leur beauté ; les laides pour étaler force richesse et magnificence de dorure et de satin ; tout cet étalage excitera les mauvais désirs et paroles effrontées parmi les spectateurs. » La question fut reportée devant le Conseil ; là Calvin soutint généreusement son collègue et se déclara solidaire de la prédication. Le Conseil persista, pour cette fois dans sa tolérance, et le spectacle eut lieu ; mais les magistrats, sur la requête des pasteurs « suspendirent telle histoire,

jusqu'à ce que le temps fût plus propice. » Après la question du spectacle vint celle de la danse ; un grand bal fut donné, contre les ordonnances ecclésiastiques et avec des désordres auxquels prirent part plusieurs des familles les plus considérables de la ville, entre autres celle de l'ancien syndic Amy Perrin naguère l'un des adhérents de Calvin. « Un mémoire est resté, dit l'historien de Genève qui donne une description détaillée de ces étranges amusements, et il ressort de ces pages affreuses que les danses usitées alors en maisons particulières seraient aujourd'hui sévèrement réprimées, au milieu du carnaval le plus échevelé[1]...... L'un des assistants, le syndic Amblard, confessa ses torts, écouta les remontrances de Calvin, et n'en demeura pas moins son fidèle ami ; il déclara même qu'il était juste que les grands fussent châtiés aussi bien que le commun peuple. Madame Perrin ne fut pas d'aussi bonne composition ; à peine Calvin lui eut-il adressé quelques paroles, qu'elle s'emporta et se répandit en injures : « Méchant homme, dit-elle, vous voulez boire le sang de notre famille ; mais vous sortirez de Genève avant nous. » Calvin lui répondit : « Souvenez-vous que vous êtes femme et que de tels propos vous déshonorent. Vous avez banni de votre âme et de vos manières tout sentiment de pudeur ; mais votre

[1] Ce mémoire, adressé au roi de Navarre par Daneau, se trouve dans la bibliothèque de Genève. — Gaberel, t. I, p. 380-381 ; *Pièces justificatives*, p. 245.

pétulance n'empêchera pas le Consistoire de faire son devoir, et quand vous auriez dans votre famille autant de couronnes qu'il y a de têtes folles, vous n'entraverez pas le cours de la discipline ecclésiastique. Bâtissez une nouvelle ville si vous voulez vivre à votre fantaisie ; mais tant que vous serez à Genève, vos efforts seront vains pour secouer le joug de l'Évangile. » Un emprisonnement de quelques jours fut la conséquence de cette scène, et dès lors une haine violente remplaça, dans le cœur de Perrin, la franche amitié qui l'avait uni au réformateur. »

Quel que fût l'objet ou le théâtre de la lutte, dans les rues, comme dans les salons, au milieu de la multitude soulevée comme en face d'amis irrités, pour rétablir l'ordre matériel comme pour maintenir l'ordre moral, l'indomptable courage de Calvin était toujours le même. En 1547, un ancien chanoine, Jacques Gruet, l'un des plus ardents Libertins et qui avait, disent les historiens, « concentré sur Calvin toute sa haine, » fut observé un jour rôdant autour du temple de Saint-Pierre, et pénétrant dans l'intérieur ; on trouva dans la chaire ce papier évidemment adressé à Calvin : « Gros ventru, toi et tes « compagnons vous feriez mieux de vous taire ; si vous « nous irritez trop, nous vous pulvériserons..... Quand « on a trop enduré, la vengeance est prête... Nous ne « voulons plus souffrir tant de maîtres. » Gruet fut arrêté et ses papiers saisis ; on y trouva d'une part des

écrits grossièrement blasphémateurs[1] contre la religion chrétienne, de l'autre, les preuves de sa correspondance avec la cour de Savoie pour lui livrer la république et satisfaire, aux dépens de l'indépendance nationale, sa passion contre Calvin et le régime qu'il avait établi. Gruet fut mis en jugement, condamné et exécuté comme blasphémateur et comme traître envers la patrie. Mis à la torture, il n'avait révélé aucun de ses complices ; mais sur un avis venu du pays de Vaud, l'un des chefs de quartier de Genève informa le Conseil que « plus de vingt « compagnons s'étaient associés pour mettre M. Calvin « au Rhône. De la part des croyants l'indignation, et de « la part des Libertins l'irritation étaient au comble ; « l'une et l'autre passion éclatèrent dans une séance du « Conseil des Deux-Cents réuni le 16 décembre 1547 à « l'occasion de nouvelles plaintes élevées par les pasteurs « contre beaucoup d'insolences, débauchements, dis- « solutions et inimitiés qui tournent à la ruine de la « ville. » De nouvelles poursuites avaient été naguère intentées contre l'ancien syndic Amy Perrin, et il venait

[1] On y lisait « écrit de sa propre main » que Notre-Seigneur Jésus-Christ « a été un bélitre, un menteur, un fou, un séducteur et misérable, « malheureux fantastique, un rustre, plein de présomption glorieuse et « maligne..... Ses apôtres ont été des marauds et coquins, apostats, lour- « dauts, écervelés.... La loi de Dieu ne vaut rien, ni ceux qui l'ont faite ; « l'Évangile n'est que menterie ; il y a moins de sens qu'aux fables d'Ésope, « et c'est une fausse et folle doctrine. » (Henry, *Vie de Jean Calvin.* t. II, appendice, p. 121 ; — Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 391.) — J'ai supprimé quelques expressions encore plus grossièrement outrageantes.

d'être acquitté faute de preuves, mais révoqué de ses emplois. Les Libertins et les réformés étaient à peu près en nombre égal dans l'assemblée; le débat devint un tumulte; des menaces violentes furent proférées contre les pasteurs et le Consistoire. Effrayés, quelques-uns de leurs amis allèrent en hâte prier Calvin et ses collègues de ne pas se rendre au Conseil : « Attendez-moi quelques ins« tants, » dit Calvin; il sortit seul, se rendit à l'hôtel de ville et entra inopinément dans l'assemblée. Des clameurs l'accueillirent d'abord; quelques épées sortirent, dit-on, du fourreau : « Je sais, dit Calvin, que je suis la « principale cause de vos discordes; s'il faut du sang « pour les apaiser, répandez le mien; je prends Dieu à « témoin que je viens m'offrir à vos coups. » Il y a des moments heureux où le courage intimide la colère; le calme reparut dans le Conseil; tous se rassirent; Calvin reprit : « La religion seule peut vous donner et consoli« der votre liberté; mais l'union est nécessaire; si ma « présence est un obstacle invincible au maintien de la « paix, je quitterai la ville, demandant à Dieu que ceux « qui veulent vivre sans la règle chrétienne puissent « sauver la république et la maintenir en prospérité. » La réaction fut aussi vive que l'avait été l'explosion; le Conseil vota l'oubli du passé et la réconciliation des adversaires; Calvin et l'un de ses collègues allèrent audevant des magistrats : « Messieurs, dirent-ils, la sainte « Cène est proche; il serait bon de réunir tous les

« esprits ; nous désirons tendre la main à M. Amy Per-« rin, et nous supplions messieurs de le réintégrer en « sa charge de conseiller. — Moi, répondit Perrin, je « ne me plains de personne ; je ne veux de mal à aucun « et désire vivre en paix. » Trois semaines après [1], il fut, en effet, remis en charge, et chrétiens ou Libertins, tous purent un moment se croire réconciliés.

Mais les réconciliations, même sincères au début, sont rarement assez sérieuses pour mettre fin aux questions qui ont suscité les querelles. En proposant au Conseil l'oubli du passé et la paix à l'approche de la sainte Cène, Calvin venait précisément de rappeler la plus grave peut-être des questions sur lesquelles portait la lutte entre les deux partis, la question de savoir lequel du pouvoir religieux ou du pouvoir civil avait droit de refuser la Cène et de prononcer l'excommunication contre ceux qu'il en jugeait indignes. De nos jours, dans les pays libres et partout où l'on a compris ce que sont la foi et la liberté religieuse, une telle question ne saurait exister ; c'est l'autorité religieuse qui, au nom de la foi religieuse commune entre les pasteurs et le troupeau, et sous sa responsabilité religieuse, donne seule la sainte Cène ; c'est à elle seule qu'il appartient de décider des cas où, pour des raisons religieuses, elle croit devoir la refuser, et le pouvoir civil n'a nul titre pour

[1] Le 16 janvier 1548.

intervenir dans cette intime délibération entre la conscience du prêtre et celle du fidèle. Le pouvoir ecclésiastique a souvent abusé, il est vrai, du droit d'excommunication, et ce sont ces abus qui ont provoqué, de la part du pouvoir civil, l'intervention tyrannique par laquelle le Parlement de Paris, entre autres, enjoignait jadis quelquefois aux prêtres de donner la communion qu'ils avaient refusée. Par prudence et pour éviter ce qu'ils appelaient le scandale, les magistrats civils de Genève prétendaient au même droit, et peu de temps après le retour de Calvin, ils avaient soutenu que c'était à eux seuls, non au Consistoire, qu'il appartenait de prononcer l'excommunication, et que le pasteur devait admettre à la communion quiconque le Conseil d'État y aurait autorisé. Calvin avait aussitôt déclaré qu'il sacrifierait tout et retournerait dans l'exil plutôt que d'admettre une telle prétention. Non qu'il eût, sur la question même, une doctrine prononcée et absolue ; il en jugeait plutôt en homme de gouvernement religieux qu'en théologien fanatique : « Depuis que je suis de retour dans cette « Église, écrivait-il à Bullinger, nous y avons une forme « de discipline qui n'est point parfaite en soi et qui « laisse beaucoup à désirer, mais qui, dans l'ensemble, « atteint son but. Un Consistoire a été institué pour la « surveillance des mœurs. Il n'a aucune juridiction « civile, et seulement le droit de répression d'après la « parole de Dieu et comme son plus élevé représentant,

« c'est-à-dire l'exclusion de la sainte Cène..... Je sais « que, sur cette question, nos amis ne sont pas tous « d'accord ; il y a des hommes doctes et pieux qui pen- « sent que, sous un gouvernement chrétien, l'excommu- « nication n'est pas nécessaire ; mais aucun homme « sensé ne se laissera entraîner à l'improuver et à l'a- « bolir là où elle est établie. Quant à moi, la doctrine « du Seigneur sur ce point me paraît parfaitement claire; « mais vous reconnaîtrez du moins, je crois, que ce se- « rait pour nous une honte et une défaite irréparable si « l'on renversait sous nos yeux l'édifice dont le Seigneur « nous a faits les gardiens [1]. »

Les Libertins comprirent sans peine quel parti ils pouvaient tirer de ce désaccord entre le Conseil et les pasteurs ; ils se rangèrent sous le drapeau du Conseil, et l'un des plus violents d'entre eux, connu par son incrédulité et les désordres de sa vie, Berthelier, se présenta à la sainte Cène et fut frappé d'excommunication par le Consistoire. Sur sa plainte, le conseil déclara qu'il ne ratifiait point cette décision et que, « si Berthelier n'a- « vait, dans sa conscience, point d'empêchement à « s'approcher de la sainte Cène, il l'y autorisait. » — « Messieurs, dit Calvin, quant à moi, je souffrirai plutôt « la mort que de laisser profaner aussi indignement la « Cène de mon Seigneur. » Les magistrats qui le con-

[1] Stähelin, *Jean Calvin*, t. I, p. 459-460.

naissaient assez pour savoir ce que valait, de sa part, une telle parole, furent intimidés, et firent dire sous main à Berthelier : « Si vous pouvez vous abstenir pour « le moment, vous ferez bien. » Mais le Libertin et ses amis n'avaient pas, comme les magistrats, envie d'éviter le bruit : le dimanche, 3 septembre 1553, une foule nombreuse et agitée remplissait le temple de Saint-Pierre ; les pasteurs et les anciens occupaient les bancs du Consistoire ; les Libertins se groupaient dans le voisinage de la table sainte ; Calvin monta en chaire, prononça tranquillement un sermon sur les dispositions nécessaires aux communiants, et le termina en disant : « Quant à moi, tant que Dieu me laissera ici, puisqu'il « m'en a donné la constance et que je l'ai prise de lui, « j'en userai quelque chose qu'il y ait, et je me gouver- « nerai suivant la règle de mon maître, laquelle m'est « toute claire et notoire... Comme nous devons recevoir « la sainte Cène, si quelqu'un auquel cela est défendu « par le consistoire voulait s'ingérer à cette table, il est « certain que je me montrerai, pour ma vie, tel que je « le dois. » Il descendit de sa chaire et bénit la table sainte. Les Libertins s'avancèrent ; quelques-uns d'entre eux firent un mouvement comme pour saisir le pain et la coupe ; couvrant aussitôt de ses mains les symboles sacrés et se penchant vers ses adversaires, Calvin s'écria : « Vous pouvez briser ces membres, vous pouvez « couper ces bras, vous pouvez prendre ma vie ; mon

« sang vous appartient ; versez-le ; mais jamais au-« cun de vous ne pourra me forcer à donner les « choses saintes aux profanes et à déshonorer la « table de Dieu. » Les Libertins se regardaient les uns les autres, regardaient autour d'eux ; un murmure sourd courait dans l'assemblée silencieuse ; ils s'écartèrent de la table ; la foule s'ouvrit pour leur laisser passage ; ils sortirent du temple, et la Cène fut distribuée aux fidèles profondément émus et recueilis.

Le soir du même jour, Calvin remonta en chaire : « Je ne sais, dit-il, si ce n'est pas le dernier sermon que je dois faire à Genève ; non que je prenne congé de moi-même et que je veuille quitter ce lieu de mon autorité propre ; mais je prends ce qui se fait comme si l'on avait déclaré qu'on ne veut plus se servir de moi et qu'on me contraint de faire ce qui n'est point permis selon Dieu. Quant à moi, tant que je serai en liberté de prêcher et de vous servir, je le ferai au nom du Seigneur ; mais, quand on me mettra dessus une condition insupportable, je ne résisterai point à ceux qui ont la puissance. »

Le langage était aussi mesuré que la conduite était énergique ; Calvin réclamait sa propre liberté, son droit d'agir selon sa conscience religieuse, et ne provoquait point d'ailleurs à l'insurrection ; il bornait sa résistance à l'exil volontaire ; l'homme d'ordre s'attestait en même temps que le fidèle pasteur. Le peuple se prononça pour lui. Les Libertins reculèrent. Les ma-

gistrats civils comprirent leur situation et n'insistèrent point. La discussion sur la source et l'exercice du droit d'excommunication continua encore quelque temps, entremêlée d'incidents quelquefois tumultueux mais qui aboutissaient toujours à l'hésitation de la part du pouvoir civil et de ses compromettants alliés. Enfin, le 25 octobre 1554, « le Conseil d'État obtint de Berthelier qu'il fît sa paix avec les pasteurs, et le 24 janvier 1555, les Conseils réunis déclarèrent que le prononcé de l'excommunication appartenait au Consistoire[1]. »

Mais l'amour-propre et la haine n'abdiquent pas après leurs revers; les Libertins cherchèrent, contre Calvin, un autre champ de bataille; ils en prirent un placé plus bas que celui du droit d'excommunication, mais plus spécieux et plus national. La persécution contre les Réformés, de plus en plus active et cruelle, amenait à Genève, surtout de France et d'Italie, un grand nombre de réfugiés, nobles, bourgeois, lettrés, paysans, artisans qui, sur le bruit du triomphe de la Réforme dans cette petite république et du renom de ses pasteurs, se promettaient d'y trouver un sûr et pieux asile. Le zèle chrétien les accueillait avec faveur, mais le patriotisme local était enclin à s'en montrer inquiet et jaloux : « Nous ne connaissons pas exactement, dit M. Gaberel, le nombre des réfugiés venus ainsi à Genève; pendant la révolution

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 425.

de 1793, les amis de l'égalité, voulant anéantir les distinctions entre les familles qui vivaient sur le sol genevois, brûlèrent tous les registres où les bourgeois et les habitants étaient inscrits depuis le seizième siècle. Heureusement quelques personnes avaient des copies ; mais ces documents particuliers ne sont pas complets. Le livre d'admission des étrangers porte les noms de treize cent soixante-seize personnes à qui, de 1549 à 1564, on accorda le droit d'habitation ; sur ce nombre, durant la même période, soixante-dix-huit personnes furent admises à la bourgeoisie, et payèrent pour leur incorporation des sommes considérables. La ville ayant grand besoin d'argent pour relever et fortifier ses murailles, ces nouveaux bourgeois étaient reçus avec faveur ; et cette disposition était si populaire qu'un jour, un bateau amenant au port de Genève plusieurs réfugiés : « Bien, « dirent quelques citoyens, voici de l'argent et des pierres « qui nous arrivent pour les fortifications[1]. »

La ferveur religieuse de ces réfugiés éclatait dans leur fuite de leur patrie ; ils étaient évidemment, pour Calvin et son parti, d'assurées et zélées recrues. Les Libertins ne s'y trompèrent pas, et dès le premier jour ils déployèrent, contre les nouveaux venus, la malveillance la plus active. Ils trouvaient dans la population des gens disposés à les seconder : les uns, anciens bourgeois de

[1] *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 426.

Genève, voyaient avec déplaisir des étrangers associés aux droits et aux avantages de leur patrie; les autres, de petite et laborieuse condition, redoutaient la concurrence d'industriels et d'artisans souvent plus habiles et plus assidus au travail; l'esprit national et l'intérêt personnel s'unissaient pour échauffer la même hostilité; les mécontents riches fomentaient l'humeur des mécontents pauvres: « Tantôt c'étaient des railleries lancées par les gens demeurés secrètement catholiques: — Hé, les amis, disait-on aux Français, vous aviez bien presse de quitter votre pays; le Dieu de pâte vous faisait donc mal à la gorge? — Ailleurs, la jalousie populaire éclatait: — Maugré Dieu, disaient quelques-uns, ces gens qui fuyent le feu pour l'Évangile vous font bien renchérir les marchandises. — Voyez, disaient des femmes, quand les Français sont ici, on ne fait rien de bien à ceux de la ville; que le diable rompe le cou à tous les Français! » Quelques-uns des chefs Libertins s'appliquaient à tirer, de ces boutades populaires, des mesures propres à affaiblir la situation et l'influence des réfugiés: « Ils traitent barbarement, écrit Calvin à Bullinger, ils outragent inhumainement nos frères venus ici pour la cause de Christ et qui le supportent avec tant de douceur et de patience que leurs offenseurs eux-mêmes ne peuvent le nier. » Amy Perrin fit un jour saccager les boutiques des Français; il proposa qu'on enlevât aux réfugiés leurs armes, à l'exception de l'épée, qu'ils ne devaient plus

même porter en public; quelques jours après, il alla plus loin et demanda qu'on retirât aux réfugiés même leur épée, car il craignait, dit-il, de leur part une trahison en faveur du roi de France Henri II. Les réfugiés se récrièrent; ils sommèrent Perrin de prouver leur prétendu projet de « se remettre aux mains de cette *Catherine* qui se baignait, avec son mari, dans le sang de leurs frères; » et le premier syndic Jean Lambert se fit, devant le Conseil des Deux-Cents, l'organe de leurs plaintes: « Messieurs, dit-il, je me demande pourquoi le capitaine Perrin et le seigneur Vandel s'irritent si fort contre la bourgeoisie des étrangers, disant qu'ils chasseront les anciens de la ville et la livreront au roi ou à quelque autre prince. Avisez quelle vraisemblance a cette accusation. Ces hommes sont de diverses contrées, mœurs et langage; à quel propos s'uniraient-ils pour nous trahir et nous chasser? Ils ont abandonné leur pays, parents et amis, tous leurs biens terriers, pour ne pas désobéir aux commandements de Dieu; et maintenant ils se remettraient au pouvoir des princes en trahissant la ville qui leur a donné refuge! Certes, capitaine, je m'émerveille de vous voir ces soupçons; vous ne les aviez pas il y a sept ans, lorsque vous vouliez admettre dans la ville deux cents chevau-légers assermentés au roi de France. Moi, je tiens qu'il faut laisser toute liberté à des gens qui nous apportent fidélité, honneur et argent; la ville s'en trouvera grandement bien si nous retenons bourgeois les

hommes de bonne conduite et de bon témoignage[1]. »

Au commencement de l'année précédente[2], on avait fait, aux clameurs des Libertins contre les réfugiés, une concession qui semblait devoir leur suffire; on avait décidé que, pour être élus au grand Conseil, il faudrait que les nouveaux bourgeois eussent habité Genève et partagé ses périls durant la guerre de 1436, à l'époque où la Réforme y avait été hautement proclamée et établie. Les nouvelles demandes d'Amy Perrin furent repoussées; dans les premiers mois de l'année 1555, soixante nouveaux bourgeois furent reçus; les mécontents vinrent déclarer « que plusieurs parmi le peuple se lamentaient de ce qu'on passait tant de bourgeois du même pays. » Le Conseil vota que, malgré cela « on devait suivre à faire de nouvelles admissions. » Les plaintes des Libertins devinrent des menaces; on dit formellement au Conseil « que le refus de Messieurs pourrait émouvoir le peuple, et qu'il fallait surseoir aux réceptions pour éviter la confusion dans la chose publique. »

Les Libertins prirent eux-mêmes l'initiative et la responsabilité de la confusion; à la fois menaçants et inquiets, ils s'apercevaient qu'au sein de la population leur influence baissait rapidement; la passion et la décadence imminente les poussaient également à tenter un

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 427-431. — Bonnivard, *de l'Ancienne et nouvelle police de Genève*, p. 127-131.

[2] Le 16 janvier 1554.

coup décisif. Trois jours après le rejet de leurs dernières demandes au Conseil, le 18 mai 1555, les chefs du parti soupaient dans une taverne « avec plusieurs compagnons des tumultes, dit Bonnivard; là ils déchiquetèrent, à beaux coups de langue, les Français et les *porte-Français*. Après que la langue eut fait son office, le vin émut les pieds et les mains à faire le leur; »—Capitaine, dit à Amy Perrin l'un de ses compagnons, je vous trouve froid, mais le peuple se fie en vous; prenez l'affaire en main.« —En avant, messieurs, s'écria Perrin; ce que nous faisons est pour l'honneur de Genève. » Ils sortirent et se répandirent dans la ville, appelant partout leurs affidés : « Aux armes! que tous les bons Genevois se lèvent! Les Français veulent saccager la ville; allons prendre ces messieurs et les jeter au Rhône; nous en battrons en bas de ces *francillons* tant qu'il s'en présentera. » Une des bandes se porta sur l'hôtel de ville; une autre passait devant la maison du syndic Aubert; à ce bruit, le magistrat descend dans la rue en robe de chambre, tenant d'une main son bâton de syndic, de l'autre une chandelle allumée; il est renversé et foulé aux pieds; il se relève; quelques amis de l'ordre accourent; un autre des syndics rassemble rapidement quelques compagnies de milice bourgeoise; elles se portent à la défense de l'hôtel de ville; la lutte s'engage; plusieurs personnes sont tuées; mais partout les insurgés sont attaqués, défaits, poursuivis. Leur résistance fut aussi courte que

leur tentative avait été soudaine et violente; plusieurs furent faits prisonniers; les meneurs, Perrin entre autres, s'enfuirent et sortirent du territoire genevois. La répression avait été prompte; le châtiment fut légalement sévère; traduits devant les tribunaux, quelques-uns de ceux qui avaient été pris dans le combat furent condamnés à mort et exécutés; d'autres furent bannis; cent cinquante de leurs amis se retirèrent, comme eux, sur le territoire bernois. Les factieux ne se tinrent pas pour battus; ils demandèrent au gouvernement bernois « d'abord de solliciter, puis d'exiger ouvertement leur retour, » se constituant ainsi juge entre Genève et les bannis. La république, après cela, n'avait plus qu'à être vassale et bientôt sujette de Berne. Il fallut, pour conjurer cet orage, beaucoup de fermeté mais aussi beaucoup de prudence, car Berne était puissante et Berne n'aimait pas Genève. Ce fut Calvin qui mena l'affaire. Berne dut renoncer à ses prétentions envahissantes. » Les Libertins portèrent ailleurs leur trahison et leur haine; ils s'adressèrent au duc de Savoie pour réduire Genève[1] : « Voyez, disaient-ils en montrant les fortifications de leur patrie, ces murailles bien blanchies; avant qu'il soit peu elles seront tellement canonnées qu'il n'y restera pas pierre sur pierre. » Mise en bon état de défense, la ville ne fut pas attaquée; les Libertins poursuivirent leur complot, mais

[1] Bungener, *Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits*; p. 339. — Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 432-435.

le duc de Savoie ajourna ses projets. Calvin demanda au Conseil d'État d'ordonner un jeûne d'actions de grâces ; la pieuse solennité eut lieu ; et après dix-neuf ans de luttes intestines, la jeune République qui, en 1536, s'était hardiment placée sous la loi de la Réforme, put, en 1555, espérer de vivre en paix sous l'influence de son réformateur.

On a souvent dit qu'à partir de cette époque, Calvin fut le maître dans Genève et la gouverna absolument. On a quelquefois appelé ce gouvernement une théocratie ecclésiastique dans une République chrétienne. C'est une assertion confuse et inexacte. Sans doute la défaite définitive des Libertins fut, pour Calvin, une grande victoire, et son influence générale dans Genève en fut grandement accrue ; en toute occasion son opinion était fort comptée ; les magistrats civils lui demandaient souvent ses conseils ; lorsque quelque importante question ou quelque grave difficulté s'élevait dans les relations extérieures du petit État, on avait souvent recours à Calvin pour qu'il intervînt dans les négociations et fît servir à l'intérêt genevois son autorité dans l'Europe réformée. Mais quelque grand que fût dans la République le crédit de Calvin, le gouvernement n'y prit nullement le caractère ecclésiastique ; la distinction du pouvoir civil et du pouvoir religieux fut strictement maintenue et leurs domaines soigneusement séparés. Tout en reconnaissant les droits de la compagnie des Pasteurs et du Consistoire

en matière de foi et de discipline religieuse et morale, les magistrats civils repoussaient toute extension de cette autorité au delà de ses limites déterminées; ils la contrôlaient même dans ces limites, et exerçaient sur les Pasteurs eux-mêmes leur propre autorité. La Compagnie avait transféré l'un des pasteurs dans une paroisse de campagne sans en demander l'autorisation au Conseil d'État; il lui fut enjoint de ne plus procéder ainsi à l'avenir. On lit dans les registres du Conseil : « Nicolas Vandert, prédicant à Jussy, ne fait son devoir en son métier, et ne va point visiter les malades; ordonné qu'il soit destitué et un autre mis à sa place. » Un peu plus tard, un autre pasteur est destitué « pour incontinence. » Le Conseil est informé que le pasteur Bernard prêche « à portes serrées; » il lui est fait commandement exprès qu'il ait à prêcher « à portes ouvertes. » Un autre est averti « qu'il n'ait à médire des magistrats dans ses prédications. » Calvin lui-même n'était pas à l'abri d'admonestations semblables. « Le 21 mai 1548, on informe le Conseil que Calvin hier, avec une grande colère, prècha que le magistrat permettait plusieurs insolences. Sur ce, il est ordonné qu'il sera appelé au Conseil pour savoir de lui à quelle intention il a cela prêché, et, s'il y a quelque insolence pour la ville, qu'il soit commandé au lieutenant d'en faire justice. » Les récriminations réciproques persistèrent; le 9 juillet, on dénonce que « Calvin s'est courroucé hier dans son sermon, parlant de

baptême et de certaine croix sur les habits. » On décide d'appeler les ministres par-devant le Conseil et de leur remontrer « qu'ils ne doivent ainsi crier, mais qu'avant toutes choses ils doivent venir porter leur plaintes au Conseil, et s'adresser ensuite au public si on ne tient pas compte de leurs réclamations. » Évidemment la liberté des pasteurs était grande ; mais l'autorité des magistrats civils subsistait parallèlement et ils n'hésitaient pas à l'exercer[1].

Calvin sortait vainqueur de la lutte morale contre les Libertins politiques; mais il était engagé aussi dans une autre lutte, dans une série de controverses théologiques avec les Libertins hérétiques. En même temps qu'il travaillait à fonder le régime intérieur et l'indépendance de l'Église chrétienne réformée, il s'appliquait à maintenir, dans l'Église réformée, la foi chrétienne évangélique. Il était simultanément aux prises avec les troubles civils, la licence des mœurs et l'ardent essor des esprits, ces trois puissants et redoutables caractères du seizième siècle. Je n'ai garde de le suivre dans l'arène où il tint tête à tant de novateurs en matière de foi, qui surgissaient autour des grands réformateurs du siècle, Caroli, Bolsec, Castillon, Westphall, Gribaldi, Valentin Gentil, Blandiata, Osiander, etc. Parmi ces hardis docteurs à qui Calvin eut

[1] M. Amédée Roget a publié, à Genève (1867), un petit écrit intitulé : *L'Église et l'État à Genève du vivant de Calvin*, dans lequel, d'après les les registres du Conseil d'État, il a pleinement rétabli, sur ce point, la vérité des faits.

affaire, j'en prendrai deux, Michel Servet et Lelio Socin, qui ont fait grand bruit, l'un par lui-même et sa fin tragique, l'autre comme le précurseur de son neveu Faust Socin, fondateur de la secte célèbre qui a pris de lui son nom. C'est dans ses relations avec ces deux hommes que se manifeste, sous deux faces très-diverses, le caractère de Calvin, capable à la fois de froide rigueur envers les adversaires qu'il méprisait, et de modération, presque de douceur tolérante envers ceux dont il estimait la sincérité et la modestie.

Précisément la même année où Calvin naquit à Noyon, en 1509, Michel Servet naissait à Villanova, ville d'Aragon, où son père, bourgeois considéré, était notaire; il recevait dans un couvent de dominicains sa première éducation, et son père l'envoyait ensuite étudier le droit à Toulouse, comme le père de Calvin avait voulu que son fils allât faire à Orléans et à Bourges la même étude. De même aussi que la jeunesse de Calvin s'était d'abord développée sous la protection d'un évêque, Servet eut pour premier patron dans la vie le père Quintana, confesseur de Charles-Quint, et il l'accompagna en Italie, obscur dans la suite impériale. Malgré ce patronage et sa jeunesse, Servet avait déjà l'esprit imbu des nouvelles impressions du temps, car en recueillant plus tard les souvenirs de son séjour à Rome, il s'écriait : « Là j'ai vu de mes yeux le pape porté sur les têtes des princes de la terre, et adoré, au milieu des places, par tout le peu-

ple à genoux ; tellement que ceux qui pouvaient baiser ses pieds ou sa chaussure se regardaient comme heureux entre tous... O bête la plus scélérate des bêtes! courtisane la plus impudente des courtisanes! C'était bien là la belle courtisane sacrée que décrit Ésaie[1]. » Un peu plus tard, en 1530, Servet était à Bâle, en conversation avec les réformateurs déjà célèbres qui y avaient fixé leur séjour, Œcolampade, Capiton, Bucer. Le grand réformateur de la Suisse allemande, Zwingle, que la mort devait frapper l'année suivante sur le champ de bataille de Cappel, se trouvait aussi à Bâle, et s'entretenait avec ses amis des intérêts de leur cause commune : « J'ai ici, dit Œcolampade, un téméraire et entêté Espagnol, Michel Servet, qui soulève toujours les questions les plus délicates et m'importune odieusement; il pense en arien. — Frère Œcolampade, dit Zwingle, veilles-y et prends bien garde; les idées de cet Espagnol seraient la ruine de toute notre religion chrétienne. Si Christ n'était pas vraiment Dieu et éternel, il ne serait pas et ne pourrait pas être notre Sauveur, et tout ce que les saints prophètes et les saints apôtres ont enseigné aux Églises serait faux. Tâche, par de bons et solides raisonnements, de ramener ce jeune homme à la vérité. — Je l'ai déjà tenté, répondit Œcolampade, mais il est si hautain, si présomptueux et si querelleur, que rien n'a

[1] Ésaie, chap. XLVII; Henry, *Vie de Calvin*, t. III, p. 107.

réussi [1]. » Quatre ans après, en 1534, Calvin arrivait aussi à Bâle, et faisait, sur ces mêmes réformateurs, l'impression la plus contraire; ils voyaient, dans l'un de ces deux jeunes gens un grand péril, dans l'autre une grande espérance pour la Réforme naissante. Leurs pressentiments ne les trompaient pas.

En 1531 et 1532, Servet erra de Bâle en Allemagne et d'Allemagne à Bâle, tantôt à la suite du confesseur de Charles-Quint, tantôt seul et passionnément préoccupé des idées qui fermentaient dans sa tête et dont il se promettait un brillant avenir; ambitieux et présomptueux sans limite, il rêvait une réforme bien autrement étendue que celle à laquelle il assistait : « Je ne suis, disait-il, ni catholique ni protestant; » et il se voyait déjà le plus puissant comme le plus nouveau des réformateurs. Revenu à Bâle en 1531, il fit imprimer à Haguenau son premier ouvrage intitulé : *des Erreurs de la Trinité*, et il n'hésita pas à s'en déclarer l'auteur, *par M. Servet, autrement dit Reves, Espagnol d'Aragon* [2]. L'imprimeur plus prudent ne mit au livre ni son propre nom ni celui du lieu de publication, tant les idées de Servet inspiraient déjà de méfiance. C'était une violente attaque contre le dogme de la Trinité écrite avec une verve et un certain éclat d'imagination féconde et subtile, mais confuse et superficielle dans sa hardiesse. L'improbation, catholi-

[1] Henry, *Vie de Calvin*, t. III, p. 115.
[2] *De Trinitatis erroribus, lib. III, per M. Servetum, alias Reves, ab Aragonia Hispanum, in-8°.*

que et protestante, fut prompte et vive. Le père Quintana parla de Servet avec dédain, comme d'un jeune homme qu'il avait eu en effet dans sa suite et dont il se rappelait la figure, mais en qui il n'avait jamais soupçonné de telles doctrines. Les plus doux des réformateurs allemands et suisses se prononcèrent hautement ; Mélanchthon pressa Œcolampade de veiller à ce que de telles doctrines ne pussent être imputées à la Suisse réformée. Bucer, en prêchant contre l'ouvrage, alla jusqu'à dire, du haut de la chaire, que l'auteur méritait d'être mis en pièces. Le gouvernement bâlois s'émut et fit saisir le livre, et même, dit-on, emprisonner l'auteur ; mais l'emprisonnement, s'il eut lieu, fut court, car Servet publia presque aussitôt, toujours sous son nom et sur le même sujet, un second ouvrage[1] où il expliquait, excusait et retirait presque le premier, mais sans en rétracter le fond et en qualifiant ses idées d'enfantines et incomplètes, nullement de fausses. Il laissait en effet entrevoir, au delà de ses attaques contre la Trinité, un panthéisme bien plus téméraire et plus grave. Ce second ouvrage fut peu remarqué soit comme excuse, soit comme menace ; l'effet du premier persista. Servet comprit qu'il avait, en Allemagne et en Suisse, peu de chances de succès, et il alla chercher ailleurs un autre théâtre pour ses rêves de gloire et de puissance.

[1] *Dialogorum de Trinitate lib. II. — De Justitia regni Christi*, cap. IV; in-8°, 1532.

Ce fut en France et à Paris qu'il espéra le trouver ; il y vécut en 1534, à la fois comme étudiant et comme maître, prenant et donnant des leçons de médecine, de mathématiques, d'astronomie, et bientôt remarqué pour la rapidité de son intelligence, la vivacité de son imagination, sa prompte acquisition de sciences diverses et sa fécondité en vues nouvelles, souvent hasardées, quelquefois ingénieuses et heureuses. En médecine, il entrevit et décrivit presque la circulation du sang ; il prit parti pour les médecins grecs contre les arabes, traitant de *sots* et de *pestes publiques* tous ceux qui n'étaient pas de son avis. En mathématiques et en astronomie, il fit des cours mêlés de science et de conjectures chimériques ; il traduisit la Géographie de Ptolémée. L'étendue et le mouvement de son esprit lui attiraient de nombreux auditeurs ; mais en même temps l'exigence et l'arrogance de son caractère, ses prétentions en tout genre et partout démesurées, son humeur inquiète et querelleuse le brouillèrent bientôt, non-seulement avec les médecins ses rivaux, mais avec toute l'université de Paris, où ses idées furent prises en méfiance et sa personne en antipathie. Il manquait à la fois d'ascendant et de modestie ; il n'était pas seulement violent et grossier envers ses adversaires, comme la plupart des savants de son temps, même les plus éminents ; il portait dans la dispute cette fatuité présomptueuse et rogue qui est plus blessante que la franche et brutale colère. Ses hérésies théologi-

ques et ses rêveries astrologiques fournirent contre lui de faciles prétextes; il fut poursuivi devant le parlement, qui le condamna à supprimer une apologie injurieuse qu'il venait de publier, et lui interdit tout enseignement d'astrologie conjecturale et judiciaire. Irrité et mobile, il quitta Paris, alla vivre quelque temps à Lyon comme correcteur dans l'imprimerie alors célèbre des frères Trechsel, revint à Paris, en sortit encore, se transporta d'abord à Avignon, puis à Charlieu, petite ville près de Lyon, changeant sans cesse de nom comme de domicile, tour à tour pressé de s'étaler et de se cacher, avide de bruit et ayant souvent besoin de silence; en 1540, il s'établit enfin à Vienne en Dauphiné dont l'archevêque, Mgr Paulmier, avait entendu avec faveur à Paris quelques-unes de ses leçons et le prit sous sa protection.

Il vécut là douze ans, cachant son vrai nom de *Servet* sous celui de sa ville natale *Villanueva*, accrédité comme médecin, rentré, pour sa vie extérieure, dans l'Église catholique et en pratiquant le culte, mais plus que jamais préoccupé de ses grandes perspectives d'innovation religieuse et du rôle qu'il rêvait pour lui-même. Il publia divers travaux, entre autres une traduction de la Bible par un moine savant, Xantes Pagnini; mais l'*Apocalypse* de saint Jean était l'objet particulier de son étude; il y voyait les signes du temps et la chute prochaine de l'Antechrist : « Le dragon qui veut dévorer la femme « et son enfant est le pape ; la femme est l'Église ; l'en-

« fant que Dieu enlève et sauve est la foi des chrétiens[1].
« Pendant douze cent soixante jours, c'est-à-dire années,
« l'Église est restée sous le joug de l'Antechrist; mais
« maintenant le combat contre le dragon commence;
« Michel et ses anges triompheront; nous découvrirons
« la révélation divine depuis les premiers siècles, le
« grand mystère de la foi qui est au-dessus de toute dis-
« pute; nous verrons la face du Dieu qui n'a pas encore
« été vu; nous le verrons brillant en nous-mêmes[2]. »

Servet ne se donnait pas pour l'ange Michel en personne; mais il se tenait pour son allié dans le grand combat et pour un nouvel apôtre du Seigneur; et pour donner cours à toute cette ambitieuse fermentation de sa pensée, il préparait un ouvrage qu'il intitulait : *Restitution du christianisme.*

Le plus récent et, je crois aussi, le plus chrétiennement philosophe des historiens de Calvin, M. Stähelin, résume en ces termes la doctrine contenue dans l'ouvrage de Servet, « autant du moins, dit-il, qu'on peut la com-
« prendre à travers son langage confus, mystique et
« prétendant au sublime. Le principe sur lequel tout le
« livre repose est l'affirmation de l'essence unique, abso-
« lue et indivisible de Dieu. On ne saurait concevoir
« une action directe de Dieu sur le monde; il en est
« séparé par un incommensurable abîme. Les intermé-

[1] *Apocalypse*, chap. XII.
[2] Henry, *Vie de Calvin*, t. III, p. 125-128.

« diaires dont il se sert, le lien qui unit le fini à l'infini, « résident dans le monde des idées. Chaque idée doit « être conçue comme personnelle et réelle, découlant de « l'essence de Dieu et image des essences éternelles. Dis- « tinctes sans être séparées de Dieu, les idées animent « la matière et la lient à Dieu. Il y a donc trois mondes, « dont chacun a son existence particulière et qui sont « cependant intimement unis entre eux; Dieu : les idées, « les êtres ou les choses. Les êtres sont contenus dans les « idées, les idées en Dieu; Dieu est tout et tout est « Dieu [1]. »

Deux ans avant la publication de l'ouvrage de M. Stähelin, en 1848, un philosophe très-distingué de l'école française contemporaine, M. Émile Saisset, donnait dans la *Revue des Deux Mondes*[2], un résumé de la doctrine de Servet plus développé, mais pleinement d'accord avec celui du théologien bâlois. C'est le panthéisme, avec sa prétention d'expliquer rationnellement toutes choses, et son chaos logique, mystique et verbal donné pour une explication rationnelle.

Établi à Vienne et en relations fréquentes avec Lyon où il avait des amis, Servet vivait à peu de distance et presque dans la région religieuse de Genève, c'est-à-dire de Calvin. J'ai déjà dit comment, en 1534, ces deux hommes s'étaient rencontrés à Paris, avaient engagé là

[1] Stähelin, *Vie de Calvin*, t. I, p. 432.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1848, t. I, p. 605-611.

une controverse, et s'étaient même donné, pour la continuer, un rendez-vous où Calvin s'était trouvé et auquel Servet avait manqué. Quelle qu'en fût la cause, cet incident avait probablement laissé dans l'esprit de Calvin quelque mépris pour un adversaire qui s'était ainsi évadé du combat. Ce que, depuis lors, Calvin avait entendu dire de Servet par les réformateurs allemands et suisses l'avait, à coup sûr, confirmé dans le peu d'estime et de goût qu'il lui portait. Servet, au contraire, ne pouvait vivre si près de Calvin sans être frappé de l'importance qu'il avait acquise, de la grandeur de son œuvre et de l'éclat de son nom. Il entreprit de rentrer avec lui en relation assidue; il lui écrivit, lui posa des questions, lui demanda ses avis, lui envoya même une copie de l'ouvrage qu'il préparait sur la *Restitution du christianisme*, sans doute afin de connaître d'avance les objections de ce redoutable adversaire. Ses lettres portaient l'empreinte tantôt d'une curiosité intéressée, tantôt d'une humeur mal contenue : « Je travaille toujours, « écrivait-il à Calvin, pour ranimer la vie dans l'Église, « et tu te fâches contre moi parce que je me mêle à « l'ange Michel dans ce combat, et parce que je désire « que tous les hommes pieux fassent comme moi. Exa- « mine bien ce passage (*de l'Apocalypse*), et tu verras « que ce sont des hommes qui livrent ce combat et don- « nent leur vie en témoignage de Christ. C'est l'usage « dans l'Écriture de les appeler des anges, car la renais-

« sance venue d'en haut nous rend égaux aux anges. »
A ces lettres fréquentes, entre 1540 et 1546, Calvin répondait froidement, mais sans aigreur, écartant les questions de Servet quand elles lui paraissaient insidieuses, lui donnant de sages et sévères conseils, évidemment soigneux de se refuser à des relations habituelles et à toute apparence d'intimité, même guerroyante, avec un homme qu'il n'estimait pas et dont les idées choquaient toutes les siennes : « J'ai bien voulu satisfaire à votre « désir, écrivait-il[1] à un ami commun qu'ils avaient à « Lyon ; non pas que j'aie grand espoir de profiter guère « avec un tel homme selon que je le vois disposé, mais « afin d'essayer encore s'il y aura quelque moyen de « le réduire ; ce qui sera quand Dieu aura si bien agi « en lui qu'il devienne tout autre. Comme il m'avait « écrit d'un esprit superbe, je lui ai voulu rabattre un « peu de son orgueil en lui parlant plus durement que « ma coutume ne porte. Je n'ai pu faire autrement, car « je vous assure qu'il n'y a leçon qui lui soit plus néces- « saire que d'apprendre l'humilité ; ce qui lui viendra « de l'esprit de Dieu, non d'ailleurs. Mais nous y devons « aussi tenir la main. Si Dieu nous fait cette grâce, à « lui et à nous, que la présente réponse lui profite, « j'aurai de quoi me réjouir. S'il poursuit d'un tel style « comme il a fait maintenant, vous perdrez temps à me

[1] Le 13 février 1546.

« plus solliciter à travailler envers lui, car j'ai d'autres « affaires qui me pressent de plus près... Je vous prie « de vous contenter de ce que j'en ai fait si vous n'y « voyez meilleur ordre. »

Servet écrivait toujours, se flattant sans doute soit de persuader, soit d'embarrasser Calvin par une correspondance et une controverse obstinée. Calvin se lassa enfin et lui écrivit : « Ni maintenant ni jamais je ne puis m'associer aux égarements de tes rêves. Pardonne-moi de te parler ainsi ; la vérité m'y contraint. Je ne te hais ni ne te méprise ; je ne veux pas te traiter durement ; mais il faudrait que je fusse de fer pour ne pas être ému quand j'entends outrager avec un tel déchaînement la doctrine qui fait les bienheureux. Le temps me manque d'ailleurs pour m'occuper davantage de tes systèmes et de tes plans ; tout ce que je pourrais te dire à ce sujet se trouve dans mon *Institution de la religion chrétienne*, et c'est là que je te renvoye[1]. »

Servet fut amèrement blessé de ce dédaigneux langage ; il avait à la fois fait à Calvin des avances et tendu des piéges ; Calvin s'était défendu des unes et des autres. En présence du rêveur vaniteux capable en même temps d'exaltation sincère et de ruse, le réformateur judicieux, précis et ferme ne pouvait être ni insouciant, ni dupe. Quand il n'y aurait eu, entre ces deux hommes, point de

[1] Henry, *Vie de Calvin*. t. III. p. 125-133. — Stähelin, *Jean Calvin, sa vie et ses écrits*, t. I, p. 429-431,

spécial et profond dissentiment, ils étaient naturellement antipathiques l'un à l'autre, et loin de les apaiser, tout rapprochement, tout contact les aliénait de plus en plus. A partir de cette époque, de la part de Calvin du moins, toute correspondance directe cessa; dès le 13 février 1546, il avait écrit à Farel: « Servet m'a écrit naguère, et il a ajouté à sa lettre un volume de ses extravagances étalées avec une jactance de Thrason, et me condamnant à voir des choses stupéfiantes et jusque-là inouïes. Il dit que, si cela me plaît, il viendra ici; mais je ne veux pas lui donner ma garantie; s'il vient, et si mon autorité y peut suffire, je ne souffrirai pas qu'il s'en aille vivant. » Et en septembre 1548, il écrivait à Viret: « Je crois que tu as lu ce que j'ai répondu à Servet. Je n'ai plus voulu discuter avec cet homme désespérément entêté et hérétique. C'est certainement le cas de suivre le précepte de l'apôtre Paul[1]. C'est toi maintenant qu'il attaque. C'est à toi de voir à quel point il te convient de réfuter ses rêveries. Désormais il n'extorquera plus rien de moi. »

Plus irrité du silence qu'il n'eût pu l'être de la controverse, Servet renvoya à Calvin son exemplaire de l'*Institution de la religion chrétienne* chargé de notes marginales où il en attaquait les doctrines, et il résolut en même temps de lancer enfin son manifeste, ce grand

[1] *Deuxième épître de saint Paul à Timothée*, chap. II, v. 23.

ouvrage, la *Restitution du christianisme*, qui devait, selon lui, faire dans la pensée et la société européenne une bien plus grande révolution que la Réforme. Mais, par un bizarre mélange d'audace et de crainte, il n'osa pas, en le publiant, s'en proclamer l'auteur. Il essaya d'abord de le faire imprimer à Bâle, et, n'y réussissant pas, il trouva, à Vienne même, dans le diocèse où il vivait sous la protection de l'archevêque Paulmier, un imprimeur qui s'en chargea sous le sceau du secret. Le travail fut exécuté en trois mois, de septembre 1552 à janvier 1553, sous les yeux de Servet lui-même; l'ouvrage fut tiré, selon les uns à mille, selon les autres à huit cents exemplaires, et des ballots en furent aussitôt expédiés à Lyon, à Châtillon, à Francfort et à Genève. Il ne portait aucun nom d'auteur ni d'imprimeur; mais à la fin, par une étourderie inexplicable si l'amour paternel de l'auteur pour son œuvre n'expliquait tout, on lisait les trois lettres initiales des noms et de la patrie de Servet: *M. S. V.*, *Michel Servet*, *Villanueva*.

Le scandale fut grand, à Lyon et à Genève surtout, foyers, l'un du Catholicisme, l'autre du Protestantisme. On s'étonna à Genève qu'à Lyon, où résidaient le cardinal de Tournon et l'inquisiteur romain, Matthieu Ory, aucune mesure ne fût prise pour arrêter la circulation d'un tel livre et pour en découvrir et punir l'auteur. Un réfugié français à Genève, protestant zélé et adhérent de Calvin, Guillaume de Trie, était en correspondance avec l'un de

ses parents à Lyon, Antoine Arneys, catholique ardent, qui, pour le ramener dans le sein de son Église, accusait l'Église réformée de n'avoir point de discipline, point de règle de foi, et de laisser un libre cours à la licence. Guillaume de Trie lui répondit en accusant à son tour l'Église catholique d'insouciance ou de faiblesse envers le désordre ou la licence dans ses propres domaines; et le nom de Michel Servet, ses précédents écrits, son nouveau livre tout récemment imprimé à Vienne à côté de l'archevêque, les doctrines de ce livre, étaient, dans la lettre de Trie, apportés en preuve du reproche qu'il adressait au catholique lyonnais : « Et afin que vous ne pensiez pas, lui disait-il, que j'en parle à crédit, je vous envoye la première feuille pour enseigne. » Il lui envoyait en effet le titre, l'index et les quatre premières feuilles de la *Restitution du christianisme*.

L'inquisiteur, le cardinal de Tournon et le vicaire général de l'archevêque de Vienne se mirent aussitôt en mouvement. Sur leur demande, M. de Maugiron, lieutenant général du roi en Dauphiné, dont, sous le nom de *Villeneuve*, Servet était le médecin, le fit appeler. Après quelques heures de retard, employées sans doute, disent les défenseurs mêmes de Servet, à faire disparaître tout papier suspect, il se présenta et répondit, par une dénégation générale, à toutes les questions qui lui furent adressées: « Depuis longtemps, dit-il, il était habitant de Vienne et avait souvent fréquenté avec les prêcheurs

et autres faisant profession de théologie. Mais on ne trouverait pas qu'il eût tenu propositions hérétiques ou soupçonnées d'hérésie ; il était prêt d'ouvrir partout son logis pour ôter toute sinistre suspicion, non-seulement à eux, mais à tout autre, car toujours il avait désiré vivre sans la dite suspicion. » On visita sa maison, ses papiers ; on interrogea l'imprimeur Arnoullet et ses ouvriers; on leur demanda s'ils avaient connu le manuscrit du livre dont on leur montrait les premières fenilles; ils dirent que non; ils apportèrent une liste des livres qu'ils avaient imprimés depuis deux ans; il n'y en avait aucun *in octavo*. De la part soit de Servet, soit de ses collaborateurs, les questions n'aboutirent qu'à des dénégations absolues. Les enquêteurs déclarèrent qu'il n'y avait pas là de quoi poursuivre et emprisonner le médecin espagnol Mr *Villeneuve*.

Le mensonge était frivole et téméraire. Trop de gens avaient concouru à l'impression de l'ouvrage de Servet, trop d'exemplaires en avaient été expédiés au loin, le livre portait trop clairement, dans les trois initiales placées à la fin M. S. V. (*Michel Servet de Villeneuve*), la signature de son auteur, Servet lui-même s'était trop souvent vanté de son œuvre pour qu'une enquête sérieuse n'aboutît pas à la démonstration des faits réels. Le cardinal de Tournon et l'inquisiteur Ory cherchèrent les preuves à la source d'où leur était venu l'avertissement. Ils firent écrire de Lyon à Genève par le catholique An-

toine Arneys au protestant Guillaume de Trie[1], pour demander les renseignements et les pièces dont ils avaient besoin, entre autres le livre entier dont ils n'avaient reçu que les premières feuilles: « Pourvu qu'il y ait certitude, disait la lettre, on verra à Genève qu'en France aussi on a à cœur l'honneur de Dieu et de la foi, et qu'on n'est pas, à cet égard, aussi tiède que les Genevois se l'imaginent. »

L'enquête eut lieu à Vienne vers le milieu de mars 1553; la réponse de Guillaume de Trie à Antoine Arneys arriva à Lyon le 26 mars, en ces termes : « Quand je vous écrivis la lettre que vous avez communiquée à ceux qui y étaient taxés de nonchalance, je ne pensais point que la chose dût venir si avant; seulement mon intention était de vous remontrer quel est le beau zèle et dévotion de ceux qui se disent piliers de l'Église, bien qu'ils souffrent tel désordre au milieu d'eux, et cependant persécutent si durement les pauvres chrétiens qui désirent de suivre Dieu en simplicité. Pour ce que l'exemple était notable et que j'en étais averti, il me sembla que l'occasion s'offrait d'en toucher en mes lettres selon la matière que je traitais. Or, puisque vous avez déclaré ce que j'avais entendu écrire privément à vous seul, Dieu veuille, pour le mieux, que cela profite à purger la chrétienté de telles ordures, voire de pestes si mortelles.

[1] Selon M. Stähelin (t. I, p. 436), l'inquisiteur Matthieu Ory écrivit de sa propre main à Guillaume de Trie.

S'ils ont tant bon vouloir de s'y employer comme vous le dites, il me semble que la chose n'est pas trop difficile, encore que je ne puisse vous fournir, pour le présent, de ce que vous demandez, à savoir du livre; car je vous mettrai en main plus pour le convaincre, à savoir deux douzaines de pièces écrites de celui dont il est question, où une partie de ses hérésies est contenue. Si on lui mettait au-devant le livre imprimé, il le pourrait renier, ce qu'il ne pourra faire de son écriture... Je vous confesserai une chose, que j'ai eu grand'peine à retirer ce que je vous envoie de M. Calvin. Non pas qu'il ne désire que de tels blasphèmes exécrables ne soient réprimés, mais pour ce qu'il lui semble que son devoir est, quant à lui qui n'a point de glaive de justice, de convaincre plutôt les hérésies par doctrine que de les poursuivre par tel moyen. Mais je l'ai tant importuné, lui montrant le reproche de légèreté qui m'en pourrait advenir s'il ne m'aidait, qu'en la fin il s'est accordé à me bailler ce que vous verrez[1].

L'envoi contenait : 1° quelques feuilles d'un exemplaire de l'*Institution de la religion chrétienne* de Calvin, en marge desquelles Servet avait écrit de sa main, quelquefois dans les termes les plus injurieux, quelques-unes de ses opinions les plus contraires au dogme chrétien reconnu par les protestants comme par les catholi-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1848, t. I, p. 822.

ques; 2° un certain nombre de lettres autographes de Servet à Calvin dans lesquelles il exposait et soutenait les mêmes idées panthéistiques qui étaient la base de son récent ouvrage sur la *Restitution du christianisme.*

On a beaucoup reproché à Calvin cette communication de quelques lettres particulières et de quelques notes marginales de Servet aux autorités catholiques qui avaient commencé à le poursuivre; on a voulu y voir une dénonciation portée et un complot tramé par Calvin pour perdre, par les mains de l'Église catholique, un adversaire religieux et un ennemi personnel. L'hésitation momentanée de Calvin à remettre ces pièces à Guillaume de Trie, pour les envoyer à Lyon, indique de sa part quelque scrupule sur la convenance morale de ce procédé; mais c'est méconnaître étrangement le caractère de Calvin que de voir dans cette hésitation un acte d'hypocrisie, et dans la remise des pièces l'accomplissement d'une manœuvre perfidement préméditée. De tous les torts, je dirai de tous les vices possibles, l'hypocrisie et le mensonge sont ceux qu'il est le plus impossible d'attribuer à Calvin; dans tout le cours de sa vie il a hautement déclaré ses idées et avoué ses actes; il avait quitté pour toujours sa patrie natale, et quelque temps sa patrie d'adoption, précisément parce qu'il était résolu à manifester sa pensée et à agir selon sa pensée. Dans la récente affaire de Servet, il était en présence d'un homme qui, tout en aspirant à devenir le plus radical des novateurs, vivait depuis douze

ans à Vienne en catholique exact, imprimait et répandait en secret un livre profondément antichrétien, et qui, se voyant en péril, niait son mensonge, ses actions, et protestait « qu'il n'avait jamais voulu ni dogmatiser, ni soutenir rien de ce qui se pourrait trouver contre l'Église ou la religion chrétienne. » Tant de mensonge et de faiblesse inspirait à Calvin un profond mépris; dès le premier moment il s'était ouvertement prononcé contre le livre et la conduite de Servet; il se crut pleinement en droit et en devoir de prouver ce qu'il avait affirmé, et d'établir, à Lyon comme à Genève, que les doctrines de Servet étaient les mêmes que celles de l'auteur du livre poursuivi et que Servet en était réellement l'auteur : « Le bruit vole, dit-il, que j'ai pratiqué que Servet fût pris en la papauté, savoir à Vienne, et sur cela plusieurs disent que je ne me suis pas honnêtement porté, l'exposant aux ennemis mortels de la foi. Il n'est besoin d'insister à rembarrer une calomnie si frivole, laquelle tombe bas quand j'aurai dit en un mot qu'il n'en est rien... Si cela m'était vraiment (avec vérité) objecté, je ne le voudrais point nier, et ne pense point que cela me tournât à déshonneur[1]. »

L'effet de la communication faite à Lyon fut tel qu'on devait s'y attendre; les poursuites furent aussitôt reprises à Vienne; sommé de s'expliquer sur les notes marginales

[1] Bungener, *Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits*, p. 362.

ajoutées à l'*Institution de la religion chrétienne* et sur les lettres par lui adressées à Calvin, Servet troublé tomba dans des dénégations et des contradictions étranges. « De prime face, dit-il, il ne peut pas connaître si c'est sa lettre ou non, pour la longueur du temps qu'elle est écrite ; mais toutefois, après avoir regardé de plus près, il dit qu'il pense bien l'avoir écrite ; et en ce qu'il y sera trouvé contre la foi, il le soumet à la détermination de notre mère sainte Église, de laquelle il n'a jamais voulu ni ne veut s'en départir. Et si aucunes choses y sont écrites, il dit qu'il les a écrites légèrement, par manière de disputation et sans y bien penser. » Il en vint en pleurant, dit-on, au démenti le plus inattendu, à nier qu'il fût Servet : « Je vous dirai toute la vérité. Il y a vingt-cinq ans, pendant que j'étais en Allemagne, il parut à Aganon (Haguenau) un livre d'un certain Servet, un Espagnol, je ne sais où il était alors ; lorsque je suis entré en correspondance avec Calvin, il m'écrivit comme à Servet, à cause de la similitude de nos idées, et j'ai pris le rôle de Servet[1]. »

Devant cet incohérent mélange de mensonges et d'aveux, la poursuite devint plus pressante : Servet fut arrêté et mis en prison. Le geôlier eut ordre de le surveiller soigneusement. On le traita pourtant avec une douceur peu commune à cette époque ; on lui laissa son

[1] Henry, *Vie de Calvin*, t. III, p 106

domestique, une chaîne d'or et des bagues qu'il portait, et on lui permit d'envoyer demander une somme de 300 écus qui lui était due.

Il avait évidemment à Vienne des amis qui lui demeuraient fidèles, probablement le vice-bailli de Vienne, dont il avait guéri la fille malade, et peut-être le lieutenant général du roi, M. de Maugiron, à qui il avait donné ses soins. Il fut constaté plus tard qu'une servante du geôlier lui-même avait dit au domestique de Servet : « Allez dire à votre maître qu'il se sauve par derrière le jardin. » Le 7 avril 1553, en effet, deux jours après son emprisonnement, Servet s'évada de grand matin par un jardin qui avait vue sur la cour du palais de justice ; il traversa rapidement le pont du Rhône et passa du Dauphiné dans le Lyonnais, au dire du moins d'une paysanne qui l'avait rencontré et qui ne fut interrogée que trois jours après[1].

Du mois d'avril au mois de juillet 1553, on ne trouve de lui aucune trace ; il erra sur le territoire de France ou de Suisse, et quand on lui demanda plus tard où il avait dessein d'aller en s'enfuyant de Vienne, il varia dans ses réponses donnant d'abord l'Espagne, puis l'Italie comme le lieu où il voulait se réfugier. J'incline à croire qu'il avait dès lors un but plus déterminé et plus

[1] Henry, *Vie de Calvin*, t. III, p. 147. — Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. II, p. 248. — *Revue des Deux Mondes*, 1848, t. I, p. 824.

prochain. Quoi qu'il en soit, pendant qu'il errait ainsi, cherchant sa route ou attendant son moment, un jugement était prononcé contre lui à Vienne par les juges catholiques, et, le 17 juin, il était condamné « à être brûlé à petit feu, sur la place publique, tellement que son corps soit mis en cendre, ainsi que son livre. » Un mois plus tard, le 17 juillet, Servet entrait à Genève, dans la petite auberge de la *Rose*, au bord du lac, inconnu et disant qu'il aurait besoin d'un bateau pour passer le lac et aller prendre la route de Zurich. Il ne prit point de bateau et resta vingt-sept jours à Genève, objet de curiosité pour son hôte, qui lui demanda un jour s'il était marié : « Non, dit-il, on trouve bien assez de femmes sans se marier. » Il paraît qu'il sortait et voyait quelques personnes. On dit même qu'il alla au sermon et entendit prêcher Calvin : « Je ne sais que dire, dit plus tard Calvin, si ce n'est qu'il a été saisi d'une démence fatale, et qu'il s'est précipité lui-même[1]. »

Il y avait, je pense, dans l'arrivée et le séjour prolongé de Servet à Genève, autant de préméditation que, par l'événement, il s'y trouva de démence. C'était précisément à cette époque que Calvin était engagé, contre les Libertins, au sujet du droit d'interdiction de la sainte Cène, dans la lutte que je viens de retracer. Au moment où Servet entra à Genève, les Libertins avaient quelque

[1] Henry, *Vie de Calvin*, t. III, p. 149-151. — Rilliet, *Procès de Michel Servet*, p. 20. — *Revue des Deux Mondes*, 1848, t. I, p. 826.

droit d'espérer la victoire ; l'un de leurs chefs, Amy Perrin, était le premier syndic ; ils se croyaient assurés de la majorité dans le Conseil des Deux-Cents et presque dans le petit Conseil qui tenait en mains le pouvoir. C'était l'un de leurs hommes, Guillaume Guéroult, jadis banni de Genève, qui avait été à Vienne, dans l'imprimerie d'Arnoulet, le correcteur des épreuves du livre de Servet sur la *Restitution du christianisme*, et qui en avait surveillé la publication. Rentré récemment à Genève, grâce au crédit de ses patrons, Guéroult était, entre eux et Servet, un intermédiaire naturel et zélé. Je ne trouve aucune preuve spéciale et positive de son intervention à ce moment même ; mais d'après la situation générale des affaires à Genève et les antécédents des acteurs, je demeure convaincu que Servet, condamné à Vienne, vint à Genève comptant sur l'appui des Libertins qui, à leur tour, se promettaient de se servir efficacement de lui contre Calvin.

Ni les Libertins ni Servet ne connaissaient bien leur fier adversaire. Quelque engagé qu'il fût dans une lutte ardente et périlleuse, dès que Calvin sut Servet arrivé à Genève, il n'hésita point ; à cette lutte il en ajouta une autre et s'imposa deux victoires à remporter au lieu d'une : l'une pour la foi chrétienne contre un rêveur panthéiste ; l'autre pour la réforme morale chrétienne contre un parti licencieux. Il écrivit à l'un des syndics en fonction « pour obtenir de lui, en vertu de la compé-

tence assignée à sa charge par les édits criminels de Genève, l'arrestation de Servet, » et, le 13 août 1553, Servet fut en effet arrêté : « Je ne veux point nier, écrivait Calvin le 9 septembre suivant, que ce n'ait été à ma poursuite qu'il fut constitué prisonnier. » Mais pour que l'emprisonnement ne cessât pas aussitôt, il fallait selon les édits genevois, une accusation formelle et un accusateur qui se portât partie criminelle et consentît à être lui-même emprisonné pour répondre de son accusation ; ce fut encore Calvin qui pourvut à cette nécessité ; un réfugié français, son secrétaire intime, Nicolas de Lafontaine, en accepta la pénible mission : « Je ne dissimule point, dit Calvin, que ç'a été à mon aveu que Servet a été appréhendé en cette ville pour rendre compte de ses maléfices. Que les malveillants ou médisants jargonnent contre moi tout ce qu'ils voudront ; je déclare franchement, vu que, selon les lois et coutumes de la ville, nul ne peut être emprisonné pour crimes sans partie ou sans informations précédentes, que, pour faire venir un tel homme à raison, je fis qu'il se trouva partie pour l'accuser. » Le premier interrogatoire de Servet eut lieu dès le lendemain de son arrestation, et le 15 août le procès commença.

Ce drame théologique dura deux mois et treize jours, avec des scènes diverses toujours correspondantes aux divers incidents de la lutte politique et morale que, dans la République genevoise, Calvin soutenait en même temps

contre les Libertins. Je n'ai garde de reproduire ici les détails de ce long débat; je ne veux qu'en bien déterminer le caractère et les phases principales.

Au début du procès, pendant douze ou quinze jours, quoique l'attaque et la défense fussent rudes et vives, Servet ne manqua cependant ni de modération, ni d'adresse; tout en s'en prenant hautement à Calvin comme à son personnel et haineux adversaire, il s'appliqua à ne pas tomber dans l'injure violente; et tout en maintenant les doctrines de ses écrits, il s'efforça d'établir qu'elles n'étaient point contraires à la foi chrétienne, qu'il n'avait jamais voulu se séparer de l'Église, et que son dessein était de restaurer le christianisme, non de l'abolir. La discussion devint promptement doctrinale et théologique, et dès le 17 août Calvin y intervint en personne, déclarant qu'il n'entendait nullement se cacher derrière ceux qui avaient engagé ou qui soutenaient la poursuite, et qu'il était prêt à se porter lui-même accusateur du prisonnier. Le Conseil l'autorisa à assister aux interrogatoires et à prendre part au débat, « soit pour tâcher de ramener Servet, soit afin que mieux lui pussent être montrées ses erreurs. » La scène s'éleva et s'anima. Servet offrit de l'agrandir encore « en montrant à Calvin ses erreurs et ses fautes en pleine congrégation, par divines raisons et autorités de la sainte Écriture. » Calvin s'empressa d'accepter l'offre, « déclarant que, pour lui, il n'y avait rien qu'il souhaitât plus que de mener telle

cause au Temple, devant tout le peuple. » Le Conseil s'y refusa, par prudence, pour garder dans ses mains la décision de l'affaire, probablement aussi selon le désir des amis de Servet, qui craignaient sans doute que la parole de Calvin ne fût, devant le peuple, bien plus puissante que la sienne. La discussion continua, tantôt de vive voix, tantôt par écrit, entre les deux adversaires. Depuis longtemps, et avec une pénétration profonde, Calvin avait, reconnu dans les ouvrages de Servet, le panthéisme, le renversement du christianisme historique et dogmatique. Il pressa fortement Servet sur ce point, et Servet professa imprudemment sa doctrine: « Toutes créatures, dit-il, sont de la substance de Dieu — Comment, pauvre homme, lui dit Calvin, si quelqu'un frappait ici ce pavé avec le pied, et qu'il dît qu'il foule ton Dieu, n'aurais-tu point horreur d'avoir assujetti la majesté de Dieu à tel opprobre? — Je ne fais nul doute, répondit Servet, que ce banc et ce buffet et tout ce qu'on pourra montrer ne soit la substance de Dieu; — Derechef, quand il lui fut objecté que donc, à son compte, le diable serait substantiellement Dieu, en se riant il répondit hardiment: — En doutez-vous? Quant à moi je tiens ceci pour une maxime générale que toutes choses sont une partie et portion de Dieu, et que toute nature est son esprit substantiel. »

Le Conseil était choqué et embarrassé. On comptait dans ses rangs des partisans décidés de Calvin, des pro-

tecteurs intéressés de Servet, entre autres les deux principaux chefs des Libertins, Amy Perrin et Philibert Berthelier, mais aussi des hommes plus impartiaux qui regrettaient de voir la personne de Calvin engagée à ce point dans l'affaire, et n'avaient nul penchant à se faire juges de telle ou telle question spéciale d'hérésie. Mais ils reconnaissaient le péril du panthéisme de Servet pour la religion chrétienne, et ne voulaient, à aucun prix, s'en rendre complices. Servet lui-même d'ailleurs leur était déplaisant et suspect ; à côté de sa sincère obstination dans ses idées, ils le trouvaient léger, vaniteux, arrogant, compromettant, menteur. Il niait toute relation, même indirecte, non-seulement à Genève avec les Libertins, mais aussi à Vienne avec leur agent Guéroult, qui avait corrigé les épreuves de son livre. La fausseté de ses dénégations était évidente et lui faisait perdre toute confiance, même dans l'esprit des magistrats qui hésitaient à le condamner. Il y a de quoi s'étonner qu'ils ignorassent le jugement par contumace qui, le 17 juin précédent, à Vienne, l'avait condamné à être brûlé vif ; mais soit qu'ils l'ignorassent en effet, soit qu'ils voulussent avoir l'air de l'ignorer, le Conseil réformé de Genève écrivit aux juges catholiques de Vienne pour obtenir d'eux « la connaissance des griefs qui avaient motivé la détention de Servet dans leur ville, pensant et entendant bien, disait la lettre, que ce n'a pas été sans cause, et que vous aviez contre lui des indices et des informa-

tions pour lesquelles il méritait bien d'être châtié. » Sans doute d'après l'avis de ses protecteurs, Servet lui-même demanda qu'on prît, sur son affaire, l'avis des principales Églises réformées de Suisse, Berne, Zurich, Schaffhouse et Bâle, qui, dans des occasions analogues, s'étaient montrées plus modérées que Calvin. Le Conseil accueillit ce vœu et Calvin ne s'y opposa point. Évidemment la majorité des magistrats genevois désirait modifier la direction du procès, lui donner un caractère moins personnel, et se porter défenseurs de la religion chrétienne en général plutôt qu'ennemis de tel ou tel système théologique. Ils ajournèrent, à plusieurs reprises, la décision définitive, comme redoutant d'avoir à la prononcer.

Mais il y a des temps pour la procrastination et des temps pour la promptitude, des temps pour la hardiesse et des temps pour la prudence. Dans la double lutte engagée alors à Genève le jour de la crise était arrivé : entre Calvin et Servet, entre les Libertins et Calvin, c'est-à-dire entre le christianisme et le panthéisme, entre l'anarchie licencieuse et l'austérité tyranique, il n'y avait plus, sur ce petit théâtre de ces grandes questions, ni transaction ni ajournement possible. Avec l'instinct de l'homme d'action, Calvin le sentit et prit sans hésiter, sur l'un et l'autre champ de bataille, les résolutions les plus énergiques : le 27 août 1553, du haut de sa chaire, il prêcha sévèrement contre les erreurs et la conduite

de Servet, et le 3 septembre suivant, comme je l'ai raconté naguère, il refusa solennellement la communion au chef libertin que, malgré la décision du Conseil d'État, l'Église en avait jugé indigne. C'était, dans l'un et l'autre cas, un véritable appel au peuple des fidèles. Continué au milieu de ce double éclat, le procès de Servet changea soudainement de caractère; de la part de l'accusé toute modération, toute prudence disparut; séduit par l'espoir d'accabler un ennemi ardemment attaqué et en péril ailleurs, Servet se fit l'accusateur passionné et à mort de Calvin; de petits pamphlets prirent quelquefois la place des débats judiciaires : « Misérable! disait Servet, tu ne sais ce que tu dis; tu poursuis à condamner les choses que tu n'entends point; penses-tu étourdir les oreilles des juges par ton seul aboy de chien? Tu as l'entendement confus, en sorte que tu ne peux entendre la vérité... Tu cries comme un aveugle dans les déserts parce que l'esprit de vengeance brûle en ton cœur. Tu en as menti, tu en as menti, tu en as menti, calomniateur ignorant! » Et ne se bornant pas aux injures, Servet demanda, le 22 septembre, au Conseil de mettre en jugement son adversaire, donnant à son tour la liste des « articles sur lesquels Michel Servet demande que Jean Calvin soit interrogé. Je demande, messeigneurs, que mon faux accusateur soit puni *pœna talionis*, que son bien me soit adjugé en récompense du mien que lui m'a fait perdre, et qu'il soit détenu prisonnier comme moi,

jusqu'à ce que la cause soit définie, par mort de lui ou de moi, ou autre peine. »

Calvin lui-même, malgré sa rudesse, fut un moment étonné d'un tel emportement : « J'étais devant lui, timide et humble comme si j'avais été le prisonnier, et si j'avais eu à répondre de ma doctrine. Je crains en vérité que les gens de bien ne m'accusent de trop de mollesse. »

Servet ne tarda pas à reconnaître qu'il s'abusait étrangement dans son espérance et que la situation de son adversaire était plus forte qu'il ne l'avait imaginé. Tout ce que purent faire les Libertins pour leur propre cause dans la question du droit d'excommunication, ce fut de prolonger pendant seize mois l'indécision du pouvoir civil qui, le 24 janvier 1555, finit par reconnaître que ce droit appartenait au Consistoire. Et quant à la cause du malheureux Servet, les Libertins qui l'avaient tant poussé et compromis depuis son arrivée à Genève, ne le soutinrent que bien faiblement quand ils virent approcher l'issue de la crise. Sa violente requête contre Calvin n'obtint du Conseil aucune réponse. Le 19 septembre, ce Conseil s'était enfin décidé à demander officiellement, sur le procès, l'avis des quatre Églises de Berne, Zurich, Schaffhouse et Bâle, pasteurs et magistrats. Avant cette démarche, Calvin, qui ne l'approuvait pas, mais n'avait pas voulu s'y opposer, avait écrit à quelques-uns de ses amis dans ces cantons, entre autre à Bullinger de Zurich et à Sulzer de Bâle, pour leur faire bien sentir la gra-

vité de l'avis qu'on leur demandait, et on pressentait à Genève que ses lettres ne seraient pas sans influence sur les réponses des cantons. De ce moment les emportements de Servet firent place à l'abattement et à l'angoisse; il était malade et délaissé dans sa prison; le 10 octobre 1553, il écrivit au Conseil d'État : « Magnifiques seigneurs, il y a bien trois semaines que je désire et demande audience, et n'ai jamais pu l'avoir. Je vous supplie, pour l'amour de Jésus-Christ, de ne me refuser ce que vous ne refuseriez à un Turc, en vous demandant justice. J'ai à vous dire choses d'importance et bien nécessaires. Quant à ce que vous aviez commandé qu'on me fît quelque chose pour me tenir net, rien n'en a été fait et suis plus piètre que jamais. Et davantage le froid me tourmente grandement, à cause de ma colique et rompure, laquelle m'engendre d'autres pauvretés qu'ai honte de vous écrire. C'est grande cruauté que je n'aye congé de parler, seulement pour remédier à mes nécessités. Pour l'amour de Dieu, messeigneurs, donnez-y ordre, ou pour pitié, ou pour le devoir. » Le Conseil envoya à la prison deux de ses membres, « chargés, dit M. Rilliet de faire donner au prisonnier les vêtements nécessaires pour le mettre à l'abri des inconvénients dont il se plaignait. Mais on ne trouve d'ailleurs nulle part aucune trace du résultat de la conférence entre le captif et les députés du Conseil. Il est probable qu'elle avait roulé sur des points déjà souvent traités par Servet, et que

son but était plutôt de chercher à gagner l'esprit du magistrat que de lui apprendre des choses nouvelles. » La pitié ne valut pas plus à Servet que n'avait fait la menace.

Le 18 octobre 1553, le messager revint à Genève porteur des réponses des quatre cantons, plus ou moins mesurées et plus ou moins tristes dans la forme, mais unanimes quant au fond de l'avis : « Nous prions le Seigneur, disait-on de Berne, qu'il vous donne un esprit de prudence, de conseil et de force, afin que vous mettiez votre Église et les autres à l'abri de cette peste, et qu'en même temps vous ne fassiez rien qui puisse paraître malséant chez un magistrat chrétien. » — « Nous sommes persuadés, répondait l'Église de Bâle, que vous ne manquerez ni de la prudence chrétienne, ni du zèle des saints pour remédier à un mal qui a déjà entraîné la ruine d'un grand nombre d'âmes. » — Le conseil de Zurich tenait un langage plus précis : « Vous ne laisserez venir en avant la méchante et fausse intention de votre dit prisonnier, laquelle est totalement contraire à la religion chrétienne, et donne de grands scandales. » Schaffhouse adoptait pleinement l'avis de Zurich. Évidemment les quatre Églises conseillaient la rigueur en y ajoutant quelques paroles pour en écarter un peu d'elles-mêmes la responsabilité.

Réuni le 23 octobre 1553, après avoir lu les réponses des Églises suisses, le conseil ajourna encore sa décision

définitive. Plusieurs des conseillers favorables à Servet, entre autres le premier syndic Amy Perrin, s'étaient absentés, sans doute pour amener l'ajournement. La séance fut remise au 26 octobre. Ce jour-là encore, plusieurs des protecteurs de Servet ne se présentèrent pas; mais Amy Perrin lui fut fidèle; il demanda formellement que le prévenu fût déclaré innocent et renvoyé absous, ensuite que l'affaire fût portée devant le Conseil des Deux-Cents. Les deux propositions furent rejetées. La résolution de la majorité du conseil était prise; elle fut consignée dans ses registres en ces termes : « Vu le sommaire du procès de Michel Servet, prisonnier, le rapport de ceux esquels on a consulté, et considéré ses grands erreurs et blasfêmes, — est été arrêté il soit condamné à être mené en Champel, et là brûlé tout vif, et soit exécuté à demain et ses livres brûlés. »

L'atrocité du supplice n'était pas plus en question, à cette époque, que le droit de l'infliger ; l'hérésie était un crime, et le bûcher était la peine de l'hérésie. Précisément, en 1553, près de Genève, à Lyon, plusieurs réformés, entre autres cinq jeunes Français, naguère étudiants à l'école de théologie de Lausanne, venaient de prendre place dans le catalogue des martyrs. Les juges catholiques de Vienne avaient condamné Servet au bûcher. Sauf quelques protestations éparses qui sauvaient l'honneur de la conscience humaine, c'était là, au seizième siècle, le droit commun de la chrétienté.

Dans tout le cours du procès de Servet, Calvin ne cacha point son sentiment sur ce que devait être la sentence; le 20 août, après les premiers débats, il avait écrit à Farel : « J'espère que la condamnation sera capitale; je désire qu'on adoucisse l'atrocité de la peine. » Plus tard : « Depuis que Servet a été convaincu de ses hérésies, je n'ai pas dit un mot de la peine; non-seulement tous les gens de bien m'en seront témoins, mais j'autorise les méchants à parler s'ils ont quelque chose à dire; » et, le 26 octobre, le jour même de l'arrêt, il écrivait à Farel : « Le scélérat a été condamné sans contestation; il sera conduit demain au supplice. Nous nous sommes efforcés de faire changer le genre de mort, mais en vain. » Farel accourut à Genève; il avait pris à l'affaire le plus ardent intérêt et donné les plus rigoureux conseils; mais il était en même temps accessible à des émotions sympathiques et toujours plein de préoccupations pieuses. Servet, en apprenant sa condamnation, était tombé dans le plus profond désespoir; il pleurait, priait, suppliait, criait : « Miséricorde! miséricorde! » Farel espéra l'amener à un repentir qui sauverait son âme et pourrait peut-être faire adoucir son supplice; il le pressa d'avoir une entrevue avec Calvin; Servet s'y montra disposé; Calvin y consentit et obtint, à cet effet, l'autorisation du Conseil, qui chargea deux de ses membres de l'accompagner auprès du condamné. Interrogé sur ce qu'il avait à dire à Calvin, Servet ré-

pondit qu'il voulait solliciter son pardon: « Je proteste, lui dit Calvin, que je n'ai jamais poursuivi contre toi aucune injure particulière. Tu dois te ramentevoir qu'il y a plus de seize ans, étant à Paris, je ne me suis épargné de te gagner à Notre-Seigneur, et si tu t'étais accordé à raison, je me fusse employé à te réconcilier avec tous les bons serviteurs de Dieu. Tu as fui alors la lutte, et je n'ai laissé pourtant à t'exhorter par lettres; mais tout a été inutile; tu as jeté contre moi je ne sais quelle rage plutôt que colère. Du reste, je laisse là ce qui concerne ma personne. Pense plutôt à crier merci à Dieu que tu as blasphémé en voulant effacer les trois personnes qui sont en son essence; demande pardon au Fils de Dieu, que tu as défiguré et comme renié pour Sauveur. » Ces paroles étaient plus propres à blesser Servet qu'à l'émouvoir : elles touchaient à ses plaies sans les panser; il demeura silencieux; les exhortations répétées de Farel furent inutiles, et Calvin se retira, selon les paroles de saint Paul, dit-il : « Évite l'homme hérétique, après l'avoir averti une première fois et une seconde fois, sachant qu'un tel homme est perverti et qu'il pèche, étant condamné par lui-même[1]. »

Servet voulait bien demander son pardon, mais non pas désavouer sa pensée; au milieu de son désespoir, il conservait la fierté d'une conviction sincère, et tout en

[1] *Épître de saint Paul à Tite*, chap. III, v. 10, 11.

suppliant pour sa vie, il ne consentit pas à la déshonorer, à ses propres yeux, par une rétractation menteuse. Farel, qui l'accompagna au supplice, renouvela en vain, jusqu'au dernier moment, ses exhortations à la fois sévères et compatissantes. La dignité du philosophe surmonta la faiblesse de l'homme, et Servet mourut, véridique et courageux, sur ce bûcher dont la seule idée l'avait d'abord rempli du plus douloureux effroi.

J'ai retracé avec un soin scrupuleux ce procès célèbre qui est resté un événement historique. Je me suis appliqué à en bien démêler et définir le sens philosophique, la physionomie publique, les ressorts politiques. J'ai eu à cœur de peindre avec vérité le caractère, les idées, les passions, l'attitude des deux acteurs. Ils ont eu la grande et sombre destinée de se rencontrer et de se combattre comme les champions de deux grandes causes. Dans ma profonde conviction, en principe la cause de Calvin était la bonne, la cause de la moralité humaine, de l'ordre social, de la civilisation générale. Servet soutenait un système faux en soi, superficiel sous une apparence savante, et destructif de la dignité morale dans la personne humaine comme de l'ordre moral dans la société humaine. Dans leur tragique rencontre, Calvin a été consciencieusement ferme dans ce qu'il croyait la vérité et son devoir, mais dur, plus dominé qu'il ne le pensait par un sentiment de colère haineuse, dénué de sympathie et de générosité. Servet a été sincère et persévérant dans sa

conviction, mais léger, présomptueux, vaniteux, jaloux, et ne se refusant au besoin ni l'artifice, ni le mensonge. Dans un siècle peuplé des martyrs de la liberté religieuse, Servet a eu l'honneur d'être l'un des martyrs plus rares de la liberté philosophique, et Calvin, qui a été, en fait, l'un des fondateurs les plus efficaces de la liberté religieuse, a eu le malheur de méconnaître, envers son adversaire, les droits de la liberté.

Je ne crois pas que Calvin ait jamais ressenti, sur le procès de Servet, ni doute, ni regret; il croyait à son droit et à son devoir de réprimer ainsi l'hérésie, aussi sincèrement que Servet croyait à la vérité de ses idées; et les plus intimes amis de Calvin, loin de le modérer, s'appliquaient à l'affermir dans sa rigoureuse conviction : « Ton désir d'adoucir la rigueur du supplice est un service d'ami rendu à celui qui est ton plus mortel adversaire, lui écrivait Farel le 8 septembre 1553; mais je te prie d'agir de manière à ce que personne ne cherche plus à publier de nouvelles doctrines et à tout ébranler impunément, comme l'a fait Servet... Parce que le pape condamne les fidèles pour crime d'hérésie, parce que des juges emportés font subir aux innocents des supplices réservés aux hérétiques, il est absurde de conclure qu'il ne faut pas mettre à mort ces derniers afin de garantir ainsi les fidèles. Pour moi, j'ai souvent déclaré que j'étais prêt à mourir si j'avais enseigné quoi que ce soit de contraire à la saine doctrine, et j'ajoutais que je

serais digne des plus affreux supplices si je détournais quelqu'un de la foi en Christ. » Les plus hardis esprits, en fait de liberté, n'allaient pas alors jusqu'à dire que l'erreur sincère ne pouvait être un crime; et Servet lui-même, accusé d'avoir dit que l'âme était mortelle, s'écriait : « Si j'avais dit cela, non-seulement dit, mais publiquement écrit pour infecter le monde, je me condamnerais moi-même à mort. » Pourtant, parmi les réformés, même les plus attachés aux doctrines calvinistes, plusieurs, soit instinct de justice, soit prudence de situation, répugnaient grandement à la peine capitale contre les hérétiques, et à la reproduction, dans leur propre Église, des rigueurs dont ils s'indignaient dans l'Église romaine. Les autorités ne leur manquaient pas, même de la part de leurs plus illustres maîtres, à l'appui de leurs honnêtes scrupules; Luther avait écrit, en commençant la lutte : « Brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit ; » et Calvin lui-même, peu avant le procès de Servet, tout en réprouvant, dans un jeune réfugié italien qu'il avait en amitié, des idées fort analogues sur plusieurs points à celles du médecin espagnol, s'était borné à lui témoigner son blâme avec une bonté presque paternelle. Ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai rencontré, parmi ses lettres, celle qu'il adressait en 1551 à Lélio Socin[1], de Sienne, oncle de

[1] Sozzini.

Faust Socin, qui fut peu après le fondateur de l'hérésie des Sociniens; ce jeune homme, d'un esprit distingué et enclin à une curiosité libre, avait passé plusieurs années en Suisse et en Allemagne, lié avec les principaux réformateurs; Calvin lui écrivait à Wittemberg : « Vous vous trompez dans votre impression que Mélanchthon ne s'accorde pas avec nous quant à la doctrine de la prédestination. Je vous ai dit en quelques mots que j'avais une lettre de sa main dans laquelle il reconnaissait que son opinion était la même que la mienne. Je puis croire cependant tout ce que vous me dites, car ce n'est pas nouveau de sa part d'éluder toute explication à ce sujet, ne fût-ce que pour échapper à des questions importunes. Certainement personne n'est plus opposé que moi aux paradoxes, et je ne me complais nullement dans les subtilités; mais rien ne m'empêchera jamais d'avouer hautement ce que j'ai appris de la parole de Dieu, car on n'apprend à l'école de ce maître rien qui ne soit utile. C'est mon seul guide, et ce sera toujours ma règle de sagesse de me ranger à ses pures doctrines. Je voudrais bien, mon cher Lelio, que vous apprissiez à régler vos facultés avec la même modération. N'attendez aucune réponse de moi aussi longtemps que vous mettrez en avant de si étranges questions. Si vous vous plaisez à flotter dans ces spéculations aériennes, permettez, je vous prie, qu'en humble disciple de Christ, je porte mes méditations là où peuvent se poser les fondements de

ma foi. Je ferai désormais mes vœux pour vous en silence et ne vous en troublerai plus. Je suis vraiment très-affligé que les beaux talents dont Dieu vous a doué non-seulement s'emploient à de vaines et stériles recherches, mais s'altèrent et se perdent dans de pernicieuses rêveries. Je vous répète sérieusement ce que je vous ai dit depuis longtemps; si vous ne réprimez en vous cette continuelle démangeaison d'investigations et de divagations, il est à craindre que vous ne vous attiriez d'amères douleurs. Je serais cruel envers vous si je traitais avec un air d'indulgence ce que je regarde comme une erreur très-dangereuse. J'aime mieux vous blesser un peu à présent par ma sévérité que vous laisser livré sans obstacle aux entraînements de votre curiosité. Le temps viendra, j'espère, où vous vous féliciterez d'avoir été ainsi rudement averti. Adieu, très-cher et honoré frère, et si ma boutade vous paraît plus sévère qu'elle ne devrait, ne l'attribuez qu'à mon amour pour vous[1]. »

A coup sûr, nul théologien orthodoxe n'eût pu parler avec une gravité plus affectueuse et plus douce à un homme qui élevait sans cesse des doutes sur la divinité de Jésus-Christ, le péché originel, la rédemption, l'expiation et la plupart des dogmes chrétiens. Il est vrai que Lélio Socin était jeune, qu'il ne publiait rien et

[1] *Lettres de Calvin*, publiées par M. Jules Bonnet, et traduites en anglais; t. II, p. 330. (Philadelphie, 1858.)

qu'il témoignait le plus grand respect à Calvin, qui n'avait jamais eu à lutter avec lui.

C'est un facile mais un vulgaire et mauvais plaisir de répandre un ironique dédain sur ces inconséquences des hommes, même des plus grands; il faut, au contraire, s'en féliciter comme d'un hommage involontaire rendu à la vérité toujours si présente et si puissante dans l'âme humaine qu'elle y garde ou s'y fait une place quand même elle en devrait être écartée par les plus contraires erreurs. L'homme fait souvent lui-même les ténèbres dans son propre esprit, mais il n'est pas en son pouvoir d'en bannir complétement la lumière que Dieu y a faite.

A l'honneur et pour la santé morale et sociale de l'humanité, la lumière divine s'est enfin levée sur le droit de la conscience humaine à la liberté. Il y a à peine huit ans, le 27 mai 1864, dans cette même ville de Genève, où avait été allumé le bûcher de Servet, cette même Église réformée que Calvin y a fondée, il y a trois siècles, se réunissait dans ses temples pour célébrer le 300e anniversaire de la mort de son fondateur. L'un de ses plus éloquents et pieux interprètes, M. le pasteur Coulin, après avoir retracé le procès et la condamnation de Servet, prononçait sur cet acte déplorable cette juste et chrétienne sentence :

« Le système de Calvin, fût-il exempt de toute erreur, fût-il, comme il le croyait sincèrement, la vérité même,

il a entrepris de l'imposer. Il n'a pas admis qu'autour de lui tout le monde ne comprît pas comme lui, ne raisonnât pas comme lui, ne conclût pas comme lui. Là fut son tort, et il fut grave. La vérité est la reine des intelligences, assurément, et quiconque croit à la vérité est un travailleur enrôlé pour l'établissement de son règne. Mais la vérité est ainsi faite, ou l'homme est ainsi fait qu'elle ne veut et ne peut s'asseoir en lui que sur le fondement d'une libre adhésion. Dieu lui-même a placé au dedans de nous, pour recevoir la vérité, un je ne sais quoi d'inviolable qui fait notre grandeur en rehaussant la sienne. Si la vérité est la reine, la conscience est le trône. Voilà pourquoi ce qu'on a très-bien nommé la liberté de conscience est la condition même du règne de la vérité. Proposez la vérité, montrez-la, démontrez-la; faites-la paraître tour à tour dans l'éclat de sa beauté, dans la majesté de sa force ou dans l'attrait de son excellence. Pressez les âmes de s'incliner devant elle pour lui rendre hommage. Mais, si vous échouez au nom de la vérité et dans l'intérêt le plus sacré de sa gloire, souvenez-vous qu'il reste encore, chez l'adversaire le plus acharné, deux choses au moins, une conscience libre à respecter, un frère égaré à aimer. Voilà ce que Calvin a méconnu. Dans son zèle, ici aveugle, il a voulu que les consciences adhérassent ou abdiquassent. Ce jour-là, la noble cause de la vérité elle-même compta au nombre de ses martyrs Michel Servet, au nombre de ses oppresseurs Jean

Calvin. On ne saurait le dire trop hautement : tout attentat contre la liberté des convictions individuelles est un outrage que la vérité reçoit au front et qui la déshonore. Faites la part de l'esprit du siècle, la part des préjugés régnants et auxquels même un homme de génie ne saurait toujours échapper ; faites la part des nécessités du temps et de la pression des circonstances ; faites la part de tout ce que vous voudrez ; il n'en reste pas moins que les lois et les mesures par lesquelles Calvin tenta d'établir l'unité des convictions dans Genève sont une tache à sa mémoire, et, dans son œuvre, un élément condamné d'avance, dont le temps devait faire bientôt justice[1]. »

Quand le procès de Servet et la lutte contre les Libertins eurent pris fin, l'un en 1553, l'autre en 1555, Calvin entra en possession, non pas du repos, mais de la victoire et d'une prépondérance incontestée. Il en avait besoin : sa santé, naturellement délicate, s'était profondément altérée ; il avait de fréquents accès de fièvre quarte, des migraines violentes, mal au foie, des crises de goutte, et il était menacé de la phthisie. Dans sa maison, il n'avait plus personne qui prît soin de lui avec cette assiduité tendre presque aussi salutaire pour l'âme que pour le corps : le 6 avril 1549, il avait perdu sa femme, Idelette de Bure ; elle lui avait donné trois en-

[1] *Calvin*, cinq discours prêchés à Genève, le 29 mai 1864 ; discours de M. le pasteur Coulin, p. 78-81.

fants morts en bas âge; et, dans leur solitude conjugale, elle s'était toujours montrée pleine, envers lui, de ce dévouement inépuisable et modeste qui se donne tout entier, sans rien demander. Elle avait trois enfants de son premier mari, Stœrder; quand elle fut très-malade, une de ses amies l'engagea à en parler à Calvin: « Pourquoi le ferais-je? dit-elle; ce qui m'importe, c'est qu'ils soient élevés dans la vertu; s'ils sont vertueux, ils trouveront en lui un père; s'ils ne l'étaient pas, pourquoi les lui aurais-je recommandés? » Calvin alla au-devant de sa sollicitude maternelle, et sans attendre qu'elle lui en parlât, il lui promit de les traiter comme ses propres enfants: « Je les ai déjà recommandés à Dieu, » dit-elle. « Cela n'empêche pas que je n'en prenne aussi soin, lui dit Calvin. — Je sais bien, reprit-elle, que tu n'abandonneras pas ceux que j'ai confiés au Seigneur. » Elle mourut avec une confiance pieuse et douce en Dieu et dans son mari, comme elle avait vécu. Pendant qu'elle vivait, la correspondance de Calvin avec ses deux plus intimes amis, Farel et Viret, les avait souvent entretenus d'elle en paroles brèves mais affectueuses et satisfaites; quand elle mourut, la douleur de Calvin s'épancha plus librement que n'avait jamais fait son bonheur: « J'ai perdu, écrit-il à Viret, l'excellente compagne de ma vie, celle qui ne m'eût jamais quitté, ni dans l'exil, ni dans la misère, ni dans la mort. Tant qu'elle a vécu, elle a été pour moi une aide précieuse,

ne s'occupant jamais d'elle-même, et n'étant, pour son mari, ni une peine ni un obstacle. Je comprime ma douleur tant que je puis; mes amis font leur devoir; mais, eux et moi, nous gagnons peu de chose. Tu connais la tendresse de mon cœur, pour ne pas dire sa faiblesse. Je succomberais si Dieu ne m'avait tendu la main. C'est lui qui relève les cœurs abattus, qui console les âmes brisées, qui fortifie les genoux tremblants[1]. »

Depuis la mort de sa femme jusqu'à sa propre mort, pendant quinze ans, de 1539 à 1564, Calvin vécut seul, dans sa petite maison de Genève, privé de ce bonheur domestique qui repose à la fois le corps et l'âme, étranger à toute distraction mondaine, adonné tout entier aux devoirs qu'il s'était imposés et aux affaires dont il s'était chargé. Ces devoirs et ces affaires s'étendaient bien au delà du petit espace dans lequel se renfermait matériellement sa vie : il avait conçu une ambition plus haute que celle des plus puissants princes, et accepté une sphère d'action plus vaste que celle des plus grands royaumes; sa pensée dominante, la passion de son âme, c'était le rétablissement et l'organisation de l'Église chrétienne telle que l'avait conçue son fondateur et que les apôtres avaient commencé à la construire, l'Église chrétienne dans son existence propre et indépendante, dans son unité et son universalité évangéliques.

[1] *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. IV, p. 644-645. — Henry, *Vie de Calvin*, t. I, p. 416-423.

Ni la séparation des États, ni la diversité des origines et des langues, ni la différence des régimes politiques ne limitaient, à ses yeux, la société chrétienne; il n'y avait pour lui, comme jadis pour saint Paul, ni Juifs, ni Grecs, ni Barbares, ni Suisses, ni Français, ni Italiens, ni Anglais, ni Slaves; il ne voyait partout que la créature humaine appelée à devenir le chrétien fidèle, et à vivre en rapport intime avec Christ en gardant sa foi et en accomplissant sa loi. Calvin était convaincu qu'il avait puisé dans l'Évangile les vrais et essentiels principes de la société chrétienne, c'est-à-dire de l'Église; selon lui ces principes se réduisent à trois :

1° Au dedans de l'Église et dans son gouvernement intérieur, l'union et l'action commune des ecclésiastiques et des laïques; point de théocratie humaine, point de tyrannie ecclésiastique;

2° Au dehors de l'Église et dans ses rapports avec l'État, une indépendance mutuelle avec une alliance limitée, l'Église libre dans l'ordre spirituel en acceptant et soutenant l'État dans l'ordre temporel;

3° L'autorité spirituelle et morale de l'Église sur la vie religieuse et morale de ses fidèles, autorité secondée au besoin par le pouvoir de l'État.

L'application et le développement de ces principes, c'était, aux yeux de Calvin, le gouvernement de l'Église par elle-même, à la fois par ses pasteurs et par ses fidèles. C'était en même temps l'influence mutuelle et

salutaire de l'Église sur l'État et de l'État sur l'Église, chacun selon la nature de son pouvoir et dans les limites de son droit.

Il trouvait ce régime en harmonie d'une part avec l'Évangile, de l'autre avec l'état et les besoins des sociétés européennes du seizième siècle. Il y voyait à la fois l'abolition des abus que le temps ou les vices et les fautes des hommes avaient introduits dans le christianisme, et le retour à l'esprit comme à l'organisation spontanée de la primitive Église évangélique. Il croyait y admettre la mesure d'autorité et de liberté nécessaires pour l'accomplissement du grand but chrétien, la règle et le salut des âmes.

C'était là la réforme telle que la concevait Calvin et qu'il entreprit de la réaliser dans le régime qui s'est appelé le régime presbytérien.

Il en poursuivit partout l'établissement avec une ardeur inépuisable et une constance inébranlable, en Suisse, en France, en Hollande, en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, en Pologne. Par les nombreux réfugiés qui affluaient à Genève, par les voyages qu'il avait faits lui-même en France, en Allemagne, en Italie, par les relations qu'il y avait contractées et les correspondances qu'il y entretenait, il était au courant de tout ce qui se passait en Europe quant à la Réforme, des degrés divers auxquels elle était parvenue dans les divers pays, de ses obstacles et de ses progrès. Il savait

approprier son action à ces différentes circonstances. Là où il n'y avait encore aucun groupe de réformés près de se réunir en société religieuse particulière et déclarée, en Italie, par exemple, c'était les premières semences de la Réforme, les dogmes essentiels de la foi évangélique que, par ses lettres et ses conseils, Calvin travaillait à répandre. Dès qu'il rencontrait quelque part les rudiments d'une association chrétienne, d'une Église réformée, il s'empressait de l'aider à se constituer selon les principes du régime établi à Genève; il envoyait, comme à des colonies d'une métropole, des modèles de confession de foi, de discipline, des instituteurs, des prédicateurs; il suivait le développement de ces œuvres locales avec une sollicitude paternelle. La plupart des Églises réformées françaises ont reçu ainsi de Calvin leur première organisation et leurs premiers pasteurs. De tous côtés on s'adressait à lui pour obtenir quelque satisfaction et quelque direction à la fermentation religieuse qui se manifestait : « Je ne saurais vous dire, écrivait de Genève, à Farel, M. de Beaulieu (le 3 octobre 1561), combien il y a ici de gens venus de Lyon, de Nismes, de Gap, d'Orléans, de Poitiers, qui demandent des ouvriers pour la nouvelle moisson. Plusieurs m'ont dit que si on leur envoyait quatre ou cinq mille pasteurs, les fidèles et les emplois ne leur manqueraient pas[1]. » En Angleterre et en Écosse, au milieu des orageuses vicissitudes

[1] Henry, t. III, p. 483.

de la Réforme, l'action de Calvin se faisait également sentir; il écrivait au jeune roi Édouard VI, à la reine Élisabeth, à tous les grands personnages du pays, politiques ou ecclésiastiques, au prudent et versatile Cranmer comme au fougueux et intraitable Knox; et il savait donner à chacun les conseils salutaires pour la cause générale de la Réforme. Knox venait à Genève assister à la vie régulière de l'Église presbytérienne et se former à l'école de son fondateur. Dans cet exercice vaste et varié de son influence, Calvin ne portait aucune préoccupation politique, aucun étroit esprit de système ou de secte; il trouvait que Knox se mêlait trop aux passions et aux luttes aristocratiques ou populaires de l'Écosse, qu'il se montrait trop hostile à l'Église anglicane, aux formes de son culte et de ses liturgies : « J'espère, lui écrivait-il, qu'en ce qui touche aux cérémonies, ta rigueur, qui déplaît à beaucoup de gens, restera cependant modérée. Sans doute il faut prendre soin que l'Église soit purgée de toutes les souillures que l'erreur et la superstition y ont introduites; il faut veiller à ce que les mystères de Dieu ne soient pas chargés de vaines et puériles pratiques; mais, cela posé, tu n'ignores pas qu'il y a certaines choses qui, sans être approuvées, doivent être tolérées. Je déplore profondément les dissensions intestines de vos grands [1]. » En France, la modération et la largeur d'esprit de Calvin allaient

[1] *Calvini Epistolæ*, t. IX, p. 150. (Amsterdam, 1667.)

encore plus loin; en même temps qu'il travaillait à constituer selon le régime presbytérien les Églises réformées, il leur recommandait expressément de ne jamais prendre l'initiative des appels à la force et de l'insurrection: sa correspondance avec les chefs des réformés français était un conseil continu de prudence, de patience, de soumission au pouvoir civil aussi bien que d'indépendance religieuse. Il ne voulait de leur part ni agression ni vengeance. Il improuva hautement la conjuration d'Amboise et les réactions sanguinaires du baron des Adrets. Évidemment il avait toujours présents à la pensée le précepte et l'exemple de saint Paul, prêchant et pratiquant le respect des puissances de la terre, en tout ce qui ne touchait pas à la foi en Christ et à la loi de Dieu. Jamais novateur n'a été plus hardi que Calvin en matière religieuse, et d'ailleurs moins révolutionnaire, plus soigneusement étranger à tout dessein autre que la propagation de la foi et l'organisation de l'Église évangélique. Je ne sais pas jusqu'où pouvait aller, dans l'avenir, la prévoyance logique de sa pensée, ni si, en poursuivant son œuvre d'affranchissement religieux, il pressentait qu'il faisait ce qui ferait le reste; j'incline à croire qu'il ne s'en préoccupait nullement, et que cet esprit, essentiellement judicieux et pratique, se renfermait dans sa mission directe et présente, sans porter ses regards dans les ténèbres des siècles futurs et les lointains desseins de Dieu.

Parmi les alliés et les émules, je ne dis pas les disciples de Calvin, le réformateur de l'Écosse, John Knox, a été le plus éminent et le plus puissant. Par caractère et par situation, Knox était un maître, non un disciple; plus âgé de quatre ans que Calvin, il entra, comme lui, de bonne heure dans l'arène des idées nouvelles; mais lorsqu'il commença à y jouer un grand rôle, il s'engagea par entraînement national, et probablement aussi par goût naturel, dans les luttes politiques comme dans les luttes religieuses; il fut homme de parti comme de foi, et aussi ardent à abattre ses ennemis dans l'État qu'à faire prévaloir dans l'Église ses croyances. Longtemps ballotté par des fortunes diverses, tantôt actif et influent dans sa patrie, tantôt proscrit et errant sur le continent, il entra en relation personnelle avec Calvin; et dès qu'il le connut, il le comprit, l'admira et contracta avec lui une de ces intimités sérieuses et fortes qui s'établissent entre des âmes de même trempe, quelle que soit la diversité de leurs dispositions et de leurs habitudes. Toutes les fois qu'il était contraint de quitter l'Écosse, c'était à Genève que Knox se réfugiait, et là il assistait avec une vive sympathie aux travaux, aux épreuves, aux succès contestés de Calvin et à son habile organisation de l'Église genevoise réformée. Quand Knox rentrait en Écosse, il entretenait avec Calvin une correspondance assidue, le consultait en toute occasion, et tenait grand compte de ses conseils, tout en conservant son génie

propre, aussi résolu, aussi persévérant que Calvin, mais plus fougueux, plus orageux, et fort éloigné de respecter et de ménager l'autorité comme faisait Calvin, même en luttant contre elle. A travers ces différences de penchants et de procédés, l'œuvre des deux réformateurs fut au fond la même; plein des exemples de Calvin, Knox transporta en Écosse cet efficace régime presbytérien qui vit encore là comme à Genève depuis plus de trois siècles, et qui naguère a subi en Écosse, à son grand honneur, une périlleuse épreuve, la division de l'Église écossaise en Église nationale et Église libre, sans trouble dans l'État ni dans la foi.

Je reviens à Calvin. Tels étaient ses scrupules et sa réserve politiques qu'il allait quelquefois jusqu'à dire qu'il ne fallait pas employer la force pour s'échapper de prison et se soustraire au martyre. Après tout, disait-il, c'était le martyre qui avait le plus puissamment contribué au triomphe de la primitive Église évangélique, et quand la cause de Dieu avait besoin de martyrs, c'était le devoir des hommes de s'y soumettre. Cet excès de rigorisme et d'enthousiasme pieux n'empêchait pas que Calvin, par tous les moyens d'influence, par toutes les forces morales et politiques dont il pouvait disposer, ne vînt en aide aux réformés persécutés, emprisonnés et à la veille du martyre. Il ne se contentait pas de se mettre lui-même en avant, d'écrire, de prêcher, de supplier ou d'inquiéter les persécuteurs ; il faisait intervenir auprès

d'eux les divers gouvernements favorables aux réformés qui pouvaient exercer, à leur profit, quelque action; il envoyait des agents, des défenseurs juridiques, des protecteurs indirects, de l'argent, des secours de tout genre. Et quand il n'avait pas réussi à conjurer la persécution ou à ralentir ses coups, quand le jour des supplices arrivait, il employait toute sa ferveur chrétienne à soutenir le courage des proscrits, à leur prodiguer les témoignages de sa sympathie, à élever leur âme vers Dieu et sa justice. En 1537, les réformés persécutés à Nîmes; en 1545, les Vaudois odieusement poursuivis et torturés en Provence et en Dauphiné; en 1552, les martyrs de Lyon; en 1556 et 1557, l'Église de Paris et les victimes de l'émeute suscitée contre les réformés dans la rue Saint-Jacques; en une multitude d'autres lieux et d'autres occasions, les proscrits et les martyrs de la réforme française furent l'objet des secours les plus empressés et des plus fraternelles consolations de Calvin. On peut dire qu'au contraire des paroles de Dante, quand il n'avait pu parvenir à les sauver, il leur ouvrait les portes de l'avenir éternel en leur disant : « Ne perdez pas toute espérance, vous qui entrez ! »

Ce n'était pas sur les proscrits seuls, sur les seules souffrances publiques des réformés français que se portait la sollicitude de Calvin; il connaissait trop bien l'humanité et le monde pour ne pas savoir combien, au sein de toutes les conditions sociales, des plus élevées

comme des plus humbles, il y a d'aspirations secrètes, de peines cachées, de luttes obscures qui font le trouble et le tourment des âmes. Là aussi pénétraient ses soins et son influence. La duchesse Renée de Ferrare n'était pas la seule femme, la seule grande dame avec laquelle, à travers tous les incidents de leur vie, il entretînt une correspondance sérieuse; indépendamment de ses lettres aux grands personnages, chefs éclatants ou amis incertains de la Réforme, le roi de Navarre, l'amiral de Coligny, le duc de Longueville, M. de Soubise, le baron des Adrets, les divers recueils publiés des Lettres de Calvin et les dépôts qui en contiennent d'inédites encore sont pleins de celles qu'il adressait à M. et madame de Falasi, M. et madame de Burlé, madame de Cany, madame de Rentigny, la marquise de Rothelin, mademoiselle de Pons, madame de Grammont, à une foule d'autres personnes importantes ou intéressantes à ses yeux, les unes par leurs liens plus ou moins directs avec la cause de la Réforme, les autres par le seul état intime de leur âme et par le prix qu'il attachait à leur foi, à lenr conduite, à leur salut. Calvin était l'un de ces grands hommes rares, d'un esprit et d'un cœur riches, qui ne voient rien avec indifférence, pas plus le sort des individus que celui des États, et qui sont touchés de ce qui se passe dans le fond d'une âme comme de ce qui agite les nations. Il se préoccupait des croyances et des épreuves d'une simple femme comme de celles de la chré-

tienté, et il s'attachait à éclairer une conscience aussi bien qu'à réformer les mœurs d'une cité. Il savait de plus que, tôt ou tard, de près ou de loin, l'influence qu'il acquérait ainsi sur les personnes ne serait pas inutile à celle qu'il avait à cœur d'exercer sur la cause générale de la Réforme, et le zèle sympathique du chrétien venait en aide à la mission sociale du fondateur d'une Église.

En même temps qu'il portait ainsi, dans ses relations personnelles, une activité infatigable, Calvin continuait à communiquer, par des écrits de tout genre, avec toutes les Églises chrétiennes et tout le public européen. Il revisait et complétait son grand ouvrage sur l'*Institution de la religion chrétienne*. Il écrivait sur tous les livres du Nouveau Testament et sur quelques-uns des plus importants de l'Ancien Testament, entre autres sur le Pentateuque, les Psaumes et plusieurs des prophètes, des commentaires remarquables, sinon par la critique historique et philologique, alors à peine naissante, du moins par la profonde intelligence du sens religieux et moral des textes, et par l'indication des conséquences pratiques que les chrétiens en doivent tirer. Il publiait, à l'appui des idées qu'il avait déjà professées sur certaines grandes questions, comme la Cène, le libre arbitre, la prédestination, etc., des développements nouveaux, tantôt sous la forme de sermons, tantôt sous celle de dissertations spéciales. Il poursuivait avec ardeur les diverses polémi-

ques dans lesquelles il s'était engagé, soit contre les adversaires catholiques de la Réforme, soit contre les opposants à ses propres et spéciales doctrines, soit au sujet des dissentiments entre les Réformés eux-mêmes; et, dans ces différentes arènes, il donnait tour à tour des exemples tantôt d'un grand esprit de conciliation, tantôt d'une préoccupation exclusive et d'une violence sans mesure. Je n'ai nul dessein d'entrer ici dans aucun détail sur ces divers ouvrages; ils ont été recueillis en 1617 à Genève, et de 1667 à 1671 à Amsterdam, dans deux éditions in folio, la seconde fort préférable à la première, mais toutes deux incomplètes et souvent fautives. De savants éditeurs allemands et français, entre autres l'éminent historien et professeur de la Faculté de théologie de Strasbourg, M. Édouard Reuss, en ont entrepris une édition nouvelle qui se publie à Brunswick, dont les dix premiers volumes in-4° ont déjà paru, et qui sera, sous tous les rapports scientifique et bibliographique, intellectuel et matériel infiniment supérieure aux précédentes. Je ne touche à ces grandes collections que pour faire entrevoir quels vastes et variés travaux prenaient place dans la vie de Calvin, d'ailleurs si pleine de relations personnelles, de luttes politiques, d'affaires quotidiennes, de prédications et de leçons religieuses. Parmi tous ces ouvrages de Calvin, je ne veux m'arrêter un moment qu'à un seul, à cause de sa valeur morale, et parce qu'il fait partie du

grand ensemble d'instruction publique que Calvin fonda à Genève, après y avoir fondé la Réforme évangélique; il est intitulé : *le Catéchisme de l'Église de Genève, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfants en la chrétienté; fait en forme de dialogue, où le ministre interroge et l'enfant répond.* Il fut publié en 1545.

C'était autre chose et beaucoup plus que le développement du plan de catéchisme qu'en 1538 avait déjà publié Calvin, sous la forme d'un certain nombre de paragraphes où étaient brièvement résumées les croyances et les règles fondamentales de l'Église et de la vie chrétienne. Dans son catéchisme de 1545, Calvin changea la forme et donna au fond une grande extension. Par sa rédaction en demandes et en réponses, le livre devint un vrai catéchisme destiné à l'instruction religieuse de la jeunesse réformée; par le fond, ce fut un traité de théologie dogmatique reproduisant, sous une apparence d'enseignement élémentaire, toutes les doctrines du grand ouvrage de Calvin sur l'*Institution de la religion chrétienne.* Il y a dans la forme cette singularité que l'exposition des doctrines est placée dans les réponses de l'élève, *de l'enfant*, dit Calvin, et que les questions du maître n'ont d'autre but que d'amener le développement scientifique du fond. C'est ainsi l'enfant qui a l'air d'instruire le maître, et qui, du moins, lui montre à quel point il est déjà lui-même bien instruit. Situation étrange et qui le devient bien davantage quand

l'enfant est amené, par les questions du maître, à traiter les questions les plus ardues de la théologie, et à soutenir certaines doctrines contestées parmi les plus habiles théologiens eux-mêmes. Calvin faisait ainsi servir son catéchisme, non-seulement à l'enseignement des grandes croyances chrétiennes historiques, religieuses et morales, mais à la propagation de son système théologique dans ses parties les plus sujettes à de profonds et difficiles débats. Mais à côté de ce défaut grave, selon moi, il y a dans le catéchisme de Calvin un grand caractère admirablement approprié à son objet; ce n'est pas une étude philosophique; c'est un enseignement religieux. J'ouvre quelques-uns des catéchismes les plus acccrédités, protestants ou catholiques, et je trouve au début, pour première question, dans l'un : « Qu'est-ce que Dieu ? » dans l'autre : « Sommes-nous certains qu'il y a un Dieu et par quelles raisons pouvons-nous nous en convaincre nous-mêmes? » C'est une question de recherche philosophique qui est ainsi posée. Calvin ne procède pas de la sorte; il ne cherche pas Dieu ; il le connaît, il le possède; il le tient pour son point de départ. Dieu créateur, l'homme créature et les rapports de l'homme avec Dieu, ce sont là des faits premiers, naturels, bases de la religion, de son histoire, de ses dogmes et de ses lois. Le catéchisme de Calvin commence ainsi : « Quelle est la principale fin de la vie humaine? — C'est de connaître Dieu; » et de cette première assertion découle

toute la série des principes et des devoirs religieux présentés, non comme des découvertes de l'esprit humain, mais comme des communications, des révélations de Dieu aux hommes pour satisfaire leur âme et régler leur vie. Ce n'est point là un travail ni un procédé philosophique; c'est l'affirmation d'un fait réel, primordial, universel, historique, et le développement de ses conséquences. Méthode naturelle de l'enseignement religieux, inhérente au principe même de la religion en général, particulièrement en accord avec l'origine et l'histoire de la religion chrétienne, et dont personne n'a, mieux que Calvin, compris l'autorité et prouvé l'efficacité.

Quoique la théologie tînt la première place dans la pensée et la vie de Calvin, elle n'était nullement sa préoccupation exclusive; il connaissait trop bien la nature et la société humaine pour ne pas tenir grand compte de leurs éléments et de leurs besoins divers. Il portait d'ailleurs à l'esprit humain un sérieux respect, et regardait son large développement comme essentiel à l'accomplissement de la destinée de l'homme et à la gloire de Dieu. Les grands travaux intellectuels, le grand langage de la pensée, les belles-lettres et les sciences sociales avaient, à ses yeux, un grand prix et un puissant attrait. Depuis le commencement du quinzième siècle et au milieu de ses efforts républicains pour l'indépendance nationale, Genève n'était pas restée étrangère à

l'élan de la Renaissance et au goût des études classiques; en 1428, un de ses citoyens, François de Versonnay, riche marchand, y fonda un collége en ces termes : « Je regarde l'instruction comme une œuvre salutaire, qui chasse l'ignorance, dispose à la sagesse, forme les mœurs, donne des vertus, et favorise la bonne administration des affaires publiques. Cependant Genève a été jusqu'ici presque entièrement privée de ce bienfait, faute d'un local public convenablement situé et capable de contenir tous les élèves. C'est pour y remédier que je fais l'abandon d'une partie des biens que la Providence m'a accordés. » Le collége fut en effet institué. On y enseignait la grammaire, la logique d'Aristote et les arts libéraux, c'est-à-dire la poésie et la connaissance des auteurs anciens. Il prospéra quelques années; mais depuis la fin du quinzième siècle jusqu'au commencement du seizième, les discordes civiles, les périls extérieurs, le défaut de ressources, le firent tomber en décadence; quelques tentatives pour le relever furent vaines, et, le 3 janvier 1531, au plus fort des troubles de la Réformation, « le recteur ayant quitté la ville, et personne ne se présentant pour une place que le petit nombre des élèves rendait peu profitable, le Conseil décida de fermer l'école jusqu'à nouvel ordre, parce que les enfants la détruiraient[1]. »

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 493-498.

Ce fut dans cet état, sauf quelques pas faits par Farel vers le rétablissement du collége, que Calvin trouva l'instruction publique à Genève, lorsqu'il y revint de Strasbourg en 1541, et s'y fixa définitivement. Peu après son retour, en 1542, il proposa au Conseil « d'abord d'étendre et de perfectionner le collége, puis d'établir une académie où les citoyens et les étrangers pussent faire des études solides et complètes. » Il indiquait ainsi, dès le début, son plan tout entier. Il voulait, dans le collége, une école élémentaire et une école classique, au-dessus du collége, sous le nom d'académie, une université savante. Mais les temps étaient orageux; les luttes politiques et théologiques absorbaient les esprits; les fonds et les hommes manquaient; seize années s'écoulèrent sans qu'on fît rien de plus qu'acheter une maison pour l'université projetée. Enfin, en 1558, les procès théologiques étaient vidés, la défaite et la retraite des Libertins étaient définitives; Calvin releva la question devant le Conseil, demandant qu'on prît des mesures pour se procurer les sommes nécessaires, et offrant d'y travailler lui-même. Le Conseil manda tous les notaires « pour leur ordonner expressément, quand ils recevraient des testaments, d'exhorter leurs clients à faire des legs en faveur de l'entretien du collége. » Il affecta de plus, au même dessein, une partie des amendes prononcées par les tribunaux. Calvin fit en personne une quête, de maison en maison, expliquant partout ce que seraient les deux établissements

auxquels seraient affectés les dons. Au bout de six mois, il présenta au Conseil une somme de dix mille vingt-quatre florins[1]. On se mit à l'œuvre pour la construction et l'appropriation des bâtiments. Calvin, à peine rétabli d'une maladie grave, se faisait porter sur les chantiers, exhortait les ouvriers, suivait de jour en jour les travaux, aussi actif, aussi influent sur la place publique que dans la salle du Conseil. Le bâtiment du collége fut mis en état de recevoir les élèves. Un incident imprévu amena à Genève des professeurs éminents pour l'Académie. Le gouvernement bernois se brouilla, sur la question du droit d'excommunication, avec la plupart des pasteurs et des professeurs de Lausanne; plusieurs, et les plus distingués, Théodore de Bèze, Viret, Chevalier, Fagaut, Bérald quittèrent Lausanne et allèrent demander à Genève l'hospitalité. Calvin fit plus pour ceux qui convenaient à l'Académie naissante; Théodore de Bèze, déjà célèbre, en fut nommé recteur et professeur de théologie, Chevalier professeur d'hébreu, Fagaut professeur de philosophie, Bérald professeur de belles-lettres. L'institution ainsi complétée et réglée, choses et hommes, une fête solennelle pour l'installation de la nouvelle Académie fut fixée au 5 juin 1559; laïques et ecclésiastiques, pasteurs, professeurs et étudiants, magistrats et bourgeois se réunirent dans l'église de Saint-Pierre; Calvin

[1] Entre 30 et 40,000 francs.

s'y rendit, à peine délivré de souffrances qui l'avaient retenu et épuisé depuis plusieurs mois. Après une proclamation où les magistrats félicitaient leur ville « de devenir en même temps mère de la science et de la piété, » Théodore de Bèze prit la parole en sa qualité de recteur, et s'adressant surtout aux étudiants : « Je vous conjure, au nom de Dieu, leur dit-il, de ne pas être infidèles à vous-mêmes. C'est une célèbre parole de Platon que toute science séparée de la justice et de la vertu n'est que de l'habileté et non de la vérité. Que des philosophes païens n'aient pas pu se conformer pleinement à cette maxime, rien n'est plus naturel ; mais vous, comment pourrez-vous vous excuser si vous n'atteignez pas à ce but, vous qui avez sucé, avec le lait maternel, la connaissance pure de Dieu et de sa vérité ? Vous êtes ici réunis, non pas comme les Grecs, pour prendre part à un spectacle des exercices de l'esprit ou pour assister à un vain jeu de forces nobles, mais pour pénétrer sérieusement dans la connaissance des plus hautes vérités et des arts les plus excellents, pour devenir capables de glorifier le nom de votre Dieu, d'être la bénédiction et l'ornement de votre patrie, et de rendre un jour, avec confiance, compte au souverain Seigneur du saint combat auquel il nous a appelés. » Calvin se leva, ajouta au discours de Bèze quelques « paroles brèves, nettes et pressantes, selon sa coutume, » pour rendre grâces à Dieu du succès de l'œuvre, remercier tous ceux qui y

avaient concouru, et il termina la séance par une prière, invoquant, sur l'avenir de l'institution nouvelle, la protection de Dieu.

Dès le début, le succès de l'Académie répondit au vœu de Calvin : « Les leçons se donnaient dans une salle du cloître de Saint-Pierre ; l'affluence des étudiants fut si grande que le Conseil affecta pour cet usage la chapelle de Notre-Dame la Neuve qui prit dès lors le nom d'*auditoire*. Cent neuf élèves réguliers suivaient l'enseignement des nouveaux professeurs, et plus de huit cents évangélistes, voués à la propagation de l'Évangile en France et en Allemagne, entouraient la chaire de Calvin[1]. » L'avenir n'a point manqué à cette brillante origine; depuis plus de trois siècles, le système d'instruction publique de Calvin vit et prospère à Genève. Il n'avait pas pu, en le créant, lui donner tous les développements qu'il méditait ; il voulait introduire dans son Académie l'enseignement du droit et de la médecine, l'ensemble des hautes études ; les moyens matériels et les hommes lui manquaient. Le temps en amena quelques-uns ; des noms illustres dans le monde savant ont honoré l'Académie de Genève ; Isaac Casaubon, Joseph Scaliger, Hottoman y ont passé dans l'enseignement des belles-lettres, de la philosophie et du droit. Plus tard, et de nos jours, Bonnet, de Saussure, Pictet, de Candolle

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, p. 507.

y ont répandu les lumières et l'éclat des sciences naturelles. Les établissements d'instruction publique genevois étaient si vivaces, si bien enracinés dans le sol natal, qu'ils ont résisté même aux révolutions qui ont changé le sort de leur patrie. Quand ma mère, avec son grand sens et son absolu dévouement, m'amena à Genève en 1799, pour que j'y pusse faire ces études classiques et complètes qui n'avaient pas encore été ressuscitées en France, il y avait déjà quelques années que Genève était devenue un département français; mais son collége, son académie, ses deux *auditoires* de belles-lettres et de philosophie avaient survécu à la chute de son existence nationale; la république de Genève avait disparu; la Réforme religieuse et l'instruction publique, les chaires chrétiennes et les chaires savantes que Calvin y avait fondées étaient debout et dignement occupées. Des révolutions intérieures ont changé naguère la face de Genève; l'œuvre de Calvin y subsiste encore; on y célèbre son anniversaire; on y construit un nouvel édifice dédié à sa cause et à son nom.

En 1559, l'œuvre était accomplie, autant que peuvent s'accomplir les œuvres humaines; mais Calvin lui-même touchait au bout de sa force. J'entends de sa force physique, car sa force intellectuelle et morale restait intacte: son corps languissait et dépérissait; sa pensée et sa volonté ne faiblissaient point. C'était une de ces âmes à qui le temps manque ici-bas pour se déployer tout en-

tières, et qui retournent au Dieu qui les a créées sans avoir dépensé tout ce qu'en les créant il a mis, en elles, de richesse et de puissance. Le 2 février 1564, Calvin fit sa dernière leçon de théologie et, le dimanche 6, il prècha son dernier sermon; une hémorrhagie lui survint en chaire et tout service public lui fut dès lors interdit. Il étudiait et travaillait encore dans son cabinet, et quand ses amis le pressaient de prendre un repos absolu : « Vous voulez donc, disait-il, que, lorsque le Seigneur viendra, il ne me trouve pas veillant? » Le 2 avril, jour de Pâques, il se fit porter au temple, et reçut la sainte Cène de la main de Théodore de Bèze. Le 27 avril, il manifesta l'intention de se faire porter aussi à l'hôtel de ville pour rendre une dernière fois ses devoirs aux syndics et au Conseil; ils le prévinrent et vinrent en corps chez lui; il les remercia « de ce qu'il leur avait plu lui faire plus d'honneur qu'il ne lui appartenait, les priant de l'excuser d'avoir fait si peu au prix de ce qu'il devait tant en public qu'en particulier, et estimant que messeigneurs l'ont supporté en ses affections trop véhémentes, auxquelles il se déplaît et dans ses vices, comme Dieu a fait de son côté. » Il leur donna ensuite, avec une grande douceur, les plus sages conseils sur le gouvernement de la République, « et les ayant encore priés de lui pardonner tous ses défauts, lesquels nul n'a jamais trouvés si grands que lui, il leur tendit la main. « Je ne sais, dit Théodore de Bèze, s'il eût

pu advenir un plus triste spectacle à ces seigneurs qui le tenaient tous, et à bon droit, quant à sa charge comme la bouche du Seigneur, et quant à l'affection comme leur propre père, car il en avait connu et dressé une partie dès leur jeunesse. » Le lendemain 28 avril, ce fut aux ministres évangéliques de la ville et des campagnes, tous réunis dans sa chambre, que Calvin adressa ses derniers conseils et ses derniers adieux avec une familiarité affectueuse et grave, comme un chef prend congé de ses compagnons à la veille d'un grand départ : « Il pourrait sembler, leur dit-il, que je m'avance beaucoup et que je ne suis pas si mal que je me fais accroire; mais je vous assure que, bien que je me sois trouvé autrefois fort mal, toutefois je ne me trouvai jamais en telle sorte, ni si débile comme je suis. Quand on me prend pour me mettre seulement sur le lit, la tête s'en va et je m'évanouis incontinent. Il y a aussi cette courte haleine qui me presse de plus en plus. Je suis en tout contraire aux autres malades, car quand ils s'approchent de la mort, leurs sens s'évanouissent et s'égarent. Pour moi, il est vrai que je suis bien hébété; mais il semble que Dieu veuille retirer tous mes esprits en moi et les renfermer; et je pense que j'aurai bien de la peine et qu'il me coûtera bien à mourir, et je pourrai perdre le parler pendant que j'aurai encore mon bon sens. Mais aussi en ai-je averti, et ai-je dit ce que je voulais qu'on me fît, et par ainsi j'ai voulu parler à

vous devant que Dieu me retire. » Il leur rappela les principaux incidents de sa vie politique et religieuse, les luttes qu'il avait eu à soutenir pour la cause de l'Évangile et de l'Église réformée : « Prenez courage, leur dit-il en finissant, et vous fortifiez, car Dieu se servira de cette Église et la maintiendra, et je vous assure que Dieu la gardera... Vous avez élu M. de Bèze pour tenir ma place; regardez bien à le soulager et à le supporter, car la charge est grande. De lui, je sais qu'il a bon vouloir et fera ce qu'il pourra. Regardez aussi qu'il n'y ait point de piques ni de paroles entre vous, comme quelquefois il y aura des brocards qui seront jetés. Ce sera bien en riant, mais le cœur aura de l'amertume. Tout cela ne vaut rien, et même il n'y a point là de chrétienté. Il se faut garder de cela et vivre en bon accord et toute amitié sincèrement. J'avais oublié ce point-ci. Je vous prie de ne changer rien, ni innover. On demande souvent nouveauté. Non pas que je désire pour moi, par ambition, que ce qui est de moi demeure et qu'on s'y tienne sans vouloir mieux; mais parce que tous changements sont dangereux et quelquefois nuisent. »

L'un des ministres présents recueillit ces paroles, et il termine son récit en disant : « Il prit honnête congé de tous les frères qui le touchèrent tous en la main, l'un après l'autre, fondant tous en larmes... Ce qui fut avec telle angoisse et amertume de cœur, ajoute Bèze, que je

ne saurais me le ramentevoir sans une extrême tristesse. »

Calvin avait encore un dernier adieu à donner et à recevoir, celui de son vieil ami Farel, qui, en le déterminant, vingt-huit ans auparavant, à rester à Genève, avait décidé de l'emploi de sa vie, et à qui il portait l'affection la plus intime peut-être et la plus tendre qu'il ait jamais ressentie. Il en reçut le 2 mai une lettre où Farel, apprenant sa maladie, lui annonçait sa prochaine visite. Il dicta sur-le-champ pour lui cette réponse : « Bien te soit, très-bon et cher frère, et puisqu'il plaît à Dieu que tu demeures après moi, vis en te souvenant de notre union dont le fruit nous attend au ciel, comme elle a été profitable à l'Église de Dieu. Je ne veux pas que tu te fatigues pour moi. Je respire à fort grand peine et j'attends d'heure en heure que l'haleine me faille. C'est assez que je vive et meure en Christ qui est gain pour les siens dans la vie et dans la mort. Je te recommande à Dieu avec nos frères de par delà. » Farel arriva néanmoins, venu à pied, dit-on, de Neuchâtel à Genève, malgré ses soixante-quinze ans. Les deux amis soupèrent tête à tête ; Farel prêcha le lendemain et repartit aussitôt pour Neuchâtel, se disant en son cœur, comme il l'écrivait quelques jours après à Fabri : « Pourquoi n'ai-je pas été retiré à sa place, pendant qu'il lui serait resté encore beaucoup d'années de santé au service de l'Église de N.-S. Jésus-Christ? Loué soit mille fois Dieu qui m'a fait l'inestima-

ble grâce de rencontrer cet homme et de le retenir contre son gré à Genève, où il a plus fait et accompli qu'aucune bouche ne peut le dire! » Après le départ de Farel, Calvin ne vit plus que par moments quelques-uns des ministres ses collègues, qui se réunissaient et soupaient ensemble dans une salle de sa maison; il restait dans sa chambre, qui était voisine, leur disant « avec une face la plus joyeuse qu'il se pouvait » dit Bèze : « Une paroi entre deux n'empêchera point que je ne sois uni d'esprit avec vous. » De jour et de nuit, beaucoup de gens, quelques-uns venus de loin, se présentaient à sa porte, demandant à le voir ou du moins à savoir de ses nouvelles. « Le 27 mai 1564, dit Bèze, il sembla qu'il parlait plus fort et plus à son aise; mais c'était un dernier effort de nature, car sur le soir, environ huit heures, tout soudain les signes de la mort toute présente apparurent; ce qui m'étant aussitôt signifié, j'accourus avec quelque autre de mes frères et je trouvai qu'il avait déjà rendu l'esprit si paisiblement que jamais n'ayant râlé, ayant pu parler intelligiblement jusqu'à l'article de la mort, en plein sens et jugement, sans avoir remué pied ni main, il semblait plutôt endormi que mort. Voilà comme, en un même instant, ce jour-là le soleil se coucha, et la plus grande lumière qui fût en ce monde, pour l'adresse de l'Église de Dieu, fut retirée au ciel. Et nous pouvons bien dire qu'en un seul homme il a plu à Dieu, de notre temps, de nous ap-

prendre la manière de bien vivre et de bien mourir[1]. »

« La nuit suivante et le jour aussi, continue Bèze, il y eut de grands pleurs par la ville, car le corps du peuple regrettait le prophète du Seigneur ; le pauvre troupeau de l'Église pleurait le départ de son fidèle pasteur ; l'école se lamentait de son vrai docteur et maître, et tous en général pleuraient leur vrai père et consolateur après Dieu. Il fut enseveli le lendemain, qui était jour de dimanche ; c'est-à-dire son corps, cousu dans un linceul, fut mis dans un cercueil de bois tout simplement ; puis, sur les deux heures après midi, il fut porté à la manière accoutumée, comme aussi il avait ordonné, au cimetière commun appelé *Plain-Palais*, sans pompe ni appareil quelconque, là où il gît aujourd'hui, attendant la résurrection qu'il nous a enseignée et qu'il a si constamment espérée. Je dis qu'il lui fut fait tout simplement, comme c'est la coutume en cette Église de faire en la sépulture d'un chacun ; tellement que, quelques mois après, certains écoliers étant venus de nouveau ici étudier, se trouvèrent trompés un jour qu'ils allèrent tout exprès au cimetière pour voir le sépulcre de Calvin, car ils pensaient y voir quelque tombeau élevé et magnifique, et il n'y a rien que la terre simplement, non plus qu'aux autres ; ce qui doit pour le moins nous servir

[1] Théodore de Bèze, *Vie de Calvin*, p. 107-136. (Genève, 1667.)

contre ceux qui, de longtemps, nous ont accusés que nous faisions de lui une idole. »

Sur les registres du Consistoire de Genève, à la date du 1er juin 1564, on trouve une croix; suit le nom de *Calvin*, et à côté ces seuls mots : « Il est allé à Dieu le 27 mai de la présente année. »

Les hommes se font grands et vivent dans l'histoire à des titres divers : les uns par l'éclat de leur apparition et de leur puissance dans leur passage sur la terre; les autres, par l'importance et la longue durée de leurs œuvres; d'autres, par les mérites moraux de leur âme et de leur vie. L'étendue des facultés, la solidité des œuvres et l'élévation morale des motifs d'action sont les caractères de la grandeur de Calvin. « Ce qui a fait la force de cet hérétique, dit le pape Pie IV, en apprenant sa mort, c'est que l'argent n'a jamais été rien pour lui; avec des serviteurs pareils, je serais maître des deux rives de l'Océan. » Calvin avait bien d'autres forces que celles du désintéressement; mais il est vrai qu'en lui celle-là était grande; aucun intérêt, aucun désir, aucun plaisir personnel autre que le triomphe de sa foi religieuse et le succès de son travail pour la réforme morale des hommes n'a rempli son âme et gouverné sa vie. Acteur puissant dans une grande révolution, il n'avait ni les idées ni les passions révolutionnaires; il aimait essentiellement l'ordre; il savait les conditions comme les droits de l'autorité, et il avait reçu le don naturel

de l'exercer. En principe, il ne reconnaissait et n'admettait, ni dans l'âme humaine, ni dans les sociétés humaines, les droits de la liberté; l'homme était, à ses yeux, un instrument de Dieu, non pas « un ouvrier avec Dieu, » selon l'expression de saint Paul; Dieu seul réglait et faisait par avance la destinée de l'homme, de tout homme. La mission des pouvoirs sociaux était de faire reconnaître et pratiquer la loi de Dieu, dans tous ses préceptes et par tous ses sujets, dans la vie privée comme dans la vie publique, dans la famille comme dans l'État. En fait cependant, et malgré ses doctrines sur le libre arbitre et la prédestination, Calvin a grandement contribué au progrès de la liberté dans les sociétés chrétiennes, car il l'a revendiquée et exercée contre les dominateurs religieux et civils de son temps; il a séparé la société religieuse de la société civile; il a uni les laïques aux ecclésiastiques dans le gouvernement de la société religieuse; il a mis l'homme lui-même, tout homme, en présence directe de la loi de Dieu manifestée dans les Livres Saints.

Moraliste incomplet et incohérent dans son système général, Calvin était fermement conséquent dans l'application pratique de ses idées à sa conduite et à ses relations avec ses semblables; il honorait les hommes sans s'y confier, voulait ardemment leur bien moral sans leur laisser à eux-mêmes leur part dans son accomplissement, et il conquérait l'amitié passionnée des meilleurs et

l'estime de tous sans jamais chercher à leur plaire. Sincère dans sa foi, pur dans ses motifs, austère dans sa vie, puissant dans ses œuvres, il est de ceux qui ont mérité leur gloire, et dont, à trois siècles de distance, on ne peut sonder scrupuleusement le caractère et l'histoire sans leur porter, sinon une tendre sympathie, du moins une profonde et respectueuse admiration.

FIN DU PREMIER VOLUME

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

